

SOLIDARITÉS PROVINCIALES

Working Canadians: Books from the CCLH

Directeurs de la collection : Alvin Finkel et Greg Kealey

Le Comité canadien sur l'histoire du travail (CCHT) / Canadian Committee on Labour History (CCLH) est l'organisme canadien regroupant les historiens et d'autres universitaires qui s'intéressent à l'étude de la vie des travailleurs et travailleuses et de leurs luttes tout au long de l'histoire du Canada. Depuis 1976, le CCHT/CCLH publie *Labour/Le Travail*, la plus importante revue savante du Canada consacrée aux études ouvrières. Il publie également des livres, maintenant en collaboration avec AU Press, qui sont consacrés à l'histoire des travailleurs canadiens et de leurs organisations. Cette collection réunit principalement des documents accessibles au lectorat ouvrier et au lectorat universitaire, plutôt que simplement des études universitaires dans le domaine du travail. Elle comprend des recueils de documents, des histoires orales, des autobiographies, des biographies et des historiques de mouvements ouvriers provinciaux et locaux dans une optique populaire.

TITRES DE LA COLLECTION

Champagne and Meatballs: Adventures of a Canadian Communist

Bert Whyte, publié sous la direction et avec une introduction de Larry Hannant

Working People in Alberta: A History

Alvin Finkel, avec les contributions de Jason Foster, Winston Gereluk, Jennifer Kelly et Dan Cui, James Muir, Joan Schiebelbein, Jim Selby et Eric Strikwerda

Union Power: Solidarity and Struggle in Niagara

Carmela Patrias et Larry Savage

The Wages of Relief: Cities and the Unemployed in Prairie Canada, 1929-39

Eric Strikwerda

*Provincial Solidarities: A History of the New Brunswick Federation of Labour/
Solidarités provinciales : histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses
du Nouveau-Brunswick*

David Frank

SOLIDARITÉS PROVINCIALES

*Histoire de la Fédération des
travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick*

DAVID FRANK
Traduit par Réjean Ouellette



CANADIAN COMMITTEE ON LABOUR HISTORY

Copyright © 2013 David Frank

Publié par AU Press, Athabasca University

1200, 10011 – 109^e Rue, Edmonton, AB T5J 3S8

ISBN 978-1-927356-29-6 (imprimé) 978-1-927356-30-2 (PDF) 978-1-927356-31-9 (epub)

Un volume de la collection « Working Canadians: Books from the CCLH »

ISSN 1925-1831 (imprimé) 1925-184X (numérique)

Couverture et conception graphique : Natalie Olsen, Kisscut Design.

Imprimé et relié au Canada par Marquis Imprimeur.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Frank, David

Solidarités provinciales : histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick / David Frank; traduit par Réjean Ouellette.

(Working Canadians, ISSN 1925-1831; 6)

Traduction de : Provincial solidarities.

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

Publ. aussi en formats électroniques.

Publ. en collab. avec le Comité canadien sur l'histoire du travail.

ISBN 978-1-927356-29-6

1. Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick—Histoire.

2. Syndicats — Nouveau-Brunswick — Histoire. 3. Mouvement ouvrier — Nouveau-Brunswick — Histoire. 1. Comité canadien sur l'histoire du travail.

II. Titre. III. Collection : Working Canadians (Edmonton, Alb.); 6.

HD6529.N4F7314 2013 331.88097151 C2012-906351-7

La publication de ce livre a bénéficié d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada en vertu du programme des Alliances de recherche universités-communautés.



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Nous reconnaissons l'aide financière accordée par le gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Aide financière accordée par le gouvernement de l'Alberta par l'entremise de l'Alberta Multimedia Development Fund.



Cette publication est sous licence « Creative Commons, Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 2.5 Canada » : voir www.creativecommons.org. Il est permis de reproduire le texte à des fins non commerciales à condition de citer l'auteur original.

Pour obtenir la permission d'en faire toute autre utilisation que celles précisées dans la licence Creative Commons, veuillez vous adresser à AU Press, Athabasca University, à l'adresse aupress@athabascau.ca.

TABLE DES MATIÈRES

Table des sigles VII

Remerciements IX

INTRODUCTION	« Artisans de l'histoire »	3
CHAPITRE 1	« Un fait accompli » 1913-1929	17
	<i>Le 16 septembre 1913</i> 17 <i>Avant la Guerre</i> 22 <i>L'indemnisation des accidentés du travail</i> 27 <i>La reconstruction</i> 33 <i>Élargir les horizons</i> 38 <i>« Pas de raccourci »</i> 44	
CHAPITRE 2	« Ce qui nous a été promis » 1930-1939	53
	<i>« Prévenir le chômage »</i> 53 <i>Un nouvel ordre politique?</i> 59 <i>Le droit à un syndicat</i> 66 <i>Miramichi et Minto</i> 70 <i>La Labour and Industrial Relations Act</i> 75 <i>Sortir de la Grande Crise</i> 78	
CHAPITRE 3	« Une province digne des héros » 1940-1956	85
	<i>À la défense de la démocratie</i> 85 <i>« Un plan pour la paix »</i> 89 <i>Le syndicalisme industriel</i> 94 <i>La légitimité industrielle</i> 97 <i>Le pouvoir et la politique</i> 104 <i>La centrale syndicale</i> 109	

CHAPITRE 4 « Le nouveau syndicalisme » 117
1957-1975

Des chances égales 117 *Whitebone ou MacLeod* 121
De nouveaux membres 132 *Les employés du*
secteur public 141 *Le développement et le sous-*
développement 149 *Le regard vers l'avenir* 163

CHAPITRE 5 « Sur la ligne » 171
1976-1997

Des journées de protestation 171 *Des modérés et*
des militants 177 *Renforcer la participation* 193
Un plan d'action 203 *McKenna et les syndicats* 216
Soyons justes 229

ÉPILOGUE « Honorons le passé, bâtissons l'avenir » 245

Annexe : Membres affiliés, Fédération des travailleurs
et travailleuses du Nouveau-Brunswick, 1913-2011 263

Notes 265

Index 315

TABLE DES SIGLES

ACCL	All-Canadian Congress of Labour (Congrès pancanadien du travail)
A EFPNB	Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick
AID	Association internationale des débardeurs
AIM	Association internationale des machinistes
CBRE	Canadian Brotherhood of Railroad (plus tard Railway) Employees (Fraternité canadienne des employés de chemins de fer)
CCF	Co-operative Commonwealth Federation (Fédération du Commonwealth coopératif)
CCT	Congrès canadien du travail
CETRA	Centre d'éducation des travailleurs et travailleuses de la région de l'Atlantique
CIO	Comité pour l'organisation industrielle / Congrès des organisations industrielles
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada
CTC	Congrès du Travail du Canada
FTNB	Fédération du travail du Nouveau-Brunswick / Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick
FTNB	Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
IBEW	International Brotherhood of Electrical Workers (Fraternité internationale des ouvriers en électricité)
NBFLU	New Brunswick Farmer-Labour Union (Union agraire-ouvrière du Nouveau-Brunswick)
NPD	Nouveau Parti démocratique
OBU	One Big Union
OIT	Organisation internationale du Travail
SCFP	Syndicat canadien de la fonction publique
SCTP	Syndicat canadien des travailleurs du papier

SGDMR	Syndicat des employés de gros, de détail et de magasins à rayons
SIINB	Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
SIU	Seafarers' International Union (Syndicat international des marins)
SNB	Syndicat du Nouveau-Brunswick
UIT	Union internationale des typographes
UMC	Union des marins canadiens
UMWA	United Mine Workers of America (Mineurs unis d'Amérique)
UNEP	Union nationale des employés publics
UPM	Union des pêcheurs des Maritimes

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes et institutions ont contribué à la préparation de cet ouvrage, qui est l'une des principales réalisations du projet Histoire du travail au Nouveau-Brunswick, une alliance de recherche universités-communautés subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. L'appui généreux du Conseil a rendu possible la réalisation de plusieurs initiatives sur le terrain, y compris le présent livre. L'Université de Moncton et la University of New Brunswick ont apporté un appui essentiel à ce projet, qui s'est déroulé dans les deux langues officielles de la province et qui reposait sur la collaboration entre des chercheurs des deux universités provinciales. Les membres de l'équipe du projet ont mis à profit leurs propres travaux de recherche dans le domaine et ont aidé à l'élaboration de ce livre. À la University of New Brunswick, Linda Kealey, Greg Kealey et Bill Parenteau étaient toujours prêts à prodiguer leurs conseils et leur aide. Nelson Ouellet a développé le site Web du projet (<http://www.lhtnb.ca>) et coordonné le travail effectué à Moncton, avec l'assistance de Denise Paquette. Au Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton, Nicole Lang a été un modèle d'efficacité et de collaboration en tout temps; dans le cadre de la production de ce livre, elle a fourni une aide aguerrie en matière de rédaction en collaborant

avec notre excellent traducteur, Réjean Ouellette. Pendant toute la durée du projet, Carol Ferguson, notre chargée de projet à Fredericton, a joué un rôle indispensable en coordonnant le travail de l'équipe de recherche et de nos partenaires institutionnels. Des étudiants ont participé à titre d'assistants à plusieurs étapes de l'élaboration du livre, y compris à la recherche dans les archives et l'histoire orale. À la University of New Brunswick, il s'agit de Christo Aivalis, Matt Baglolle, Jazmine Belyea, Dana Brown, Kim Dunphy, Kelly Flinn, Steven Hansen, Courtney MacIsaac, Patrick Marsh, Mark McLaughlin, Don Nerbas, Lisa Pasolli, Amy Wallace, Leta Waugh et Michael Wilcox; à l'Université de Moncton, il s'agit de Zoé Lessard-Couturier, Valerie McLaughlin et Philippe Volpé. C'est à l'insistance de Raymond Léger que j'ai entrepris des travaux de recherche dans le domaine de l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick. Raymond apportait déjà de précieuses contributions dans le domaine à titre de chercheur, d'éducateur et de militant bien avant le début de ce projet; il est une source d'encouragement et de conseils depuis de nombreuses années. Jean-Claude Basque, directeur de l'éducation pour le Congrès du travail du Canada, a aussi été un défenseur de ce projet dès la première heure. Je suis très reconnaissant à George Vair, ancien président du Saint John and District Labour Council et un pionnier de l'histoire ouvrière de Saint John, qui a toujours été disposé à fournir une assistance pratique. Les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, sous la direction de Marion Beyea, ont accepté de conserver les documents de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick ainsi que l'histoire orale et les dossiers administratifs produits par le projet lors de la préparation de cet ouvrage. Dans les années 1990, le président de la Fédération, Tim McCarthy, appuya et encouragea l'idée de produire cet historique alors qu'elle faisait l'objet de discussions, comme le firent les membres du Comité d'éducation de la Fédération. Le regretté Blair Doucet, président de la Fédération à l'époque de l'organisation du projet, comprenait l'importance de faire connaître l'histoire du mouvement ouvrier aux membres des syndicats et au grand public. Son successeur, Michel Boudreau, a continué d'offrir son aide et sa collaboration en ce sens. Lors des dernières étapes du travail de rédaction, le fonds Busteed

de la University of New Brunswick a facilité l'obtention de photographies. Je suis reconnaissant à Athabasca University Press d'avoir accepté de publier ce livre en versions anglaise et française, et je remercie en particulier Pamela MacFarland Holway, qui a supervisé le travail éditorial, et Natalie Olsen, qui a assuré la jolie conception graphique de l'ouvrage.

SOLIDARITÉS PROVINCIALES

SOLIDARITÉS PROVINCIALES



LA CLOCHE En 1929, on rappela aux délégués aux réunions du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), tenues à Saint John, que le mouvement ouvrier était profondément enraciné dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. En 1849, les débardeurs de Saint John, regroupés au sein de la Labourers' Benevolent Association, avaient présenté une pétition à la Ville demandant l'installation d'une cloche en bordure de l'eau pour faire respecter la journée de travail de 10 heures. Quarante ans plus tard, cette cloche fut reconnue comme celle « qui la première fit résonner le message d'espoir pour les travailleurs et marqua les débuts de la lutte en faveur d'une réduction de la journée de travail ». Source : Livres rares et collections spéciales, University of British Columbia.

INTRODUCTION

« Artisans *de* l'histoire »

Quand vous entrez dans la salle de conférence bondée, l'une des sentinelles à la porte vérifie vos titres de compétence. Êtes-vous un délégué? Un invité? Un observateur? Tous ceux qui sont ici ont reçu un mandat, et les hommes et les femmes qui forment l'assistance sont assis aux tables selon les groupes de travailleurs qu'ils représentent. Les murs sont décorés de bannières et les tables sont recouvertes de rapports et de résolutions. À l'avant, le président s'adresse à l'assemblée tantôt en anglais, tantôt en français, et la traduction est fournie à partir d'une cabine au fond de la salle. Des commentaires et des questions sont formulés aux microphones, dans la salle, puis l'on passe au vote. Ensuite, tout le monde se lève et se met à chanter. Certains des participants ne connaissent pas les couplets, mais tous entonnent le refrain de cet hymne presque aussi vieux que leur propre organisation. « Solidarité pour toujours /

Solidarité pour toujours / Solidarité pour toujours / C'est l'union qui nous rend forts. » Une fois que les chants et les applaudissements se sont tus et que chacun s'est rassis, on passe au point suivant de l'ordre du jour. Pour les prochains jours, la grande salle de bal de l'hôtel est transformée en chambre de discussion d'un véritable parlement provincial du travail.

Voilà presque un siècle maintenant que se tiennent les réunions de cette assemblée, soit plus longtemps que dans presque toutes les autres provinces canadiennes. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick est loin d'être l'une des plus grandes fédérations provinciales du Canada, mais c'est l'une des plus anciennes et elle a démontré la force de la persévérance – ce que le poète Fred Cogswell a appelé la « vigueur tenace » qui est l'une des caractéristiques de l'identité provinciale. Les effectifs affiliés n'ont jamais dépassé 50 000 membres et les organisations ouvrières n'en ont pas toutes fait partie, mais dans une province relativement petite dont la population totale dépasse à peine 750 000 habitants, la Fédération des travailleurs et travailleuses jouit depuis longtemps d'une présence influente. De telles centrales syndicales, comme on les appelle dans la terminologie des relations industrielles, sont des organisations ouvrières qui n'exercent aucun contrôle direct sur leurs membres affiliés et qui ne les représentent pas dans des affaires telles que les négociations collectives. Elles parlent plutôt au nom des intérêts plus généraux que les syndiqués ont en commun les uns avec les autres, et leur pouvoir dépend de leur capacité à inspirer la solidarité autour de ces causes. L'histoire de cette organisation au cours du dernier siècle offre une foule d'exemples de travailleurs et de travailleuses qui ont pris leurs responsabilités en tant que membres de leur syndicat et que citoyens et citoyennes de la province. La Fédération des travailleurs et travailleuses a toujours eu pour mission d'aider les syndicats à rehausser le statut et à renforcer les droits de tous les travailleurs de la province. Bien qu'elle comprenne des signes de divisions et des déceptions aussi bien que des réalisations et des ambitions, l'histoire de la Fédération démontre que la quête d'une plus grande justice sociale a considérablement marqué l'histoire de la province.

En situant les débuts de l'histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses en 1913, il ne faut pas oublier que le travail organisé est profondément enraciné dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. Si les inégalités sociales et l'exploitation de la main-d'œuvre sont aussi anciennes que les premiers échanges commerciaux de produits de base dans la région, on peut considérer que l'émergence des organisations ouvrières en tant que forme de résistance remonte au début du 19^e siècle. Des syndicats existaient depuis un siècle environ avant l'émergence de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick. Ils avaient été formés dans les villes par de petits groupes locaux de travailleurs et, souvent, se désignaient comme des « associations de secours mutuel ». Ils réclamaient une amélioration des salaires, des heures et des conditions de travail pour leurs membres et versaient une allocation à leurs familles en cas de maladie, de blessure ou de décès. Eugene Forsey a fait valoir qu'avant la Confédération le Nouveau-Brunswick fut l'un des berceaux du mouvement syndical en Amérique du Nord britannique et il a souvent cité l'exemple du syndicat des débardeurs de Saint John, dont l'histoire commença lors de la lutte pour l'instauration de la journée de 10 heures en 1849, ce qui en fait de nos jours l'un des plus anciens syndicats du Canada ayant continuellement existé. Les syndicats locaux comme celui des débardeurs établirent ensuite des liens avec des organisations régionales, nationales ou internationales appartenant au même métier ou à la même industrie. C'est ce que firent les débardeurs en se joignant à l'Association internationale des débardeurs (AID) en 1911, ce qui les aida à obtenir de meilleures normes de travail et, lorsqu'il cela fut nécessaire, à recevoir une aide financière et du soutien de la part des organisations de plus grande taille. Dans le cas de la Canadian Brotherhood of Railway Employees (Fraternité canadienne des employés de chemins de fer), elle vit le jour à Moncton en tant qu'organe régional en 1908 avant de prendre de l'expansion dans tout le pays et de devenir l'un des plus importants syndicats dans l'histoire du Canada du 20^e siècle; au moment de son centenaire, le syndicat s'était joint aux Travailleurs canadiens de l'automobile. On pouvait observer cette tendance à l'échelle communautaire lorsque des travailleurs exerçant divers métiers s'organisèrent pour former des conseils locaux des métiers et du travail. Dans les années 1890,

de tels organismes marchaient en grand nombre lors des défilés de la fête du Travail à Saint John et à Moncton et faisaient sentir leur présence dans la vie sociale et politique des deux plus grandes villes de la province. À leur tour, ces travailleurs prirent l'initiative de fonder la Fédération du travail. Bref, l'érection d'une « centrale syndicale » provinciale en 1913 n'était pas le début de l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick, mais la dernière étape d'une longue histoire de solidarités grandissantes parmi les travailleurs de la province¹.

La perspective historique nous rappelle aussi l'importance de tous les travailleurs et les travailleuses dans la construction de l'économie provinciale. « La vraie histoire est l'œuvre des travailleurs », a écrit le poète, charpentier et propagandiste socialiste Wilfrid Gribble dans « Makers of History » (Artisans de l'histoire) vers l'époque où il élut domicile à Saint John, à peu près au moment de la création de la Fédération du travail :

La vraie histoire est l'œuvre
Des travailleurs. Ce sont eux
Qui en ont écrit les pages à toutes les époques,
Et ils l'écrivent aujourd'hui².

Les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick s'affairaient dans les forêts, sur les rivières, à la pêche et dans les fermes; ils préparaient le poisson, les pommes de terre, les pommes et d'autres denrées pour le marché; ils peinaient dans les scieries, les chantiers navals et les usines de pâtes et papiers; ils creusaient la roche dure et exploitaient les mines de charbon; ils fabriquaient des bottes et des souliers, des fournaies et des machines, des tissus et des vêtements, des fenêtres et des meubles; ils ouvraient des chemins et des sentiers, érigeaient des tours et construisaient des barrages et des ponts; ils chargeaient quantité de bois d'œuvre et expédiaient des marchandises et des cargaisons; ils conduisaient des trains, des autobus, des camions et des taxis; ils suaient à grosses gouttes dans les buanderies et les restaurants, les hôtels et les cuisines; ils géraient les magasins, les bureaux et les centraux téléphoniques; ils lavaient les planchers, servaient des repas et guidaient les visiteurs;

ils combattaient les incendies, produisaient de l'électricité, livraient le courrier et assuraient le déneigement; ils prenaient soin des enfants, éduquaient les élèves, apportaient un soutien aux personnes âgées et protégeaient notre santé.

La liste est aussi longue que celle des occupations dans la province, mais quand nous lisons sur l'histoire du travail, nous ne devons pas oublier les relations économiques qui définissent le monde du travail. Au 18^e siècle, Adam Smith fut le premier à définir la classe ouvrière comme étant « les gens qui vivent des salaires », les situant dans une catégorie à part de la main-d'œuvre non salariée formée par les esclaves et les serviteurs, et des nombreux artisans et petits producteurs apparemment indépendants. Au cours des deux siècles suivants, cependant, l'emploi rémunéré devint la façon la plus courante de gagner sa vie. La révolution industrielle du 19^e siècle et les vagues de transformation économique qui ont suivi depuis cette époque attirèrent un grand nombre de personnes hors de la production indépendante et de l'économie domestique pour les faire entrer sur le marché du travail en tant qu'employés et salariés. À ce titre, elles devinrent dépendantes des décisions d'employeurs qui n'étaient pas nécessairement ou même particulièrement engagés envers le bien-être de chaque travailleur ou de la communauté. La différence entre les travailleurs qui dépendaient de leurs gains journaliers ou hebdomadaires et les employeurs qui possédaient des ressources beaucoup plus considérables engendra une inégalité de leur pouvoir de négociation quant à la façon de partager les risques et les récompenses de la vie économique. En 1898, John Davidson, un professeur d'économie politique et de philosophie morale du Nouveau-Brunswick, fit une observation qu'il convient de rapporter sur la « question ouvrière » contemporaine, comme on l'appelait à la fin du 19^e siècle. « Malgré les objections sentimentales, raisonna-t-il, le travail est sans conteste un produit qui s'achète et se vend. » Toutefois, expliqua-t-il, il ne s'agissait pas d'une assertion économique ordinaire, parce que le travail n'était pas un produit comme les autres et qu'il ne suffirait jamais de se guider sur les conditions du marché pour en déterminer la valeur. « Le travail diffère de la plupart des autres produits, sinon de tous, car même dans les conditions industrielles modernes il conserve sa valeur subjective pour celui qui le vend.

On ne peut séparer le travail et le travailleur. C'est le travail que l'on achète et que l'on vend, mais avec le travail vient le travailleur. Au lieu d'une grande simplification, nous avons donc une grande complication³. »

Chaque chapitre de l'histoire a ses propres complications. Pour n'en donner qu'un exemple, notons qu'une enquête célèbre révéla dans les années 1880 certains des pires effets du capitalisme industriel au Canada. La Commission royale sur les relations entre le capital et le travail tint des audiences dans les quatre provinces à l'origine de la Confédération, dont le Nouveau-Brunswick, et ses constatations documentèrent les conditions de l'époque. Les commissaires recommandèrent, entre autres choses, le versement régulier des salaires en argent comptant; ils réclamèrent également la fin des amendes et des châtiments corporels, l'interdiction du travail des prisonniers et des enfants, l'inspection des conditions d'hygiène et de sécurité des lieux de travail, le versement d'indemnités en cas de blessures subies au travail et une attention accrue à l'alphabétisation et à la formation. Ils recommandèrent même un congé obligatoire lors de la fête du Travail, la seule de leurs recommandations qui fut vraiment mise en œuvre par le gouvernement fédéral de l'époque et promulguée par le Parlement en 1894. Il importe aussi de noter leurs commentaires sur la valeur des organisations syndicales. Les commissaires conclurent que les syndicats étaient une force qui faisait la promotion du progrès social. Les syndicats encourageaient le respect de soi et le civisme parmi leurs membres. Surtout, expliquèrent-ils, les syndicats servaient à corriger l'inégalité de pouvoir entre les travailleurs et leurs employeurs dans le cadre du système économique en place : « Les organisations syndicales sont nécessaires afin de permettre aux travailleurs de traiter d'égal à égal avec les employeurs⁴. »

De nos jours, lorsqu'on affirme que la classe ouvrière a disparu et a été remplacée par une classe moyenne universelle, il y a lieu de rappeler que la plupart des citoyens continuent de gagner leur vie en occupant un emploi rémunéré et correspondent donc à la définition classique de la classe ouvrière. Il existe entre eux de grandes différences sur le plan des revenus, de la sécurité et du pouvoir de négociation, mais les travailleurs qui sont organisés en

syndicats sont mieux en mesure de défendre leurs intérêts. L'amélioration de leurs conditions, qu'ils ont obtenue au chapitre des salaires, des heures de travail, des avantages sociaux, des pensions et autres formes de sécurité, est souvent décrite comme étant l'« avantage syndical ». Tandis que leurs détracteurs font valoir que les syndicats ont créé un système économique à deux vitesses, qui favorise certains travailleurs au détriment des autres, les syndicats soutiennent que tous les travailleurs devraient avoir droit à des normes plus élevées et qu'ils parviennent généralement à rehausser les conditions de vie qui prévalent dans la société. La capacité de surmonter les différences et de partager l'influence de leur pouvoir dans leur poursuite d'objectifs communs est certainement l'un des plus beaux legs du mouvement des syndicats au Nouveau-Brunswick. La longue campagne contre le travail des enfants, pour prendre un autre exemple tiré de l'histoire, fut dirigée par une alliance de syndicats, de réformistes sociaux et de féministes de la première heure. Aucun de ces groupes n'était assez fort pour obtenir à lui seul cette réforme, mais c'est grâce à leur collaboration que leurs efforts furent couronnés de succès. Malgré ceux qui s'opposaient à leurs demandes en affirmant qu'un trop grand nombre d'entreprises du Nouveau-Brunswick perdraient leur rentabilité, le gouvernement provincial adopta finalement une loi limitant l'emploi d'enfants de moins de 14 ans en 1905. Cette réforme fut bientôt suivie de lois sur la fréquentation scolaire, qui représentaient un autre pas en avant dans le progrès social au Nouveau-Brunswick⁵.

Bien que la structure et l'influence du mouvement ouvrier aient connu de nombreux changements au fil des ans, la place des syndicats dans la société a résisté à l'épreuve du temps. Selon l'idée que s'en faisaient les étudiants de la question ouvrière du 19^e siècle, les syndicats, en renforçant la position de négociation des travailleurs au sein de la société, étaient animés par l'ambition d'instaurer une distribution plus équilibrée, voire plus juste, de la richesse produite dans l'économie en canalisant une plus grande part de cette richesse vers la classe ouvrière. Même si les effectifs syndicaux dans l'ensemble du Canada ont rarement dépassé un tiers de la main-d'œuvre – ce qui est vrai aussi pour le Nouveau-Brunswick –, les syndicats ont aidé à établir des normes qui

améliorent les conditions de travail et qui augmentent les revenus de tous les travailleurs. Par l'entremise d'organisations telles que la Fédération des travailleurs et travailleuses, ils ont défendu les droits des travailleurs dans leurs lieux de travail et contribué à mener la bataille pour une distribution plus équitable du « salaire social » sous forme de services publics qui profitent à tous les citoyens et les citoyennes.

Les ouvrages qui portent sur l'histoire du travail au Canada ont généralement tendance à négliger les histoires provinciales, et rares sont les histoires générales de fédérations ou de mouvements ouvriers provinciaux⁶. Néanmoins, l'histoire du travail au Canada est largement une expérience provinciale, notamment pour la simple raison constitutionnelle que la plupart des travailleurs canadiens ont vécu et travaillé sous des régimes de travail et d'emploi promulgués et administrés par les provinces. Par conséquent, les diverses affiliations locales, professionnelles, nationales et internationales des syndiqués ont été assorties de liens de solidarité déterminés par les réalités politiques et spatiales des collectivités provinciales à l'intérieur du pays. Dans cette perspective, la fondation de fédérations provinciales du travail était une autre façon d'exprimer les solidarités qui émergeaient au sein du mouvement ouvrier canadien au 20^e siècle. Lorsque le Congrès des métiers et du travail du Canada encouragea les membres des syndicats à créer des fédérations provinciales en 1910, la Colombie-Britannique (en 1910) et l'Alberta (en 1912) furent les premières à le faire, et le Nouveau-Brunswick fut la seule autre province à suivre leur exemple. Les provinces ne sont pas toutes pareilles, cependant, et dans le climat de dissensions ouvrières de l'époque, par exemple, la fédération de la Colombie-Britannique ne survécut pas à sa première décennie d'existence et ne serait remise sur pied qu'en 1944. Peut-être la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick bénéficia-t-elle d'un plus grand sentiment de solidarité provinciale ainsi que des objectifs modérés de ses fondateurs dans ses efforts pour se faire reconnaître comme étant la voix provinciale du monde ouvrier.

Il n'en demeure pas moins que la Fédération a connu une croissance inégale et a souvent raté son objectif d'attirer dans ses rangs la majorité des syndicats et des syndiqués de la province. Son échec à cet égard est dû en partie à son

statut constitutionnel d'organe subordonné au sein du Congrès des métiers et du travail du Canada et, plus tard, du Congrès du Travail du Canada, qui a découragé ou même exclu l'affiliation de syndicats qui s'y opposaient. Ainsi, dans les années 1930 et 1940, certains syndicats rivaux qui préconisaient des formes d'organisation plus nationalistes et industrielles fondèrent même une fédération distincte, connue sous le nom de New Brunswick Council of Labour (Conseil du travail du Nouveau-Brunswick). La géographie économique du Nouveau-Brunswick a aussi été un facteur de division entre les travailleurs de la province – le Nord contre le Sud, les centres urbains contre les régions rurales, les travailleurs temporaires contre les employés permanents. Et les hiérarchies perçues de statut et d'importance, fondées sur des différences au chapitre des compétences, de la langue, de l'origine ethnique et du sexe, ont miné les idéaux de solidarité. Malgré l'élection d'un Acadien à la présidence de la Fédération dès 1919, il fallut plus de temps pour que des partenariats complets prennent forme entre les travailleurs de langue française et les travailleurs de langue anglaise. Sa capacité de répondre aux besoins des travailleuses et des employés du secteur public, deux groupes importants qui ont intégré la population active et rapidement pris de l'expansion dans la deuxième moitié du 20^e siècle, posa des défis semblables à la Fédération. De plus, comme dans d'autres régions moins puissantes et peu peuplées du Canada, l'économie politique de sous-développement du Nouveau-Brunswick a profondément ébranlé la stabilité sociale, politique et environnementale de l'économie provinciale, ce qui a contribué à une préoccupation constante au sujet des ressources naturelles ravagées de la province, des cycles impitoyables d'investissements et de désinvestissements capitalistes, des tiraillements des marchés du travail à l'extérieur des frontières provinciales et des crises récurrentes des finances de l'État provincial. Ce sont là des questions que les syndicats n'ont pas été en mesure de résoudre par leurs propres moyens, mais la quête de la démocratie sociale et économique est un autre thème constant dans l'histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses.

De retour dans la salle de bal de l'hôtel où se déroule sa réunion, la Fédération des travailleurs et travailleuses annonce clairement le mot d'ordre

qu'elle a choisi pour son congrès : « Honorons le passé, bâtissons l'avenir. » En regardant autour des tables, on constate que de nombreux délégués portent une épinglette dorée qui souligne le dernier jalon dans l'histoire de la Fédération. À mesure que se poursuit la soirée d'ouverture, on rend hommage à des militants aguerris pour leurs décennies de travail au nom des travailleurs et des travailleuses de la province, et deux nouveaux noms s'ajoutent au Tableau d'honneur de la Fédération. Un orateur cite l'historien populaire Howard Zinn, déclarant que l'histoire peut nous aider à redécouvrir les moments où les gens ont démontré la capacité de résister, d'unir leurs forces, d'améliorer la situation et d'obtenir des changements. Même si le discours public passe souvent sous silence l'histoire du travail et des travailleurs, la Fédération tire depuis longtemps une fierté de l'importance historique de son organisation. Cette fierté était présente dans les années 1920 et 1930, quand des insignes commémoratifs et des livrets souvenirs furent publiés. Elle est encore présente de nos jours dans les résolutions demandant qu'on accorde une plus grande place à l'histoire du travail au sein du mouvement syndical et dans les écoles.

Nous entendons clairement ce message en écoutant les entrevues que des syndiqués ont enregistrées pour les Archives provinciales. « Ce que je trouve curieux au sujet des travailleurs, c'est qu'ils ne racontent pas leur histoire », dit John Daly, qui a été travailleur des quais à Saint John durant 36 ans et qui a occupé de nombreux postes dans des syndicats locaux. « Ils tiennent tout simplement pour acquis que c'est ça le travail qu'ils sont censés faire. » Barb Fairley, qui a commencé à travailler dans une fabrique de chaussures de Fredericton quand elle était adolescente et qui y est restée durant presque 30 ans dont 15 ans à titre de présidente de sa section locale, déclare : « On enseigne l'histoire tous les jours à l'école; pourquoi alors ne pourrait-on pas enseigner un peu d'histoire du travail de la province ou même du pays? » Stella Cormier, qui a abandonné l'école à 13 ans et qui, plus tard, a travaillé dans des usines de poisson, affirme que l'histoire peut enseigner leurs droits aux travailleurs et aux travailleuses : « Premièrement, c'est connaître ses droits. Il faut que tu connasses tes droits... Puis faire la différence... Si tu vas travailler puis que tu connais pas tes droits, ils peuvent te faire faire ce qu'ils veulent. » De même,

Béatrice Boudreau, qui a pris un emploi à 18 ans dans un bureau de Moncton, travaillant 54 heures par semaine pour un salaire de 20 \$, nous rappelle que l'histoire, c'est une question de changements : « Le plus important, c'est de réaliser comment les choses se sont améliorées, probablement graduellement, mais à des moments donnés assez sévèrement, là, ça prend des chocs des fois. Mais faire comprendre l'amélioration qui est due presque uniquement – oui, uniquement – au mouvement syndical. » Et Yvon Godin, député fédéral du Nouveau Parti démocratique depuis maintenant nombre d'années, se rappelle à quel point il savait peu de choses sur les syndicats lorsqu'il est allé travailler dans les mines à l'âge de 19 ans. Il trouve inquiétant que les jeunes travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui connaissent aussi peu leur histoire : « Regarde, on est là aujourd'hui, mais c'est quoi qui nous a amenés là? C'est qui qui s'a battu pour nous autres? Trop souvent, moi, je m'aperçois que les jeunes, c'est pas de leur faute là, mais les jeunes qui *vient* sur le marché du travail, puis ils voient toutes ces choses-là, ils disent que, pour eux autres, c'est comme normal que c'est là. Ils savent pas comment que ça a arrivé là? »

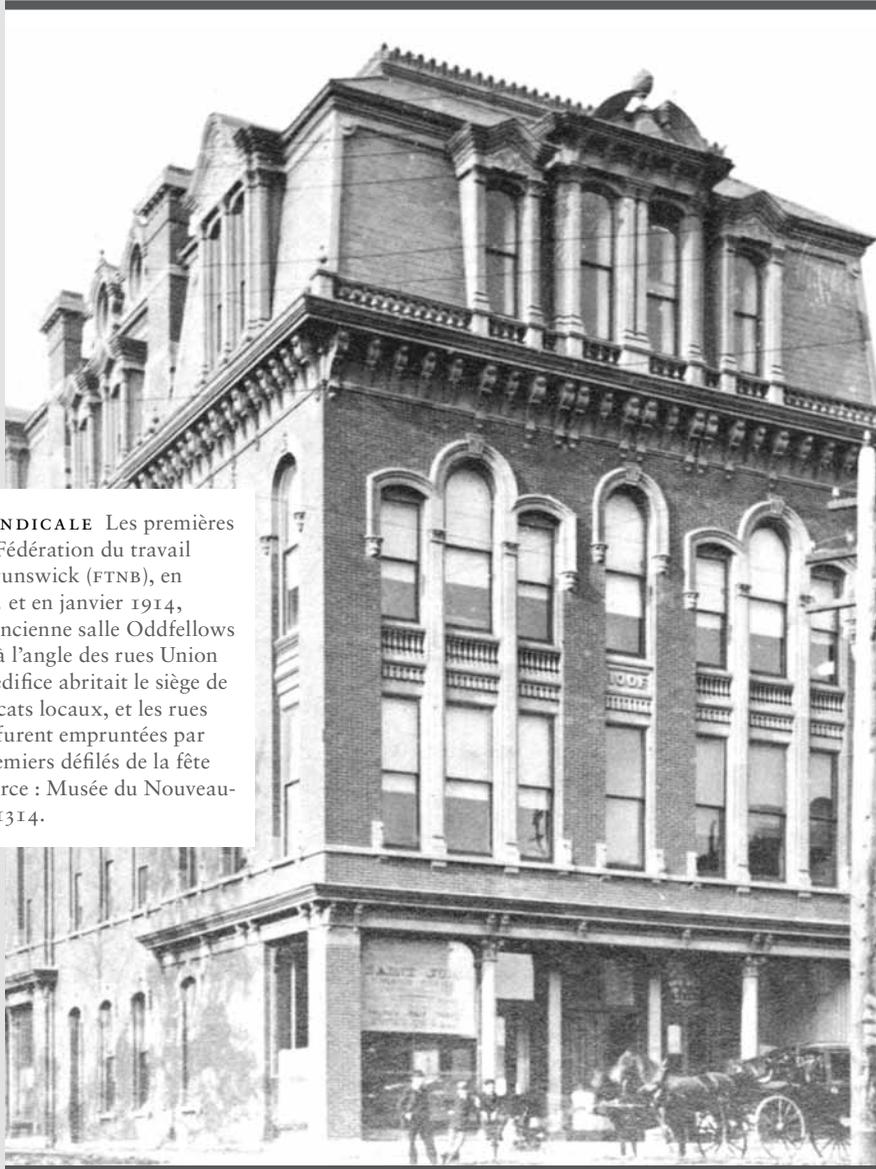
Le présent livre ne peut rendre compte de toute l'évolution de l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick. Il reste encore beaucoup à faire, et ce livre tente de raconter l'histoire d'une seule organisation ouvrière et de décrire sa place dans l'histoire de la province. Et encore, il ne s'agit pas d'une relation complète, mais d'un récit des principales étapes de son développement et des événements de l'histoire provinciale qui ont eu une importance pour la Fédération. Il s'intéresse à de nombreux épisodes montrant des travailleurs en action dans leur milieu de travail et leur communauté mais, inévitablement, il met aussi l'accent sur la vie de l'institution elle-même, y compris les tensions entre ses dirigeants et ses membres et entre les modérés et les militants. Ces dernières années, les spécialistes de l'histoire sociale ont étudié de nombreux aspects de l'expérience de la classe ouvrière au Canada, et ils ont constaté notamment que la façon dont les gens voient leur propre histoire est façonnée par les multiples rythmes de la vie des individus et les possibilités sociales, culturelles et économiques. En conséquence, il n'existe pas une seule identité partagée parmi la population ouvrière, si souhaitable puisse-t-elle sembler

aux yeux des dirigeants syndicaux. En nous montrant la vie quotidienne des familles ouvrières et leurs luttes pour la sécurité et l'épanouissement, les spécialistes de l'histoire sociale ont documenté la complexité des expériences des ménages, des lieux de travail et des communautés, et révélé les sources cachées de la résilience et de la résistance dont, souvent, elles sont tissées⁸. Par ailleurs, une critique formulée il y a quelques années par Howard Kimeldorf lors d'un débat sur le thème « Pourquoi nous avons besoin d'une nouvelle histoire ancienne du travail » suscite aussi bien des commentaires. La discussion a fait ressortir en substance que la « nouvelle » histoire du travail n'a pas seulement approfondi le récit de l'histoire des travailleurs, mais qu'elle a aussi donné la possibilité d'explorer plus à fond des questions classiques, y compris les questions de structure et de mobilisation, de solidarités et d'exclusions, de représentation et de négociation qui déterminent les conditions d'efficacité de la classe ouvrière⁹. Comme l'ont souligné Geoff Eley et Keith Nield plus récemment, les organisations ouvrières et autres mouvements sociaux ont énormément contribué au discours public et ont interagi avec le système politique afin de façonner les politiques publiques, voyant dans l'action politique « un espace de possibilité » déterminé tant par l'activisme des humains que par les forces structurelles qu'ils y rencontrent¹⁰. Il est clair que les recherches et les écrits portant sur l'histoire ont un rôle à jouer à cet égard. Que les lecteurs se rassurent : cet ouvrage n'est pas un livre de théorie sociale ou historique, mais les considérations sociales et historiques demeurent des préoccupations sous-jacentes de notre exploration de l'histoire d'une institution de travailleurs qui fait également partie d'un mouvement social plus large.

Ce livre découle des demandes formulées par des organisations et des militants syndicaux qui désiraient des présentations, des ateliers, des ressources et d'autre matériel de soutien pour faire connaître leur propre histoire à leurs membres. En 2004, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick a accepté de participer, en collaboration avec plusieurs autres organisations ouvrières et des institutions patrimoniales, à une alliance de recherche universités-communautés organisée par des chercheurs et des chercheuses des deux universités provinciales, l'Université de Moncton et la

University of New Brunswick. Ce partenariat entre des organisations ouvrières et des institutions publiques a réussi à obtenir des fonds de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour un projet collectif intitulé « Nouveau regard sur l’histoire du travail au Nouveau-Brunswick : les enjeux contemporains vus dans une perspective historique¹¹ ». Au cours des années suivantes, l’équipe du projet a accompli plusieurs tâches d’envergure, dont l’une était la production du présent historique. La Fédération a donné un excellent exemple aux syndicats de la province en déposant ses documents aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, et ses affiliés et elle ont offert leurs encouragements et leur collaboration d’autres façons. L’équipe de recherche et l’auteur leur en sont très reconnaissants. Le livre est cependant un ouvrage indépendant de recherche universitaire et d’histoire publique qui propose un récit de la longue histoire de la Fédération, jetant sur elle un regard sympathique mais non dénué d’esprit critique. Il veut aider à mieux faire comprendre la place des travailleurs et des travailleuses et de leurs organisations dans la société provinciale. Il éclaire également sur l’histoire du Nouveau-Brunswick moderne et la persistance des traditions de réforme ouvrière et de démocratie sociale, qui passent souvent inaperçues¹².

CENTRALE SYNDICALE Les premières réunions de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick (FTNB), en septembre 1913 et en janvier 1914, eurent lieu à l'ancienne salle Oddfellows de Saint John, à l'angle des rues Union et Hazen. Cet édifice abritait le siège de plusieurs syndicats locaux, et les rues environnantes furent empruntées par certains des premiers défilés de la fête du Travail. Source : Musée du Nouveau-Brunswick, X11314.



CHAPITRE I

« *Un fait accompli* »

1913-1929

1. Le 16 septembre 1913

Ils se rencontrèrent à la salle Oddfellows de Saint John le mardi 16 septembre 1913. L'assistance était peu nombreuse, mais les délégués représentaient un grand mouvement d'appui et des attentes encore plus grandes. Ils vinrent de Sackville, de Fredericton, de Moncton et de Saint John, porteurs de lettres de créance remises par des syndicats et des conseils du travail locaux, et étaient issus d'un large éventail d'occupations, dont des barbiers, des forgerons, des briqueteurs, des charpentiers, des cigariers, des ouvriers en électricité, des mouleurs de fonderie, des débardeurs, des peintres en bâtiments, des plombiers, des imprimeurs, des wagonniers et des tailleurs de pierres. En tout, l'assistance se composait de 20 délégués seulement, tous des hommes provenant surtout de Saint John et de Moncton, mais l'*Eastern*

Labor News n'hésita pas à décrire l'événement comme « une grande réunion représentative »¹.

Le lendemain de cette brève réunion, les journaux de Saint John soulignèrent la signification de cet événement. « Un mouvement d'importance pour les travailleurs de la province a franchi une étape hier, rapporta le *Standard*. Une fédération provinciale a vu le jour et elle a pris des dispositions pour accroître la collaboration afin de promouvoir une législation du travail et toutes les questions liées aux intérêts de la classe ouvrière. » Le *Daily Telegraph* décrivit les objectifs de la nouvelle organisation en des termes semblables : « amener tous les syndicats des différentes villes de la province à resserrer leurs liens afin que les demandes formulées par la nouvelle entité aient plus de poids que celles de toute organisation actuelle séparée ». Seuls quelques points furent réglés lors de la réunion, mais les participants étaient satisfaits des résultats. P.D. Ayer, du Moncton Trades and Labour Council (Conseil des métiers et du travail de Moncton), qui présida la réunion, prédit que, au fur et à mesure que de nouveaux syndicats s'y joindraient, « la Fédération deviendra rapidement le moyen législatif et la machine de combat du mouvement syndical dans la province ». Un correspondant de l'*Eastern Labor News* nota avec satisfaction que la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick (FTNB) était maintenant « un fait accompli »².

On planifiait la création d'une fédération du travail depuis au moins le printemps de 1912, lorsque le Saint John Trades and Labour Council (Conseil des métiers et du travail de Saint John) invita son pendant de Moncton à discuter de la question. En juin cette année-là, J.J. Donovan, un dirigeant syndical chevronné du syndicat des cigariers de Saint John, s'adressa à l'assemblée lors d'une réunion du Moncton Trades and Labour Council. Donovan expliqua qu'il était trop facile pour le gouvernement provincial de faire la sourde oreille aux préoccupations ouvrières de n'importe quelle région de la province. « Une fédération provinciale donnerait les résultats souhaités et amènerait tous les syndicats du Nouveau-Brunswick à agir dans l'unité, ce qu'aucun gouvernement n'oserait ignorer. » La proposition fut d'emblée appuyée, et les délégués se réunirent à la salle des débardeurs de Saint John

le jour de la fête du Travail de la même année, où ils votèrent à l'unanimité de créer « une organisation qui sera connue sous le nom de Fédération provinciale du travail du Nouveau-Brunswick ». Warren Franklin Hatheway, le réformiste de Saint John et ancien député à l'Assemblée législative, dont les efforts pour faire avancer la cause du mouvement ouvrier avaient souvent été minés par les dirigeants politiques de la province, était aussi présent à la réunion. Il félicita les participants et fit valoir à nouveau la logique d'une fédération : « une organisation représentant tous les intérêts ouvriers de la province aurait une influence beaucoup plus grande qu'un syndicat à lui seul ou que le conseil des métiers et du travail d'une région donnée ». Des dirigeants syndicaux provisoires furent élus, dont Donovan à titre de président, et il fut convenu de tenir une nouvelle réunion dès le jour de l'Action de grâces ou à un autre moment « sur convocation de la direction »³.

Une telle réunion ne fut jamais convoquée, et le mouvement en faveur d'une fédération tomba au point mort durant l'hiver, ce qui ne faisait pas l'affaire de deux ouvriers de Saint John, qui firent appel aux pages de l'*Eastern Labor News*, de Moncton, pour relancer l'idée. Le débardeur Fred Hyatt était un syndiqué des Vieux Pays qui avait servi dans les rangs de l'armée britannique en Inde avant d'immigrer au Canada. C'était aussi un ardent défenseur des idées socialistes, insistant sur l'idée que l'organisation des travailleurs faisait partie d'un effort déployé à grande échelle en vue de réformer la société. « La Fédération provinciale du travail pourrait devenir une réalité et son influence pourrait se faire sentir si son organisation s'apparentait à celle mise en place en Colombie-Britannique et en Alberta, et si sa plateforme consistait à procurer au travailleur tout le produit de son travail, ce pour quoi cela vaudrait la peine de se battre. » À son avis, le capitalisme était arrivé en force au Nouveau-Brunswick, et les travailleurs devaient faire front commun pour assurer leur protection mutuelle : « Le slogan devrait être “travailleurs, unissez-vous” et réveillez le Nouveau-Brunswick. » Hyatt était secondé de façon compétente quoique plus modérée par James L. Sugrue, un des chefs syndicaux de la nouvelle génération qui s'étaient fait remarquer à Saint John. « Je crois qu'il est temps de ressusciter le projet de former une fédération provinciale. Il serait



LE FONDATEUR Le charpentier James L. Sugrue, de Saint John (1883-1930), fut élu le premier président de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick en 1913 et demeura en poste jusqu'en 1918 : « À long terme, nous espérons améliorer les conditions ici à tel point que les gens ne partiront plus pour l'Ouest pour y trouver de meilleurs salaires et des journées de travail moins longues. » Source : *History of Saint John Labor Unions* (1929).

certainement dommage de laisser tomber cette question alors que le temps semble propice à la formation d'une telle organisation. » Sugrue donna un exemple révélateur de l'incapacité des travailleurs d'obtenir des réformes concrètes. Après un an et demi de campagne menée par les syndicats, qui réclamaient l'inclusion d'une clause garantissant un juste salaire dans les contrats gouvernementaux, l'Assemblée législative avait adopté une loi établissant une échelle des justes salaires qui faisait à peine deux phrases et qui, notamment, était dépourvue de normes ou de mesures d'application. « Quel superbe texte de loi, ironisa Sugrue. Les travailleurs ont vraiment de quoi être fiers des avocats, des médecins et des hommes d'affaires qui les représentent. » Il termina son allocution par un appel à l'action : « Arrêtons de jouer la comédie, mes frères, et venons-en aux affaires sérieuses. Il nous faut une fédération du travail dans cette province et l'heure de sa création est venue⁴. »

Un portrait de Sugrue montre son visage jeune et énergique, ses cheveux coiffés vers l'arrière, ses yeux fixes et l'esquisse d'un sourire. Même si Saint John comptait une longue tradition de militantisme ouvrier et que les syndicalistes chevronnés y étaient légion, Sugrue avait encore la vingtaine lorsqu'il commença à s'illustrer. Né en 1883, il avait grandi dans le quartier ouest de Saint John et

était le fils d'un immigrant irlandais qui avait acquis une certaine influence en enseignant dans les écoles catholiques de la ville. John Sugrue, son frère aîné, devint un dirigeant du syndicat des briqueteurs et des maçons et « Jimmie » Sugrue devint un dirigeant de la section locale 919 de la United Brotherhood of Carpenters and Joiners (Fraternité unie des charpentiers et menuisiers), dont il fut nommé secrétaire financier en 1910 et agent syndical en 1913. Sugrue fut élu président du Saint John Trades and Labour Council en 1912. L'émergence de Sugrue en tant que dirigeant local coïncida avec une forte poussée du militantisme ouvrier. Ainsi, les charpentiers de Saint John avaient obtenu un salaire quotidien de 3 \$ et des journées de huit heures de travail dans leur corps de métier, et plus d'un millier d'hommes employés dans les scieries locales quittèrent leur lieu de travail à l'été de 1913 pour réclamer des augmentations salariales et la reconnaissance des syndicats. Cette année-là, les travailleurs de Saint John vinrent en grand nombre participer au défilé de la fête du Travail, qui réunit 2 000 marcheurs selon les estimations, soit le plus imposant défilé de la fête du Travail depuis des années. Les syndicats démontraient leur présence dans la communauté et leurs dirigeants, tel Sugrue, se fixaient des objectifs optimistes. Comme il l'expliqua en 1912 : « À long terme, nous espérons améliorer les conditions ici à tel point que les gens ne partiront plus pour l'Ouest pour y trouver de meilleurs salaires et des journées de travail moins longues⁵. »

En reconnaissance du rôle qu'il joua dans le renouvellement des efforts, Sugrue fut élu président de la Fédération du travail en septembre 1913 et à nouveau lors de la première assemblée annuelle régulière tenue à Saint John en janvier 1914. Les 35 délégués réunis à cette occasion représentaient 15 syndicats locaux ainsi que les conseils du travail de Fredericton, de Moncton et de Saint John. Les huit hommes du syndicat des débardeurs de Saint John, le plus vieux de la province, formaient le groupe le plus nombreux, mais Sugrue devait être déçu que 28 des délégués officiels provenaient de Saint John. Lors du vote portant sur la constitution et les règlements administratifs, l'un des premiers amendements fut l'élection de vice-présidents afin de renforcer l'appui dans les autres endroits. On choisit alors des vice-présidents pour Moncton,

Fredericton et Saint John, y compris trois hommes qui n'étaient pas présents à la réunion. En outre, P.D. Ayer, de Moncton, fut élu secrétaire-trésorier et Frank Lister, de Fredericton, fut élu vice-président.

Pour établir sa ligne de conduite, la Fédération adopta des résolutions sur diverses questions, qui seraient soumises au gouvernement. Quoique leur texte n'ait pas été consigné dans le procès-verbal manuscrit, la liste des résolutions illustre l'étendue du programme de la Fédération : les échafaudages sur les sites de construction, la rétribution des jurés et des témoins, la gratuité des livres d'école et des fournitures scolaires des enfants, une clause sur les justes salaires, la création d'un bureau du travail, l'indemnisation des accidentés du travail et un point intitulé simplement « Les travailleuses ». Au-delà de cette liste, les dirigeants furent chargés d'obtenir une charte auprès du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), et la prochaine réunion fut prévue en juillet 1914 à Fredericton⁶. Malgré ces débuts modestes, la Fédération du travail était maintenant visible dans le paysage politique de la province. Lorsque les délégués se rencontrèrent six mois plus tard à la salle des Knights of Pythias (Chevaliers de Pythias) de Fredericton, le maire de la ville leur souhaita la bienvenue; et ils reçurent la même reconnaissance officielle l'année suivante, lorsqu'ils tinrent leur réunion dans la salle de la Woman's Christian Temperance Union (Société chrétienne de tempérance des dames) de Moncton.

2. Avant la Guerre

Entre-temps, deux événements notoires survenus en 1914 gardèrent la question ouvrière au sens large dans la mire du public, et ce, de façons bien différentes. Le premier de ces événements eut lieu à Saint John à la fin de juillet sous la forme d'une grève étendue et violente qui rappela aux travailleurs la position de faiblesse des syndicats qui cherchaient à obtenir leur reconnaissance, même dans une ville ayant une longue tradition syndicale. Dans ce cas, la centaine d'hommes ou davantage qui travaillaient sur la ligne de tramway de la ville avaient formé un syndicat. À l'instar d'autres travailleurs, ils espéraient obtenir une amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail.

Cependant, trois semaines seulement après la création de la section locale, son président fut congédié sous prétexte qu'il avait contrevenu à certains règlements de l'entreprise; celle-ci alléguait que Fred Ramsay avait immobilisé son tramway pour se rendre dans un débit de boissons, une accusation que le président du syndicat démentit avec véhémence. De plus, l'entreprise refusait de négocier avec le syndicat. Étant donné qu'ils travaillaient dans le secteur des transports, les travailleurs du tramway étaient en position de porter leur cause devant une commission de conciliation nommée par le ministre du Travail du Dominion. La commission, à laquelle fut nommée Sugrue à titre de représentant syndical, recommanda un règlement. Toutefois, l'entreprise n'avait aucune obligation d'accepter la recommandation – ni même de négocier avec les travailleurs ou de reconnaître leur syndicat.

Il s'agissait du genre d'impasse à laquelle les travailleurs de partout au pays faisaient face à cette époque et, dans ce cas-ci, elle conduisit directement à une épreuve de force disputée dans les rues. Le 22 juillet, les travailleurs vêtus de leurs uniformes marchèrent dans les rues en portant des bannières, appelant leurs concitoyens à appuyer leur grève. À tous les coins de rue, la foule se massait pour les acclamer et crier leur appui au slogan de la grève « *Let Everybody Walk* » (« Que tout le monde se mette en marche »). La société de transport était déjà impopulaire dans la ville à cause de ses tramways trop bondés et de son refus de construire de nouvelles lignes, et l'opinion populaire se rangeait du côté des travailleurs. Le lendemain, lorsque la société tenta de faire fonctionner des tramways en ayant recours à des briseurs de grève qu'elle avait fait venir en train de Montréal, elle rencontra des ennuis. La foule qui s'était massée conspua les briseurs de grève, lança des pierres, fracassa des vitres et immobilisa les trams sur leurs rails. Selon les autorités municipales, c'était une regrettable perturbation de l'ordre civil. Monté sur le rebord d'une fontaine, le maire lut la *Riot Act* (loi contre les émeutes) et envoya un détachement des Royal Canadian Dragoons, qui s'élancèrent dans la rue King en fonçant sur la foule au pied de la colline, à Market Square. Les Dragoons étaient armés d'épées de cérémonie à bord plat, et la foule riposta à coups de bâtons et de pierres. Deux wagons de tramway furent renversés, et lorsque la foule attaqua les granges de

DANS LES RUES Au début du 20^e siècle, aucune loi ne protégeait le droit à la négociation collective et, souvent, la question ouvrière se réglait dans les rues. À l'été de 1914, lorsque les travailleurs du tramway de Saint John déclenchèrent la grève pour faire reconnaître leur syndicat, la foule vint en masse pour les appuyer et mettre fin au recours à des briseurs de grève. Cette scène fut captée au Market Square de Saint John le matin du 24 juillet 1914. Source : Musée du Nouveau-Brunswick, X12493 (2).



l'entreprise, il y eut des coups de feu tirés par un groupe de détectives au service de l'entreprise qui couchaient à l'intérieur. À la suite d'une attaque contre la centrale électrique de l'entreprise, la ville fut plongée dans le noir.

On finit par rétablir l'ordre au cours de la nuit, mais pas avant que le maire eût appelé la milice en renfort. Les dirigeants municipaux intervinrent eux aussi et aidèrent à négocier un règlement du conflit, en vertu duquel le

syndicat serait reconnu, les travailleurs feraient des gains et Ramsay, le président du syndicat, obtiendrait un emploi auprès de la municipalité. Comme ce fut le cas dans des grèves semblables des tramways un peu partout en Amérique du Nord, cette grève fut couronnée de succès parce que la communauté éprouvait un sentiment d'animosité à l'égard de la société de transport et témoigna son appui aux travailleurs. Comme l'a écrit l'historien Robert Babcock, « une tradition locale profondément ancrée d'action des foules renforça la conscience de classe alors en émergence chez les travailleurs de Saint John ». Le règlement constituait néanmoins une solution improvisée, une forme de « négociation collective par l'émeute ». Il illustra les obstacles auxquels les travailleurs se heurtaient en cherchant à faire reconnaître leur droit à la syndicalisation, et il mit en lumière la nécessité d'une reconnaissance accrue de la place du mouvement ouvrier dans la société provinciale⁷.

Quelques semaines après la grève, les syndicats semblaient bénéficier d'une plus grande acceptation lorsque des délégués des quatre coins du Canada arrivèrent à Saint John pour assister à l'assemblée annuelle du Congrès des métiers et du travail du Canada. Le CMTC avait tenu des assises annuelles depuis les années 1880, mais une seule fois dans les Maritimes, soit à Halifax en 1908. Lorsque Sugrue avait assisté à l'assemblée de 1912 à Guelph, en Ontario, il avait suggéré que la prochaine réunion se tienne à Saint John. Sugrue était déterminé à faire venir le CMTC au Nouveau-Brunswick, faisant valoir par exemple à une occasion que « Montréal n'est pas l'extrémité est du Canada, bien que certains de nos dirigeants internationaux semblent le penser »⁸. Une fois que la ville de Saint John eut été choisie comme site des réunions de 1914, Sugrue agit en tant que président du comité de réception, qui fit paraître 2 000 exemplaires d'un cahier souvenir dont la publication fut appuyée par une subvention de 500 \$ du gouvernement provincial⁹. Lorsqu'il souhaita la bienvenue aux délégués, Sugrue dit espérer que l'événement « aura pour effet d'inspirer les travailleurs syndiqués de la province du Nouveau-Brunswick »¹⁰. Les Néo-Brunswickois ne manquèrent certainement pas de se présenter en force, comptant au total 36 délégués de Fredericton, de Moncton et de Saint John parmi les 147 délégués venus de partout au pays. Durant une semaine complète,

INSIGNE DE RESPECTABILITÉ

La Fédération du travail du Nouveau-Brunswick reçut sa charte du Congrès des métiers et du travail du Canada en février 1914 et, plus tard au cours de l'année, le CMTC tint ses assises annuelles à Saint John. Le CMTC représentait les idéaux de respectabilité de la classe ouvrière et de responsabilité sociale, et le médaillon de la Fédération porte les armoiries de la ville. Source : Livres rares et collections spéciales, University of British Columbia.



les réunions qui se déroulaient à la patinoire St. Andrews inclurent de nombreux orateurs qui surent débattre de questions ouvrières avec une grande expertise. Le président James C. Watters, un mineur de charbon et socialiste de l'île de Vancouver qui portait souvent un Stetson, présenta un rapport de portée générale et les participants entendirent des discours éclairés de la part de délégués tels que George Armstrong, des charpentiers de Winnipeg, qui traita du problème des étiquettes syndicales contrefaites, et James Simpson, des imprimeurs de Toronto, qui réclama le versement de salaires aux apprentis qui fréquentaient une école technique. James Sugrue était sur l'estrade tout au long du congrès et d'autres délégués du Nouveau-Brunswick se joignirent aux discussions¹¹.

L'un des moments forts des réunions fut un discours prononcé par Leonora O'Reilly, de New York. O'Reilly avait commencé à travailler dans l'industrie du vêtement à New York à l'âge de 11 ans et était devenue membre des Knights of Labour (Chevaliers du Travail) à 16 ans. Une des têtes dirigeantes de la Women's Trade Union League (Ligue syndicale des femmes), elle était alors au sommet de son influence et avait acquis une grande notoriété pour avoir exposé les conditions de travail à l'usine de la Triangle Shirtwaist, où 146 travailleuses avaient perdu la vie trois ans plus tôt lorsqu'elles furent incapables de s'enfuir du bâtiment en flammes. « O'Reilly la Combattante », comme elle se présenta elle-même, fit aux délégués une « description frappante » des efforts de syndicalisation aux États-Unis et lança « un vibrant appel à la syndicalisation des femmes ». Quand O'Reilly déclara que « nous voulons une journée de travail de huit heures, un salaire de subsistance et la pleine citoyenneté pour les femmes », elle fut interrompue par des applaudissements,

puis elle poursuivit : « Tout ce que nous avons accompli grâce à nos combats, nous devrions l'inscrire dans les lois du pays afin que la prochaine génération puisse éviter les luttes que nous avons dû livrer¹². »

La présence d'O'Reilly et d'autres offrait un portrait optimiste des perspectives de solidarité parmi les travailleurs sans distinction de sexe, de région et de pays. Pourtant, en septembre 1914, le mouvement syndical était déjà divisé par l'avènement de la Grande Guerre. Depuis trois ans, le CMTC avait adopté des résolutions dénonçant les guerres capitalistes, et le premier jour du congrès de Saint John une résolution condamna la guerre comme étant « le meurtre organisé des travailleurs des divers pays » et appela les travailleurs canadiens à « rapidement mettre un terme à la guerre ». Cette résolution ne fut pas soumise au vote, et avant que les réunions n'aient pris fin, le CMTC avait affirmé son appui à l'effort de guerre. Les délégués étaient néanmoins soucieux de préserver les droits syndicaux en temps de guerre. Tom Moore, du syndicat des charpentiers, revendiqua des taux salariaux et des heures de travail conformes aux normes syndicales sur tous les contrats gouvernementaux. Lorsque le ministre du Travail du Dominion T.W. Crothers se présenta à l'assemblée, il eut droit à une longue série de critiques en raison de l'échec du gouvernement à appliquer sa propre politique de justes salaires dans l'attribution de contrats de travaux publics. Sugrue et d'autres unirent leurs voix pour présenter des résolutions appelant à la nomination d'agents des justes salaires pour chacune des provinces¹³.

3. L'indemnisation des accidentés du travail

Durant les années de guerre, la cause ouvrière fut loin d'être mise en veilleuse au Nouveau-Brunswick, et à l'exemple d'autres réformistes sociaux de l'époque, les chefs syndicaux continuèrent de mettre de l'avant un programme progressiste. Lors des réunions de janvier 1915, la Fédération réclama la protection des intérêts des travailleurs du Nouveau-Brunswick dans la distribution des contrats de guerre. Toutefois, l'effort de guerre n'était pas au premier plan dans le contenu des discussions. D'autres résolutions de 1915

pressaient les conseils municipaux et le gouvernement provincial d'utiliser des produits portant une étiquette syndicale. On discuta de la création d'un nouveau journal ouvrier pour poursuivre le travail accompli par l'*Eastern Labor News*. D'autres résolutions demandaient que l'on fournisse gratuitement les manuels scolaires aux écoliers et des examens médicaux, dentaires et de la vue dans les écoles¹⁴. Dans les dernières phases de la guerre, la Fédération ne prit aucune position sur des questions telles que la conscription, mais elle s'opposa à ce qu'on emploie des prisonniers internés ou qu'on fasse venir des « Orientaux » pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. En 1918, elle réclama aussi la protection des femmes et des filles qui travaillaient dans les usines, une formation en agriculture pour les soldats rentrant au pays, la représentation des travailleurs dans les offices publics, la propriété publique des chemins de fer et des services d'utilité publique, la représentation proportionnelle en politique et l'élargissement du droit de vote aux femmes¹⁵.

Mais surtout, la Fédération continua d'exercer des pressions pour l'amélioration des lois relatives à l'indemnisation en cas de décès ou de blessures survenus en milieu de travail, adoptant régulièrement des résolutions et envoyant des délégations à cet effet à Fredericton. Il y avait longtemps qu'on débattait de cette question. Un gouvernement libéral avait adopté une loi sur l'indemnisation des travailleurs en cas de blessures en 1903, mais on considérait plus justement que cette loi visait à limiter la responsabilité des employeurs envers les accidents. La loi reposait sur le principe que les blessures survenues au travail étaient un risque que prenait chaque travailleur, à moins qu'il ne soit possible de prouver la négligence de l'employeur à certains égards; même si l'employeur était tenu responsable, les indemnités ne pouvaient dépasser un montant total de 1 500 \$. Au moment de l'élection de 1908, les Conservateurs revendiquèrent une amélioration de la loi et une augmentation des indemnités, et l'élection de Hatheway au sein du gouvernement était de bon augure. Mais les révisions de la loi qui suivirent se révélèrent décevantes : elles augmentèrent la limite des indemnités et corrigèrent une faille en étendant la couverture aux accidents causés par « toute personne au service de l'employeur », mais la loi

continuait d'exclure de nombreux travailleurs. Qui plus est, il fallait encore défendre les réclamations devant les tribunaux, une entreprise coûteuse pour une famille de la classe ouvrière et à l'issue incertaine¹⁶.

Avec l'émergence de la Fédération, les lois sur l'indemnisation des accidents du travail étaient hautement prioritaires dans l'ordre du jour du mouvement ouvrier. Sugrue fit valoir ses arguments lors d'une entrevue avec le Cabinet en mars 1916, où il fut déclaré aux dirigeants syndicaux qu'une commission d'enquête serait bientôt nommée. Comme cette nomination ne venait pas, Sugrue renouvela ses pressions, écrivant à maintes reprises au cours de l'été¹⁷. Le point tournant survint au début de 1917, lorsque le gouvernement nomma une commission d'enquête. Outre le président et deux représentants des employeurs, la commission comptait deux représentants du mouvement ouvrier. Le choix de Sugrue reconnaissait le rôle que la Fédération avait joué dans cette campagne et la nomination de Fred Daley, des débardeurs de Saint John, témoignait de l'importance que la question revêtait sur les quais, où le frère de Daley, président de la section locale 273 de l'Association internationale des débardeurs, avait perdu la vie dans un accident quatre ans auparavant. Bien que le gouvernement conservateur n'ait pas été reporté au pouvoir lors des élections provinciales de février 1917, le nouveau gouvernement libéral continua d'appuyer les travaux de la commission.

L'une des premières tâches de la commission fut d'étudier les nouvelles lois sur l'indemnisation des accidents du travail promulguées en Ontario en 1914 et en Nouvelle-Écosse en 1915. Il s'agissait d'un nouveau type de lois, car au lieu d'imputer une responsabilité individuelle à l'égard des dangers en milieu de travail, elles introduisaient un régime d'assurance publique¹⁸. Au moment où la Fédération tenait son assemblée annuelle à Fredericton en mai 1917, un comité de délégués fut nommé pour rencontrer le gouvernement provincial. Ce comité comprenait plusieurs chefs syndicaux importants : James Tighe et John Kemp, de Saint John; F.C. Wilson, de Moncton; et J.C. Legere et George Crawford, de Fredericton. Le moment pour eux était bien choisi, car la commission avait préparé un rapport intérimaire. Muni

de ce rapport, les délégués rencontrèrent le Cabinet provincial et, selon leur propre compte rendu, « ils présentèrent habilement les revendications du mouvement ouvrier pendant deux heures »¹⁹. À leur retour à la salle de réunion sur la rue Regent, ils rapportèrent que le gouvernement était préparé à modifier la loi en place conformément aux recommandations syndicales. Au cours de ce même après-midi, le syndicaliste de la première heure Hatheway s'adressa aux participants, sans doute ravi que les syndicats de la province aient repris avec vigueur son long combat pour l'amélioration des lois en matière d'indemnisation²⁰.

Au cours de la Grande Guerre, on invoqua souvent la promesse d'une réforme sociale. Alors que la guerre faisait des ravages sur le front, les politiciens provinciaux ne pouvaient pas faire grand-chose au sujet des soldats tués, mais ils semblent avoir fait des progrès soutenus dans l'évaluation du coût des blessures et des décès survenus en milieu de travail dans l'économie nationale. La commission déposa son rapport le 15 mai 1918 et le procureur général J.P. Byrne présenta un projet de loi le même jour, déclarant que « la Fédération du travail ainsi qu'un certain nombre d'employeurs de la main-d'œuvre provinciale ont approuvé les principes du projet de loi ». La nouvelle loi endossait la prémisse selon laquelle les travailleurs et leur famille avaient droit à une indemnisation pour les décès et les blessures découlant de leur emploi, et que les frais liés aux accidents étaient à la charge des employeurs. C'était là un changement « de nature révolutionnaire », de souligner un des chefs de l'opposition – qui l'approuva. Sugrue suivit de près le cheminement du projet de loi et, à un certain moment, il pria les débardeurs de Saint John d'envoyer un représentant à Fredericton pour l'aider à faire des démarches auprès des députés²¹. Le projet de loi comportait des limites : des catégories importantes de travailleurs étaient exclues – travailleurs agricoles, travailleurs domestiques, employés de bureau, policiers, pompiers et une gamme de travailleurs « occasionnels » –, et une modification qui ajoutait les pêcheurs à la liste des occupations exclues ne donna lieu à aucun débat, même si au moins neuf hommes avaient péri lors d'un sinistre dans les eaux de Caraquet aussi récemment qu'en 1914. L'inclusion des travailleurs de l'industrie

forestière, telle que recommandée dans le rapport, suscita la controverse, mais au cours des débats le gouvernement amenda son propre projet de loi de façon à exclure la coupe en forêt et la drave sur les rivières, deux des occupations les plus dangereuses dans la province. Des membres de l'opposition accusèrent le gouvernement de céder aux puissants intérêts forestiers : « L'amendement proposé minerait l'efficacité de la *Compensation Act* (loi sur l'indemnisation des accidents du travail) et il ne serait pas satisfaisant pour la province dans son ensemble, ni pour les intérêts ouvriers²². » Le projet de loi, y compris cet amendement, fut adopté le 26 avril : une mesure législative imparfaite mais le signe que la province était prête à amorcer des réformes en réponse aux besoins exprimés par les travailleurs syndiqués. Le succès de la loi dépendrait dans une large mesure de son administration, et les dirigeants syndicaux furent heureux lorsque Sugrue fut nommé l'un des trois membres à temps plein de la nouvelle Commission des accidents du travail. Sugrue était associé avant tout à la Fédération et la campagne en faveur de l'indemnisation des travailleurs avait démontré l'efficacité d'une organisation qui pouvait affirmer qu'elle représentait les intérêts de l'ensemble des travailleurs de la province²³.

On était loin, cependant, d'une période d'harmonie. Le nombre de syndiqués continua d'augmenter après 1917, mais rien n'était garanti pour les syndicats. Une affaire sensationnelle éclata à Saint John en 1917, lorsqu'une impasse entre les maîtres plombiers et le syndicat des plombiers aboutit à des accusations d'intimidation, d'incendie criminel et de meurtre. La section locale 531 de la United Association of Journeymen Plumbers (Association unie des compagnons plombiers) avait été fondée en 1911 et au début de 1917 elle cherchait à conclure une nouvelle entente comprenant de meilleurs salaires et la journée de huit heures. Après que les employeurs eurent refusé un règlement, les plombiers déclenchèrent la grève, et l'organisateur général du syndicat au Canada, l'audacieux John Bruce, natif de l'Australie, resta presque continuellement sur les lieux au cours du printemps et de l'été. La situation dégénéra à mesure que l'on embaucha des travailleurs de remplacement. Dans le bureau du syndicat, un tableau énumérait les noms de la « liste de déshonneur » et

Bruce pressait les grévistes d'adopter une position vigoureuse : « Harcelez les briseurs de grève, ne les lâchez pas d'une semelle, pourchassez-les, traitez-les de rats, mais n'ayez pas recours à la violence et tenez-vous loin de l'alcool. » Dans son journal personnel, Bruce indiqua que les grévistes gardaient « un bon moral », mais il trouvait aussi qu'il n'y avait « rien à faire » en ce qui concernait les employeurs.

Au milieu de juin, le syndicat se trouva soudain en difficulté. Un juge imposa une amende à quatre de ses membres pour infractions à la loi sur les boissons alcoolisées et les mit en garde contre l'intimidation des briseurs de grève. Bruce suspendit le versement d'allocations de grève afin de payer les amendes. La situation s'envenima lorsqu'un chalet sur le loch Lomond appartenant à l'un des maîtres plombiers fut rasé par les flammes, et que deux membres du syndicat, John Hughes et Joseph O'Brien, furent accusés d'avoir allumé un incendie criminel plusieurs nuits plus tard. De surcroît, le président du syndicat local, John O'Brien, et son secrétaire, Everett Carland, furent arrêtés et accusés dans un premier temps d'intimidation puis, ce qui était plus sensationnel, de meurtre. On alléguait que les dirigeants syndicaux avaient provoqué la mort d'un jeune homme qui avait été frappé par-derrière tard dans la nuit en rentrant du travail.

Tout au long de ces événements, l'organisateur Bruce craignait qu'on ne se serve d'accusations inventées de toutes pièces dans le but de discréditer les syndicats. Deux ans seulement s'étaient écoulés depuis l'exécution de l'organisateur radical Joe Hill à Salt Lake City, et sur tout le continent les syndicats essayaient maintenant de sauver la vie d'un autre syndicaliste, Tom Mooney, qui était sous le coup d'une peine de mort à San Francisco. La situation à Saint John était-elle un autre coup monté afin de détruire le syndicat local? Après avoir consulté Sugrue et d'autres chefs de file, Bruce se porta rapidement à la défense des hommes de Saint John. Les syndicats locaux avaient déjà démontré leur appui solide à la grève, et Bruce retint les services d'avocats, mit sur pied un comité de défense, recueillit des fonds et versa des allocations aux familles des accusés. Les journaux syndicaux de partout au pays s'intéressèrent à l'affaire, dont on discuta aussi lors

des réunions du CMTC à Ottawa et du syndicat international à Toledo, en Ohio. Les accusations d'incendie criminel furent jugées à deux reprises devant les tribunaux, mais les jurés furent incapables de rendre un verdict et les accusations furent abandonnées. L'affaire de meurtre fut entendue durant plusieurs jours à la fin du mois d'août, mais aucune preuve directe ne pesait contre les accusés, et il fallut moins d'une heure pour que le jury les acquitte. Si l'issue du procès vint en quelque sorte donner raison aux travailleurs, rien de tout cela n'était bien rassurant pour le mouvement syndical. À cause des accusations d'incendie criminel et de meurtre, il semblait que les syndicats avaient tourné le dos à la loi. De plus, le grève elle-même se solda par un échec et les questions des heures de travail, des salaires et de la sécurité syndicale furent écartées. Quelques années plus tard, la section locale fut dissoute, et ce n'est qu'en 1929 que le syndicat fut à nouveau établi à Saint John²⁴.

4. La reconstruction

À la fin de la guerre, les syndicats espéraient laisser derrière eux de telles situations chaotiques. Après l'armistice de 1918, il y eut un regain d'énergie dans les rangs du mouvement ouvrier, motivé en grande partie par le désir de construire un monde où les droits des travailleurs seraient au cœur de la société. Tel était le thème principal du programme de reconstruction adopté par la Fédération du travail en mars 1919 :

La guerre mondiale a obligé toute la population à mieux comprendre que le contrôle autocratique des activités et du destin de l'humanité représente une menace pour la civilisation. Elle a ouvert la voie à de nouvelles perspectives, permettant à des politiques plus sages et progressistes de faire leur entrée. Il faut mettre en œuvre de nouvelles conceptions de la liberté humaine, de la justice et des perspectives d'avenir.

Cet important document, préparé par trois des délégués de Saint John, exposait les grandes lignes de la marche à suivre pour une reconstruction de l'après-guerre qui reconnaisse les droits des travailleurs et leur place en tant que citoyens de la province.

Le programme insistait sur le droit à la syndicalisation comme étant une exigence fondamentale de la collaboration entre les travailleurs et les employeurs, et il soutenait que le même droit devait s'étendre aux travailleurs du secteur public. Il soulignait l'importance de la journée de huit heures, alléguant que celle-ci était essentielle à la santé, à la citoyenneté, à la productivité et au bien-être moral, économique et social. Dans cet esprit, la semaine de travail ne devait pas compter plus de cinq jours et demi, et il fallait interdire les heures de travail supplémentaires sauf en cas d'urgence. Il fallait aussi interdire l'emploi d'enfants de moins de 16 ans, et les travailleuses devaient avoir droit au « même salaire pour un travail égal » quoiqu'il faille aussi les protéger contre l'exécution de tâches qui « risquaient de compromettre leur possible maternité ». Il soulevait également des préoccupations concernant le marché du travail : il fallait suspendre l'immigration pour trois ans, pendant que la société s'ajusterait aux conditions de l'après-guerre, et les agences d'emploi privées devaient être abolies au profit d'agences d'emploi publiques gérées conjointement par des travailleurs et des employeurs. Le programme contenait une déclaration percutante en faveur de la liberté de parole et de réunion publique, faisant écho aux inquiétudes suscitées par le recours à la *War Measures Act* (loi sur les mesures de guerre) et à d'autres restrictions en temps de guerre. Il estimait que la propriété publique des services d'utilité publique et des ressources, en particulier des cours d'eau de la province, était nécessaire pour protéger l'intérêt public, et il encourageait les coopératives parce qu'elles protégeaient le travailleur contre le profiteur. L'amélioration des possibilités de s'instruire s'avérait nécessaire, spécialement dans les domaines techniques (et on encourageait les enseignants à s'associer au mouvement syndical). Il fallait promouvoir l'accession à la propriété en offrant des prêts à faible intérêt et en construisant de nouveaux logements grâce à des programmes de travaux publics en périodes de sous-emploi.

Selon les critères du début de 1919, il ne s'agissait pas d'un programme radical. En effet, la section traitant des politiques mettait le mouvement ouvrier en garde contre l'idée d'agir de façon indépendante, ce qui diluerait son influence politique, et faisait valoir qu'il était possible d'obtenir une amélioration des lois par « l'éducation du public et l'appel à sa conscience ». Néanmoins, le programme de reconstruction préconisait une plus grande répartition des droits sociaux et des récompenses économiques comme étant le fondement d'une société démocratique. Il lançait un appel à la reconnaissance des besoins des travailleurs et de leur place en tant que citoyens à part entière dans la société provinciale : « Aucun élément dans cette province n'est plus profondément préoccupé par l'avenir de cette province que la classe ouvrière²⁵. »

Lorsqu'elle tint sa réunion en mars 1919 pour discuter de ce document et procéder à son adoption, la Fédération se trouvait sans président. Sugrue était entré en fonction au sein de la Commission des accidents du travail en tant que membre de la bureaucratie syndicale provinciale à la fin de 1918. L'attention se porta sur le premier vice-président, un jeune machiniste des chemins de fer de Moncton. Céline Antoine Melanson était né dans le comté rural de Kent en 1885, descendant d'une famille acadienne établie depuis longtemps. Alors qu'il était jeune homme, il était venu travailler à Moncton, où le chemin de fer International était le principal employeur. Il commença à travailler comme manœuvre et fut bientôt promu à des tâches plus pointues



L'ACADIEN Céline Antoine Melanson (1885-1957) fut le deuxième président de la Fédération (de 1919 à 1921). Originaire du comté de Kent, il s'établit à Moncton pour travailler dans les ateliers ferroviaires. Premier Acadien à occuper le poste de président, il entra en fonction au moment où la Fédération approuva un ambitieux programme de reconstruction. Source : *L'Évangéline*, 28 février 1952.

en tant que machiniste. Devenu membre de l'Association internationale des machinistes (AIM), Melanson acquit une bonne connaissance des questions ouvrières; de plus, il se perfectionna et améliora son anglais en prenant des cours par correspondance. En 1914, les membres de la section locale 594 de l'AIM le choisirent comme délégué à l'assemblée du CMTC à Saint John. Ils le désignèrent aussi comme délégué aux réunions de la Fédération, où il fut élu vice-président en 1915 ainsi qu'en 1916 et en 1918. Il fut l'un des quatre candidats issus du monde ouvrier qui furent élus au Conseil municipal de Moncton et le premier Acadien élu à titre de conseiller général. Le choix de Melanson comme nouveau président de la Fédération en mars 1919 fut une reconnaissance – et même un encouragement – de la participation des Acadiens au mouvement ouvrier²⁶.

L'élection de Melanson attira aussi l'attention sur l'importance du mouvement syndical dans la ville de Moncton, qui venait au deuxième rang des sites de militantisme ouvrier, devancée seulement par Saint John. Le militantisme ouvrier était en effet bien en marche à Moncton en 1919. La présence de la classe ouvrière était visible dans les rues quand le Moncton Amalgamated Central Labour Council (Conseil des syndicats mixtes de Moncton) organisa les célébrations de la fête du Travail le 1^{er} septembre. Le chef de police, les pères de la Ville et l'Association des anciens combattants de la Grande Guerre ouvraient le défilé, qui comprenait six fanfares, plusieurs brigades de sapeurs-pompiers et une foule d'automobiles, de bicyclettes et de chars allégoriques de marchands. Parmi les syndicats qui se trouvaient sur la ligne de marche, les employés de chemins de fer étaient présents en force, appartenant à des syndicats internationaux tels que ceux des chefs de train, des agents de train, des ingénieurs, des chauffeurs de locomotives, des mécaniciens et des télégraphistes dans le cas du personnel roulant, et ceux des machinistes, des wagonniers et des électriciens pour ce qui est des ateliers. Il y avait aussi dans leurs rangs des membres de la Canadian Brotherhood of Railroad Employees (Fraternité canadienne des employés de chemins de fer), le nouveau syndicat qui avait été fondé par des travailleurs du chemin de fer Intercolonial à Moncton en 1908 et qui prenait maintenant de l'expansion dans tout le

pays. L'un des clous du défilé fut un char allégorique de la section locale des machinistes, dont Melanson était membre, qui fut décrit des années plus tard par une dirigeante de la Unity Lodge No. 10 des dames auxiliaires de l'AIM en des termes qui traduisent l'espoir mis dans la démocratie et le progrès en ce moment historique : « Quatre personnages symboliques drapés de blanc se tenaient sous une double arcade. Il y avait la Liberté, avec sa torche allumée; la Justice aux yeux bandés, avec sa balance en équilibre; l'Éducation, tenant un livre ouvert; et le Progrès, qui transportait l'engrenage d'une machine²⁷. » Un cahier souvenir publié par le conseil du travail vantait les perspectives de la ville, nommait les syndicats comme partenaires dans la marche du progrès urbain et déclarait que les relations de travail à Moncton étaient établies sur des bases solides : « Il existe des relations très cordiales entre les employeurs et les travailleurs, de sorte que lorsqu'il surgit des difficultés liées au travail, elles sont habituellement vite aplanies²⁸. »

Certaines indications révélaient aussi que les idées des syndicats se propageaient dans des régions de la province où le mouvement syndical comptait une faible présence et où les employeurs étaient peu habitués aux syndicats. À la fin de l'été de 1919, une rébellion spontanée éclata parmi les travailleurs le long de la rivière Miramichi, en plein cœur de la région forestière du comté de Northumberland. Elle prit naissance le matin du 20 août à la scierie Robinson, à Newcastle, et les travailleurs se rendirent ensuite à d'autres lieux de travail, en amont et en aval, pour lancer un appel aux hommes. Ils marchèrent tour à tour à Chatham Head, à Nelson et à Douglastown, pressant les hommes de quitter leur travail et de se joindre au mouvement de protestation. Au milieu de la journée, une dizaine d'installations différentes avaient cessé leurs activités et environ 2 000 hommes étaient en grève. Ceux-ci se rassemblèrent sur la place publique de Newcastle pour former un comité de négociation et présenter leurs demandes aux employeurs locaux. La grève connut un règlement rapide et les hommes se massèrent dans l'Opera House le lendemain soir pour approuver une entente qui réduisait la journée de travail de 10 à 9 heures. Joseph P. Anderson, un soldat de retour qui travaillait à l'une des usines et dirigea le comité de négociation, déclara que les temps

changeaient : « Les nègres avaient été libérés, les Belges avaient été libérés, et il était maintenant temps que nous soyons libérés des barons de la forêt. » Le réformateur social Henry Harvey Stuart, qui fit valoir les avantages de la création d'une organisation permanente, figurait aussi parmi les orateurs. James Tighe, l'organisateur des débardeurs de Saint John, qui était aussi vice-président de la Fédération du travail, arriva en train et se chargea d'obtenir une charte syndicale auprès de l'Association internationale des débardeurs. On forma une nouvelle section locale sur-le-champ et J.S. Martin, un magasinier populaire de l'endroit, fut élu secrétaire-trésorier. La Miramichi Waterfront Union (Syndicat des rives de la Miramichi) obtint sa charte à titre de section locale 825 de l'AID. À la fin de septembre, la section locale rapportait 1 600 membres²⁹. Au début de l'année suivante, elle envoya cinq délégués aux réunions de la Fédération, où ils firent une forte impression. Martin fut élu deuxième vice-président de la Fédération et Stuart fut élu vice-président de district dans la Miramichi³⁰.

5. Élargir les horizons

Melanson était à la tête de la Fédération pendant une période d'essor riche en attentes. Seuls 29 délégués étaient présents à l'assemblée annuelle tenue en mars 1919, mais Melanson et le nouveau secrétaire-trésorier, George Melvin, de Saint John, demandèrent dans l'avis de convocation à la réunion de 1920 que tous les syndicats du Nouveau-Brunswick y envoient des délégués : « Nous avons besoin de l'appui de tous les syndicats de la province. Faisons de ce congrès le plus grand dans l'histoire de la Fédération³¹. » Le congrès de 1920 rassembla presque deux fois plus de délégués que celui de 1919. Celui qui se déroula à Saint John l'année suivante, en 1921, fut l'assemblée provinciale du monde ouvrier la plus représentative à ce jour, comptant une assistance de 86 délégués provenant de neuf centres et représentant 7 000 travailleurs. Bien que plus de la moitié des délégués aient été originaires de Saint John, il y avait aussi d'autres délégués qui venaient d'endroits tels que Campbellton, Chatham, McAdam, Milltown, Minto et Woodstock, ainsi que Moncton et

Fredericton, et ils étaient issus d'au moins 20 syndicats différents. L'un des deux délégués des employés d'hôtels et de restaurants de Saint John était Nellie Thorne, la première femme déléguée à apparaître dans les annales de la Fédération³². Les travailleurs acadiens, qui ne comptaient que cinq délégués en tout, étaient cependant sous-représentés dans une province où les Acadiens représentaient 31 % de la population³³.

Durant cette période, la Fédération chercha également à canaliser l'influence politique des travailleurs. En 1918, les délégués avaient adopté un rapport qui réclamait des candidats ouvriers et la formation d'un parti travailliste, déclarant que « les deux partis politiques ont épousé les intérêts capitalistes à un point tel qu'il est pratiquement impossible de leur faire voir la nécessité de travailler pour les intérêts des masses populaires ». Toutefois, un rapport portant sur les activités de lobbying après le congrès citait en exemple la promulgation de la *Compensation Act*, faisant valoir que la session du printemps de l'Assemblée législative avait produit « des mesures législatives de premier ordre pour l'intérêt et le bénéfice de la classe ouvrière, et [qu']il suffit que les travailleurs de la province renouvellent leur intérêt et poursuivent leurs activités pour assurer d'autres succès dans l'avenir »³⁴. La session de la législature du printemps de 1919 apporta aussi de nouvelles réformes, dont l'attribution du droit de vote aux femmes et l'application de la *Compensation Act* aux travailleurs forestiers. L'année 1920 vit une révision à la hausse des montants des indemnités (les versements mensuels aux veuves passèrent de 20 \$ à 30 \$, par exemple, et on abrogea une clause qui limitait à 3 500 \$ le montant maximal de l'indemnité). On modifia aussi des lois afin d'accorder la gratuité des soins hospitaliers et médicaux aux travailleurs blessés. De plus, la Commission adopta des règlements qui répertoriaient les maladies industrielles visées par la loi. Ces progrès étaient le résultat d'intenses activités de lobbying auprès des députés, ce que Melanson appelait « ne pas les lâcher »³⁵.

Tout en reconnaissant la collaboration de députés en place, Melanson affirma aux délégués que « les travailleurs comprennent maintenant qu'ils doivent avoir des représentants sur le parquet de l'Assemblée législative s'ils espèrent un jour accomplir quelque chose ». Après le congrès, il n'hésita pas

à prédire des changements lors des prochaines élections provinciales : « nous aurons certains de nos hommes au sein de l'Assemblée législative pour y défendre nos intérêts en notre nom ». Ces commentaires trouvaient écho dans les pages de l'*Union Worker*, un mensuel lancé en février 1920 et « voué aux intérêts du mouvement syndical de la province »³⁶. L'*Union Worker* fit valoir la représentation directe des travailleurs en politique dans les termes suivants : « Le temps est révolu où quelques hommes du monde ouvrier allaient se mettre à genoux dans la salle d'un comité de l'Assemblée législative et se contentaient de la même rengaine : “le gouvernement étudiera sérieusement la question”. Le plus souvent, la question n'allait pas plus loin. Les délégués s'en retournaient, heureux de s'être doré pendant quelque temps au soleil du premier ministre et de quelques-uns de ses hommes de main au lieu d'avoir été expulsés de l'enceinte sacrée de l'Assemblée³⁷. »

L'annonce de la tenue d'élections provinciales le 9 octobre 1920 prit les forces ouvrières au dépourvu. Les Libéraux vantèrent leurs réalisations en matière de législation du travail, mais leur retour au pouvoir s'accompagnait d'un nouveau défi. Réalisant une importante percée sur la scène politique provinciale, les réformateurs agraires des United Farmers of New Brunswick (Fermiers unis du Nouveau-Brunswick), dotés d'une excellente organisation, firent élire neuf députés. La nouvelle assemblée incluait également, pour la première fois, deux députés ouvriers. John W. Vanderbeck et John S. Martin, tous deux du comté de Northumberland, bénéficièrent du militantisme des travailleurs locaux et d'une alliance électorale avec les fermiers de cette circonscription comptant quatre députés. Vanderbeck arriva en tête des suffrages avec 5 663 votes et Martin fut élu avec 5 111 votes. Vanderbeck avait subi une grave blessure à la jambe en 1920 et il mourut peu de temps après avoir pris son siège à la législature en 1921. Néanmoins, son fils Abram Vanderbeck remporta par une large majorité l'élection complémentaire qui s'ensuivit et siégea aux côtés de Martin en tant que député ouvrier jusqu'en 1925³⁸. On observa aussi une collaboration entre les intérêts agricoles et ouvriers dans le comté de Westmorland, où Stuart (qui occupait un poste de directeur d'école à Sunny Brae, près de Moncton) fut nommé candidat ouvrier; le

conseil scolaire le força toutefois à retirer sa candidature avant l'élection, et James A. Robinson se présenta à sa place et faillit remporter la victoire avec 4 513 votes. À Moncton, le candidat ouvrier Clifford Ayer obtint 1 132 votes, soit environ 25 % de l'ensemble des suffrages. À la grande surprise de Stuart, il n'y eut aucun candidat ouvrier à Saint John, ni alliance générale entre les agriculteurs et les ouvriers dans la province. Le système des partis traditionnels s'était néanmoins montré vulnérable, et les réunions de la Fédération en janvier 1921 adoptèrent à nouveau des résolutions demandant la formation d'un parti travailliste indépendant³⁹.

Même à cette époque relativement fébrile des débuts de la Fédération, l'étendue de la représentation était loin d'être complète en 1921. Les délégués avaient représenté 18 des 101 sections locales en place dans la province lors de l'assemblée de janvier 1914; ils représentaient 34 des 128 sections locales recensées dans la province par le ministère du Travail lors de l'assemblée de janvier 1921 – une proportion supérieure, certes, mais tout de même à peine plus d'une section locale sur quatre dans la province. En 1922, les travailleurs des filatures de coton de Milltown, membres de la section locale 1394 des United Textile Workers of America (Ouvriers unis des textiles d'Amérique), étaient représentés par deux déléguées, Lettie Glover et Sara Shannon. Celles-ci furent accueillies chaleureusement et furent toutes deux élues à des postes de direction (Glover à titre de troisième vice-présidente et Shannon en tant que vice-présidente dans le comté de Charlotte). Cependant, un an plus tard, il n'y avait aucun délégué de leur section locale, et il s'écoulerait encore 22 ans avant que des femmes ne figurent parmi les délégués aux réunions de la Fédération. De même, les mineurs de charbon, qui assistèrent aux réunions de 1920 et de 1921 et présentèrent des résolutions en faveur de l'inspection et de la réglementation des mines de charbon, disparurent également des réunions subséquentes après que la résistance des employeurs fut venue à bout de leur section locale des United Mine Workers of America (Mineurs unis d'Amérique). Après 1921, le nombre total de délégués aux réunions de la Fédération chuta pendant le reste de la décennie, atteignant un creux de 25 délégués en 1925 et s'élevant à seulement 33 délégués en 1929⁴⁰.



LE DÉBARDEUR James Edmund Tighe (1878-1937) fut l'un des fondateurs de la Fédération en 1913. Il exerça de hautes fonctions au sein de l'Association internationale des débardeurs, mais demeura également un homme fort de la Fédération durant de nombreuses années, notamment à titre de président de 1921 à 1929 et de 1934 à 1936. Source : *History of Saint John Labor Unions* (1929).

Pendant ce temps, on assista aussi à un changement à la direction de la Fédération. Melanson démissionna de la présidence lors du congrès de 1921 et, plus tard dans la même année, il accepta le poste de greffier municipal adjoint à l'hôtel de ville de Moncton⁴¹. La Fédération avait à sa barre un dirigeant syndical expérimenté lorsqu'elle procéda à des ajustement pour adopter une position plus défensive après 1921. James Edmund Tighe était déjà une figure marquante de la scène ouvrière de Saint John avant la création de la Fédération en 1913 et il connaissait une ascension rapide dans les rangs de son syndicat international dans les années 1920. Né à Saint John en 1878, Tighe avait travaillé sur des lignes de chemin de fer au Canada et aux États-Unis dans sa jeunesse. Cette expérience lui avait fait connaître le mouvement ouvrier international, et lorsqu'il retourna à Saint John pour y travailler sur les quais, il contribua à amener les débardeurs de l'endroit à s'associer à l'Association internationale des débardeurs en 1911. En 1912, il agissait comme agent syndical de la section locale 273 de l'AID et comme vice-président du syndicat international, tout en étant un chef de file dans le district de la côte atlantique de l'AID. Il était considéré comme un pionnier de la Fédération, car il était présent lors de la première assemblée en 1913 et il joua un

rôle actif dans la campagne fructueuse en faveur des lois sur l'indemnisation des accidents du travail. Il fut élu vice-président à plusieurs reprises, le plus récemment lors des réunions de 1919 et de 1920⁴².

Dans son premier rapport à titre de président, en 1922, Tighe insista sur les conditions économiques difficiles qui se répandaient partout dans la

province. Les travailleurs faisaient face à des fermetures, à des diminutions de salaires et au chômage. Un nombre croissant de grèves et de lockouts étaient provoqués par des employeurs qui n'acceptaient plus la négociation collective : « quand des démarches sont entreprises auprès des employeurs, ceux-ci refusent de reconnaître les organisations syndicales et désirent adopter la “négociation individuelle” ». La situation était particulièrement alarmante dans le tramway de Saint John à la lumière de la rude bataille que ses employés avaient dû livrer pour faire reconnaître leur syndicat en 1914. En mai 1921, la New Brunswick Power Company (Compagnie d'électricité du Nouveau-Brunswick) annonça des réductions salariales et déclara qu'elle ne renouvellerait pas le contrat du syndicat. Une commission de conciliation, au sein de laquelle les travailleurs étaient représentés par Hatheway, ne réussit pas à convaincre l'entreprise de renouveler l'entente, même en incluant des réductions de salaires. L'entreprise décréta plutôt un lockout et fit venir des briseurs de grève de Montréal et d'ailleurs. Des foules s'en prirent aux wagons et il y eut des marches d'appui aux grévistes, mais cette fois aucun règlement ne fut conclu. Le syndicat exploitait sa propre entreprise de transport par autobus, qui offrait un service de remplacement à bon marché sur de nombreux trajets pendant l'été et l'automne, et dont le chef syndicaliste Fred A. Campbell était le président. L'entreprise de transport par autobus fut la cible de harcèlement sous forme d'amendes et d'arrêtés municipaux et finit par s'effondrer, tout comme la grève. Le conflit se termina lorsque des agents du Trades and Labour Council furent arrêtés pour attroupeement illégal, ayant défilé en appui à la grève⁴³. L'*Union Worker* rapporta la détérioration des conditions dans ses pages : « Le chômage est endémique et les “gros bonnets” tirent tous les avantages de la situation pour écraser le travailleur sous le talon de fer du dieu de l'argent. » Le journal proposait pourtant peu de solutions pour remédier à la crise : « Il serait bon de faire quelques concessions pour l'instant, et lorsque la situation reviendra plus ou moins à la normale, on pourra promouvoir et exiger de meilleures conditions de travail⁴⁴. » Entre-temps, l'*Union Worker* lui-même cessa de paraître en avril 1922.

6. « *Pas de raccourci* »

Le virage vers une approche plus prudente était déjà évident lors des réunions de 1921. Il se manifesta notamment sous la forme d'une adhésion aux politiques de plus en plus conservatrices et portées sur l'exclusion du CMTC, en particulier sous la présidence de Tom Moore, qui avait remplacé le socialiste Watters en 1918. Melanson avait encouragé tous les syndicats de la province à se joindre à la Fédération quels que soient leurs antécédents ou leur affiliation, mais cette politique n'était plus acceptable. Le cas qui établit un précédent en 1921 fut celui de la Canadian Brotherhood of Railroad Employees (CBRE), dont les membres avaient été expulsés du CMTC en 1920 pour n'avoir pas réglé des conflits de juridiction avec la Brotherhood of Railway and Steamship Clerks (Fraternité des commis de chemins de fer et de navires à vapeur). Lors de la réunion de la Fédération, on présenta une motion spéciale afin de permettre aux membres de la CBRE de participer à la réunion à titre de délégués fraternels, une position appuyée par des délégués tels que Stuart qui affirmaient qu'« il faut faire tout ce qui est possible pour garder la bonne entente parmi toutes les branches du mouvement ouvrier et concilier toutes les différences actuelles »⁴⁵. L'expulsion fut toutefois confirmée plus tard lors de l'assemblée du CMTC de 1921, et le programme des réunions de la Fédération en 1922 comprenait même une soirée de danse et de rencontre sous les auspices de la fraternité rivale. Pendant ce temps, des syndiqués du Nouveau-Brunswick fidèles au CMTC lançaient eux aussi des attaques semblables contre d'autres organisations syndicales qui contestaient la place du CMTC en tant que principale centrale syndicale : très tôt, le mouvement de la One Big Union (OBU) fut qualifié de « *One Big Failure* » (« Un grand échec ») qui allait à l'encontre de l'esprit du véritable syndicalisme (et fut dénoncé avec encore plus de véhémence après que des mineurs de Minto commencèrent à se joindre à l'OBU en 1925); et l'on déplora également la formation d'une centrale syndicale catholique au Québec : « La formation de syndicats sur des bases religieuses provinciales entaille profondément les syndicats nationaux; les employeurs ne sont pas organisés de la sorte⁴⁶. »

Même en cette période de repli, Tighe était réticent à suspendre le programme de réformes de la Fédération⁴⁷. La plus importante nouvelle initiative consistait à revendiquer une loi protégeant les travailleuses et les mères seules. Dans le cadre de cette initiative, la Fédération collabora avec des groupes tels que les conseils locaux des femmes dans l'une des premières campagnes en faveur des mères et des femmes qui caractérisèrent le mouvement ouvrier, et qui visaient à venir en aide aux personnes qu'ils considéraient comme les plus vulnérables sur le marché du travail. Les progrès furent remarquablement lents. En 1921, la Fédération réclama une loi sur le salaire minimum et une commission habilitée à faire enquête sur les salaires, les heures et les conditions de travail des femmes et à émettre des ordonnances exécutoires. Une proposition connexe demandait la création d'une commission des pensions aux mères afin d'aider les mères nécessiteuses et leurs enfants. Un an plus tard, Tighe rapporta que la province avait accepté de nommer une commission chargée d'enquêter sur la question et que la Fédération avait nommé F.S.A. McMullin, un syndicaliste de Saint John, et Estella Sugrue, l'épouse de l'ancien président de la Fédération, pour l'y représenter⁴⁸. Lors des réunions de 1923, cependant, ceux-ci attendaient toujours leur nomination. La commission fut enfin nommée en septembre 1923 et comprenait les deux représentants désignés par la Fédération; la commission déposa un rapport en mars 1925⁴⁹. Peu après, on assista au retour au pouvoir des Conservateurs, et il semblait improbable que le gouvernement agisse sur la question. Après 1925, l'Assemblée législative ne comptait aucun député ouvrier qui aurait pu aider aux dossiers, et le premier ministre J.B.M. Baxter était moins sympathique aux réformes ouvrières que ne l'avaient été ses prédécesseurs. En 1926, la Fédération adopta à nouveau des résolutions exhortant le gouvernement à mettre en vigueur une loi sur le salaire minimum et une loi sur les allocations maternelles, et réclama également une loi permettant à la province de participer au régime de pensions de vieillesse du Dominion. En 1927, la Fédération demanda s'il était possible qu'une partie des fonds supplémentaires que la province avait obtenus au terme de la campagne en faveur des droits des Maritimes soit consacrée à la mise en œuvre « d'au moins certaines de ces lois

sociales les plus urgentes ». La réponse de Baxter était sans équivoque : « en ce qui concerne les subventions accrues du gouvernement fédéral, ces fonds ne seront absolument pas disponibles pour de telles mesures législatives »⁵⁰.

La Fédération eut plus de succès à protéger sa plus grande réalisation d'ordre législatif. Dans les années postérieures à 1918, Sugrue apparaissait régulièrement aux réunions de la Fédération afin de faire rapport de l'administration et des progrès de l'indemnisation des accidents du travail. Lors des réunions de 1923, Sugrue attira cependant l'attention sur « les diverses tentatives des employeurs de détruire la loi en la modifiant ». En plus de s'assurer de l'adoption de la *Mothers' Allowance Act* (loi sur les allocations maternelles) et de la *Minimum Wage Act* (loi sur le salaire minimum), il recommanda de concentrer les efforts sur l'opposition aux attaques des employeurs contre la *Compensation Act*. Des résolutions adoptées à Moncton, à Fredericton et à Saint John pressaient la Fédération d'agir, et les participants au congrès donnèrent leur aval à un plan de collaboration avec les syndicats des chemins de fer, qui s'inquiétaient aussi de la situation. Les préoccupations ouvrières ne pouvaient être ignorées, et le premier ministre P.J. Veniot se présenta au congrès pour annoncer qu'il convoquerait les employeurs et les syndicats à une conférence afin de discuter de tout changement possible à la *Compensation Act*⁵¹. Veniot reporta la conférence mixte jusqu'en janvier 1924, lorsqu'elle se déroula pendant trois jours à Saint John sous sa présidence. Sous la direction d'Angus McLean, de l'Association des producteurs forestiers du Nouveau-Brunswick, les employeurs proposaient de réduire l'échelle des prestations au niveau de 1918, de réduire deux des trois postes de commissaire à un statut à temps partiel et de permettre aux employeurs d'établir leur propre régime d'assurance à la place de celui du gouvernement. Les porte-parole des travailleurs, dont des représentants de la Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen (Fraternité des mécaniciens et chauffeurs de locomotives) et de la Brotherhood of Railway Trainmen (Fraternité des agents de trains), défendirent le système en place et formulèrent une liste de changements afin d'améliorer les prestations et d'accroître les pouvoirs de la Commission⁵². À l'issue de la réunion, il était clair que le gouvernement provincial n'était pas

prêt à accepter les changements demandés par les employeurs⁵³. La question ne se résorba pas complètement après l'élection de 1925. En 1926, Tighe prévint que les employeurs unissaient à nouveau leur influence pour faire annuler des articles de la *Compensation Act*. Toutefois, lorsqu'il s'adressa aux délégués au congrès cette année-là, le premier ministre Baxter leur assura qu'il appuyait fortement la loi et que « le gouvernement ne toucherait pas à la loi »⁵⁴. Cette déclaration sembla marquer, pour l'instant, la fin des charges soutenues lancées contre les principes sous-jacents de la *Compensation Act*⁵⁵.

Le chômage et le sous-emploi demeurèrent des préoccupations tout au long des années 1920, alors que les travailleurs continuaient de quitter la province en grand nombre pour trouver du travail. En 1925, Tighe déplora les piètres conditions d'emploi et le nombre d'entreprises qui avaient fermé leurs portes, « forçant un grand nombre de nos meilleurs hommes de métier à s'exiler soit aux États-Unis, soit dans l'Ouest canadien ». Dans ce contexte de crise régionale, Tighe s'allia au Mouvement des droits des Maritimes, dominé par les employeurs, et il fut l'un des rares dirigeants syndicaux à participer en 1925 à la grande délégation à Ottawa, qui s'employa à promouvoir avec force les intérêts du port de Saint John. Pourtant, Tighe soulignait que, dans le cadre de nouveaux projets en cours dans le nord de la province, les employeurs évitaient d'accorder leur préférence aux travailleurs du Nouveau-Brunswick. Sa frustration était évidente en 1928 lorsqu'il alléguait que l'embauche de travailleurs « aux noms imprononçables force nos hommes à continuer de quitter la province ». Ses inquiétudes étaient partagées par des délégués qui s'opposaient au recrutement de mineurs gallois pour venir travailler dans les champs houillers, un autre secteur où l'activité économique était en expansion, et on adopta une résolution pour que les immigrants soient exclus du district minier⁵⁶.

Tighe avait déjà exprimé le souhait de quitter ses fonctions en 1925 et crut peut-être, au cours des années suivantes, que sa propre association avec le Parti libéral pourrait nuire à la Fédération dans ses rapports avec le gouvernement conservateur. De plus, il gagnait en influence au sein du syndicat international; en 1927, il fut élu premier vice-président de l'AID, n'étant

devancé que par « King » Joe Ryan, de New York, qui domina les affaires de l'AID durant plusieurs décennies⁵⁷. Avant de démissionner en 1929, Tighe eut la satisfaction d'annoncer que le CMTC tiendrait à nouveau ses assises annuelles à Saint John, comme il l'avait fait en 1914. Même s'il n'était plus président au moment des réunions en août 1929, Tighe fit les manchettes des journaux locaux, qui l'appelèrent « l'homme qui amena le Congrès du travail à Saint John »⁵⁸.

Les délégués du Nouveau-Brunswick furent nombreux à y assister, comme en 1914, un peu plus même que lors des réunions de la Fédération plus tôt dans l'année : on y dénombrait 22 délégués de Saint John, ainsi que neuf délégués de Moncton (y compris le nouveau président, E.R. Steeves), quatre de McAdam, un de Fredericton et un autre de Campbellton. Le premier ministre Baxter et l'ancien premier ministre Veniot, maintenant membre du Cabinet du Dominion, prirent tous deux la parole devant les délégués, et le président Moore, du CMTC, déclara avec insistance qu'il espérait que le gouvernement provincial ferait des progrès dans la promulgation de lois sur le travail. En souhaitant la bienvenue aux délégués, James Whitebone, président du Saint John Trades and Labour Council, souligna l'importance de Saint John dans l'histoire ouvrière du Canada, faisant remarquer que les insignes des délégués comprenaient une réplique de la cloche érigée sur le front de mer en 1849 par les membres originels du syndicat des débardeurs de la ville, la Labourers' Benevolent Association (Association bénévole des travailleurs). Cette cloche historique, de dire Whitebone, était « la cloche qui la première fit résonner le message d'espoir pour les travailleurs et marqua les débuts de la lutte en faveur d'une réduction de la journée de travail »⁵⁹.

Whitebone présenta également le très honorable J.H. « Jimmy » Thomas, dirigeant de longue date de la National Union of Railwaymen (Syndicat national des cheminots) de Grande-Bretagne. La présence de cette figure internationale bien connue servit à mettre en lumière le contexte transnational du mouvement ouvrier, beaucoup comme la visite de Leonora O'Reilly l'avait fait en 1914. Thomas avait lui-même commencé à travailler à l'âge de 12 ans et s'était illustré comme dirigeant syndical puis comme ministre en 1924 au

sein du gouvernement travailliste. En 1929, il était membre du deuxième gouvernement travailliste de Ramsay MacDonald et était responsable de la lutte au chômage. Avant même qu'il n'ait pris la parole, les délégués accueillirent Ramsay par une ovation et des acclamations, puis il prononça un discours si divertissant, selon un journaliste, « que l'assemblée se tordait de rire ». Sur un ton plus sérieux, Thomas déclara que jamais il n'oublierait ses humbles origines ni les principaux objectifs qu'il poursuivait dans sa vie publique : « Apporter du réconfort, de la joie et de l'espoir dans des foyers opprimés est la plus grande source de satisfaction qui soit. » Dans le contexte de l'histoire ouvrière britannique, Thomas était un modéré qui s'était opposé à la grève générale en 1926, et le message qu'il livra à Saint John traduisait une version plus étroite de la conscience syndicale que celle manifestée par O'Reilly 15 ans plus tôt. Thomas conseilla aux syndicalistes canadiens de poursuivre des politiques prudentes : « Au sujet des progrès accomplis dans le passé par le mouvement ouvrier, il affirma qu'ils avaient été le produit d'un processus d'évolution plutôt que de révolution. La révolution et l'effusion de sang n'ont jamais rien rapporté aux travailleurs, a-t-il dit, et il a mis les délégués en garde contre ceux qui préconisaient le "raccourci" pour atteindre les buts du mouvement ouvrier⁶⁰. »

Au terme de ce premier chapitre de l'histoire de la Fédération, le travail organisé avait émergé comme une nouvelle force au sein de la société provinciale. La centrale syndicale avait réussi à attirer l'attention des gouvernements et à obtenir des réformes législatives qui étaient importantes pour de nombreux travailleurs, y compris ceux qui n'appartenaient pas à un syndicat. La Fédération avait contribué à la création d'écoles de métiers dans plusieurs localités et collaboré avec des organismes féminins afin que les manuels scolaires soient gratuits pour les élèves jusqu'à la huitième année. Elle avait soutenu les femmes dans leur lutte pour l'obtention du droit de vote et avait aidé à l'élection des premiers députés ouvriers à l'Assemblée législative. La principale réalisation de la Fédération était l'adoption d'une loi sur l'indemnisation des accidents du travail qui procurait des prestations modestes mais relativement assurées aux travailleurs blessés et à leur famille. Les assemblées annuelles

de la Fédération étaient considérées comme des événements publics notables dans les années 1920, et les premiers ministres Veniot et Baxter s'étaient fait un devoir de prendre la parole lors de ses réunions, même s'ils savaient qu'ils devraient y faire face aux critiques de la part des délégués. Néanmoins, les solidarités représentées par la Fédération demeuraient incomplètes. C'est à Saint John et à Moncton que les syndicats étaient plus puissants, mais même lorsque les attentes étaient à leur point culminant, à la fin de la Grande Guerre, la plupart des syndicats de la province n'envoyaient pas de délégués aux réunions de la Fédération. Les syndicats internationaux représentant des travailleurs masculins qualifiés dominaient à l'intérieur de la centrale syndicale, et la Fédération attirait peu de travailleuses et relativement peu de travailleurs des régions et des industries au-delà des principales villes. Le programme de reconstruction de 1919 avait exposé en détail les grandes ambitions de démocratie sociale et économique, mais à la fin de la décennie la rhétorique appelant à « de nouvelles conceptions de la liberté humaine, de la justice et des perspectives d'avenir » se faisait peu entendre aux réunions de la Fédération. La solidarité ouvrière provinciale évoluait lentement. Elle était menacée par la crise économique régionale qui s'empara des Maritimes au cours des années 1920, et la grande crise économique de 1929 allait bientôt poser de nouveaux défis.

Sugrue, Melanson et Tighe s'étaient tous montrés pragmatiques à titre de dirigeants de la Fédération plutôt que des radicaux, mais chacun à sa façon avait cherché à faire reconnaître la Fédération comme étant la voix du mouvement ouvrier dans la province. Ils poursuivirent leurs objectifs en faisant preuve de courage et d'optimisme quant aux perspectives d'un consensus progressiste au sein de la société provinciale. Selon les syndicalistes de la première heure, tel George Crawford, président du Fredericton Labour Council (Conseil du travail de Fredericton), un briqueteur qui avait participé à presque toutes les réunions depuis 1914, la Fédération du travail était « une organisation désintéressée et dévouée aux intérêts des ouvriers de la province, tant syndiqués que non syndiqués ». Lorsqu'il s'adressa aux congressistes en 1927, son sentiment de satisfaction s'accompagnait d'une mise en garde selon laquelle

« la Fédération ne doit ménager aucun effort pour conserver les acquis du mouvement ouvrier »⁶¹. Pour reprendre les termes de la prédiction optimiste formulée en 1913, la Fédération s'était érigée comme un « moyen législatif » davantage que comme une « machine de combat ». Les solidarités provinciales étaient encore bien incomplètes, mais la Fédération du travail était tout de même devenue « un fait accompli » dans la société provinciale.



TENIR LE COUP La Grande Crise des années 1930 apporta de nouveaux défis à la Fédération. Le président E.R. Steeves (au centre) figure parmi un large groupe de délégués au congrès de 1931 : (à gauche) James Johnston, de McAdam; Norman Van Horne, de Durham Bridge; le secrétaire-trésorier George Melvin; John Mack, de McAdam; Jonh H. Wallace, de Nelson; Steeves; et (à droite) James A. Whitebone, de Saint John; John S. Martin, de Chatham; Thomas McDonald, de Saint John; et J.A. LeBlanc, Moncton. Source : Archives provinciales du Nouveau-Brunswick (APNB), fonds documentaire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick (FTTNB), MCI819, boîte 247.

« Ce qui nous *a été* promis »

1930-1939

I. « *Prévenir le chômage* »

Après deux jours de neige, de pluie, de giboulée et de grêle, la tempête hivernale qui s'abattait sur Saint John s'essouffla. En ce début de janvier 1931, un groupe nombreux d'hommes posaient pour une photographie extérieure sur les marches d'un édifice public. Vêtus de longs manteaux, de faux cols et de cravates, ils portaient tous un chapeau de ville ou une casquette de travail. Les rubans qu'ils arboraient au revers de leur col indiquaient que ces hommes assistaient au 18^e congrès de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick. C'était aux premiers jours de la Grande Crise, époque dévastatrice pour les travailleurs et décourageante pour le mouvement syndical. Dans ces moments d'épreuves et de difficultés, les travailleurs continuaient néanmoins de lutter pour des réformes et de fonder des syndicats. Alors que se dessinaient

devant eux les défis de la crise, beaucoup de travailleurs se tournaient vers la Fédération pour trouver un leadership. En 1931, 68 délégués prirent part aux réunions, un nombre plus important que dans les années récentes. La photographie fait voir les délégués regardant vers l'avenir avec un mélange d'inquiétude et de détermination¹.

Comme par le passé, la plupart de délégués cette année-là provenaient de Saint John, de Fredericton et de Moncton, bien qu'on ait aussi compté des hommes de la Miramichi, de McAdam, de Milltown et de Campbellton ainsi que de petits centres. Debout près du milieu de la photo, entre les vice-présidents John Wallace, le bûcheron chevronné de la Miramichi, et James Whitebone, le projectionniste de cinéma de Saint John, on aperçoit Eugene R. Steeves, successeur de Sugrue, de Melanson et de Tighe à la présidence de la Fédération. Steeves avait assisté à son premier congrès en 1919, étant alors l'un des deux délégués (l'autre était Melanson) de la section locale 594 de l'Association internationale des machinistes. Né dans le comté d'Albert en 1887, Steeves avait travaillé pour le compte du Maine Central Railway et du Canadien Pacifique avant de prendre un emploi de machiniste aux ateliers de l'Intercolonial et de s'établir à Moncton. Toujours intéressé par les affaires civiles, il fut membre durant 10 ans du Conseil scolaire de Moncton, puis du Conseil municipal. Élu vice-président de la Fédération en 1925, Steeves remplaça Tighe à titre de président en 1929².

Lorsqu'il avait présenté son premier rapport aux membres réunis à Moncton en janvier 1930, Steeves avait commenté les progrès remarquables accomplis par les organisations syndicales depuis leurs débuts : « Le mouvement syndical s'est maintenant taillé une place prépondérante dans l'État et la collectivité³. » Un an plus tard, à Saint John, il pouvait faire état d'au moins un succès remporté, soit la promulgation de lois attendues depuis longtemps, y compris une loi sur les allocations maternelles, une loi sur le salaire minimum des femmes et des filles et une loi sur les pensions de vieillesse, et il pressa le gouvernement de mettre ces lois en vigueur sans tarder. Les délégués adoptèrent des résolutions en faveur de nouvelles lois, y compris sur la journée de travail de 8 heures et un salaire minimum de 49 ¢ l'heure sur tous les contrats

provinciaux⁴. Même lors du congrès, les déclarations des porte-parole du gouvernement furent décevantes. En octobre 1931, le représentant législatif de la Fédération rapporta que le gouvernement n'était pas intéressé à de nouvelles mesures législatives en matière de travail; d'ailleurs, il n'avait toujours pas proclamé les lois de 1930 qui, par conséquent, « n'existaient que sur papier et n'étaient d'aucune utilité pour personne »⁵.

Cependant, le point le plus important à l'ordre du jour, déclara Steeves aux délégués rassemblés lors du banquet du congrès à l'hôtel Admiral Beatty en 1931, était le chômage. Ce qui s'était d'abord manifesté comme un ralentissement en 1930 prenait rapidement les allures d'une crise profonde aux conséquences redoutables pour les travailleurs et l'ensemble de la société : « il faudrait remédier à cette situation, car le chômage engendre le mal, ce qui provoquerait une augmentation de la criminalité si rien n'était fait ». Steeves faisait valoir qu'une réduction des heures de travail et une augmentation des salaires permettraient de « soulager considérablement la situation, car les travailleurs devaient avoir de l'argent pour acheter des produits avant que la production ne puisse enregistrer une hausse importante sous l'effet de la demande »⁶. Steeves et d'autres dirigeants syndicaux accueillaient favorablement le financement d'urgence accordé aux travaux publics dans les premières années de la crise, mais ils constataient également que des entrepreneurs sans scrupule exigeaient de longues heures et versaient les salaires les plus bas. Lors de l'assemblée de 1931, J.S. Martin affirma que, avant que les syndicats ne soient intervenus, des entrepreneurs de Chatham offraient un salaire de 27,5 ¢ l'heure et demandaient 75 ¢ par jour aux travailleurs pour le gîte et le couvert, et ce, même le dimanche et d'autres jours où il n'y avait pas de travail⁷.



LE MACHINISTE E.R. Steeves (1887-1952) était un machiniste de Moncton originaire du comté d'Albert, qui devint président de la Fédération en 1929. Trois ans plus tard, il fut nommé pour remplacer James Sugrue à titre de représentant des travailleurs au sein de la Commission des accidents du travail. Il continua de représenter les travailleurs à la Commission jusqu'à sa mort. Source : *History of New Brunswick Federation of Labor* (1934).

Des délégués, dont Martin, en avaient encore plus long à dire l'année suivante, lorsque la Fédération tint son assemblée à Chatham, se réunissant pour la première fois à l'extérieur des trois principales villes de la province. Martin informa les délégués que cet hiver-là, sur la Miramichi, pas une seule scie ne tournait dans les scieries et qu'il y avait 10 hommes pour chaque emploi disponible. La crise du chômage était le thème récurrent dans les séances, et Steeves dénonça à nouveau des employeurs qui profitaient de la situation pour réduire les salaires et augmenter les heures de travail. Le rapport des dirigeants syndicaux indiquait que « des cas de paiement insuffisant et de conditions injustes » dans le cadre de contrats publics à Saint John, Devon, Woodstock, McAdam et Tracadie avaient été portés à l'attention du gouvernement et que, « dans au moins certains d'entre eux, la situation a été corrigée au profit des travailleurs ». Il demeurait impérieux de poursuivre les programmes de secours – « jusqu'aux limites des ressources du pays » –, mais ce ne serait pas suffisant :

Il est temps que nos instances dirigeantes cherchent à prévenir le chômage et y réfléchissent sérieusement, et que l'on élabore un plan ou un mécanisme tel que l'assurance-chômage, qui assurera à chaque travailleur la possibilité de faire vivre sa famille comme il le souhaite ou, sinon, celui-ci obtiendra de quoi vivre décemment à partir du surplus de production du pays, qu'il a contribué à créer, ce qui ne manque pas de se produire lors de telles périodes de chômage.

On forma un comité spécial sur le chômage, présidé par l'ancien président James Tighe, et au cours des discussions les délégués rapportèrent des conditions tout aussi déplorables dans toute la province. Le comité présenta une résolution déclarant qu'« il faut étendre les secours immédiats à de nombreuses familles » et que le gouvernement fédéral devait tenir une conférence interprovinciale sur le chômage, où les syndicats de toutes les provinces seraient également représentés⁸.

L'un des rares secteurs de la province à connaître une certaine croissance de l'emploi au début des années 1930 était le bassin houiller de Grand Lake, où une nouvelle centrale électrique ouvrit ses portes en 1931. Plus d'un millier d'hommes travaillaient dans les carrières souterraines peu profondes de la région, où ils étaient souvent exposés à des conditions dangereuses. En 1932, il y eut huit décès dans les mines en l'espace de six mois. Trois des victimes étaient des enfants qui furent asphyxiés par manque d'air dans le puits abandonné où ils jouaient, et deux des mineurs qui perdirent la vie faisaient partie de la douzaine d'hommes qui tentèrent de leur porter secours. Même s'ils n'avaient plus de syndicat pour les représenter, les mineurs firent largement connaître leur point de vue sur cette tragédie, notamment par l'entremise des constatations des jurys du coroner local. Il y avait plus de 10 ans que la Fédération du travail réclamait l'établissement de lois en matière de sécurité minière dans la province, et les délégués réitérèrent leur appel en ce sens lors du congrès de 1933. Au printemps de 1933, le gouvernement provincial adopta enfin la première loi de la province en matière de sécurité minière, qui prévoyait des mesures de protection des mines abandonnées et l'inspection de la machinerie; elle interdisait également l'embauche de garçons de moins de 16 ans pour travailler dans les mines et limitait la journée de travail à huit heures⁹.

C'était là un maigre succès isolé, et la Fédération continua de s'inquiéter du déclin de son influence au début des années 1930, ce qui se manifestait dans une longue campagne visant à conserver une représentation ouvrière au sein de la Commission des accidents du travail. Après la mort de James Sugrue en 1930, le gouvernement créa une commission d'examen des activités de la Commission et omit de lui nommer un remplaçant, ne serait-ce que temporaire. Lorsque le premier ministre sollicita le nom de personnes susceptibles d'être désignées membres de la Commission des accidents du travail en 1931, les dirigeants syndicaux acceptèrent de suggérer des candidatures malgré le fait que la Fédération préférait ne fournir qu'un seul candidat pour de telles nominations. Les sections locales affiliées proposèrent huit candidats différents, et la Fédération soumit les deux candidatures les plus



LE PROJECTIONNISTE James A. Whitebone (1894-1970) était un jeune homme lorsqu'il adhéra à son premier syndicat en 1912, un an avant la création de la Fédération. Ce projectionniste de cinéma de Saint John devint président de la Fédération en 1932 et remplit un nombre record de mandats jusqu'à son départ à la retraite, en 1964. Source : *History of New Brunswick Federation of Labor* (1934).

en vue, celles du secrétaire-trésorier George Melvin et du président Steeves. Plusieurs mois plus tard, elle protestait encore contre les délais indus et injustifiés dans la nomination du successeur de Sugrue. Lors du congrès de 1932, les délégués réaffirmèrent la politique de ne soumettre qu'un candidat, et Steeves fut choisi à l'issue d'un vote des délégués. À ce moment, l'enquête sur les activités de la Commission était terminée et Steeves y fut nommé en juillet 1932. Il fallut attendre deux ans pour cette nomination, mais elle préserva le principe de la représentation des syndicats au sein de la Commission qu'ils avaient contribué à créer. Steeves remit sa démission comme président de la Fédération en août 1932 et intégra ses fonctions de vice-président de la Commission des accidents du travail, qu'il exerça durant les 20 années subséquentes¹⁰.

Après le départ de Steeves, le premier vice-président, James Whitebone, agit comme président par intérim, puis il fut élu président au congrès de mars 1933. À l'exception de deux ans dans les années 1930, Whitebone allait occuper le poste de président de façon ininterrompue jusqu'en 1959 (et à nouveau de 1960 à 1964). Tout comme ses prédécesseurs Sugrue et Tighe, Whitebone était fils d'immigrant. Son père,

Jacob, était arrivé à Saint John en provenance d'Amsterdam alors qu'il était encore enfant et il fut cigarier et marchand de tabac durant la majeure partie de sa vie active; à sa mort, en 1917, il fut inhumé dans le cimetière juif. Né en 1894, James Alexander Whitebone avait été élevé dans la foi anglicane de sa mère; toute sa génération de Whitebone fut assimilée à la culture dominante. Whitebone fut inscrit comme adhérent à l'Église anglicane au moment de son mariage avec Lillian Gertrude Lynch, une catholique, en 1918. Whitebone avait commencé à travailler comme aide-projectionniste dans une salle de

cinéma à l'âge de 13 ans. Il était l'un des fondateurs, en 1920, de la section locale 440 de l'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators (Alliance internationale des employés de la scène et des projectionnistes), dont il fut pendant longtemps le secrétaire et l'agent. Whitebone fut élu président du Saint John Trades and Labour Council en 1926 et demeura en poste jusqu'en 1942. Il commença à assister aux réunions de la Fédération du travail en 1920, dont il fut élu premier vice-président durant plusieurs années avant d'en devenir le président. En tant que dirigeant de la Fédération, Whitebone se révéla pragmatique et parfois circonspect et sa personnalité déteignit souvent sur l'histoire de celle-ci pendant plusieurs décennies. Comme le signale un récit de sa carrière : « Il pouvait se montrer énergique mais préférait garder son calme et négocier sous l'emprise de la raison et du bon sens plutôt que de l'émotion. Ce n'était pas quelqu'un qui criait, mais quelqu'un qui agissait, même s'il pouvait crier avec les meilleurs d'entre eux quand les circonstances l'exigeaient¹¹. » Whitebone domina la scène provinciale du travail pendant si longtemps qu'on en vint à le décrire comme le « Monsieur Travail » du Nouveau-Brunswick¹².

2. *Un nouvel ordre politique?*

L'ère Whitebone s'amorça sous des auspices peu favorables. On compta seulement 32 délégués qui assistèrent aux réunions de la Fédération en 1933, et le premier ministre C.D. Richards les pria de collaborer avec le gouvernement en évitant de réclamer de nouvelles mesures législatives. Les délégués renouvelèrent tout de même leur appel à la mise en œuvre des mesures déjà adoptées; ils alléguèrent notamment que le défaut de mettre en vigueur l'*Old Age Pensions Act* avait déjà coûté près d'un million de dollars à la population du Nouveau-Brunswick en impôts versés au gouvernement fédéral sans que les citoyens en retirent quelque bénéfice. De toute évidence, la nomination de Steeves à la Commission des accidents du travail n'avait pas apaisé les inquiétudes au sujet de l'indemnisation des travailleurs, car pas moins de 20 résolutions revendiquèrent des améliorations aux dispositions de la loi.

Lorsque John A. Sinclair, président de la Commission, se présenta au congrès, l'ancien président de la Fédération James Tighe l'accusa d'avoir été l'instigateur de modifications qui avaient changé la méthode de calcul des revenus admissibles, au détriment de la plupart des demandeurs. Le débat dura la majeure partie d'un après-midi et s'enflamma au point que Whitebone, à titre de président, dut rappeler l'assistance à l'ordre¹³.

Par ailleurs, plusieurs résolutions adoptées cette année-là demandaient au gouvernement provincial de faire beaucoup plus pour s'attaquer à la crise économique qui empirait. Les délégués demandèrent à la province d'interdire les saisies de fermes et de maisons, d'empêcher que les travailleurs recevant des secours ne soient privés de leurs droits et d'aller de l'avant avec le projet de créer un régime d'assurance-chômage. Ils réclamèrent aussi que l'on décrète la journée de six heures et la semaine de cinq jours de travail, sans qu'il en résulte une diminution des salaires hebdomadaires, afin que le travail existant soit réparti plus équitablement. Le système bancaire fut particulièrement la cible d'attaques pour le motif qu'il « tenait entre ses mains le destin économique de pratiquement toute la communauté ». La formation d'une aile provinciale de la nouvelle Co-operative Commonwealth Federation (CCF, Fédération du Commonwealth coopératif), le parti de réforme sociale mis sur pied par le député ouvrier fédéral J.S. Woodsworth à Calgary l'été précédent, bénéficiait aussi d'un appui parmi les délégués. Lors du congrès de 1933, des délégués de Moncton soumièrent une résolution déclarant que « un grand nombre de nos gens se retrouvent sans emploi et dépourvus des moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille », et que « le caractère généralisé de la présente crise qui touche le monde entier indique qu'il existe des défaillances fondamentales dans le système économique actuel ». Ils invitèrent la Fédération à « soutenir la fondation d'une aile de la Co-operative Commonwealth Federation et [à] employer son organisation à ces fins »¹⁴.

C'est Tighe, agissant comme président du Comité des résolutions, qui présenta la résolution touchant la CCF, à la surprise de ceux qui le connaissaient. Pour appuyer le projet, il affirma qu'il était nécessaire d'accroître la représentation syndicale et que la résolution proposait seulement d'aider à la

convocation d'un congrès, après quoi la Fédération pourrait « céder sa place ». Le secrétaire-trésorier Melvin s'y opposa « parce que la Fédération n'est pas un organe politique » et l'ancien président Steeves dit craindre que « cela ne réduise à néant ce qui a déjà été accompli ». Les délégués entendirent aussi le point de vue des premiers auteurs de la résolution, notamment le machiniste A.W. Jamieson, du Moncton Trades and Labour Council, qui déclara que la CCF avait une plateforme « aux bases solides », qu'elle « est l'organe politique qui peut faire avancer les choses et [que] le moment est propice pour lui donner son impulsion parce que les fermiers et les ouvriers sont sur le pavé ». Après un long débat, la résolution fut approuvée au terme d'un vote par assis et levé de 21 contre 9¹⁵.

En quelques mois, la CCF avait vu le jour au Nouveau-Brunswick. Le 23 juin, à titre de président de la Fédération, Whitebone dirigea l'assemblée constitutive de l'aile néo-brunswickoise de la CCF. L'appel avait été lancé aux organisations syndicales et agricoles et aux groupes de réforme sociale de toute la province, et 98 délégués se présentèrent à l'assemblée tenue à Moncton. Whitebone affirma que la Fédération n'avait pas l'intention de dominer la nouvelle organisation et il avertit que celle-ci allait devoir venir à bout de « convictions très profondément enracinées » pour réussir. Les délégués adoptèrent ensuite une constitution appelant à « l'établissement d'un système planifié d'économie sociale régissant la production, la distribution et l'échange de tous les biens et services ». L'esprit qui animait la réunion se traduisit aussi par des résolutions énergiques sur « la jeunesse », « le chômage » et « la propagande mensongère »; une résolution affirmait que « nous demandons aux gens d'écouter leur raison plutôt que leurs émotions et leur égoïsme, et nous saurons leur prouver que nous pouvons être plus sincèrement loyaux à notre patrie et à nos concitoyens que le Parti conservateur qui se dit libéral, et que le Parti libéral qui s'est avéré conservateur ». Harry Girvan, de Coal Creek, dans la région de Grand Lake, fut élu président de l'aile de la CCF du Nouveau-Brunswick¹⁶.

L'invité d'honneur était J.S. Woodsworth lui-même, le pasteur méthodiste et défenseur des syndicats qui avait été arrêté lors de la grève générale de Winnipeg en 1919 et qui siégeait comme député ouvrier au Parlement fédéral depuis

1921. Ce soir-là, il livra le message de la CCF lors d'une réunion publique qui se tenait au Stade de Moncton. Près d'un millier de personnes vinrent écouter Woodsworth dénoncer l'échec du système capitaliste et plaider la nécessité d'un nouvel ordre économique et social qui ferait passer les gens avant le profit. « Le capitalisme est un échec, leur dit-il, et seul l'avènement d'un nouveau système peut y apporter un remède permanent. Il nous faudra changer la façon de faire les choses. » Le système bancaire serait soumis au contrôle du gouvernement et la CCF apporterait de nouvelles priorités en matière de politique économique : « en cas de conflit entre des droits fonciers d'une part et les besoins d'hommes, de femmes et d'enfants d'autre part, les hommes, les femmes et les enfants doivent primer sur toute autre considération »¹⁷.

Plus tard dans l'année, des délégués de Moncton portèrent la cause de la CCF aux réunions annuelles du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) à Windsor, en Ontario, en proposant d'endosser le nouveau parti. La résolution, soumise par le président de la section locale 594 de l'AIM, Vance Dalzell, dénonçait les vieux partis politiques et leurs dirigeants en les qualifiant de fiascos complets et cita le *New Deal* du président américain Franklin D. Roosevelt comme un exemple de « ce que le véritable leadership politique digne d'un chef d'État peut faire pour tirer une nation du chaos total et la remettre sur la voie de la prospérité et du bonheur ». Cette résolution déplut à l'establishment conservateur du CMTC et le président Tom Moore répliqua qu'il était contraire à la politique du Congrès d'endosser tout parti politique. Après plusieurs heures de débats houleux, la « résolution de Moncton » fut retirée¹⁸.

Pendant ce temps, au Nouveau-Brunswick, on diffusait le message de la CCF dans un journal mensuel, *The Pilot*, financé par l'association de Moncton, qui publia intégralement le texte du *Manifeste de Regina* du Parti en août 1933. En septembre, une réunion publique à l'hôtel de ville de Moncton, présidée par le machiniste W.R. Rogers, attira plusieurs centaines de personnes. Sous la direction du président de l'association locale, les participants entonnèrent des chansons tirées des feuilles de chants de la CCF. Puis ils écoutèrent une allocution sur l'histoire du socialisme prononcée par un jeune homme de la place qui venait de compléter ses études à la University of Toronto. Dans son

« discours long et intéressant », H. Northrop Frye déclara que « nous vivons maintenant dans un monde socialiste et nous devons grandir suffisamment pour apprendre à devenir socialistes ». Toutefois, les progrès de la CCF étaient lents. Un socialiste de longue date de Saint John qui avait assisté à l'assemblée constitutive reprocha au nouveau comité exécutif provincial d'être inactif, et un autre partisan soutint que « l'un des dirigeants clés y a été placé par des opposants pour bloquer les travaux et [qu']il devait agir selon les directives du Congrès des métiers et du travail ». On mit en poste un nouveau secrétaire-trésorier plus vigoureux au début de 1934, mais Woodsworth vit s'évanouir ses espoirs d'avoir des candidats de la CCF dans la province aux élections de 1935¹⁹.

La Fédération elle-même était aussi en perte de vitesse, et seuls 32 délégués se présentèrent à son congrès de février 1934. Whitebone déclara que « le chômage demeure le principal problème qui afflige la Fédération, de même que toutes les organisations syndicales du pays ». Dans ces conditions, le nombre de membres était en chute, et la Fédération rapporta 2 911 membres parmi ses syndicats affiliés, une baisse substantielle par rapport aux 3 700 travailleurs de 1931 ou aux effectifs beaucoup plus élevés à l'issue de la Grande Guerre. Whitebone souligna la récente syndicalisation de travailleurs dans les usines de pâtes et papiers de la côte nord et espérait qu'ils se joindraient bientôt à la Fédération. Dans les camps forestiers, cependant, les hommes travaillaient dans « des conditions épouvantables, dit-il, forcés de fournir de 12 à 14 heures par jour pour des salaires de famine, tout en étant logés et nourris dans des conditions primitives ». Whitebone nota que la province avait amorcé une enquête sur les salaires et les heures de travail en forêt, et il félicita le premier ministre Leonard Tilley pour cette initiative. Il affirma même voir les signes d'une amélioration de la situation économique : « Soyons bien prêts à tirer avantage du retour à la normale en renforçant nos organisations et en restant unis au sein de la Fédération²⁰. »

Dans un même élan d'optimisme, Whitebone remit également aux délégués un exemplaire de la nouvelle publication intitulée *History of Federation of Labor of New Brunswick*. Le livret d'une centaine de pages n'était pas tant un historique qu'un énoncé des réalisations antérieures, « un aperçu

OFFICIAL PROCEEDINGS
of the
23rd Annual Convention
1936



NEW BRUNSWICK
FEDERATION OF LABOR



L'HOMME MODERNE Cette image idéalisée du travailleur industriel, introduite dans un livret promotionnel de la Fédération publié en 1934, constitue une représentation du pouvoir qui tranchait souvent avec la situation de la Fédération durant la Grande Crise. Cette image fut reproduite sur la couverture des comptes rendus des congrès qui furent publiés de 1936 à 1961. Sources : *NBFL Proceedings*, 1936.

du travail remarquable accompli durant les 20 dernières années par la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick dans ses efforts altruistes pour défendre le bien-être des travailleurs et des travailleuses et de leur famille ». L'œuvre sur la couverture était une représentation moderne d'un travailleur géant entouré d'usines et de cheminées – une image idéalisée et hautement masculine visant à illustrer la force du travailleur industriel. Le texte se composait principalement de brefs articles signés par des militants de la première heure tels que Melvin, Steeves, Whitebone et d'autres, ainsi que de contributions de représentants gouvernementaux tels que le ministre de la Santé et le directeur de l'école de métiers. Il y avait aussi plus de 200 publicités commerciales, un reflet de l'appréciation que le milieu local des affaires avait pour la clientèle des travailleurs syndiqués. Dans quelques-unes des annonces, les commanditaires se décrivaient comme « des amis des travailleurs »; et dans une publicité occupant toute une page, le gouvernement du Nouveau-Brunswick offrait ses meilleurs vœux à la Fédération « dans ses efforts pour garder une organisation du travail solide, active et salubre dans notre province ». Peu de choses dans ce livre donnaient une idée de la situation frustrante dans laquelle se trouvait la Fédération au milieu des années 1930, quoique les articles traitant des pensions, du

salaire minimum et des allocations maternelles aient tous mentionné que la province continuait de retarder l'entrée en vigueur de ses propres lois²¹.

Le congrès de 1934 conclut le premier mandat de Whitebone à la présidence. Les rapports mentionnent seulement que l'ancien président Tighe, qui avait quitté ce poste en 1929, fut élu en 1934 et à nouveau en 1935. Il est peu probable que Whitebone ait brigué un nouveau mandat en 1934, car il avait déclaré aux délégués dans son rapport que « certains des actes que j'ai posés en tant que votre président ont déplu à certaines personnes » et il les invita à collaborer avec les prochains dirigeants. Tighe s'inquiétait peut-être de l'attitude trop favorable que Whitebone avait adoptée à l'égard du premier ministre. À son retour en poste, Tighe ne perdit certainement pas de temps pour rappeler au gouvernement provincial ses propres promesses. Il s'en prit à l'administration de la *Compensation Act* – « plus que le squelette de l'ancienne loi » – et décria les compressions dans les subventions aux écoles de métiers et la révocation de dispositions sur la gratuité des manuels scolaires. Il était particulièrement irrité du fait que le gouvernement n'avait toujours pas proclamé la loi dont la Fédération avait longtemps fait son cheval de bataille dans les années 1920 et que les Conservateurs avaient finalement promulguée en 1930 : « Ce que nous avons obtenu après y avoir mis tant d'argent et des années de travail acharné nous a été enlevé en un rien de temps, et le Nouveau-Brunswick fait cavalier seul parmi les provinces de ce Dominion, étant la seule province dépourvue de législation sociale [...] Je recommanderais aux délégués ici réunis de faire pression par tous les moyens possibles en faveur de cette loi, afin que nous puissions récupérer ce que nous avons perdu et obtenir ce qui nous a été promis²². »

Les discours du premier ministre Tilley et du chef de l'opposition, A.C. Dysart, devant les délégués aux réunions de 1935 étaient en quelque sorte une répétition générale en vue des élections provinciales à venir cet été-là. Tilley félicita la Fédération « pour la façon remarquable dont elle s'était comportée ces quatre dernières années », tandis que Dysart vanta les mérites de la syndicalisation comme étant « de très grande portée en raison de l'ampleur de sa mission, qui est d'améliorer le sort de l'humanité ». Tilley rappela la formation

d'une commission des opérations forestières, qui avait introduit un salaire minimum de 32 \$ par mois pour le travail en forêt; de son côté, Dysart fit observer que cette commission comportait trop de lacunes et que « le salaire minimum risque fort de devenir le maximum ». Dysart promit de mettre en œuvre le régime fédéral de pensions de vieillesse au Nouveau-Brunswick, alors que Tilley avertit que « c'était une erreur pour tout homme public de faire des promesses préélectorales qu'il ne pourrait pas honorer par la suite »²³. Les Libéraux remportèrent une éclatante victoire lors des élections, obtenant 43 des 48 sièges. L'année suivante, Tighe formula des commentaires favorables sur le premier discours du Trône et rendit hommage aux Libéraux pour avoir enfin proclamé l'*Old Age Pensions Act* (loi sur les pensions de vieillesse) de 1930; bien qu'il s'agisse d'un programme limité lié aux ressources, certains des Néo-Brunswickois les plus nécessiteux seraient maintenant admissibles à l'aide offerte aux citoyens de la plupart des autres provinces canadiennes, et la Fédération pouvait s'enorgueillir d'une autre petite victoire. Lorsque Tighe annonça qu'il quittait ses fonctions « pour laisser la place à la jeune génération », la porte était ouverte à un retour de Whitebone, à qui Tighe accordait maintenant sa « confiance absolue »²⁴.

3. Le droit à un syndicat

Au milieu des années de la Grande Crise, le monde du travail à l'extérieur du Nouveau-Brunswick était le théâtre de nombreux événements. Les manifestations contre le chômage avaient culminé dans la marche sur Ottawa de 1935, et les travailleurs qui avaient un emploi reconnaissaient de plus en plus la nécessité d'avoir des syndicats forts pour les protéger contre l'insécurité économique. Au début des années 1930, la Workers' Unity League (Ligue d'unité ouvrière), dirigée par les Communistes, avait livré plusieurs grandes batailles et en 1937 les travailleurs du Canada et des États-Unis se joignaient à de nouveaux syndicats mis sur pied par le Committee for Industrial Organization (CIO, Comité pour l'organisation industrielle), dirigé par John L. Lewis, des United Mine Workers. Au Nouveau-Brunswick, l'affiliation des

travailleurs des pâtes et papiers d'Edmundston et de Dalhousie engendra une augmentation importante des effectifs de la Fédération, mais on ne comptait encore que 36 délégués lors du congrès annuel de mars 1937. S'adressant aux délégués lors des réunions de la Fédération à Fredericton, le Dr W.F. Roberts, ministre de la Santé et du Travail, déclara qu'« il se réjouissait qu'il y ait peu ou pas d'agitation sur la scène ouvrière dans la province alors qu'il y en avait tellement à d'autres endroits »²⁵. Des événements vinrent contredire cette observation avant la fin de l'année, alors que deux épreuves de taille ébranlèrent la province et soulevèrent des défis pour la Fédération.

Le rapport présenté par Whitebone à titre de président en 1937 affichait un plus grand militantisme qu'à l'accoutumée. Tout en rendant hommage au gouvernement pour les premiers paiements effectués en vertu de l'*Old Age Pensions Act*, il soutenait que de nombreux pensionnés recevaient moins que le plein montant de 20 \$ par mois. Il dénonçait aussi la prétendue mise en œuvre de la *Fair Wage Act* (loi sur les justes salaires) adoptée par le nouveau gouvernement : « on n'a rapporté aucun cas où un travailleur en a bénéficié ». L'une des faiblesses de la loi résidait dans le fait qu'aucun représentant du monde du travail n'avait été nommé pour aider à administrer la loi, en dépit des suggestions de la Fédération. Whitebone mentionna également que les Libéraux avaient tenté de démettre l'ancien président Steeves de ses fonctions au sein de la Commission des accidents du travail et il mit en garde contre « les conséquences désastreuses qui en résulteraient si l'on permettait que la loi soit soumise aux caprices politiques ». Whitebone se montra aussi critique envers les piètres résultats des efforts de la Fédération pour obtenir des concessions et se dit d'avis que « nous avons peut-être été enclins à trop dépendre de la bonne volonté du gouvernement du jour pour soulager les conditions de travail ». Il était possible d'accroître l'influence des travailleurs en renforçant les rangs du mouvement syndical : « Que chaque travailleur et travailleuse de cette province adhère à l'organisation légitime de son corps de métier ou de son emploi, et nous serons alors capables, par la simple force de notre pouvoir économique, d'abandonner la politique de quémander à genoux, vers laquelle nous semblons nous diriger²⁶. »

Le changement le plus important recherché par la Fédération durant les années 1930 était l'adoption d'une loi protégeant le droit de se syndiquer. Même si la *Trade Union Act* (loi sur les syndicats) de 1872 avait statué que les syndicats n'étaient pas illégaux au Canada, rien n'empêchait les employeurs de licencier ou de punir autrement quiconque se joignait à un syndicat – ou même parlait de se joindre à un syndicat. L'une des conclusions que les travailleurs tirèrent de leur situation d'impuissance durant la Grande Crise était le besoin d'avoir des syndicats, et lors de ses réunions de 1937 la Fédération approuva quatre résolutions distinctes revendiquant des droits syndicaux. L'un des nouveaux syndicats affiliés, la section locale 146 de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers (Fraternité internationale des travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers), représentant les travailleurs de l'usine de papier de Dalhousie, présenta une résolution déclarant que le besoin devenait urgent :

Attendu que : La plupart des entreprises de la province du Nouveau-Brunswick refusent encore de négocier des ententes collectives avec leurs employés;

Attendu que : Un tel refus est d'autant plus insistant lorsque les travailleurs sont organisés en syndicats;

Attendu que : En raison de cette situation, le Nouveau-Brunswick se trouve au dernier rang des provinces au chapitre du progrès social et économique, et les travailleurs du Nouveau-Brunswick se classent parmi les moins bien rémunérés dans leurs industries respectives, en particulier dans l'industrie des pâtes et papiers;

Il est par conséquent résolu : Que cette fédération endosse le principe de la « négociation collective » par la voie des syndicats, là où ils existent, et de leurs représentants autorisés; et qu'elle presse notre gouvernement provincial de promulguer les lois nécessaires accordant de tels droits à tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick²⁷.

En adoptant de telles résolutions, les travailleurs du Nouveau-Brunswick se joignaient à un large mouvement de revendication des droits syndicaux. La mise en œuvre de la loi Wagner aux États-Unis en 1935 servait de modèle au genre de lois syndicales que les syndicats souhaitaient voir instaurer, et le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) lança en 1936 une campagne visant à obtenir de nouvelles lois provinciales. La *Freedom of Trade Union Association Act* (loi sur la liberté d'association syndicale), telle qu'ébauchée par le CMTC, prévoyait que les travailleurs avaient le droit de s'organiser et d'adhérer à des syndicats libres de la domination de l'employeur et de participer à la négociation collective par l'intermédiaire des représentants de leur choix; et qu'il était interdit aux employeurs de limiter ces droits par des menaces, des congédiements ou des contrats tels que les tristement célèbres « contrats de jaune » (*yellow dog contracts*), qui imposaient aux employés comme condition d'embauche l'obligation de ne pas s'affilier à un syndicat²⁸.

Bien que la province se soit abstenue de répondre à cette campagne, la session du printemps de 1937 vit la création d'une commission des justes salaires chargée de diriger le travail de l'agent des justes salaires, nommé un an auparavant²⁹. Cette commission devait être composée de quatre membres, soit deux représentant les employeurs et deux, les employés. Au nom de la Fédération, Melvin défendit vigoureusement la candidature de John S. MacKinnon, un chef de file au sein du conseil du travail de Saint John et de la Fédération qui était président du syndicat des débardeurs. L'autre nom, celui de Raymond Roy, vint de l'autre côté de la province. Natif du comté de Restigouche, Roy avait travaillé dans des usines de papiers à l'extérieur de la province avant d'y revenir pour travailler à la nouvelle usine de Dalhousie, où il était un dirigeant de la section locale de l'International Brotherhood of Papermakers (Fraternité internationale des fabricants de papier). De plus, comme le souligna Melvin, Roy était « un Canadien français qui avait une excellente connaissance de l'anglais et du français parlés dans cette province » – une question d'une grande importance, car la Commission serait fort probablement « appelée à tenir des

audiences dans des districts où l'on parle très peu l'anglais ». Les efforts de la Fédération furent couronnés de succès, et MacKinnon et Roy furent tous deux nommés à la commission. Leur satisfaction fut tempérée par la nomination d'un membre additionnel, Frank Gillespie, de Moncton, un dirigeant de longue date de la Canadian Brotherhood of Railway Employees qui avait reçu l'appui du conseil provincial de l'All-Canadian Congress of Labour (Congrès pancanadien du travail), un syndicat qui commençait à contester les allégations de la Fédération, qui affirmait être la principale voix de tous les travailleurs de la province³⁰.

4. Miramichi et Minto

Certes, la lutte pour les droits syndicaux s'étendait au-delà des salles de réunion de la Fédération. Peu après le congrès de 1937, ses dirigeants étudiaient la réaction à donner à la création d'un nouveau syndicat qui avait vu le jour dans la Miramichi et qui n'avait que de faibles liens avec les syndicats affiliés à la Fédération. Fondée lors d'une réunion publique au Labour Hall de Nelson le 13 janvier, la Northumberland County Farmer-Labour Union (Union agraire-ouvrière du comté de Northumberland) se présentait comme le défenseur de la classe ouvrière de la Miramichi. Sa rhétorique populiste s'adressait non seulement aux employeurs, mais aussi au public et aux gens d'affaires qui partageaient les préoccupations des travailleurs. Il était temps, disait le syndicat, d'instaurer « un gouvernement du peuple pour le peuple, plutôt qu'un gouvernement des rares privilégiés pour les rares privilégiés »³¹. Parmi les orateurs qui s'adressèrent aux participants à la première réunion du syndicat agraire-ouvrier figuraient deux chefs de file locaux associés depuis longtemps à la Fédération, John Wallace et J.S. Martin, qui appuyèrent la campagne en faveur d'une amélioration des salaires et des conditions de travail³². La campagne s'appuyait sur un discours percutant – une de ses résolutions commençait par « Nous, le peuple ouvrier de la Miramichi ici rassemblé » et se poursuivait en affirmant que « les membres de la classe ouvrière estiment que leurs salaires sont insuffisants pour leur permettre

de subvenir de façon décente à leurs besoins et à ceux de leur famille ». Le nouveau syndicat réclamait une augmentation des salaires des débardeurs, des ouvriers d'usine, des draveurs et des ouvriers aux estacades qui travaillaient sur la rivière³³.

Au cours des mois du printemps et de l'été, de nouvelles sections de la Farmer-Labour Union furent mises sur pied, et le syndicat présenta ses demandes à la Commission des justes salaires. Au milieu d'août, les travailleurs d'une scierie débrayèrent – c'était l'un des pires sites d'exploitation, où les travailleurs fournissaient 10 heures de travail par jour pour aussi peu que 17,5 ¢ l'heure, et où l'employeur refusait de discuter de tout changement. Ce fut l'étincelle et, une semaine plus tard, le syndicat prit la tête d'une grève générale le long de la Miramichi. Le 20 août 1937, le président Gregory McEachreon illustra de façon remarquable l'attrait du syndicat en portant un *Union Jack* d'usine en usine, ralliant des centaines de travailleurs au mouvement de grève, beaucoup comme cela s'était produit à l'été de 1919. Après un autre défilé semblable le lendemain, plus d'un millier de travailleurs cessèrent leur travail à 12 sites différents sur une bande de 40 milles (64 km) le long de la rivière. Le premier ministre Dysart répondit en disant regretter que les travailleurs n'aient pas attendu que la Commission des justes salaires ait terminé son enquête. En revanche, James Tighe envoya un télégramme de Saint John pour féliciter le syndicat « de la grande bataille que vous êtes en train de livrer pour les droits du travailleur » et il ajouta : « Tous les ouvriers de la province sont fermement derrière vous et espèrent que vous allez gagner³⁴. »

La grève prit fin après 10 jours. Il n'y eut pas de négociations directes, mais un comité de citoyens obtint une entente qui comprenait un salaire minimum de 28 ¢ l'heure et des journées de 9 heures. Le syndicat ne fut pas formellement reconnu, mais le succès de la grève fut instructif pour la Fédération du travail, qui n'avait joué aucun rôle dans la formation du syndicat ou dans la conduite du mouvement de protestation. Dans cette situation, un grand nombre de travailleurs ignorèrent les syndicats existants et improvisèrent leurs propres formes d'organisation et d'action. La New Brunswick Farmer-Labour Union

(NBFLU, Union agricole-ouvrière du Nouveau-Brunswick), comme on vint à l'appeler, était un syndicat communautaire regroupant de multiples occupations, qui ne tombait sous la compétence d'aucun syndicat « légitime » en place. Même si pendant des années la Fédération avait eu pour pratique de dénigrer les syndicats « illégaux » qui ne se conformaient pas aux politiques du Congrès des métiers et du travail, Whitebone souhaita la bienvenue aux représentants de la nouvelle organisation syndicale lors des réunions de la Fédération de 1938 et déclara que « leurs objectifs concordent avec ceux du mouvement syndical international ». À leur façon, les travailleurs de la Miramichi rappelaient à la Fédération le besoin persistant de syndicalisation et de leadership parmi les travailleurs du Nouveau-Brunswick³⁵.

Ils n'étaient pas les seuls. Au cours de cette même année 1937, des travailleurs du centre du Nouveau-Brunswick cherchaient eux aussi à obtenir la reconnaissance syndicale, et leur lutte précipita une longue bataille portant sur l'avenir des relations de travail dans la province. Les travailleurs des mines de charbon du district de Grand Lake avaient formé un syndicat local des United Mine Workers of America (UMWA) en 1919 puis une unité de la One Big Union en 1925, mais chaque effort s'était soldé par un échec. En 1931, un travailleur de l'endroit écrivit à la Workers' Unity League pour demander que l'on envoie dans le district J.B. McLachlan, le légendaire chef syndical du Cap-Breton : « il sait comment organiser les hommes [...] nous le voulons ici dans la pire condition »³⁶. Cependant, même en l'absence d'un syndicat auquel se joindre, les mineurs de charbon continuaient de former des comités, de signer des pétitions et d'envoyer des délégations rendre visite au gouvernement provincial. En 1934, ils formèrent un syndicat éphémère au nom à consonance délibérément locale – le Northfield Central Provincial Miners' Union (Syndicat des mineurs du centre de la province à Northfield) – dans l'espoir que les employeurs seraient moins hostiles envers un syndicat purement local. Toutes ces initiatives ne servirent aucunement à faire reconnaître le syndicat, et les mineurs se tournèrent à nouveau vers les UMWA en 1937. En février 1937, ils reçurent une charte en tant que section locale 7409 des UMWA signée par John L. Lewis, le président international, dont le nom

LES MINEURS DE CHARBON Les travailleurs des mines de charbon de Minto menèrent une longue et rude bataille pour la reconnaissance syndicale, et leur grève de 1937-1938 conduisit à l'adoption de la *Labour and Industrial Relations Act* par le gouvernement provincial. Ce groupe de mineurs employés par la Miramichi Lumber Company en 1934 comprend, assis à l'avant, 5^e à partir de la gauche, Mathias Wuhr, qui devint le premier président de la section locale 7409 des United Mine Workers of America en 1937. C'était aussi un héros de la classe ouvrière qui fut décoré pour le courage dont il fit preuve lors d'un sauvetage dramatique dans une mine en 1932. Source : Musée du Nouveau-Brunswick, 1978.110.2.



devenait synonyme de « l'idée du CIO » et de la cause du syndicalisme industriel en Amérique du Nord. À Minto, le président local était Mathias Wuhr, l'un des héros des efforts de sauvetage de 1932, qui s'était vu décerner la médaille Carnegie pour sa bravoure.

En octobre, le nouveau syndicat avait suffisamment confiance dans ses appuis pour appeler à des négociations, et lorsque aucun des exploitants des mines de charbon n'accepta de le rencontrer, ses membres votèrent presque à l'unanimité le déclenchement d'une grève³⁷. Le 15 octobre, un millier d'hommes environ interrompirent leur travail dans 11 entreprises du bassin houiller, et des agents supplémentaires de la GRC y furent dépêchés pour patrouiller le district. Tous les matins à 5 h, des centaines d'hommes défilaient en marchant de mine en mine afin de décourager les briseurs de grève. Ils se rassemblaient aussi lors de réunions publiques pour entendre

des syndicalistes en visite du quartier général du district 26, en Nouvelle-Écosse, et de temps en temps quelque homme d'Église sympathique à leur cause, tel le rév. John Linton, de Fredericton. Les étudiants de la University of New Brunswick recueillirent des fonds et leur livrèrent des fournitures, et les étudiantes du mouvement étudiant chrétien encouragèrent les épouses des mineurs à participer aux manifestations d'appui à la grève et à se joindre aux dames auxiliaires pour distribuer de la nourriture et des vêtements. La « grande grève », comme l'a écrit Allen Seager, fut « une remarquable démonstration de force de l'idéal syndical à Minto à la fin des années 1930 »³⁸. Le *Minto Strike News* se porta clairement à la défense du droit des mineurs à la syndicalisation et s'opposa aux « conditions dignes de l'âge de la pierre » qui régnaient dans les mines locales : « Un mineur qui formule un grief légitime à titre personnel risque de se faire congédier. Seul un syndicat peut le protéger [...] Les mineurs veulent la reconnaissance comme première étape absolument nécessaire de leur lutte pour l'amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail³⁹. »

La grève traîna en longueur durant presque deux mois. En novembre, le gouvernement provincial tenta d'amener la Commission des justes salaires à faire enquête sur la situation, mais les mineurs de charbon considéraient que cette solution était inadéquate pour remplacer des négociations. Cette attitude incita le procureur général J.B. McNair à déclarer que la grève devenait une question de savoir « si c'est le CIO ou le gouvernement qui gouvernera la province du Nouveau-Brunswick » [traduction libre]. De leur côté, les exploitants des mines de charbon se préparaient à émettre des avis d'expulsion le 1^{er} décembre, qui entreraient en vigueur dans les 30 jours, menaçant 400 familles d'être évincées des maisons appartenant aux compagnies et de se retrouver dans la neige en plein hiver. C'est alors que le syndicat annonça un changement de tactiques : il mit fin à la grève et demanda au ministère fédéral du Travail la création d'une commission de conciliation. Il s'ensuivit que de nombreux grévistes retournèrent au travail – au début, à condition de signer un « arrangement » individuel avec les exploitants – tandis que les dirigeants parmi les militants locaux demeurèrent sur la liste noire.

5. *La Labour and Industrial Relations Act*

La grève fut un échec, mais elle eut de profondes répercussions dans la province, car les mineurs avaient sensibilisé l'opinion publique au sujet de l'impuissance des travailleurs et des lacunes des lois provinciales du travail. L'agent des justes salaires recommanda une amélioration des conditions de logement et de travail, ainsi que des taux de rémunération standard; et la commission de conciliation fédérale dressa au cours de l'été une liste de conditions de vie et de travail déplorables. Ces constatations contribuaient à expliquer pourquoi on observait de l'insatisfaction dans les localités minières, mais les deux rapports s'abstinrent d'admettre que la reconnaissance du syndicat et la négociation collective étaient au cœur des points en litige⁴⁰. Comme Whitebone le souligna lors du congrès de la Fédération de janvier 1938, la Commission des justes salaires était peut-être utile pour améliorer les conditions des travailleurs non syndiqués, mais elle n'était pas appropriée pour répondre aux besoins des travailleurs qui étaient déjà syndiqués et qui voulaient négocier avec leur employeur. La situation à Minto, expliqua-t-il, était importante pour tous les travailleurs de la province : « Toute la question se résume maintenant à déterminer si les travailleurs des mines de cette province auront ou non le droit d'appartenir à des syndicats reconnus dans leur corps de métier ou s'ils doivent continuer d'être dominés par les représentants locaux de la grande entreprise et les fonctionnaires d'un gouvernement autocratique. » C'était une déclaration impétueuse, et ces paroles valurent à Whitebone d'être forcé de démissionner de la commission de conciliation, qui examinait encore à ce moment la situation à Minto⁴¹. Dans son allocution devant l'assemblée deux jours plus tard, le premier ministre Dysart annonça que la province envisageait de nouvelles mesures législatives en matière de travail : « Je crois que les hommes devraient avoir le droit de se réunir au sein d'un organe, de s'organiser et de négocier collectivement. » Mais il ajouta presque aussitôt : « Les travailleurs auraient tort, cependant, de se liguier ensemble pour forcer à accepter leur solution à un problème⁴². » La veille, la Fédération avait déjà adopté une résolution proposée par la section locale 7409 des UMWA et réclamant une loi concernant le respect du droit des employés de se syndiquer. Le

texte comprenait une disposition clé tirée textuellement de la *Trade Union Act* (loi sur les syndicats) de 1937 de la Nouvelle-Écosse⁴³.

Le fait saillant de la session de la législature du printemps de 1938 fut un projet de loi sur les relations de travail et les relations industrielles, annoncé dans le discours du Trône comme mesure visant à « promouvoir la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et de l'industrie ». Le projet de loi 64 fut déposé par le procureur général McNair, qui affirma que la nouvelle loi « statue que le droit des employeurs et des employés de s'organiser et de négocier ensemble collectivement est un droit établi. Dorénavant, on ne pourra plus soulever de questions sur ce point dans cette province. » Un article du projet de loi intégrait la loi existante sur les justes salaires, qui continuerait de servir à établir les normes d'emploi. Un autre article prévoyait la conciliation obligatoire des contentieux avant qu'il ne soit permis de déclencher une grève légale, une disposition qui avait été un élément principal de la législation fédérale du travail depuis 1907. Au cours du débat, McNair ajouta un autre article qui établissait des sanctions pour les employeurs qui menaçaient de renvoyer ou de punir des travailleurs s'ils se joignaient à un syndicat. Le débat sur le projet de loi suscita des récriminations, les partis politiques se rejetant mutuellement le blâme d'avoir « fomenté » les grèves survenues en 1937 à la Miramichi et à Minto, mais le projet de loi reçut l'approbation unanime des Libéraux et des Conservateurs⁴⁴.

Même si le projet de loi faisait presque une trentaine de pages, la nouvelle loi était moins substantielle qu'elle ne le semblait à première vue. Un jeune avocat de Fredericton, diplômé de l'Université McGill originaire de la Miramichi qui était sympathique à la cause des ouvriers, était tout étonné d'observer que la nouvelle loi était « saluée dans la presse comme une déclaration des droits du monde ouvrier du Nouveau-Brunswick ». Alors que le projet de loi était débattu à l'Assemblée, Frank Park avait rédigé une critique acerbe de ses déficiences. Pour commencer, la définition d'« employé » était trop limitée. Elle excluait les travailleurs agricoles (« Est-ce dirigé contre la Farmer-Labor Union? ») et les travailleurs domestiques (« dans bien des cas [...] la classe de travailleurs la plus mal traitée dans la province ») ainsi que les employés de

la Couronne ou relevant de la Couronne (« Il n'y a aucune raison au monde de mettre à part cette classe de travailleurs et de la distinguer du reste du mouvement ouvrier »). Quant à la clause légalisant le recours des employés à la négociation collective avec leur employeur, il ne s'agissait guère d'une avancée pour la simple raison que la négociation collective était déjà légale, et ce, depuis maintes années. Le véritable problème découlait du refus des employeurs de reconnaître les syndicats et d'entamer des négociations : « la loi est un coup d'épée dans l'eau si elle ne contient aucune clause traitant de la reconnaissance des syndicats ». Plus précisément, la loi ne renfermait pas la disposition essentielle contenue dans la *Trade Union Act* de la Nouvelle-Écosse : « Tous les employeurs devront reconnaître les membres d'un syndicat représentant le choix majoritaire des employés [...] et négocier avec eux⁴⁵. »

En examinant la loi de 1938 lors du congrès suivant de la Fédération, Whitebone était bien conscient de ses lacunes. Il souligna que la Fédération avait refusé de l'appuyer tant que l'on n'y avait pas apporté certains amendements, mais il était aussi prêt à déclarer que McNair « a manifesté un désir sincère d'exaucer nos vœux » et que le gouvernement avait adopté la loi « dans un effort honnête pour réduire au minimum la possibilité que surgissent à l'avenir d'autres graves différends ouvriers dans cette province, et nous lui accordons notre entière collaboration à cet effet ». Tout comme Park, il dénonça le fait que les fonctionnaires n'étaient pas visés par la loi : « Le gouvernement, principal employeur de la main-d'œuvre provinciale, exerce sûrement des mesures discriminatoires en signifiant pratiquement à ses propres employés l'avis qu'il leur est illégal d'appartenir à un syndicat, alors qu'en même temps il déclare la légalité des organisations d'employés du secteur privé ». De plus, après presque un an d'application, la procédure de règlement des différends s'était révélée peu avantageuse : « Je doute qu'un syndicat ouvrier quelconque dans la province ait invoqué avec succès cette partie de la loi pour régler un différend avec son employeur⁴⁶. »

La nouvelle loi ne fut certainement d'aucune aide pour les travailleurs des mines de charbon de Minto. Ceux-ci reçurent un appui chaleureux lors du congrès de la Fédération de 1939, qui adopta des résolutions demandant

que la loi fasse l'objet d'un examen afin d'interdire la reconnaissance de syndicats dominés par l'employeur et de la rendre conforme aux normes de la loi néo-écossaise quant à la reconnaissance des syndicats et à la négociation collective⁴⁷. Depuis l'échec de leur grève, certains mineurs de charbon s'étaient joints à des syndicats auxquels leur employeur était favorable, tels que le Miramichi Mine Workers Union (Syndicat des mineurs de la Miramichi) et le Rothwell Mine Workers Union (Syndicat des mineurs de Rothwell), mais la Fédération rejetait en des termes virulents les demandes d'affiliation provenant de syndicats soutenus par les employeurs : « Le syndicat d'entreprise est l'arme la plus infâme et ignoble jamais conçue par des employeurs sans scrupule pour écraser le travailleur et l'empêcher d'appartenir au syndicat légitime de son métier⁴⁸. » Même non reconnu, le syndicat local 7409 survécut, persistant à diriger des mouvements de protestation à certaines mines en particulier et militant pour la gratuité des manuels scolaires jusqu'à la 12^e année, à la lumière des conditions d'appauvrissement dans le district⁴⁹. Comme le président local Joseph Vandebroek en informa Whitebone au début de 1940, il demeurerait impératif que la loi soit modifiée : « La loi dans sa formulation actuelle ne nous a procuré aucun avantage au cours de la dernière année et demie, car la position des exploitants est qu'ils ne sont pas obligés de reconnaître tout syndicat⁵⁰. »

6. Sortir de la Grande Crise

Malgré les frustrations et les obstacles que les syndicats avaient rencontrés dans leur quête pour être reconnus, la crise économique avait aussi démontré la nécessité de donner plus de poigne à la législation sociale afin d'aider tous les citoyens. Les délégués à l'assemblée de 1939 appelèrent à l'instauration de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance médicale et de l'assurance-santé. La Fédération se déclara aussi favorable à l'idée d'attribuer au gouvernement du Dominion le pouvoir de légiférer dans des domaines tels que les pensions, l'assurance-santé, les heures de travail et la reconnaissance des syndicats. Elle allait ainsi à l'encontre des gouvernements provinciaux, y compris celui du

Nouveau-Brunswick, qui s'opposaient à l'élargissement du pouvoir du fédéral à ces égards. Le plus urgent était le cas de l'assurance-chômage, une réforme qui était bloquée par les débats sur l'autorité constitutionnelle du Dominion et qui attendait que l'on procède à une modification de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Dans des mots qui rappellent les commentaires de Steeves au début de la décennie, Whitebone avertit qu'il était temps d'agir :

Le chômage demeure le problème le plus inquiétant au Nouveau-Brunswick ainsi que dans tout le pays. Pourtant, aucune solution à ce grave fléau de la civilisation n'est en vue [...] On a dépensé des millions pour offrir des secours et fournir du travail temporaire, mais il faut reconnaître que ce ne sont que des mesures palliatives. Dans notre propre province du Nouveau-Brunswick, des milliers d'hommes vagabondent dans les rues et sur les routes, cherchant désespérément à trouver du travail quel qu'il soit. Selon toutes les lois de la nature, cette situation ne peut guère perdurer bien longtemps encore, et il faudra bientôt procurer un emploi productif à caractère permanent pour un salaire décent à toutes les personnes aptes au travail si nous voulons empêcher l'effondrement de la civilisation moderne⁵¹.

Il était temps, tout au moins, que l'on instaure un régime contributif d'assurance-chômage pour tous les travailleurs du Canada et que le Nouveau-Brunswick retire ses objections. Les délégués adoptèrent une résolution pressant le gouvernement du Dominion de ne pas attendre que l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* soit modifié, mais de déclarer l'état d'urgence et de promulguer la loi sans tarder⁵².

Dans ses rapports de la fin des années 1930, le secrétaire-trésorier Melvin fut en mesure de signaler des signes de renouveau dans les rangs de la Fédération. Il y eut une augmentation de la participation au congrès de 1938, auquel assistèrent 42 délégués, et l'on dénombra 75 délégués représentant 5 500 travailleurs lors du congrès de 1939, la plus forte assistance depuis 1921⁵³. Toutefois, au cours de la décennie, certains faits indiquaient aussi que l'affirmation de la Fédération voulant qu'elle était la voix des ouvriers dans la

province n'était pas incontestée. Au début des années 1930, les délégués de la Fédération débattirent à plusieurs occasions de la question des relations avec des organisations « illégales » qui ne tombaient pas sous la portée juridique du CMTC et de ses syndicats internationaux affiliés à l'American Federation of Labor (Fédération américaine du travail). En 1931, une résolution favorable à l'« amalgamation » parmi les syndicats canadiens fut rejetée par une très large majorité, et lors d'une visite en 1932 le président Moore, du CMTC, mentionna nommément une liste de groupes rivaux qui représentaient une menace, dont « la One Big Union, les Communistes, l'Union nationale catholique et l'Union nationale ou le Congrès pancanadien du travail »⁵⁴. Le plus important de ces groupes au Nouveau-Brunswick était l'All-Canadian Congress of Labour (ACCL), qui fut créé en 1927 en tant que fédération de syndicats purement canadiens et qui tirait le gros de ses effectifs de la Canadian Brotherhood of Railway Employees (CBRE), qui continuait de jouir d'une présence forte dans les villes ferroviaires de la province.

Le conflit s'était aggravé lorsque des syndicats de l'ACCL formèrent leur propre « fédération » de travailleurs dans la province. En 1935, des délégués de Saint John, Moncton, Fredericton, Edmundston, Campbellton et Newcastle se réunirent pour fonder le New Brunswick Council of Labour, sous la présidence de R.J. Harrington, un membre de la CBRE de Saint John. À

LES TRAVAILLEUSES Les femmes travailleuses n'étaient pas une priorité pour la plupart des syndicats affiliés à la Fédération, et aucune femme ne fut déléguée aux réunions de la Fédération entre 1923 et 1943. De nouveaux syndicats industriels montrèrent plus d'ambition pour recruter les travailleurs non syndiqués. Ainsi, en 1937, les employés de l'usine Atlantic Underwear de Moncton se joignirent au syndicat des travailleurs du textile appartenant au New Brunswick Council of Labour, une centrale rivale fondée en 1935. Source : Collection du Musée de Moncton.



la suite de cette réunion, on rapporta que le président Tighe de la Fédération avait déclaré : « Le syndicat récemment créé n'a aucun lien que ce soit avec la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick et il n'aura sur elle aucun effet que ce soit. » Au sujet de cette assertion, un des dirigeants du New Brunswick Council of Labour fit remarquer : « Bien entendu, cela reste à voir, et nous ferons tout en notre pouvoir pour que le nouveau syndicat ait effectivement un effet sur la FTNB ⁵⁵. » D'entrée de jeu, le nouveau conseil agissait comme une fédération provinciale rivale de travailleurs, pressant le gouvernement de faire certaines nominations à des instances telles que la Commission des justes salaires et de procéder à une liste de réformes législatives. Ce qui est plus important, l'ACCL mettait aussi sur pied de nouveaux groupes de travailleurs syndiqués dans la province. Ainsi, en 1937, il émit des chartes aux travailleurs du textile d'Atlantic Underwear et de J.A. Humphrey and Sons de Moncton, usines qui employaient un grand nombre de femmes, et il organisa un syndicat des travailleurs de la raffinerie Atlantic Sugar de Saint John. Les syndicats de travailleurs spécialisés qui dominaient au sein de la Fédération du travail avaient peu à offrir à ces travailleurs, et les nouveaux syndicats industriels de l'ACCL comblaient un besoin ⁵⁶. Lors de sa cinquième assemblée générale annuelle en juin 1939, le New Brunswick Council of Labour pouvait se flatter d'accueillir plus de 50 délégués venus de 7 centres de la province,



y compris des conseils du travail de Minto, de Moncton et de Saint John. On comptait parmi eux au moins trois femmes représentant les esthéticiennes de Saint John et les travailleuses d'une usine de biscuits de Moncton. Dans son discours aux délégués, le président de l'ACCL, A.R. Mosher, félicita le conseil pour les progrès accomplis et affirma que le Nouveau-Brunswick était « une des provinces les plus actives en ce qui a trait au mouvement ouvrier national ». En accord avec le nationalisme conservateur de l'ACCL, Mosher formula à nouveau la critique habituelle voulant que « les soi-disant syndicats internationaux » étaient dominés par les Américains, mais il souligna également qu'ils étaient incapables de répondre aux besoins de nouvelles formes de syndicalisme chez les travailleurs : « ces vieux syndicats semaient alors le désordre parmi les travailleurs à cause de la détermination des dirigeants syndicaux de la vieille garde à ne pas déroger au modèle dépassé du syndicalisme de métier ». Comme l'affirma un organisateur du conseil, il y avait amplement place pour les efforts de syndicalisation dans une province où certains employés travaillaient de 10 à 12 heures par jour pour des salaires aussi bas que 3,00 \$ par semaine⁵⁷. La rivalité entre l'« ancien » et le « nouveau » syndicalisme n'était pas près de s'estomper, et le nouveau syndicalisme industriel eut des effets considérables sur la Fédération dans les années suivantes⁵⁸.

La menace d'une détérioration de la situation internationale et le spectre d'une nouvelle guerre mondiale pointaient aussi à l'horizon en ces années. Lors du congrès de la Fédération de 1938, le D^r R.H. Wright, du Fredericton Peace Council (Conseil de Fredericton pour la paix), s'adressa aux délégués; et en 1939, Whitebone évoqua directement la nécessité que le Canada ouvre ses portes à « des minorités cruellement opprimées qui sont persécutées dans certains pays totalitaires d'Europe » et affirma que « nous sommes de tout cœur sympathiques aux mouvements qui œuvrent présentement pour soulager leurs souffrances et trouver un foyer à ceux qui sont forcés de quitter leur terre natale »⁵⁹. Au congrès de 1938, les délégués appelèrent à un embargo sur les exportations de matériel de guerre au Japon, et une résolution fut votée à l'assemblée de 1939 pour réclamer le boycottage des produits importés des

pays soumis à un régime nazi ou fasciste, quoiqu'elle ait été adoptée sous une version très édulcorée⁶⁰.

Au terme des années 1930, travailleurs, employeurs et gouvernements reconnaissaient de plus en plus que le temps de la légalité industrielle promise était arrivé au Nouveau-Brunswick. Le programme de la Fédération prit de l'ampleur pendant les années 1930. Les ravages du chômage dans les premières années de la Grande Crise mirent en évidence la nécessité d'une intervention plus vigoureuse des gouvernements dans l'économie. Au moment des grèves de 1937, les travailleurs du Nouveau-Brunswick se déplaçaient constamment, et la Fédération réclamait l'extension des droits syndicaux en vertu de la loi. Malgré l'effet limité de la *Fair Wage Act* et le caractère purement symbolique de la *Labour and Industrial Relations Act* (loi sur les relations de travail et les relations industrielles), les travailleurs du Nouveau-Brunswick nourrissaient des attentes grandissantes. Dans les pires années de la crise, la CCF avait bénéficié d'un appui, mais les partis politiques établis avaient réagi en se présentant, encore une fois, comme les amis des travailleurs. En 1939, les Libéraux pouvaient même se targuer d'avoir fait élire un candidat « ouvrier » en la personne de Samuel Mooers, un machiniste de Campbellton, qui deviendrait plus tard ministre du Travail. Les progrès étaient d'une lenteur pénible, mais on notait des améliorations au chapitre des lois sociales. Le gouvernement était même sur le point d'édicter une loi créant l'assurance-chômage, bien qu'il ait fallu toute une décennie de chômage sans précédent pour que le Canada commence à s'attaquer au problème. Le signe le plus prometteur pour le syndicalisme au sortir de la Grande Crise était le désir d'un grand nombre de travailleurs de se joindre aux syndicats pour accroître leur sécurité d'emploi. Les années de guerre et de reconstruction qui suivirent allaient relancer les espoirs de la reconnaissance syndicale et de la démocratie sociale et économique.



SUR LE FRONT La Seconde Guerre mondiale marqua un point tournant dans l'histoire du syndicalisme au Canada. Un officier de l'armée discute des conditions sur le front en février 1945 avec une délégation du Congrès des métiers et du travail comprenant (de g. à dr.) : J.A. Sullivan, de l'Union des marins canadiens (UMC), C.S. Jackson, des Travailleurs unis de l'électricité, le vice-président du CMTC James Whitebone et Nigel Morgan, du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. En 1945, ils étaient tous sur la même longueur d'onde pour appuyer l'effort de guerre et la reconnaissance des syndicats. Source : Travailleurs unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique/Bibliothèque et Archives Canada, PA94333.

« Une province digne *des* héros » 1940-1956

1. *À la défense de la démocratie*

Le 7 mai 1945, James Whitebone prépara un message pour la radio afin de célébrer la victoire des forces alliées en Europe. Il rappela dans son allocution sa visite sur des champs de bataille et les conversations qu'il y avait eues avec des soldats du Nouveau-Brunswick. Quand ils lui parlaient de ce qu'ils espéraient de la vie au Canada après la guerre, raconta Whitebone, « leur principal désir était d'en finir avec ce sale travail et de rentrer au pays le plus tôt possible. Ils étaient convaincus que les gens du pays n'allaient pas manquer de leur témoigner leur reconnaissance [...]. » En ce moment de triomphe à la fin de la guerre, Whitebone rappela à ses compatriotes les défis qui les attendaient : « Nous sommes tous reconnaissants et heureux qu'après si longtemps nos forces aient remporté une victoire complète sur un ennemi brutal

et sans pitié, et nous avons tous les droits de célébrer cette victoire; mais nous ne devons pas oublier qu'il reste encore un énorme travail à accomplir¹. »

Plus de cinq ans auparavant, en janvier 1940, des délégués s'étaient rassemblés à l'hôtel Brunswick, de Moncton, pour y tenir le premier congrès de la Fédération du travail depuis la déclaration de guerre. L'assistance se composait de 79 délégués accrédités venant de 9 centres de la province, un nombre supérieur à celui enregistré n'importe quelle année depuis 1921, à l'exception des 91 délégués réunis en 1939². Lors de la réunion cette année-là, la Fédération avait promis d'appuyer pleinement l'effort de guerre. Sa résolution déclarait que les syndiqués avaient un enjeu important dans l'issue du conflit : « cette guerre est livrée contre la tyrannie de la dictature et pour la défense de ces principes de vie démocratiques qui sont si chers aux membres du mouvement syndical ». Dans son discours aux délégués, Whitebone mit les travailleurs en garde sur la nécessité de protéger leurs intérêts durant la guerre et la paix qui suivrait : « Ce n'est pas un secret que le salarié est celui appelé à faire les plus grands sacrifices et à porter le plus lourd fardeau dans toutes les guerres, non seulement pendant les jours de conflit comme tels, mais tout au long de la période de crise économique qui suit inévitablement la fin des hostilités³. »

La Fédération se fit le défenseur d'une politique de « paix économique » avec les employeurs et les gouvernements pendant la durée de la guerre. Comme Whitebone le souligna à maintes reprises, les ouvriers offraient leur « entière collaboration à notre gouvernement pour écraser la tyrannie de l'Axe qui menace notre pays ». Les membres des syndicats s'enrôlaient en grand nombre dans le service militaire et contribuaient généreusement aux emprunts de la Victoire, et Whitebone promit que la Fédération ne formulerait pas de « demandes déraisonnables » en temps de guerre. Aux yeux de Whitebone, les syndicats devaient être une source de stabilité dans l'économie de guerre, promouvoir la collaboration et accroître l'efficacité, agissant même comme « un rempart contre le déclenchement d'actions radicales et inopportunes »⁴.

Par ailleurs, Whitebone avertit aussi que « nous devons faire attention que l'on n'abuse pas de notre empressement à apporter notre entière

collaboration ». Il fallait contrôler la recherche d'un profit indu et il était entendu que les gouvernements allaient appliquer les normes du travail et protéger les droits des travailleurs. À Bathurst, en octobre 1941, Whitebone félicita des travailleurs du Nord d'être venus à bout de « l'antagonisme ouvert des barons du bois » et d'avoir établi « les excellents syndicats représentés ici ». Il rendit hommage aussi à la Commission des justes salaires de la province pour avoir exposé les conditions de travail dans les conserveries où, dit-il, « les femmes reçoivent un salaire aussi minime que 8 cents l'heure et les hommes adultes 15 cents l'heure de la part d'employeurs sans scrupule, animés par l'appât du gain ». De plus, avec l'arrivée de nombreux nouveaux travailleurs qui prenaient des emplois dans l'industrie de la guerre, Whitebone réclama une loi sur l'apprentissage afin que le marché du travail ne soit pas inondé par « une armée de mécaniciens à moitié formés, qui constitueraient une menace pour les normes du travail et sèmeraient le chaos dans les conditions de l'industrie et de l'économie ». À titre d'exemple d'un pas dans la bonne direction, les dirigeants syndicaux accueillirent favorablement la mise en œuvre de l'*Unemployment Insurance Act* (loi sur l'assurance-chômage) par le gouvernement fédéral en 1941 – bien que cette loi se soit longtemps fait attendre et qu'elle survienne trop tard pour lutter contre le chômage qui caractérisait la Grande Crise⁵.

Pendant ce temps, la pierre angulaire du droit du travail dans la province, la *Labour and Industrial Relations Act*, était encore loin de donner satisfaction. Lors de son congrès tenu à Edmundston en octobre 1940, la Fédération demanda un examen en profondeur de la loi; et une résolution semblable, adoptée à Bathurst l'année suivante, réclama des modifications à la loi afin d'imposer la reconnaissance des syndicats et la négociation collective et d'étendre les droits syndicaux aux employés du secteur public. En 1942, à Campbellton, Whitebone dénonça le fait que les gouvernements n'avaient pas consulté les dirigeants syndicaux au sujet de la politique en temps de guerre. Ses protestations furent encore plus véhémentes à Milltown un an plus tard, en 1943, où il affirma que les politiques des gouvernements étaient source de « confusion et [de] méfiance » parmi les travailleurs : « En dépit des états de

service remarquables du mouvement ouvrier durant les années de guerre et du respect de toutes ses promesses d'apporter son appui total dans la poursuite de l'effort de guerre, il est regrettable que l'on cherche encore à nous entraver et à nous décourager. » Les délégués appelèrent à l'adoption d'un code du travail fédéral qui accorderait des droits uniformes et imposerait les mêmes normes aux travailleurs de partout au pays⁶.

De telles protestations n'étaient pas particulières au Nouveau-Brunswick. Au Canada, la politique du travail en temps de guerre équivalait à un ensemble disparate de décrets en conseil qui réglementaient le marché du travail, imposaient le contrôle des salaires et interdisaient les grèves – mais qui évitaient néanmoins d'accorder le droit à la reconnaissance syndicale et à la négociation collective. Les conflits de travail furent plus nombreux dans l'ensemble du Canada en 1943 qu'ils ne l'avaient été au cours de n'importe quelle année de la guerre à ce jour et se soldèrent par plus d'un million de jours de travail perdus. Au Nouveau-Brunswick, on signala 23 grèves en 1943, quoiqu'elles aient été de courte durée et qu'elles aient entraîné une perte estimée à seulement 5 000 jours de travail⁷. Au début de 1944, le gouvernement fédéral répondit enfin à l'agitation en adoptant le décret C.P. 1003, un décret en conseil qui exigeait que la reconnaissance des syndicats et la négociation collective soient acceptées dans les lieux de travail où une majorité de travailleurs avait voté en faveur de la syndicalisation. Il s'agissait seulement d'un décret temporaire pour la durée de la guerre, mais il s'appliquait dans la plupart de l'économie canadienne. Au Nouveau-Brunswick, c'étaient des fonctionnaires du ministère de la Santé et du Travail qui veillaient à l'exécution de ses dispositions. Lors de l'assemblée annuelle de la Fédération en 1944, Whitebone nota que le Nouveau-Brunswick était la première province à adopter une loi habilitante et que les syndicats en tiraient déjà de bons résultats⁸. Au cours de l'année suivant l'entrée en vigueur du décret C.P. 1003, 12 ordonnances d'accréditation furent émises au Nouveau-Brunswick, dont une qui garantissait la reconnaissance des United Mine Workers; 117 autres syndicats locaux reçurent leur accréditation entre 1945 et 1947⁹.

2. « *Un plan pour la paix* »

Tout au long de la guerre, le programme de la Fédération s'intéressait aussi à la reconstruction de l'après-guerre. Dès 1941, les délégués adoptèrent une résolution réclamant l'élaboration d'un plan pour la paix au Nouveau-Brunswick – de la même façon que, au milieu des hostilités, la Grande-Bretagne dressait des plans afin de « construire une Grande-Bretagne plus grande et meilleure dans la période de l'après-guerre ». Ces mots soulignaient les nouvelles attentes qui découlaient de l'expérience de la crise économique et de la guerre : « cette province ne peut se permettre de procéder à l'aveuglette, car elle devra pouvoir donner à ses hommes qui paient présentement un lourd tribut à la guerre la chance de s'établir et la possibilité de gagner décemment leur vie dans une province digne des héros qui souhaiteront y vivre »¹⁰. En 1942, la Fédération adopta un rapport de reconstruction qui réclamait une hausse énorme des dépenses publiques à la fin de la guerre. Cette augmentation avait pour but de mettre en valeur les ressources naturelles de la province et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens, en particulier en améliorant les services municipaux, en créant des parcs, en éliminant les taudis, en construisant des logements municipaux et en facilitant l'accès des travailleurs à la propriété. D'autres résolutions portaient sur la journée de 8 heures, un salaire minimum pour toutes les travailleuses, la gratuité des manuels scolaires pour les élèves jusqu'à la fin de la 8^e année et l'interdiction aux enfants de moins de 16 ans de travailler à temps plein¹¹. À l'été de 1943, le gouvernement provincial avait nommé un comité de reconstruction et la Fédération soumit un mémoire qui posait une question centrale au nom de tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick : « Allons-nous retourner à des conditions d'avant la guerre, avec toutes leurs privations et la pénurie au milieu de l'abondance? » La réponse, déclara la Fédération, était que la province avait besoin « d'une conception complètement nouvelle de la sécurité sociale, selon laquelle tout le monde qui est disposé à travailler aura l'assurance de vivre décemment »¹².

Certaines indications démontraient que J.B. McNair, le toujours prudent premier ministre libéral, était à l'écoute des préoccupations ouvrières. En

septembre 1943, il affirma aux délégués au congrès de la Fédération que les temps changeaient : « À notre époque, toute la tendance est à l'augmentation du contrôle des activités sociales et économiques par les gens eux-mêmes par l'entremise de leurs institutions représentatives. Appelez ça le mouvement socialiste, la socialisation, la planification sociale, ce que vous voulez; le système est certainement en marche¹³. » Cette année-là, la province proclama enfin la loi sur les allocations maternelles, d'abord promulguée en 1930; et l'année suivante, en 1944, elle approuva une nouvelle loi sur l'apprentissage et elle modifia la loi sur les accidents du travail afin que les deux programmes répondent aux normes nationales¹⁴.

Le changement de climat politique dans la province se faisait aussi sentir par l'intérêt grandissant envers la Co-operative Commonwealth Federation, que la Fédération du travail avait aidée à s'établir dans la province en 1933. La CCF avait réalisé plusieurs percées dans la Nouvelle-Écosse voisine, où le mineur de charbon Clarie Gillis avait été élu au Parlement en 1940 et où trois membres de la CCF avaient été élus à la législature provinciale en 1941. Dans les dernières années de la guerre, la CCF avait aussi le vent dans les voiles à l'autre bout du pays, où les électeurs de la Saskatchewan portèrent au pouvoir, en juin 1944, le premier gouvernement CCF du pays, dirigé par Tommy Douglas, un ancien député et ministre baptiste. Au moment des élections provinciales au Nouveau-Brunswick quelques semaines plus tard, soit en août 1944, on comptait des douzaines de clubs de la CCF partout dans la province. Au lieu de l'unique candidat qui s'y porta candidat sous sa bannière en 1939, la CCF désigna 41 candidats lors de ces élections provinciales, soit quelques nominations de moins que la liste complète de 48 candidats. La plateforme du parti, dont la promotion était assurée par des publications telles que *Maritime Commonwealth* mais qui était rarement rapportée dans les journaux quotidiens, sollicitait l'appui des travailleurs et réclamait l'adoption d'une loi accordant aux travailleurs le droit d'adhérer aux syndicats de leur choix et la représentation des ouvriers, des pêcheurs et des agriculteurs au sein de toutes les commissions provinciales. Le parti appuyait une hausse des pensions de la vieillesse et un régime fédéral de services médicaux, hospitaliers, dentaires et

infirmiers gratuits. Le « parti du peuple », comme la CCF se présentait elle-même, revendiquait aussi « la nationalisation complète de la mise en valeur des ressources naturelles de la province dans l'intérêt de la population du Nouveau-Brunswick »¹⁵.

La présence syndicale était notable parmi les candidats de la CCF aux élections provinciales de 1944. Le représentant syndical le plus en vue était Roy Myles, premier vice-président de la Fédération, un machiniste de la



LES GROS SE SAUVENT AVEC LA CAISSE « Je crois que je vais déménager mes entreprises ailleurs, pour changer. Plus de profits, vous savez... des marchés... ou... HRRRMPH! ... la libre entreprise, vous savez! » [traduction libre]. À l'époque des élections provinciales de 1944, une caricature parue dans le journal régional de la Co-operative Commonwealth Federation (CCF) illustra les angoisses que le manque de responsabilité sociale de l'économie capitaliste suscitait chez les travailleurs. La CCF mettait de l'avant une plateforme sociale-démocrate qui prévoyait « la nationalisation complète de la mise en valeur des ressources naturelles de la province dans l'intérêt de la population du Nouveau-Brunswick ». Source : *Maritime Commonwealth*, 5 juillet 1944.

section locale 594 de Moncton, qui était l'un des candidats de la CCF dans Westmorland. Le chef du parti, J.A. Mugridge, était membre de la section locale 502 de l'International Brotherhood of Electrical Workers (Fraternité internationale des ouvriers en électricité) de Saint John. Parmi les autres candidats de la CCF figuraient aussi J.D. Williams, du syndicat des charpentiers de Saint John; le machiniste Laurie K. MacNintch, de Moncton; le mineur de charbon Frank Vandebore, de Minto; l'ouvrier d'usine de papier G.W. Yorston, d'Atholville; et le mécanicien de locomotive Daniel Laboissonnière, d'Edmundston. Après le dépouillage des bulletins de vote, la CCF avait obtenu 68 248 voix – plus de 13 % du total provincial. Le parti reçut 25 % des votes à Moncton et à Saint John. Il remporta son succès le plus éclatant dans le comté à prédominance acadienne de Madawaska, dans le nord-ouest de la province, où le cheminot Laboissonnière et son colistier Harry Marmen, un ingénieur électricien employé par la Ville d'Edmundston, récoltèrent plus de 32 % des suffrages; à Edmundston, l'un des nouveaux bastions syndicaux du nord de la province, l'appui du vote ouvrier à la CCF fut tel que celle-ci obtint la majorité dans 5 des 10 bureaux de vote de la ville. La CCF ne fit cependant élire aucun candidat, et les résultats de 1944 s'avèrent le point culminant dans l'histoire du parti¹⁶.

Dans le sillage des élections, le gouvernement McNair porta une attention renouvelée aux questions relatives au travail. Plus tôt dans l'année, on avait approuvé la création d'un ministère distinct responsable du travail dont le premier ministre lui-même fut le premier titulaire. Peu après l'élection, McNair en confia le portefeuille à un détenteur d'une carte de membre d'un syndicat. Samuel Mooers, le député libéral de Restigouche depuis 1939, avait été employé comme machiniste du Canadien National à Campbellton et avait agi comme dirigeant syndical. Il était membre de l'Association internationale des machinistes depuis plus de 30 ans et s'était vanté devant les délégués au congrès de Campbellton en 1942 de « manier encore les outils »¹⁷. Lors de la session du printemps de l'Assemblée législative en 1945, la décision la plus importante en ce qui a trait au domaine du travail fut l'adoption d'une nouvelle loi sur les relations de travail. Cette loi conservait la plupart des dispositions

prévues en temps de guerre dans le décret C.P. 1003 et établissait la New Brunswick Labour Relations Board (Commission des relations de travail du Nouveau-Brunswick), chargée à l'avenir d'administrer la reconnaissance des syndicats et la conduite des négociations collectives¹⁸. Il était entendu que la nouvelle loi assurerait une transition en douceur vers les autorités provinciales une fois que les mesures de contrôle en temps de guerre prendraient fin, et les chefs syndicaux espéraient qu'elle corrigerait enfin les omissions et les lacunes des lois de 1938.

Pendant les dernières années de la guerre, les délégués aux assemblées de la Fédération étaient encouragés par des rapports indiquant une augmentation du nombre de membres et de syndicats affiliés. Whitebone avait vu juste en prédisant que les syndicats verraient leurs rangs grossir durant la guerre : « Tous les travailleurs ont besoin des syndicats et en auront besoin plus que jamais durant la période critique qui suivra la guerre¹⁹. » Le nombre de membres des syndicats dans la province augmenta de 13 936 en 1939 à 18 659 en 1946, et le nombre de membres des syndicats affiliés à la Fédération passa de 5 500 en janvier 1939 à 10 477 en 1946. Whitebone citait en exemple la forte représentation de travailleurs venant des syndicats des usines de pâtes et papiers d'Edmundston, d'Atholville, de Dalhousie et de Bathurst, ainsi que des usines textiles de Moncton et de Milltown. Lors du congrès de Fredericton en 1944, il souhaita la bienvenue à Merelda Bourque et à Lily Boudreau, toutes deux des United Textile Workers of Canada de Moncton, les premières femmes à assister au congrès depuis 1922. Ce n'est toutefois qu'en 1951 que la présence de femmes déléguées devint continue, lorsque des femmes d'une section locale de la Laundry Workers International Union (Union internationale des travailleurs de buanderie) y assistèrent, auxquelles se joignirent en 1952 des opératrices téléphonistes de Saint John qui appartenaient à une section locale de l'International Brotherhood of Electrical Workers²⁰. En 1946, Whitebone fit également observer que d'anciens combattants rentrés au pays se joignaient en grand nombre au mouvement syndical, et il salua les syndicats qui avaient gardé les membres en règle dans leurs registres pendant qu'ils étaient en service de guerre²¹.

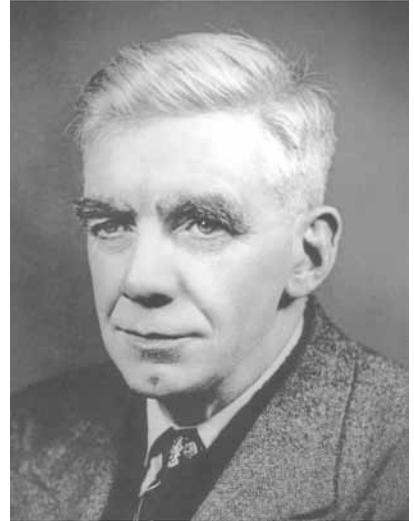
3. *Le syndicalisme industriel*

La Fédération était aussi aux prises avec le défi d'augmenter l'appui aux syndicats. La croissance était en grande partie attribuable à l'essor de nouveaux syndicats industriels non affiliés à la Fédération. La rupture définitive entre le Congrès des métiers et du travail et le Congress of Industrial Organizations en 1939 eut pour effet que certains syndicats anciens, y compris les United Mine Workers, n'étaient plus admissibles dans les rangs de la Fédération. Ils appartenaient maintenant à un nouvel organe, fondé en 1940 sous le nom de Congrès canadien du travail (CCT). La branche provinciale du CCT, le New Brunswick Council of Labour, créé par l'All-Canadian Congress of Labour en 1935, avait repris ses activités, de sorte que deux centrales ouvrières rivales cherchaient maintenant à représenter les travailleurs dans la province. Ainsi, en 1947, la Fédération rapporta avoir perdu deux sections locales importantes des textiles aux mains de la fédération rivale et de sa Textile Workers Union of America (Union des ouvriers du textile d'Amérique), ce qui se traduisit par une perte nette de membres de la Fédération pour la première fois depuis les années 1930²².

À la tête des nouveaux syndicats industriels se trouvaient des organisateurs syndicaux dévoués et pleins d'ardeur qui désiraient étendre le mouvement syndical comme jamais auparavant. L'un de leurs chefs de file était Angus MacLeod, qui deviendrait plus tard président de la Fédération elle-même. Né en 1899, plus jeune que Whitebone de quelques années seulement, MacLeod avait grandi tout près de l'aciérie de Sydney, dans la région industrielle du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Contrairement à de nombreux jeunes de la classe ouvrière de sa génération, il reçut une éducation formelle relativement bonne et obtint son diplôme de la Sydney Academy. À l'âge de 16 ans, il fut embauché à la fonderie de Sydney, où il apprit son métier de machiniste et adhéra à l'Association internationale des machinistes. MacLeod déménagea à Saint John en 1921, où il travailla comme machiniste et ouvrier d'usine dans plusieurs établissements industriels, dont le bassin de radoub de Saint John. Dans les années 1930, MacLeod s'illustra comme un chef de file local qui n'était jamais à court de quelques mots salés pour défendre ses compagnons de travail et il aida à diriger une délégation de travailleurs sans emploi à l'hôtel de ville dans les pires

années de la crise économique, malgré son employeur qui menaçait de le congédier. Pendant les années de guerre, alors que le front de mer de Saint John bourdonnait d'activités liées à la réparation des navires et aux projets de construction navale, MacLeod participa à la mise sur pied de l'Industrial Union of Marine and Shipbuilding Workers of Canada (Syndicat industriel des ouvriers des chantiers et autres industries maritimes du Canada). Ce syndicat, qui défendait le principe « Une industrie, un syndicat », réunissait des centaines de travailleurs de différents corps de métier et professions des chantiers navals de Saint John²³.

Alors que la guerre tirait à sa fin, MacLeod exprima au moins aussi bien que Whitebone les attentes des travailleurs envers l'avenir : « Le mouvement syndical refuse de croire qu'après cette guerre nous allons devoir subir les mêmes conditions que celles qui existaient avant la guerre. Nous savons que rien ne sera impossible si les énergies énormes actuellement déployées pour faire la guerre sont employées dans l'après-guerre à construire une paix permanente et à fournir à chacun un niveau de vie décent [...]»²⁴. » En mars 1945, le syndicat contribua à la fondation de la Maritime Marine Workers Federation (Fédération des travailleurs des chantiers navals des Maritimes), qui représentait les travailleurs des chantiers navals du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Sous la conduite d'individus tels que J.K. Bell, qui quitta Saint John pour s'établir à Halifax afin de devenir le secrétaire-trésorier de ce syndicat régional, les travailleurs de l'industrie navale devinrent réputés pour la fermeté de leurs positions sur des enjeux tels que la préservation de la marine marchande canadienne à l'issue de la guerre. MacLeod lui-même accéda à la présidence de la Marine Workers Federation plus tard en 1945 et à la présidence du New Brunswick Council



ANGUS MACLEOD Pionnier du syndicalisme industriel à Saint John dans les années 1930 et 1940, MacLeod (1899-1980) fut un fondateur de la Maritime Marine Workers Federation : « Le mouvement syndical refuse de croire qu'après cette guerre nous allons devoir subir les mêmes conditions que celles qui existaient avant la guerre. » Source : Contribution de Judith Glover.

of Labour lorsque celui-ci fut restructuré, en 1946. À titre de représentant régional du CCT durant les années qui suivirent, MacLeod se signala comme un organisateur enthousiaste, émettant des chartes dans toute la province à de nouveaux groupes de travailleurs négligés par les syndicats existants²⁵.

Tandis que les syndicats se préoccupaient principalement de préserver les acquis obtenus pendant la guerre et de façonner la paix, la vague de grèves déclenchées dans l'ensemble du Canada atteignit en 1946 et en 1947 une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis le sommet de l'agitation en 1919, à la fin de la Première Guerre mondiale. Les troubles furent cependant moins répandus au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs. La province ne rapporta que 11 000 des 4,5 millions de journées de grève au Canada en 1946 et 73 000 des 2,4 millions de journées de grève en 1947²⁶. Il y eut des grèves locales des charpentiers à Saint John et à St. Stephen, ainsi que des conducteurs de camion et des manutentionnaires de fret sur la Miramichi, mais les deux grèves les plus étendues touchèrent des travailleurs du Nouveau-Brunswick dans le cadre de deux campagnes interprovinciales. De février à juin 1947, les 600 travailleurs des mines de Minto et de Chipman, en tant que membres du district 26 des United Mine Workers, prirent part à un mouvement de grève réunissant des mineurs de charbon du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Même si à l'origine les dirigeants syndicaux espéraient recevoir la même augmentation salariale de 1 \$ par jour que celle consentie par la Dominion Steel and Coal en Nouvelle-Écosse, les mineurs du Nouveau-Brunswick furent disposés à accepter une hausse de 75 ¢ de la part des exploitants locaux²⁷. Plus tard en 1947, quelque 150 employés de l'usine Swift Canadian de Moncton participèrent à une grève des United Packinghouse Workers of America (Travailleurs unis de conserverie d'Amérique) qui toucha plus de 14 000 travailleurs à la grandeur du pays. L'usine de Moncton fut l'une des premières à débrayer à la fin d'août, dans un conflit qui dura jusqu'à la fin d'octobre. Cette grève se révéla un exemple réussi de négociation s'appliquant à l'ensemble d'une industrie. L'entente garantissait la sécurité syndicale dans l'industrie et comprenait une réduction de la semaine de travail à 44 heures; elle concédait aussi une augmentation salariale de 10 ¢ l'heure, certaines usines dont celle de Moncton obtenant même une hausse supplémentaire de 3 ¢ l'heure²⁸.

Dans les établissements de petite taille, les travailleurs menèrent de durs combats pour s'assurer des gains. Ainsi, les 52 ouvriers de la Chestnut Canoe Factory de Fredericton connurent une série de conflits particulièrement difficiles à cette époque. Lorsqu'ils formèrent un syndicat local en avril 1946, ils avaient pour but principalement d'être payés lors des jours fériés et d'obtenir une semaine de vacances. Après avoir franchi les étapes menant à leur accréditation, ils se heurtèrent à la résistance de l'employeur. En février 1947, le conciliateur Charles Hughes se dit d'avis que « les employeurs n'ont aucunement l'intention de conclure une convention et refusent d'accepter un compromis même sur les questions les plus minimales ». En avril, les travailleurs avaient néanmoins arraché une augmentation de 10 ¢ l'heure, mais ils se retrouvèrent en grève l'année suivante, de mai jusqu'en août, afin de toucher une autre augmentation salariale. Cet été-là, la présidente de l'entreprise, Maggie Jean Chestnut, tenta à maintes reprises d'expédier des canots de l'usine en grève située sur la rue York et la police fut appelée en renfort. Pendant ce temps, dans une démonstration de solidarité locale, des travailleurs de la filature de coton de Marysville arrivèrent aussi sur les lieux en grand nombre afin d'aider à bloquer la barrière. Un résident de l'endroit se souvient d'avoir vu les grévistes faire une marche de protestation à travers la ville et brûler une effigie devant la résidence des Chestnut, sur le rang Waterloo. En juillet, l'organisateur Angus MacLeod pria le premier ministre McNair d'intervenir dans le différend et en fin de compte, après 94 jours de grève, les travailleurs reçurent une augmentation de 8 ¢ l'heure – le même montant que celui recommandé par une commission de conciliation avant la grève²⁹.

4. *La légitimité industrielle*

À la fin de la guerre, le nouveau régime de relations de travail, qu'on appelle parfois le « compromis de l'après-guerre » entre travailleurs et employeurs, possédait des limites bien définies³⁰. Selon le point de vue du ministère provincial du Travail, les employeurs et les syndicats avaient appris à travailler dans le respect des dispositions de la *Labour Relations Act*, qui entra en

vigueur en mai 1947 et qui exigeait qu'ils « négocient de bonne foi les uns avec les autres et fassent tous les efforts possibles pour conclure une entente collective »³¹. Il n'était pas toujours facile d'atteindre cet objectif. Comme le nota le conciliateur dans un conflit, l'employeur déclara sans ambages qu'« il ne signerait aucune entente » et que « tant qu'il verserait la masse des salaires, c'est lui qui aurait le dernier mot sur le montant de ceux-ci [...] si les employés n'en étaient pas satisfaits, ils pouvaient aller ailleurs »³². De leur côté, les syndicats étaient aussi soumis à des restrictions : même après avoir fait leur demande d'accréditation et tenu un vote sous la surveillance du gouvernement afin d'obtenir leur reconnaissance, rien ne leur assurait qu'ils réussiraient à conclure une convention collective. S'ils voulaient adopter des mesures de grève, les syndicats devaient suivre un long processus de conciliation avant de se trouver en position « légale » de déclencher une grève, à défaut de quoi les dirigeants syndicaux s'exposaient à des sanctions en vertu de la loi. Néanmoins, les compromis intégrés dans les nouvelles lois du travail prenaient racine et gagnaient l'assentiment. Une étude réalisée dans les années 1950 releva que 17 des 25 grèves qui eurent lieu dans des secteurs de compétence provinciale entre 1947 et 1951 étaient illégales, mais que les grèves furent moins nombreuses entre 1952 et 1956 et que seulement 3 des 12 grèves étaient considérées comme illégales³³.

La Fédération trouvait également que le nouveau régime était moins exhaustif qu'elle l'avait espéré. Pendant que la nouvelle loi sur les relations de travail était en préparation, en février 1945, Whitebone s'opposa avec véhémence à l'omission la plus significative qu'on y observait : la définition d'« employeur » excluait le gouvernement provincial et les administrations municipales ainsi que les organismes et commissions nommés par ceux-ci. Par conséquent, les employés du secteur public ne bénéficieraient pas des mêmes droits que les autres travailleurs. En 1946, Whitebone ne mâcha pas ses mots pour s'attaquer à la « politique ridicule et stupide » d'exclure les employés du secteur public : « On comprend difficilement pourquoi le gouvernement provincial persiste à refuser de reconnaître les syndicats légitimes de ses propres employés et de négocier avec eux, tout en promulguant et en

tentant de faire appliquer des lois qui obligent les employeurs du secteur privé à le faire³⁴. » Dans sa présentation au Cabinet en 1948, la Fédération alla jusqu'à faire remarquer qu'il existait un précédent valable pour que la « Couronne » soit considérée comme un « employeur », car même Sa Majesté le roi avait « signé une convention avec les employés du palais de Buckingham et du château de Windsor »³⁵. Lors de ses congrès, la Fédération adopta de façon répétée des résolutions s'objectant au statut inférieur des employés du secteur public³⁶.

D'autres exclusions furent ajoutées dans la loi provinciale lorsqu'elle fut modifiée en 1949, quoique à ce moment elles n'aient pas été jugées inquiétantes pour le mouvement syndical : la définition du terme « employés » excluait les travailleurs employés dans les services domestiques, l'agriculture, la chasse ou la trappe, ainsi que les gestionnaires ou les surintendants, les membres des professions médicale, dentaire et juridique, de même que les architectes et les ingénieurs³⁷. Par ailleurs, comme l'a expliqué une étudiante qui s'intéresse à cette période, l'acquisition de la « légitimité industrielle » dans les relations de travail dans l'après-guerre s'accompagna d'un virage vers une forme de « conflit de faible intensité » dans laquelle les droits des travailleurs étaient assujettis à un éventail de désignations, de décisions et de jugements spéciaux³⁸. Dans un cas en 1947, une entreprise de Saint John fit valoir que 30 de ses 60 employés de bureau étaient occupés à des tâches « confidentielles » et devaient être exclus de l'unité de négociation représentée par la section locale 207 de l'Office Employees International Union (Syndicat international des employés de bureau), auquel 51 des employés avaient déjà adhéré. Dans de telles situations, le véritable désir de l'entreprise, nota George Melvin, le secrétaire-trésorier de la Fédération, était « de réduire l'unité pour en faire une organisation inefficace »³⁹.

Bientôt, la Cour suprême du Nouveau-Brunswick rendait aussi des décisions relatives aux nouvelles lois du travail. Lorsque des travailleurs de l'usine de poisson Gorton-Pew, de Caraquet, se joignirent à un syndicat, ils furent parmi les premiers à être victimes de telles décisions. En 1951, après une longue série de manœuvres au sujet de la définition des unités de négociation

et une tentative de la part de l'entreprise pour établir un syndicat d'entreprise, la Commission des relations de travail accrédita finalement la section locale 4 du Canadian Fish Handlers Union (Syndicat canadien des travailleurs de la transformation du poisson), l'autorisant à représenter les travailleurs, qui avaient voté en faveur de la syndicalisation dans une proportion de 169 contre 30. Un an plus tard, toutefois, la Cour acceptait un appel interjeté par l'entreprise et révoqua l'ordre pour vices de procédure, privant ainsi les travailleurs du droit d'être représentés par le syndicat de leur choix⁴⁰. Une autre décision controversée avait trait aux membres de la force policière de Fredericton, qui étaient représentés par la Fredericton Policemen's Federal Protective Association (Association fédérale de protection des policiers de Fredericton) depuis 1953 et avaient signé deux convention collectives avec la Ville après leur accréditation par la Commission; au cours du processus de négociation de 1955, la Ville en appela toutefois devant la Cour suprême, qui conclut que les policiers de Fredericton ne pouvaient être considérés comme des « employés » aux termes de la loi. Par conséquent, ce syndicat aussi vit son accréditation être révoquée⁴¹.

Les juges étaient prêts également à émettre des ordonnances du tribunal afin d'aider les employeurs qui souhaitaient recourir à des travailleurs de remplacement et faire échec aux syndicats lors des grèves. Une confrontation survenue sur une ligne de piquetage à Saint John Est en fournit un exemple notable. Un des nouveaux syndicats industriels de l'endroit, la section locale 15 des United Oil Workers (Travailleurs unis du pétrole), tentait de négocier une première convention collective au nom de quelque 45 employés de l'usine de distribution d'Irving Oil. Les travailleurs avaient voté la formation du syndicat en janvier 1948 et celui-ci fut dûment accrédité en février, mais aucun contrat n'avait encore été signé en avril; et après qu'une commission de conciliation eut proposé en vain une ébauche d'entente en septembre, les travailleurs allèrent en grève en novembre. Lors de la deuxième journée de grève, les travailleurs avaient dressé une ligne de piquetage et bloquaient la voie d'accès et de sortie de l'usine. Quand un camionneur refusa de franchir la ligne de piquetage, l'employeur lui-même s'empara du volant et se

fraya un chemin à travers la ligne. Pendant que les grévistes se dépêchaient de se mettre en sécurité, deux autres véhicules suivirent le camion, heurtant plusieurs piquets de grève. Selon un fonctionnaire du ministère du Travail, l'employeur en question, K.C. Irving, se vit servir un avertissement de la GRC l'enjoignant de ne pas se livrer à une conduite dangereuse à l'avenir. Deux jours après l'incident, les avocats de l'entreprise obtinrent une injonction de la cour qui déclarait que le piquetage était illégal et qui interdit aux travailleurs de continuer à perturber les activités de l'usine. La grève se solda par une défaite peu de temps après⁴².

C'est sur le front de mer de Saint John que le nouveau régime de légitimité industrielle fut le plus mis à rude épreuve. Au centre de l'affaire se trouvait l'Union des marins canadiens (UMC), qui œuvrait à la syndicalisation de marins depuis 1936 et qui était affilié au CMTC et, avec le temps, à la FTNB. L'UMC vit le jour pendant la guerre, alors que des centaines de ses membres servaient dans les eaux périlleuses de l'Atlantique Nord à bord de navires marchands qui traversaient l'océan dans des convois pour aller ravitailler l'effort de guerre allié. Ces marins, dont plus de 1 100 périrent en mer, étaient souvent considérés comme « la quatrième force de combat » du Canada en raison de leur contribution à l'effort de guerre. L'UMC était considérée comme l'un des syndicats les plus militants de l'époque et fut l'instigatrice de réformes telles que les quarts de huit heures et le bureau d'embauchage syndical; elle était aussi reconnue pour accepter des Noirs dans ses rangs, pour réclamer une amélioration de la nourriture et pour contester les petites tyrannies des officiers de bord. Après la fin de la guerre, ce syndicat continua de défendre ardemment les marins, mais son militantisme cadrait mal avec les compagnies de transport maritime, qui invitèrent le Seafarers' International Union (SIU, Syndicat international des marins), basé aux États-Unis et infesté de gangsters, à venir au Canada et à signer des contrats de complaisance⁴³.

Du point de vue de la Fédération du travail, tout comme de celui de son entité mère, le CMTC, il s'agissait d'un syndicat de l'extérieur venu « s'attaquer » à un syndicat légitime affilié. En 1947, la Fédération appuya

une résolution s'opposant à l'admission du SIU dans ses rangs et, l'année suivante, une résolution offrit un appui moral et financier à l'UMC. La situation se corsa lorsqu'il fut allégué que de nombreux dirigeants de l'UMC étaient communistes, si bien qu'en 1948 même le conservateur Whitebone se sentit obligé de se défendre (« Je ne suis pas un communiste et ne l'ai jamais été ») et de déclarer que « s'il se trouve des communistes dans notre mouvement ouvrier au Nouveau-Brunswick tel que représenté par cette fédération, je n'en suis pas au courant »⁴⁴. Une autre complication venait du désir de nombreux expéditeurs de transférer la propriété de leur flotte dans des registres à l'étranger, se soustrayant dans les faits aux syndicats canadiens et aux normes canadiennes en matière de travail, et menaçant la survie de la marine marchande de propriété canadienne – une stratégie à laquelle s'opposaient farouchement l'UMC et ses alliés tels que la Marine Workers Federation.

Ces événements atteignirent un point culminant au début de 1949, lorsque les tentatives du syndicat pour négocier un nouveau contrat tombèrent au point mort et que les armateurs se mirent à conclure des conventions avec le SIU et à remplacer de force les équipages syndiqués existants. En représailles, les membres de l'UMC adoptèrent une forme d'action directe en refusant d'abandonner leurs navires et en occupant les vaisseaux à mesure que ceux-ci s'amarrèrent dans des ports autour du monde. En avril 1949, on comptait 3 000 hommes en grève à bord de 90 navires partout dans le monde – un Néo-Brunswickois s'est rappelé qu'il se trouvait au Cap, en Afrique du Sud, au début de la grève – dans ce qu'on a décrit comme la plus longue ligne de piquetage du monde. Les trois navires qui étaient amarrés à Saint John pendant la grève étaient l'*Ottawa Valley*, le *Federal Trader* et le *Cotterill*, qui venaient tout juste d'arriver de ports situés en Jamaïque et en Afrique du Sud, notamment, avec une centaine d'hommes syndiqués à bord. Le Saint John Trades and Labour Council promit tout son soutien à l'UMC, tout comme la section locale 273 de l'Association internationale des débardeurs, sous la conduite du vice-président Frank Crilley et du président William Carlin, qui déclara : « Traverser une ligne de piquetage légale? Jamais! » Durant plus

SUR LE FRONT DE MER Un moment de vérité dans l'histoire syndicale du Canada, capté par le photographe. Les débardeurs de Saint John appuyèrent l'UMC, qui livrait sa dernière bataille pour sa survie en 1949. Eddie Reid, l'agent de port de l'UMC (à l'avant, à gauche), demande aux débardeurs de respecter la ligne de piquetage des marins sur le front de mer à Saint John le 5 mai 1949, comme le fit Frank Crilley (à l'avant, à droite), vice-président de la section 273 de l'Association internationale des débardeurs. Des gardes du corps entourent le président de l'UMC, Harry Davis (portant un chapeau).
Source : Musée du Nouveau-Brunswick, 1989.6.1.



d'un mois, les débardeurs respectèrent la ligne de piquetage des marins et refusèrent de décharger les navires immobilisés par la grève. Le vent tourna quand des groupes de briseurs de grève furent apportés en grand nombre sur les docks par train, par bateau et par hydravion, et il fallut quantité de policiers de l'extérieur pour leur frayer un chemin à bord des navires à l'aide de bâtons de baseball et de manches de pic afin d'expulser les membres du syndicat et de les remplacer par des briseurs de grève. Entre-temps, le bureau international de l'AID avait ordonné aux débardeurs de retourner au travail et d'appuyer l'élection de nouveaux dirigeants⁴⁵.

Ce fut un dénouement hors de l'ordinaire dans lequel, contrairement aux dispositions des nouvelles lois sur le travail, des travailleurs syndiqués perdirent leur droit d'être représentés par un syndicat établi qu'ils avaient eux-mêmes choisi. Rares sont les membres de l'UMC qui travaillèrent à nouveau sur les bateaux, et l'épisode est passé dans les annales comme l'une des trahisons les plus scandaleuses subies par des travailleurs syndiqués dans l'histoire canadienne. Lors des réunions de la Fédération de 1949, Whitebone rapporta que la Fédération avait « résilié » son appui à l'UMC depuis le congrès précédent et que le Congrès des métiers et du travail avait suspendu le syndicat. En conséquence, la Fédération perdit quelque 500 membres. Ces moments avaient été difficiles, expliqua Whitebone, mais il en imputa la faute à l'UMC, qui était accusée d'avoir usé de tactiques violentes et déloyales et d'avoir interféré avec les obligations d'autres syndicats : « les dirigeants de ce syndicat ont créé une situation des plus préjudiciables au mouvement ouvrier »⁴⁶.

5. Le pouvoir et la politique

L'épreuve que subit la légitimité industrielle lors de la campagne électorale provinciale de 1952 connut un résultat plus prometteur. La question fut soulevée avant les élections, quand le premier ministre McNair déclara que la New Brunswick Electric Power Commission, appartenant au gouvernement provincial, ne négocierait aucune convention avec environ 400 de ses employés qui s'étaient joints à l'International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW). McNair rappelait avec insistance que les droits syndicaux ne s'appliquaient pas aux fonctionnaires en vertu de la loi : « Si les lois du Nouveau-Brunswick doivent être changées afin de permettre aux fonctionnaires de cette province de se joindre à un syndicat international et de débrayer lorsqu'ils en reçoivent l'ordre, il faudra que cela se fasse sous un gouvernement représentant un autre parti politique. » Bien que les travailleurs puissent se joindre à une association indépendante, affirma-t-il, ils n'avaient pas droit aux protections prévues en vertu de la *Labour Relations Act*; et si des travailleurs allaient en grève, ils seraient considérés comme ayant quitté leur emploi. McNair avertit qu'il

était prêt à déclencher une élection sur cette question : « Cette élection sera la première au Canada à faire de la reconnaissance d'un syndicat composé d'employés du gouvernement un enjeu important. Le précédent le plus semblable est survenu en 1937, quand Mitchell Hepburn s'opposa à l'entrée du CIO [Congress of Industrial Organizations] en Ontario. » De leur côté, les membres de l'IBEW votèrent de ne pas mettre en œuvre des projets de grève immédiatement mais d'attendre la tenue des élections, que McNair annonça presque aussitôt. Ainsi que sa référence à l'épreuve de force de 1937 entre Hepburn et les travailleurs de l'automobile le laissait entendre, la conception que McNair avait du libéralisme entrainait maintenant en contradiction avec l'appui qu'il avait accordé plus tôt aux lois sur le travail, en 1938. McNair était maintenant d'avis que la revendication de droits de négociation à l'intention des employés du secteur public allait à l'encontre d'un mode de vie démocratique tel qu'il l'entendait : « Selon moi, aucun enjeu d'une telle importance ne s'est présenté depuis l'époque où nos ancêtres ont lutté pour obtenir et ont acquis le droit à un gouvernement responsable et représentatif. Une caractéristique essentielle du libéralisme est que l'autorité et le pouvoir de l'État – c'est-à-dire le peuple – doivent servir à promouvoir le bien commun⁴⁷. »

En raison de son importance fondamentale, il était inévitable qu'une telle question conduise à un affrontement d'envergure avec le gouvernement. Contrairement aux travailleurs du pétrole (qui appartenaient au New Brunswick Council of Labour, la centrale rivale) ou à l'UMC (que l'establishment ouvrier avait jugée moins que respectable), l'IBEW était l'un des syndicats de travailleurs qualifiés les plus reconnus et les plus influents en Amérique du Nord. Bien que seule la Saskatchewan ait pleinement accepté la syndicalisation des employés du secteur public, les syndicats étaient une réalité dans les commissions d'énergie électrique de la plupart des provinces canadiennes. Au moment du congrès annuel de la Fédération à Fredericton en septembre, la campagne électorale battait son plein et le gouvernement accusait les syndicats de collaborer étroitement avec les Progressistes-Conservateurs. Il y avait du vrai dans cette accusation, car un des dirigeants de l'IBEW avait affirmé en juillet que la menace d'une grève serait reportée « à la demande sincère »

de Hugh John Flemming, ce qui permit au chef de l'opposition de prétendre exercer une influence modératrice dans les relations de travail. Qui plus est, un dirigeant du syndicat des briqueteurs était l'un des candidats du parti dans Saint John et était pressenti pour être désigné ministre du Travail dans un nouveau gouvernement⁴⁸.

Dans son discours aux délégués au congrès de 1952, Whitebone déclara que le refus du gouvernement de reconnaître l'IBEW constituait « une forme de dictature qui impose aux travailleurs le syndicat auquel ils peuvent appartenir ». Il pressa les membres de prendre cette question en considération lors des élections provinciales qui auraient lieu la semaine suivante et de se rappeler un vieux principe souvent appliqué par l'American Federation of Labor : « Élisez vos amis et vainquez vos ennemis⁴⁹. » Pendant ce temps, le Congrès des métiers et du travail du Canada, en réunion à Winnipeg, condamna lui aussi le gouvernement McNair pour « les tactiques de diversion qu'il a utilisées en faisant de la reconnaissance des syndicats un enjeu électoral » et pour ses déclarations « selon lesquelles il serait interdit aux employés de son gouvernement de devenir membres de toute organisation ayant des affiliations à l'extérieur de la province »⁵⁰.

Après dépouillement des scrutins, les Libéraux avaient fait élire 16 candidats seulement, tandis que les Progressistes-Conservateurs, qui comptaient 36 sièges, formaient le gouvernement. Dans cette course très polarisée, où une question ouvrière était parmi les principaux sujets de débat, les 12 candidats de la CCF récoltèrent à peine plus de 1 % des votes⁵¹. Quelques mois après l'élection, on conclut une convention collective qui englobait les sections locales de l'IBEW et les membres travaillant à la commission d'énergie, et que le Cabinet signa et approuva en février 1953. La *Labour Relations Act* fut rapidement modifiée lors de la première session de la nouvelle assemblée législative afin de permettre que les employés des commissions du gouvernement tombent sous l'application de la loi par décret en conseil. Plus tard, le gouvernement progressiste-conservateur autorisa les municipalités et leurs commissions à prendre des mesures semblables, mais il s'abstint de reconnaître des droits syndicaux à tous les employés du secteur public⁵².

Le nouveau gouvernement reconnut sa dette envers les syndicats lorsqu'il choisit un nouveau ministre du Travail. Comme prévu, le premier ministre Flemming confia ce poste à un leader syndical d'expérience qui avait été élu député de Saint John. Art Skaling était depuis longtemps un chef de file de la section locale 1 du Nouveau-Brunswick de la Bricklayers, Masons and Plasterers' International Union (Union internationale des briqueteurs, maçons, maçons en marbre, poseurs de tuiles et ouvriers en terrazzo); il avait aussi agi comme président du Saint John Trades and Labour Council durant de nombreuses années et était un visage familier aux réunions de la Fédération⁵³. De plus, sous l'administration de Skaling, le nouveau gouvernement prit des mesures à l'égard de plusieurs autres demandes législatives de la Fédération. Il adopta en 1953 la *Fair Wages and Hours Act* (loi sur les justes salaires et les heures de travail), qui s'appliquait aux normes relatives aux contrats du gouvernement. L'année suivante, deux nouvelles lois sur les normes d'emploi entrèrent en vigueur, en réponse elles aussi à des enjeux défendus par la Fédération. La *Weekly Rest Period Act* (loi sur la période de repos hebdomadaire) exigeait que les employés bénéficient d'au moins un jour de repos sur sept, accordant ainsi à la « fin de semaine » sa consécration législative en tant que droit en matière d'emploi. En outre, la *Vacation Pay Act* (loi sur les congés payés) prévoyait que les employés avaient droit à une semaine de vacances payées par année⁵⁴. Le gouvernement provincial adopta aussi en 1956 la *Fair Employment Practices Act* (loi sur les pratiques équitables en matière d'emploi) afin de protéger les travailleurs contre la discrimination fondée sur « la race, l'origine nationale, la couleur ou la religion »⁵⁵. Quand la Cour suprême de la province rendit une décision contre la reconnaissance des agents de police à titre d'« employés », la Fédération réussit à faire modifier la *Labour Relations Act* en 1956, de façon à confirmer le pouvoir des municipalités d'agir en tant qu'« employeurs » envers la police⁵⁶.

Dans les années qui suivirent l'élection de 1952, les discours de Whitebone à la Fédération traduisaient un nouveau niveau de satisfaction. L'assistance continue du ministre Skaling aux assemblées annuelles de la Fédération et la présence tout aussi fréquente du ministre fédéral du Travail, Milton Gregg

(ancien recteur de la University of New Brunswick et le plus important ministre du Nouveau-Brunswick au sein du Cabinet), indiquaient que la voix des travailleurs se faisait entendre au gouvernement⁵⁷. Whitebone rapporta « une hausse très substantielle des effectifs » en 1954 et affirma que, toutes proportions gardées, « le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces les plus syndiquées du Canada ». Il restait encore cependant bien du travail à faire à la Fédération : elle était fière de compter 140 syndicats locaux affiliés, mais 80 autres syndicats locaux admissibles à l'affiliation n'avaient pas fait le pas vers une plus grande solidarité. « Certains dirigeants de syndicats locaux semblent croire que leurs membres n'auraient aucun intérêt ou avantage à devenir membres de la Fédération, et ils ne voient aucune raison de recommander l'affiliation à leurs membres. Ce raisonnement va directement à l'encontre des principes fondamentaux du syndicalisme. Nous sommes regroupés ensemble pour le bien commun, pas pour le bénéfice de quelques-uns; et si comme certains l'affirment un syndicat local ou un individu n'en retire personnellement aucun avantage direct [de l'affiliation à la Fédération], un tel syndicat ou individu ne serait certainement pas égoïste au point de refuser son appui à ceux qui ne sont eux-mêmes pas si chanceux⁵⁸. »

Les dirigeants de la Fédération s'attaquèrent aussi aux défis liés à la protection et à la promotion du développement économique dans la province. Ils appuyaient le développement minier dans le nord de la province et l'aménagement de nouvelles centrales électriques. Un thème répandu était la nécessité de construire un canal dans l'isthme de Chignectou, un projet dont on avait souvent discuté dans l'histoire de la région et qui renforcerait l'économie régionale en permettant aux navires de passer entre la baie de Fundy et le détroit de Northumberland. On prévoyait que la Voie maritime du Saint-Laurent serait fortement bénéfique pour le Canada central et on considérait le canal de Chignectou comme un projet équivalent pour les provinces Maritimes⁵⁹. Ce sont les nouveaux syndicats industriels associés au New Brunswick Council of Labour qui réagissaient le plus vigoureusement au sous-développement régional. À partir de la fin de la guerre, la Marine Workers Federation réclama de façon répétée la stabilisation de l'industrie

navale et des mesures de protection de la flotte marchande canadienne, deux questions d'intérêt local, régional et national à ses yeux. Elle reprochait aux employeurs de ne pas chercher à décrocher de nouveaux contrats pour les chantiers navals à la fin de la guerre et réclamait une politique nationale en matière de construction navale et de transport maritime afin de construire une flotte canadienne de haute mer⁶⁰.

Une lutte notable visant à protéger des emplois locaux se déroula à Milltown, où la section locale 858 de la Textile Workers Union of America prit la tête de l'opposition de la communauté à la fermeture de la filature de coton, l'une des plus grandes filatures du pays, qui avait été au cœur de l'économie locale depuis l'époque de la Politique nationale, dans les années 1880. Alors que le gouvernement éliminait les protections tarifaires dont l'industrie faisait l'objet et qu'une nouvelle concurrence s'exerçait sur le marché canadien, des compagnies telles que Canadian Cottons fermaient des filatures un peu partout dans l'est du Canada. À Milltown, cependant, le syndicat contribua à la réalisation d'une expérience novatrice en matière de démocratie industrielle. La Milltown Textile Cooperative prit en charge la production en 1954, avec l'appui complet du syndicat. Néanmoins, la filature éprouvait encore des difficultés trois ans plus tard. Sans aide des gouvernements provincial et fédéral envers de tels efforts de développement économique axé sur la communauté, la filature fut finalement forcée de fermer ses portes⁶¹.

6. La centrale syndicale

Pendant ce temps, des efforts étaient déployés pour mettre de côté les rivalités dans la centrale syndicale afin de renforcer le mouvement syndical au Canada. Les syndicats membres du CMTC et du CCT conclurent un accord de « non-maraudage » en 1954. Au dire de Whitebone, c'était un premier pas vers « une grande centrale syndicale » qui allait remédier aux divisions existantes. « Il n'est pas naturel qu'il existe une rivalité dans la famille syndicale, dit-il, et je suis certain que nous serions tous très heureux de travailler ensemble dans une unité complète pour la cause commune. » La Fédération et le New Brunswick

Council of Labour collaborèrent eux aussi en pressant la province d'appuyer la proposition du gouvernement fédéral de créer un régime visant à couvrir les coûts des services hospitaliers et diagnostiques pour tous les citoyens, une étape importante vers l'établissement d'un régime public d'assurance-maladie au Canada. Même si la fusion fut approuvée lors du congrès du CMTC de juin 1955, Whitebone demeurait prudent lors de l'assemblée annuelle de la Fédération en septembre cette année-là. Il rapporta que la fusion des deux centrales syndicales était bien enclenchée mais qu'il était inutile de « se précipiter dans des actions regrettables », et il ne recommanda aucune nouvelle mesure avant que la fusion à l'échelle nationale ne soit un fait accompli⁶².

Un an plus tard, lorsque les délégués se rassemblèrent dans la salle de bal de l'hôtel Brunswick à Moncton à la fin d'août 1956, c'était à bien des égards la fin de la « vieille » Fédération du travail qui avait reçu sa charte du CMTC en 1914. Le premier jour du congrès, on rendit brièvement hommage à Céline Melanson, seul ancien président encore vivant de la Fédération (en le présentant à tort comme le premier président de la Fédération). Il reçut un accueil enthousiaste de la part des délégués, mais il n'était pour eux, à quelques exceptions près, qu'un vague personnage du passé⁶³.

Les délégués qui assistèrent à ce 44^e congrès de 1956 semblaient refléter un nouveau degré de maturité de la Fédération. On y comptait 179 délégués accrédités venus de 20 localités et 83 sections locales représentées, soit plus de deux fois les nombres enregistrés en 1940⁶⁴. C'était le premier congrès où les délégués de Moncton furent plus nombreux (un de plus) que ceux de Saint John. Même si 65 % des délégués provenaient des trois principales villes, on notait une forte représentation des travailleurs du nord de la province, dont 13 délégués de Dalhousie, 10 de Bathurst et 7 d'Edmundston. Il y avait aussi un nombre grandissant de délégués du secteur public, qui représentaient un délégué sur cinq, signe avant-coureur de leur importance future dans la Fédération. La plupart appartenaient à des syndicats fédéraux à charte directe du CMTC, une forme d'organisation servant à syndiquer de « nouveaux » travailleurs dans des situations où il n'existait aucun syndicat affilié pouvant les accommoder. Les représentants du secteur public étaient

issus des trois paliers de gouvernement : ils comprenaient 21 délégués du ministère provincial des Travaux publics, 9 délégués parmi les employés municipaux et 4 délégués de la Policemen's Protective Association (Association de protection des policiers) de Saint John ainsi que 3 délégués d'un entrepôt exploité par le ministère de la Défense nationale. On dénombrait aussi davantage d'Acadiens, qui totalisaient 30 délégués, la plupart venant de localités du Nord. Le plus illustre d'entre eux était Rolland Blanchette, un des chefs du syndicat des travailleurs des pâtes et papiers de l'usine Fraser d'Edmundston⁶⁵. Les femmes, bien que présentes à tous les congrès depuis 1951, demeuraient nettement sous-représentées : on n'en comptait que cinq parmi les délégués (trois représentant les opératrices téléphonistes et les deux autres étant des travailleuses de buanderie), soit moins de 3 % de l'ensemble⁶⁶.

Au moment du congrès d'août, des changements étaient en cours dans le monde du travail organisé au Canada. Le CMTC avait adhéré au nouveau Congrès du Travail du Canada lors de son assemblée constitutive en avril cette année-là (et Whitebone en fut élu l'un des vice-présidents régionaux). Whitebone veilla cependant à assurer aux délégués que l'existence de la Fédération n'était pas en péril, qu'il y aurait une continuité et que la fusion ne ferait que guérir une déchirure



MONSIEUR TRAVAIL James Whitebone fut président de la Fédération plus longtemps que toute autre personne. Dans les années 1950, de nombreux citoyens du Nouveau-Brunswick le connaissaient sous le nom de « Monsieur Travail ». « Ce n'était pas quelqu'un qui criait, mais quelqu'un qui agissait, même s'il pouvait crier avec les meilleurs d'entre eux quand les circonstances l'exigeaient. » Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MCI819, boîte 192.

« qui n'aurait jamais dû se produire de toute façon ». Whitebone affirma aux délégués que, désormais, « nous pouvons envisager d'aller de l'avant tous unis dans un même effort pour poursuivre les objectifs auxquels nous nous consacrons : la promotion du bien-être et la protection des intérêts des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick, de la province dans son ensemble et des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons »⁶⁷.

Les dirigeants de la Fédération et ceux du New Brunswick Council of Labour s'étaient déjà entendus pour que la nouvelle organisation syndicale conserve le nom de Fédération du travail du Nouveau-Brunswick. Il fut aussi convenu que l'on ne promettrait aucun poste de direction au sein de la Fédération fraîchement renouvelée; les dirigeants seraient choisis par les délégués lors du premier congrès tenu après la fusion, l'année suivante. Ces considérations servirent quelque peu à apaiser les inquiétudes voulant que la Fédération courait le danger de perdre du terrain dans la fusion. En fait, la Fédération n'avait aucune raison de s'inquiéter pour les chiffres. En réponse à un question d'un délégué, le secrétaire-trésorier du New Brunswick Council of Labour, Ralph Evans, indiqua que cet organisme comptait environ 4 000 membres dans 28 sections locales. Ces données confirmaient que la Fédération, qui dénombrait alors 15 000 membres, était beaucoup plus grande que sa rivale⁶⁸.

Invité à s'adresser au congrès, Angus MacLeod, le président du conseil, tint des propos rassurants. Il affirma que le conseil avait accepté la fusion sans demander de concessions particulières et uniquement dans l'espoir que « les divergences du passé seront oubliées et que la fusion sera profitable aux travailleurs que nous représentons ». Il n'offrit cependant aucune excuse pour les actions du New Brunswick Council of Labour et le rôle que celui-ci avait joué dans l'histoire du travail dans la province : « Nous reconnaissons que nous sommes plus petits et que nous n'avons pas la même histoire dans cette province que votre fédération, mais je crois que nos accomplissements attestent bien de nos efforts pour améliorer les conditions des travailleurs. Comme le dit un vieil adage, ce n'est pas la taille du chien qui compte dans un combat, mais la taille du combat que le chien peut livrer. Je crois que notre organisation, malgré son jeune âge par rapport à la vôtre, a prouvé son mérite [...]»⁶⁹.

En foi de quoi le délégué John Simonds, du Sugar Refinery Workers Union (Syndicat des ouvriers de raffinerie de sucre) de Saint John, présenta une motion demandant l'approbation de la fusion. Simonds était un choix intéressant pour cette occasion. Les délégués n'ignoraient pas que, à peine quelques mois plus tôt, Simonds défilait sur la ligne de piquetage à des températures sous zéro, en compagnie de 700 autres travailleurs, sur l'immense site industriel à l'extrémité sud du havre. Son syndicat, une section locale à charte directe du CMTC affiliée à la Fédération, avait été connu sous plusieurs formes et plusieurs noms depuis les premiers jours de l'Atlantic Sugar Refinery, dans les années 1910, puis en tant que syndicat affilié à l'All-Canadian Congress of Labour dans les années 1930. En 1955, les négociations furent rompues en août, mais une commission de conciliation appuya à l'unanimité l'appel lancé par le syndicat en faveur de la semaine de 44 heures et d'un atelier syndical, et les travailleurs déclenchèrent la grève au début de décembre. Les charpentiers et d'autres travailleurs de la construction refusaient de franchir la ligne de piquetage, et les détaillants s'inquiétaient au sujet de l'approvisionnement en sucre assuré par la seule raffinerie de la région. Ce fut une impressionnante démonstration de solidarité ouvrière mais ce ne fut pas suffisant pour remporter la victoire. Les travailleurs retournèrent au travail après avoir obtenu de faibles augmentations salariales et une diminution des heures de travail, mais ils échouèrent au chapitre de la sécurité syndicale (dans le cas présent, l'exigence que les travailleurs visés par le contrat deviennent membres du syndicat après quatre mois en poste). De toute évidence, il restait encore des batailles à gagner, mais le soutien apporté aux travailleurs de la raffinerie était la preuve que la « vieille » Fédération, à l'instar du New Brunswick Council of Labour, était prête à prendre le flambeau du syndicalisme industriel⁷⁰.

La motion portant sur l'union fut adoptée à l'unanimité et Whitebone invita Claude Jodoin, le président du nouveau Congrès du Travail du Canada, à s'adresser aux congressistes. En souhaitant à la Fédération la bienvenue au sein du CTC, Jodoin prit soin de noter (mais pas tout à fait correctement) qu'en 1956 la fédération du Nouveau-Brunswick était la plus ancienne fédération provinciale du travail en existence au Canada. Il rendit hommage au courage

et à la persévérance des fondateurs du mouvement syndical au Canada – ainsi qu’aux pionniers « plus jeunes » tels que Whitebone. Les Néo-Brunswickois pouvaient être fiers de la place qu’ils occupaient dans l’histoire syndicale du Canada, déclara Jodoin, ainsi que de leur contribution à l’obtention de l’indemnisation des travailleurs accidentés, de l’assurance-chômage et d’autres mesures législatives touchant le travail. « Il n’y a pas si longtemps, dans ce pays qui est le nôtre, le mouvement syndical était vu dans plusieurs sphères de notre société comme une conspiration pure et simple. Les lois de toutes sortes qui étaient proposées à cette époque étaient considérées comme ridicules. » Il adressa aussi un message de réconciliation aux délégués, dans lequel il fit appel à la métaphore de la famille : « malgré nos différences d’opinions et nos différences de principes sur certaines questions, discutons des problèmes qui nous touchent dans notre propre maison, dans une seule et même centrale syndicale ». Fort de son million de membres et plus, le Congrès du Travail du Canada continuerait d’organiser ceux qui étaient sans organisation et de lutter pour « le plein emploi et le niveau de vie le plus élevé possible »⁷¹.

Même si Whitebone demeurerait président de la Fédération pendant encore plusieurs mandats, l’allusion humoristique à son « jeune âge » en 1956 laissait entendre que l’époque de Whitebone tirait à sa fin. Comme Whitebone le rappelait parfois, il avait adhéré à son premier syndicat en 1912 – un an avant la mise sur pied de la Fédération du travail. Depuis, il s’était passé beaucoup de choses et une génération de dirigeants plus âgés se retiraient de la scène. Whitebone fut beaucoup attristé par le départ de George Melvin, qui avait agi comme secrétaire-trésorier de la Fédération presque sans interruption de 1918 jusqu’à sa mort en 1954. Il rendit hommage à Melvin en citant des paroles tirées de la bible – « c’est bien, bon et fidèle serviteur » –, paroles qui furent plus tard gravées sur le monument commémoratif érigé par les syndicats au cimetière Fern Hill, de Saint John. Lors du congrès de 1956, on observa une minute de silence en mémoire de Melvin et d’autres pionniers⁷².

Whitebone avait alors le regard encore tourné vers l’avenir, certain que la Fédération avait besoin de sa longue expérience et de sa direction prudente. À la séance de clôture, il annonça que le congrès de 1956 était « le meilleur

congrès que nous ayons jamais tenu » et il dit croire que « les décisions auxquelles nous sommes parvenus ici auront un effet d'une grande portée sur la classe ouvrière du Nouveau-Brunswick, que nous représentons ici »⁷³. Par ailleurs, Henry Harm, le syndicaliste chevronné de l'usine de papier de Dalhousie qui était maintenant le directeur du CTC dans la région de l'Atlantique, prédisait de fortes augmentations des effectifs au cours des années à venir : « Nous faisons beaucoup de progrès dans les provinces de l'Atlantique dans l'organisation des travailleurs non syndiqués [...] Grâce à l'aide et à l'appui soutenus que nous avons eus de votre fédération et à la collaboration des fédérations des autres provinces Maritimes, nous servirons d'exemple pour les gens du reste du Canada⁷⁴. »



DE NOUVEAUX VISAGES Les délégués aux congrès annuels affichaient une confiance renouvelée dans les années qui suivirent la formation du Congrès du Travail du Canada (CTC). Le nombre de membres fit plus que doubler entre les années 1950 et les années 1970. La Fédération représentait une majorité des syndiqués de la province et était une force incontournable dans les affaires provinciales. Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MCI819, boîte 192.

« *Le nouveau syndicalisme* »

1957-1975

1. Des chances égales

Lorsqu'il prit la parole devant les délégués au congrès de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick dans la salle de bal de l'hôtel Brunswick de Moncton à la fin d'août 1965, le premier ministre Louis J. Robichaud se présenta comme un ami et un allié du mouvement syndical. Il déclara d'emblée son respect pour la mission du mouvement ouvrier, s'exprimant en français : « je considère très important le mouvement que vous avez entrepris et j'ai à cœur les intérêts de tous les travailleurs, de tous les ouvriers du Nouveau-Brunswick ». Il rendit aussi hommage à l'ancien président James Whitebone, que l'on avait honoré plus tôt dans la journée pour ses longues années de service, lançant à la blague que Whitebone ne le comprenait probablement pas quand il parlait en français. Pendant le reste de l'heure, Robichaud suivit son

texte en s'exprimant en anglais avec aisance et de façon posée, s'étendant sur l'idée que le gouvernement provincial et la Fédération devaient continuer de « travailler ensemble dans l'objectif commun d'améliorer le sort des citoyens du Nouveau-Brunswick ».

Faisant un survol historique, Robichaud cita Thomas Carlyle, le grand critique social du 19^e siècle de la Révolution industrielle en Grande-Bretagne : « “Un homme qui souhaite travailler et qui est incapable de trouver du travail est peut-être le spectacle le plus triste que l'inégalité des chances présente sous le soleil.” Ce spectacle, déclara Robichaud, n'est pas moins triste aujourd'hui que du temps de Carlyle. Aujourd'hui, nous ne l'attribuons plus à l'inégalité des chances. Nous le considérons comme un gaspillage social et nous sommes déterminés à y mettre fin. » Le seul moyen d'y parvenir, dit-il, était de reconnaître que le Nouveau-Brunswick moderne était au beau milieu d'une révolution sociale et économique aussi spectaculaire que la Révolution industrielle au siècle précédent et aussi colossale que la décolonisation dans le monde moderne. « Aujourd'hui, la plupart des nations sont orientées vers le développement. Les pays les moins développés, qui vivent dans la pauvreté et la stagnation depuis des siècles, se révoltent contre la pauvreté, la maladie et la domination par des nations plus puissantes. Ils ne sont plus disposés à livrer leur avenir exclusivement aux forces du marché, aux caprices de la nature ou au jugement des dirigeants coloniaux. »

La rhétorique de la décolonisation que Robichaud emprunta avec prudence impliquait que la province était sur la voie d'une certaine libération des visions étroites du passé. La croissance économique au Nouveau-Brunswick s'accélérait depuis 1945, dit-il, mais il était nécessaire d'améliorer radicalement la formation et l'éducation dans la province. De plus, les travailleurs du Nouveau-Brunswick avaient besoin de meilleurs salaires et conditions de travail, et il fallait s'attaquer aux disparités régionales comme jamais auparavant : « nous devons reconnaître qu'il faut combler l'écart salarial entre la région de l'Atlantique et le reste du Canada. Si nous ignorons cette réalité, nous allons simplement former notre main-d'œuvre pour l'exporter. » Bref, la croissance économique future dépendrait non pas uniquement des ressources

naturelles et de l'activité industrielle, mais aussi des investissements dans les gens de la province. Le développement moderne, conclut-il, n'était pas simplement une question économique, mais la possibilité d'enrichir la société provinciale sous tous les aspects :

Le développement des ressources humaines est le processus visant à accroître les connaissances, les compétences et les capacités de tous les membres d'une société. En termes économiques, on pourrait le décrire comme l'accumulation de capital humain et son utilisation efficace dans le développement d'une économie. En termes politiques, le développement des ressources humaines prépare la population à la participation des adultes dans la société, en particulier en tant que citoyens d'une démocratie moderne. Du point de vue social et culturel, le développement des ressources humaines aide les gens à mener une vie épanouie et enrichissante, à s'affranchir de la tradition¹.

Pour les délégués syndicaux, cet engagement social était un message bienvenu. Les délégués comprenaient que la vision sociale de Robichaud, qui était issu d'une famille acadienne du comté de Kent, avait été façonnée par ses origines modestes. À l'instar de nombreux Néo-Brunswickois, Robichaud voulait que sa province emboîte le pas à la marche moderne du progrès. Son éducation, assurée par des professeurs de tendance réformiste de l'Université Laval, l'avait convaincu que des politiques publiques éclairées et un État interventionniste pouvaient changer les choses. Robichaud avait déjà appelé le mouvement ouvrier à l'appuyer lors de la campagne électorale de 1960 en promettant d'adopter une loi sur l'égalité de rémunération pour assurer de meilleurs salaires aux travailleuses, et il avait promis d'assumer les coûts du nouveau régime d'assurance-hospitalisation de la province sans imposer de primes. En 1965, son programme *Chances égales pour tous*, parfois décrit comme l'équivalent néo-brunswickois de la Révolution tranquille au Québec, battait son plein avec ses plans de rehausser les normes en éducation, en santé et en matière de services. De telles réformes servaient les objectifs des

employeurs et des gouvernements, qui souhaitaient moderniser l'économie, mais ils étaient aussi des éléments de l'État providence moderne et de sa promesse d'une sécurité accrue et de normes supérieures. Dès ses premières années, la Fédération du travail avait poursuivi ce genre d'objectifs sociaux-démocrates, et le mouvement syndical en vint, dans les années 1960, à voir le premier ministre Robichaud comme un partenaire dans l'avancement de leur propre programme de réforme sociale².

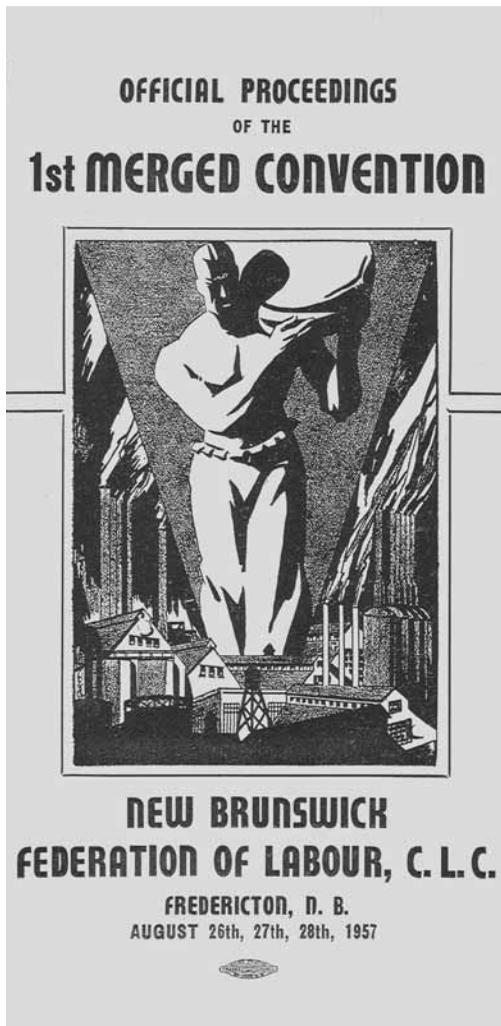
La croyance que le mouvement syndical était sur le point d'atteindre sa pleine mesure au Nouveau-Brunswick existait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais la province avait encore beaucoup de chemin à parcourir. En 1957, un étudiant en économie de la University of New Brunswick réalisa une enquête sur les salaires, les heures et les conditions de travail et il conclut que la plupart des travailleurs forestiers, miniers et agricoles de la province ne gagnaient pas le « salaire de référence » de 900 \$ par année requis pour répondre aux besoins d'une famille³. Les uns après les autres, des rapports gouvernementaux indiquaient que les citoyens du Nouveau-Brunswick avaient un revenu inférieur d'un tiers environ à la moyenne canadienne, se classant derrière ceux de toutes les provinces sauf Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard⁴. Néanmoins, à la fin des années 1950, on avait espoir que le vent commençait à tourner. Selon un nouveau magazine publié à cette époque par le Congrès du Travail du Canada (CTC), le Nouveau-Brunswick montrait les signes d'un « jour nouveau » à la lumière de nouveaux projets industriels. Une centrale était aménagée à Beechwood pour exploiter la force hydraulique du fleuve Saint-Jean, les usines de pâtes et papiers prenaient de l'expansion dans plusieurs régions de la province, et l'on avait découvert de nouveaux gisements de plomb, de zinc et d'argent dans le Nord⁵.

Les travailleurs du Nouveau-Brunswick voulaient que les syndicats fassent partie de cette nouvelle vague de progrès dans la province. Ils adhéraient en grand nombre aux syndicats dans les années 1950 et 1970, et les négociations collectives devenaient une composante acceptée du monde du travail. Entre 1957 et 1962, un total de 182 nouvelles sections locales furent accréditées comme organismes de représentation des travailleurs; entre 1963 et 1968,

le total était de 400, dont un record de 101 sections locales accréditées rien qu'en 1966⁶. Les effectifs des syndicats de la province firent plus que doubler, passant de 31 421 travailleurs en 1958 à 79 161 en 1975. Ces chiffres traduisaient une hausse considérable du taux de syndicalisation, qui s'éleva de 17,2 % de la main-d'œuvre en 1958 à 31,1 % en 1975⁷. En tant que principale voix des travailleurs dans la province, la Fédération atteignait aussi de nouveaux sommets. Les effectifs affiliés rapportés, qui étaient de 16 169 membres en 1957, affichaient des gains soutenus et s'établissaient à 27 882 membres en 1968 et à 44 545 membres en 1975. Le « nouveau syndicalisme » de l'époque incitait les travailleurs à croire que les syndicats pouvaient être bénéfiques pour tous les citoyens. Lors d'un hommage rendu à l'occasion de la fête du Travail en 1960, un journal hebdomadaire du nord de la province exprima de telles attentes dans une caricature intitulée « Monter jusqu'au sommet avec un guide expérimenté! »; la caricature faisait voir le « Travail organisé » à la tête d'un groupe escaladant le flanc d'une montagne appelée « Niveau de vie amélioré »⁸.

2. *Whitebone ou MacLeod*

Lorsque la Fédération tint son premier « congrès fusionné » à l'hôtel Lord Beaverbrook de Fredericton en 1957, la rencontre fut considérée comme un nouveau départ pour l'organisation. Pour souligner l'événement, le président du Fredericton Labour Council, W. Arthur MacLean, remit un nouveau maillet de bois à Whitebone. Après l'adoption d'une nouvelle constitution, Whitebone déclara que « c'est le début de choses plus grandes et meilleures⁹ ». Le maire William Walker, de Fredericton, qui fut élu cette année-là avec le soutien des travailleurs, appuya l'effort de la Fédération visant à « obtenir la justice économique pour ceux que vous représentez ». Le premier ministre Hugh John Flemming reconnut lui aussi l'importance de la Fédération et le ministre du Travail Arthur Skaling, un vétéran du mouvement syndical, passa en revue les réalisations du gouvernement provincial et affirma : « les niveaux élevés des salaires actuels, les heures de travail moins nombreuses, les régimes de



LA FUSION La fusion du New Brunswick Council of Labour avec la FTNB en 1957 se traduit par la continuité, mais aussi par le changement. Source : *NBFL Proceedings*, 1957.

retraite et d'autres avantages sont une preuve convaincante de votre force grandissante. Les lois sociales de plus en plus nombreuses indiquent l'étendue de votre influence dans les affaires publiques¹⁰. »

Le discours qu'Angus MacLeod, ancien président du New Brunswick Council of Labour, adressa aux délégués était moins porté sur l'autosatisfaction. Il y avait « beaucoup de propagande autour de la prospérité de la province », dit-il, mais il mit en garde contre l'envie de conclure qu'il restait au mouvement ouvrier peu de choses à accomplir. Il cita la fermeture récente de la filature de coton de Milltown et les activités presque au point mort du bassin de radoub de Saint John pour illustrer les occasions perdues et l'échec du gouvernement : « aucune mesure concrète ne viendra tant que nous, du mouvement ouvrier, ne prendrons pas des mesures décisives pour remédier à la situation ». MacLeod rappela aux délégués que, durant toute leur histoire, « tous les progrès, tous les avantages des travailleurs ont été obtenus au prix de luttes et de sacrifices ». Qu'il s'agisse de l'indemnisation des accidents du travail, de l'assurance-chômage ou de tout autre avantage ou réforme, « rien ne nous a été accordé par les gouvernements ou n'importe quel autre groupe sans lutte [...] On ne va rien nous donner à moins que nous ne luttons d'une façon ou d'une autre pour

l'obtenir. » De plus, il pressa les délégués de rejeter les allégations voulant que les travailleurs de la province et de la région n'avaient pas droit à un niveau de vie comparable à celui des travailleurs d'autres régions du Canada : « le plus triste dans tout ça, c'est que dans bien des cas le mouvement ouvrier a accepté cette allégation [...] Mais l'un d'entre nous a-t-il déjà entendu un employeur dire : "Mon entreprise n'a pas le droit de retirer le même pourcentage de profit de mes investissements que celui d'un employeur comparable du Canada central" ¹¹? »

Deux ans plus tard, MacLeod remplaça Whitebone à titre de président. Lors de l'assemblée de la Fédération qui eut lieu à Edmundston en septembre 1959, peu d'indices permettaient de croire que le leadership de Whitebone était remis en question. Dans son rapport du président, Whitebone attira l'attention sur la promulgation de la *Hospital Care Insurance Act* (loi sur l'assurance-hospitalisation) et sur le besoin continu d'améliorer des lois telles que la *Vacation Pay Act* (loi sur les congés payés), qui privait encore de nombreux travailleurs ne serait-ce que d'une semaine de congé payé. Il répéta aussi l'appel de la Fédération à la reconnaissance des droits syndicaux pour les travailleurs du secteur public. Il évoqua abondamment les faits récents survenus à Terre-Neuve, où le gouvernement provincial avait adopté « la loi antisyndicale la plus malveillante jamais adoptée dans ce pays » afin de briser un mouvement de grève des bûcherons de la province, représentés par le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Au sujet du désastre d'Escuminac, dans lequel 35 hommes et garçons avaient péri dans le naufrage de leurs bateaux de pêche pendant une tempête dans la baie de Miramichi, il offrit ses condoléances aux veuves et à leurs enfants et sollicita des dons pour le Fonds de secours pour les pêcheurs : « [Le] mouvement ouvrier a des liens très étroits avec ces braves gens. » On recueillit des dons lors du congrès, auxquels la Fédération ajouta une contribution d'un montant équivalent ¹².

La seule question qui provoqua des débats prolongés fut une résolution touchant l'action politique. On avait anticipé une certaine controverse, car le Congrès du Travail du Canada préparait le terrain pour la création d'un

« nouveau parti » afin de remplacer la CCF, d'un parti politique qui défendrait plus efficacement les travailleurs canadiens et d'autres citoyens « d'esprit libéral ». À l'ouverture du congrès à l'hôtel New Royal d'Edmundston, le maire Harry Marmen, qui en 1944 avait été l'un des candidats de la CCF qui avaient obtenu le plus de succès dans l'histoire de la province, prononça le mot de bienvenue au nom de la Municipalité. Le plus éminent orateur invité était Stanley Knowles, député de longue date de la CCF originaire de Winnipeg, qui était maintenant un vice-président du CTC et qui se rendait aux quatre coins du pays pour animer des discussions au sujet du « nouveau parti ». Knowles avait acquis de l'expérience dans le mouvement syndical lorsqu'il était imprimeur (et sa mère avait grandi à Saint John et était la fille d'une employée domestique), mais il était connu principalement comme un contemporain de Tommy Douglas, le politicien socialiste le plus populaire du Canada, dont il avait été un compagnon d'études au Collège de Brandon dans les années 1920. Dans son allocution aux délégués, Knowles fit valoir que le mouvement syndical avait une grande responsabilité sociale : « le mouvement ouvrier n'est pas simplement un groupe qui veut parvenir à ses fins, mais il a été au fil des ans une force sociale qui a réussi à obtenir de meilleures conditions de vie pour toute la population du pays ». L'action politique était nécessaire parce que les syndicats devaient agir à la fois sur les plans économique et politique : « la tâche à accomplir dans le mouvement ouvrier est si grande que nous ne devons pas avoir un bras attaché derrière le dos ». Les délégués étaient tous parfaitement conscients que la plupart des résolutions à l'ordre du jour de la Fédération étaient liées à des dossiers qui exigeaient une action politique, comme Knowles le souligna. La véritable question controversée était de savoir si les syndicats pouvaient atteindre les meilleurs résultats en appuyant les partis en place ou en s'associant officiellement à un nouveau parti. Lorsque le Comité des résolutions présenta un énoncé préconisant que l'on continue de « jouer un rôle non partisan en politique », il s'ensuivit un débat de 90 minutes. À l'issue d'un vote nominal, la résolution en faveur de l'impartialité politique fut approuvée par 83 voix contre 31¹³.

Sur cette question, Whitebone s'était rangé du côté de la majorité, mais le lendemain, contre toute attente, les délégués votèrent de le remplacer comme président. Manifestement, bon nombre d'entre eux se demandaient si Whitebone était prêt à assurer une direction soutenue dans les années 1960¹⁴. De son côté, MacLeod s'était révélé un défenseur informé et chevronné. Le refus de MacLeod d'appuyer la résolution d'impartialité politique envoya aux « vieux » partis le message qu'ils ne pouvaient pas considérer que l'appui des travailleurs leur était acquis. Seules quelques voix permirent à MacLeod de défaire Whitebone par un vote de 64 contre 57, mais Whitebone fut brusquement écarté après 27 années consécutives en poste. Les délégués purent remarquer quelques larmes dans ses yeux pendant qu'il évoquait brièvement l'histoire de la Fédération et sa fierté de ce qu'elle avait accompli : « Nous avons fait une grande contribution et nous avons acquis une position de respect et de prestige non seulement au sein du mouvement ouvrier, mais dans l'ensemble du public¹⁵. »

Le mandat de MacLeod, pour sa part, s'avéra étonnamment court. Lors du congrès suivant, un délégué affirma que l'année qui venait de s'écouler avait ramené le mouvement syndical 20 ans en arrière et que, « par conséquent, le syndicalisme a perdu sa position de respect dans la province¹⁶ ». Une telle affirmation était exagérée, car MacLeod et d'autres dirigeants continuaient de promouvoir le point de vue de la Fédération sur les questions publiques et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il donne suite aux résolutions de la Fédération. Le rapport de MacLeod à titre de président examinait plusieurs points litigieux, dont une cause dans laquelle l'accréditation d'un syndicat avait été suspendue après que l'employeur eut interjeté appel auprès de la Cour suprême de la province. Il souligna également que le chômage était en hausse et qu'il ne fallait pas permettre aux gouvernements d'ignorer les besoins qui en découlaient : « Si l'entreprise privée ne peut fournir de l'emploi à un salaire décent à tous les travailleurs disposés à travailler et aptes au travail, il incombe alors à tous les ordres de gouvernement de le faire¹⁷. »

La plus grande surprise au cours du mandat de MacLeod fut sa décision d'accepter d'être nommé l'un des quatre candidats libéraux de Saint John lors

des élections de 1960. Les Libéraux en tirèrent pleinement avantage dans leur publicité électorale cet été-là en le décrivant comme « un candidat ouvrier sous la bannière libérale ». On rapporta que MacLeod avait déclaré que le gouvernement Flemming n'avait pris aucune mesure concernant les demandes les plus importantes des travailleurs mais que les Libéraux produiraient des résultats. « Mes collègues candidats m'ont donné l'assurance que les principales demandes des travailleurs se traduiront par des mesures législatives, et c'est uniquement pour cette raison que je me présente comme candidat libéral aux



1959 Angus MacLeod (assis, 2^e à partir de la gauche) devint président de la Fédération en 1959. Les autres membres de l'exécutif étaient (assis, de g. à dr.) W.A. MacLean, de Fredericton; James H. Leonard, de Saint John; Charles A. Malchow, de Bathurst; et (debout, de g. à dr.) Frank W. Murray, de Saint John; Ralph J. Boyd, de Moncton; Michael J. Kenny, de Newcastle; et Rolland Blanchette, d'Edmundston. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.

élections au nom des travailleurs¹⁸. » L'affirmation de MacLeod selon laquelle il parlerait officiellement au nom des travailleurs s'il était élu à la législature était en partie une réponse à l'échec des Progressistes-Conservateurs, depuis le décès de Skaling en mai, d'inclure un candidat identifiable au monde ouvrier dans leur liste de candidats à Saint John, et MacLeod lui-même espérait peut-être devenir ministre du Travail dans un gouvernement Robichaud. L'annonce de sa nomination incita Whitebone à écrire directement au secrétaire-trésorier du CTC, Donald MacDonald, pour lui indiquer que les gestes de MacLeod avaient créé « une fureur terrible parmi nos gens ici » et qu'il voulait savoir si le CTC approuvait l'initiative de MacLeod et, « le cas échéant, comment cette initiative est-elle conciliable avec l'attitude du Congrès envers le nouveau parti proposé, sans mentionner le soutien déclaré de M. MacLeod audit nouveau parti ». Il ne reçut pas directement une réponse d'Ottawa, mais MacDonald fit remarquer dans une note interne : « nous ne ferons aucune déclaration par l'entremise de Jim, mais je crois que nous devrions envisager d'émettre un communiqué ou une circulaire quelconque pour déclarer que le CTC n'appuie aucun candidat au N.-B. ou, du moins, aucun candidat libéral »¹⁹. La CCF ne compta aucun candidat aux élections provinciales cette année-là. La popularité de MacLeod lui valut 8 846 votes au final, un résultat substantiel pour un candidat ouvrier de n'importe quelle allégeance, mais ce ne fut pas suffisant dans son cas pour lui mériter la victoire. Malgré quatre sièges à Saint John, les électeurs votèrent pour les candidats sortants conservateurs, alors que les Libéraux furent portés au pouvoir avec une forte majorité²⁰.

La position de MacLeod était encore plus embarrassante lors du congrès de la Fédération à Campbellton à la fin de l'été. On s'attendait à ce que Whitebone tente de reprendre la présidence. Les délégués apprirent alors, au grand embarras de MacLeod, que les affaires financières de la Fédération étaient dans un fouillis. Il n'y eut pas de rapport du secrétaire-trésorier, James Leonard, qui ne s'était pas acquitté de ses fonctions depuis plusieurs mois et avait quitté la province. Le CTC avait nommé un vérificateur à sa place, qui rapporta qu'il lui était impossible de fournir un bilan financier précis de la Fédération à cause d'irrégularités et de documents manquants. Le vérificateur

nota que, avant le congrès, MacLeod avait effectué un remboursement personnel de 2 300 \$ dans les comptes de la Fédération, qui couvrait tous les fonds dont MacLeod et le secrétaire-trésorier n'avaient pas rendu compte, sauf 50 \$. MacLeod s'adressa aux délégués lors d'une séance à huit clos au début du congrès, disant assumer personnellement la responsabilité de la situation. Selon le rapport du congrès : « Il a affirmé que la Fédération avait eu une année très chargée et qu'il n'avait pas à s'en excuser. Il savait que ce qu'il avait fait était mal et il a invité les délégués à considérer son bilan et à faire preuve de retenue dans leurs critiques à son endroit. » Il confia ensuite la présidence à Michael Kenny, un des vice-présidents d'expérience, et partit à Saint John²¹.

Deux candidats firent la lutte à Whitebone lorsqu'il voulut retourner à la présidence. Tous deux représentaient une nouvelle génération de travailleurs syndiqués qui souhaitaient poursuivre la transition vers un nouveau leadership. L'un d'entre eux était un dirigeant local de Dalhousie, Aurèle Ferlatte, qui avait adhéré à son premier syndicat, l'Union des marins canadiens, pendant qu'il était en service sur des navires marchands canadiens lors de la Seconde Guerre mondiale. Après son retour dans la province une fois la guerre terminée, il devint un membre actif de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers à l'usine International Paper. Par ailleurs, Phillip Booker, de Fredericton, était un jeune de l'endroit qui avait travaillé dans l'industrie forestière avant de s'enrôler dans la Force aérienne en 1939. Il s'était joint à la police de Fredericton et était actif dans le conseil du travail et dans le syndicat des policiers, qui devint plus tard une section locale de l'Union nationale des employés publics (UNEP). À l'ouverture du congrès de 1960, Booker présenta R.P. Rintoul, le président national du syndicat, qui avait remis une charte à la division du Nouveau-Brunswick de l'UNEP lors de son assemblée à Bathurst quelques jours plus tôt. Ferlatte et Booker jouaient déjà tous deux un rôle dans l'histoire syndicale de la province et jouissaient d'un appui considérable, mais ni l'un ni l'autre ne réussit à défaire Whitebone, qui reçut une majorité de votes dès le premier tour du scrutin dans une course à trois²².

Cette controverse n'aida en rien à faire progresser la cause du « nouveau parti ». Lors de la fondation du Nouveau Parti démocratique (NPD) en août 1961, seule une poignée de délégués syndicaux du Nouveau-Brunswick assistèrent au congrès à Ottawa. L'assemblée de la Fédération qui se déroula à Moncton plus tard au cours du même mois donna lieu à d'autres débats houleux. Le Comité des résolutions refusa d'endosser toutes les résolutions d'appui au NPD qui furent soumises, et de nombreux délégués défilèrent devant les microphones pour faire entendre leur point de vue. Ferlatte évoqua les résultats des récentes élections provinciales : « Où sont les hommes du monde ouvrier dans le Parti libéral? Aucun n'a été élu. Nous sommes largement majoritaires parmi la population, mais nous ne sommes pas représentés dans les partis politiques. Chaque gouvernement est composé d'avocats, de médecins et de membres des professions libérales. » Normand Bourque, de Moncton, déclara : « quand les pionniers ont formé des syndicats, on les a qualifiés d'idiots, mais aujourd'hui nous sommes syndiqués. Aujourd'hui, nous entrons sur un autre terrain, et qui peut dire que nous ne devrions pas avoir des droits en politique? » Fred Hodges, de Saint John, ajouta : « Tout ce que nous demandons, c'est que la Fédération appuie le Nouveau Parti démocratique. Et si nous ne l'appuyons pas, demain nous serons la risée du Canada tout entier. » Représentant l'autre position dans ce débat, Ken Hussey, des travailleurs de l'usine de papier de Bathurst, souligna que la constitution de son syndicat interdisait « l'agitation politique ou religieuse » lors des réunions syndicales. Yvon LeBlanc, des machinistes de Moncton, se dit d'avis que le rôle des travailleurs devait consister à renforcer le mouvement syndical par la promotion de la formation et de l'éducation des membres, pas à bâtir un parti politique. Le vice-président Kenny déclara que les individus avaient parfaitement le droit d'être actifs en politique, mais « tout ce qu'ils font en appuyant le Nouveau Parti démocratique, c'est de faire de la Fédération une machine politique, ce qui n'a jamais été son but »²³.

En tant que président du congrès, Whitebone était déterminé à éviter que le conflit ne s'envenime. Lors de la session du lendemain matin, il dénonça un article sur les débats de la veille paru dans le *Telegraph-Journal*, qui rapportait

que la Fédération était divisée et que le sujet était trop brûlant pour qu'on s'y attaque. En fait, déclara Whitebone, le débat s'était déroulé dans l'ordre et il n'avait pas du tout porté sur une « affiliation » comme telle, mais sur un appui au nouveau parti. Cette nuance était quelque peu trompeuse, car les résolutions originales avaient demandé à la Fédération d'encourager les membres du syndicat à s'affilier au Parti. Le Comité des résolutions avait toutefois été saisi de la démarche, et les délégués furent invités à adopter plutôt une résolution visant à appuyer les « principes et politiques du Nouveau Parti démocratique sans affiliation directe²⁴ ». Whitebone indiqua alors que l'on avait suffisamment débattu la question la veille et qu'il était irrecevable de poursuivre le débat. Quelques mains se levèrent pour s'opposer au compromis mais, à la satisfaction de Whitebone, la résolution fut adoptée. Comme Whitebone l'expliqua par la suite, les politiques du NPD étaient « presque identiques à celles que la Fédération a adoptées de temps à autre au fil des ans, et je ne vois pas comment la Fédération pourrait refuser d'endosser ses propres politiques ». Malgré l'adresse avec laquelle Whitebone avait traité la question, le *Telegraph-Journal* rapporta que la Fédération s'était abstenue d'appuyer « une résolution plus favorable au nouveau parti de gauche » et sa une le lendemain titrait : « Le nouveau parti n'obtient pas le plein appui au N.-B.²⁵. »

À ce moment, le nouveau gouvernement libéral avait déjà commencé à répondre à certaines des attentes des travailleurs. Le ministre du Travail, Kenneth J. Webber, n'était pas issu du monde syndical, comme Skaling, mais il avait grandi à St. Stephen, une ville syndicale, où il avait travaillé comme agent des douanes avant d'être élu. Lors du congrès de 1961, il se fit une fierté de souligner que l'une des premières lois adoptées par le gouvernement Robichaud était la *Female Employees Fair Remuneration Act* (loi sur la juste rémunération des employés de sexe féminin), qui interdisait à un employeur de verser à ses employées féminines un salaire inférieur à celui d'un homme faisant le même travail. En 1965, il fut aussi en mesure de rapporter que les normes provinciales en matière de salaire minimum ne faisaient plus de distinction entre les hommes et les femmes comme par le

passé. Il n'en demeurait pas moins, cependant, que des taux de rémunération différents étaient appliqués dans plusieurs secteurs²⁶. Le gouvernement Robichaud adopta aussi un certain nombre de modifications mineures à la *Labour Relations Act* dont la portée était très étendue. Une de ces modifications faisait en sorte que cette loi s'appliquait maintenant à tous les employés municipaux « sans que les autorités municipales aient le choix ». Cela eut pour effet d'élargir les droits à la négociation collective pour inclure les employés municipaux, y compris ceux qui travaillaient pour les conseils d'administration des hôpitaux et les conseils scolaires. Une autre modification permit tant aux employeurs qu'aux syndicats de porter plainte concernant des infractions à la loi, étendant dans les faits la responsabilité du système de relations de travail au-delà de la bureaucratie ministérielle²⁷. Sur une note plus critique, Whitebone déclara en 1961 qu'environ 300 employés avaient perdu leur emploi lorsque les Libéraux prirent le pouvoir et que la Fédération entendait préparer des causes-types afin de contester une « institution malicieuse et désuète qui perpétue la vieille croyance selon laquelle “le butin va aux vainqueurs”²⁸ ».

Whitebone continua de diriger la Fédération jusqu'à ce qu'il quitte à nouveau la présidence en 1964, à l'âge de 70 ans. Durant ces dernières années, il considérait que le problème le plus criant pour le mouvement ouvrier était les taux élevés inacceptables de chômage et de sous-emploi dans la province, et il réclama sans cesse de nouveaux programmes de travaux publics et de mise en valeur des ressources naturelles. Une autre préoccupation constante de Whitebone était la pénurie de logements abordables et de qualité dans la province; en 1962, il cita en exemple la nouvelle ville modèle d'Oromocto, voisine de la base agrandie des forces canadiennes de Gagetown, où le gouvernement avait entrepris un vaste projet en vue d'offrir des logements de qualité à un prix économique²⁹. En 1963, Whitebone rapporta que l'on avait révisé la *Workmen's Compensation Act*, ce qui en avait fait, dit-il, la meilleure loi du genre au Canada. Par ailleurs, un éventail de nouveaux enjeux faisaient leur apparition dans l'ordre du jour de la Fédération. En 1962, le Comité des résolutions présenta une demande de modification de la *Labour Relations*

Act afin d'empêcher l'embauche de briseurs de grève lors de conflits de travail. Il y eut aussi des résolutions appelant à la création d'un régime national exhaustif d'assurance-maladie, à la mise en place de mécanismes de contrôle des loyers, à une hausse de la paie de vacances et à l'amélioration de l'indemnisation des victimes de la silicose. Un autre comité réclama l'élaboration d'un guide du consommateur sous étiquette syndicale, qui fut publié l'année suivante en versions française et anglaise. De plus, on appuya la tenue d'une réunion des dirigeants des fédérations syndicales de toutes les provinces de l'Atlantique, en vue de renforcer la coopération régionale parmi les organisations ouvrières³⁰.

Lors du congrès organisé à Edmundston en 1964, le maire Fernand Nadeau (plus tard ministre provincial du Travail) annonça que Whitebone serait fait citoyen honoraire de la « République » du Madawaska en reconnaissance de ses services rendus à la province. Dans son allocution, Whitebone profita de l'occasion, comme il l'avait fait à maintes reprises auparavant, pour souligner la place de premier plan que la Fédération s'était taillée dans la vie publique de la province au cours du dernier demi-siècle. Il fallait préserver cet accomplissement, dit-il, et il serait toujours nécessaire de se protéger contre ceux qui tentaient de « réduire les droits et les fonctions des syndicats et de rendre nos organisations impuissantes et inefficaces ». En prévision de l'élection de nouveaux dirigeants, Whitebone encouragea les membres à rechercher un sentiment d'accomplissement personnel dans les responsabilités de direction : « il n'y a pas de service plus enrichissant que celui rendu aux travailleurs, et c'est un honneur qu'il ne faut pas prendre à la légère que d'être choisi pour les représenter et les servir³¹ ».

3. De nouveaux membres

Entre-temps, la Fédération se transformait de bien des façons au début des années 1960. Par exemple, lors de l'élection de ses dirigeants en 1962, Frederick Douglas Hodges fut choisi l'un des deux fiduciaires du syndicat, le premier délégué d'origine afro-canadienne élu à un poste dans l'histoire de la



REMISE DU MAILLET

James Whitebone remet le maillet à Fred Hodges, le nouveau président du Saint John and District Labour Council, en 1964. Hodges était le premier syndiqué d'origine afro-canadienne qui fut élu à un poste au sein de la Fédération, à titre de fiduciaire en 1962 et de vice-président en 1969. Source : Saint John and District Labour Council.

Fédération. Il en devint vice-président en 1969 et demeura en poste jusqu'en 1975. Hodges était un descendant de Loyalistes noirs qui étaient venus dans la province au 18^e siècle et il fut nommé en l'honneur de l'un des grands militants des droits des Noirs du 19^e siècle. Hodges passa son enfance dans un quartier entièrement blanc de Saint John Ouest et fut l'un des rares Noirs à fréquenter la Saint John High School. Il quitta l'école avant l'obtention de son diplôme dans les années 1930 afin de travailler comme manutentionnaire pour le CPR. À l'époque, il lui était impossible de devenir membre de son propre syndicat, qui exigeait que les Noirs fassent partie d'une section locale distincte. Quand le syndicat abandonna enfin la barrière de la couleur après la Seconde Guerre mondiale, Hodges devint en 1946 le premier membre noir de la section locale de la Brotherhood of Railway and Steamship Clerks. Hodges commença presque immédiatement à assister aux réunions du conseil du travail, où il fut bien accueilli par les membres de longue date. Il remplaça Whitebone comme président du Saint John and District Labour Council en 1964 et demeura en poste durant 10 ans. Il se présenta comme candidat ouvrier aux élections municipales de Saint John en 1974 et exerça trois mandats comme membre du Conseil municipal³².

Dorothy Power était une autre pionnière, l'une des femmes dont le nombre augmentait lentement parmi les délégués aux assemblées annuelles. En 1964, on comptait seulement 12 femmes au congrès, un petit groupe qui ne représentait que 7 % de l'ensemble des délégués. Power elle-même y assista pour la première fois en 1964 à titre de déléguée de la section locale 636 de l'Union internationale des typographes (UIT), de Moncton. Elle avait d'abord eu un emploi de téléphoniste et de télégraphiste au CN pendant la Seconde Guerre mondiale, qu'elle fut forcée de quitter parce que le chemin de fer refusait d'employer des femmes mariées après la guerre. Elle travailla ensuite comme typographe pour les journaux quotidiens de la région de Moncton, où elle fut employée durant 38 ans. L'UIT appliquait depuis longtemps une politique de salaire égal pour les hommes et les femmes, et Power s'engagea activement à tous les échelons du syndicat, finissant par agir comme présidente canadienne des Travailleurs en Communications d'Amérique. Lors des assemblées de la Fédération, Power échoua dans un premier temps à se faire élire fiduciaire en 1962, et lorsqu'elle se représenta en 1963, elle perdit à nouveau à l'issue d'un vote serré. Le président choisit le candidat concurrent par un tirage à pile ou face. Finalement, Power fut élue par acclamation en 1964, devenant la première femme parmi les dirigeants de la Fédération en plus de 40 ans. Plus tard, elle fut aussi élue présidente du Moncton and District Labour Council, la première femme à occuper ce poste. Par ailleurs, en vue de faire progresser la condition des femmes au sein de la Fédération, les délégués de la section locale 51 de l'Union nationale des employés publics au congrès de 1963 proposèrent de créer un poste électif de vice-présidence générale dont la personne titulaire serait une femme, afin de « donner aux femmes de la province une représentation directe au sein du conseil exécutif ». Les délégués s'y opposèrent, y compris Frank Crilley, du Saint John and District Labour Council, qui était généralement considéré comme un homme de gauche sur le plan politique dans la Fédération. Selon Crilley, il n'était « pas nécessaire d'accorder des avantages supplémentaires à nos sœurs déléguées, car les femmes déléguées sont les égales des hommes délégués à tous les points de vue, et nous nous sommes toujours battus pour l'égalité des droits pour les femmes »³³.

C'était là un accueil mitigé, mais le nombre de femmes parmi les délégués s'accrut considérablement au cours de la décennie suivante, atteignant 54 en 1975 – au-delà de 4 fois plus qu'en 1964, mais encore à peine 14 % de l'ensemble des délégués cette année-là. En outre, les questions soulevées par les femmes lors des congrès de la Fédération recevaient une attention accrue. Les délégués au congrès de 1967 purent entendre une allocution de Grace Hartman, la nouvelle secrétaire-trésorière nationale du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), sur « Le rôle des femmes dans le mouvement syndical ». Les femmes étaient entrées dans la main-d'œuvre pour y rester, déclara Hartman : « Les femmes sont devenues partie intégrante et nécessaire de la main-d'œuvre du Canada – elles sont essentielles à sa croissance économique. Mais si les femmes veulent récolter les justes fruits de leur labeur, elles doivent aussi devenir partie intégrante et essentielle du mouvement syndical. » L'année suivante, la Fédération approuva une modification de sa constitution, qui ajoutait l'âge et le sexe à l'énoncé de mission de l'organisation : « Encourager tous les travailleurs sans distinction de race, de religion, d'âge, de sexe, de couleur et d'origine nationale à bénéficier de tous les avantages de l'organisation syndicale. » En 1970, la Fédération approuva une résolution en appui au droit au congé de maternité sans interruption des prestations ni perte d'ancienneté. L'année suivante, elle demanda à la province d'accorder une aide financière aux garderies et en 1973, elle réclama une loi régissant les normes applicables aux garderies³⁴.

Les Acadiens jouissaient aussi d'une visibilité grandissante parmi les membres du mouvement syndical durant ces années. Le plus éminent Acadien à l'époque de Whitebone était Rolland Blanchette, un dirigeant chevronné de la section locale 29 de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers de l'usine Fraser d'Edmundston. Il fut élu vice-président régional sans interruption de 1955 à 1976. Blanchette fut souvent un délégué du Conseil des métiers et du travail d'Edmundston et région, qui fut créé en 1947, et bénéficiait de l'appui solide des syndicats de travailleurs d'usine et d'employés ferroviaires. Bien que la grande majorité des effectifs et des dirigeants du syndicat local soit de langue française, le Conseil du travail



MATHILDA Mathilda Blanchard assista aux réunions de la Fédération en tant qu'invitée en 1967, puis en tant que représentante des travailleuses des usines de poisson de la Péninsule acadienne. Ardente défenseur des droits des membres francophones, elle fut élue vice-présidente en 1977, la première femme à occuper ce poste depuis 1922. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.

considérait que le mouvement ouvrier à l'extérieur de ses rangs était un milieu essentiellement anglophone, car l'anglais demeura la langue utilisée dans ses registres de procès-verbaux jusqu'en 1977³⁵. À Dalhousie, une localité où l'écart entre le nombre de travailleurs francophones et celui des travailleurs anglophones était moins prononcé, un autre puissant syndicat local de travailleurs du papier contribua au progrès des travailleurs acadiens. Sous la présidence d'Aurèle Ferlatte, la section locale 146 contesta les systèmes traditionnels de hiérarchie et de favoritisme en matière d'emploi, qui limitaient les Acadiens au rang de manœuvres et de travailleurs semi-qualifiés. Le syndicat réussit également à mettre un terme à la discrimination dont les femmes acadiennes ayant des compétences en administration et en secrétariat étaient l'objet en étant exclues des emplois au sein du personnel de bureau de l'entreprise. Un spécialiste des relations industrielles a observé que, dès que le syndicat démontra qu'il était prêt à déclencher la grève pour mettre fin à la discrimination dans les pratiques d'embauche, il y eut un changement d'attitude évident parmi les gestionnaires, qui apprirent à « traiter les problèmes ethniques de façon intelligente ». Ferlatte lui-même agit comme vice-président de la Fédération en 1961 et en 1962 et devint vice-président du

Syndicat canadien des travailleurs du papier pour la région de l'Atlantique lorsque celui-ci fut créé, en 1974³⁶.

Une autre présence acadienne notable aux assemblées annuelles de la Fédération était celle de Mathilda Blanchard, une organisatrice syndicale de Caraquet, et soulevait à la fois des questions de sexe et d'ethnie. Blanchard assista à un congrès pour la première en 1967 en tant qu'invitée. Le

président Lofty MacMillan lui souhaita une cordiale bienvenue et souligna qu'elle emmenait avec elle de nouveaux membres dans le mouvement syndical grâce à son travail auprès des travailleuses des usines de poisson de la Péninsule acadienne. Blanchard, qui avait été coiffeuse à Caraquet durant de nombreuses années, avait été attirée vers l'action syndicale par ses clients, qui lui avaient souvent parlé de leurs maigres salaires, de leurs conditions de travail et d'autres doléances. Elle connaissait bien le pouvoir du syndicalisme et raconta aux délégués qu'elle avait d'abord adhéré à un syndicat lorsque, dans sa jeunesse, elle travaillait à Windsor, en Ontario, dans les années 1940. Les Maritimes avaient besoin de syndicats forts, dit-elle, afin de contrer les effets des faibles salaires et des mauvaises conditions de travail. « Je crois, je crois sincèrement que si le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes tirent autant de l'arrière économiquement – c'est ce qu'on entend dire tout le temps –, c'est parce que le mouvement syndical n'était pas assez fort auparavant dans ces régions. » Les commentaires de Blanchard furent salués par des applaudissements. Répondant à l'invitation de MacMillan d'ajouter des commentaires en français, elle fit une déclaration semblable dans sa langue maternelle et souligna que l'on ne parlait pas assez français dans ces assemblées. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, abonda dans le même sens en notant le grand nombre de francophones parmi l'assistance ainsi que les efforts de la Fédération pour remédier à la situation : « Il y a je pense plus de délégués canadiens-français à cette convention ici que nous avons de délégués de langue anglaise au Congrès de la FTQ, et pourtant nous avons la traduction simultanée, et je sais que vos officiers y pensent très sérieusement et que le seul empêchement jusqu'à cette date ç'a été tout simplement la question financière. » Après plusieurs minutes en français, Laberge retourna cependant à « la langue de Shakespeare » pour la majeure partie de son discours³⁷.

En 1972, la Fédération accomplit certains progrès relativement au bilinguisme : plusieurs rapports et documents furent produits dans les deux langues officielles, et ce fut le premier congrès à offrir la traduction simultanée. Un comité présidé par Blanchette revendiqua des améliorations

continues dans la fourniture de services bilingues, et le congrès adopta le rapport du comité. Blanchard faisait alors partie des délégués en tant que représentante du Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer, en compagnie de plusieurs femmes déléguées des usines de poisson de la Péninsule acadienne. Au cours d'une discussion entourant le projet de créer un poste de secrétaire exécutif à temps plein à la Fédération, Blanchard fit valoir que le poste devrait être désigné bilingue et qu'elle ne voulait pas voir la Fédération divisée en deux organisations distinctes en fonction de la langue. Un commentaire grossier venu du fond de la salle – « vous sentez le poisson de toute façon » – incita Blanchard et quatre de ses compagnes à quitter la salle en signe de protestation : « si on ne peut pas avoir du français, on sacre notre camp d'ici ». Elles revinrent plus tard au cours de la journée, et le président Paul LePage tenta de calmer le jeu en affirmant que la Fédération était bien en avance sur le gouvernement provincial dans la prestation de services bilingues. La question continua d'être discutée jusque dans les années 1980, tout comme la question non résolue de la situation des femmes au sein de la Fédération³⁸.

En cette période d'expansion du militantisme ouvrier, une percée attendue depuis longtemps eut lieu dans l'industrie forestière, où les syndicats n'avaient pas eu un impact durable malgré le travail d'organisations telles que la New Brunswick Farmer-Labour Union à la fin des années 1930. Les efforts avaient repris avec la mise sur pied du Syndicat des bûcherons de Restigouche en 1949, qui ne tarda pas à représenter des hommes coupant du bois pour le compte d'une douzaine d'entrepreneurs qui approvisionnaient l'International Paper de Dalhousie. Lorsqu'il tenta de s'implanter dans d'autres usines, cependant, le syndicat se heurta à la résistance d'employeurs qui continuaient de profiter de certains des salaires les plus bas, des heures de travail les plus longues et des conditions les plus dangereuses qui soient dans les forêts canadiennes. Les travailleurs essayèrent de consolider leur position en 1953 en se joignant à la Fraternité unie des charpentiers et des menuisiers en tant que la section locale 3012 des bûcherons et des employés de scieries. Cela ne donna aucun résultat avant 10 ans, lorsque le syndicat obtint le droit à la négociation

collective pour les travailleurs employés dans les forêts par les usines Fraser de Newcastle en 1963 et d'Atholville en 1964, de même que les travailleurs de la Bathurst Power and Paper, de la South Nelson Forest Products et d'autres usines. La section locale 3012 représentait près de 2 500 travailleurs forestiers de la province à la fin de la décennie, soit plus du tiers de la main-d'œuvre employée dans les forêts. Leurs conventions collectives couvraient non seulement les questions courantes des salaires, des heures de travail, de l'ancienneté et des griefs, mais aussi de nombreuses conditions de travail dans les forêts, telles que l'approvisionnement des camps de bûcherons et des cuisines, l'entretien des scies à chaîne et le soin des chevaux, ainsi que l'utilisation du matériel et les vêtements. Une étude sur l'arrivée des syndicats dans ce secteur a souligné que les longues années de conditions inférieures aux normes avaient entraîné de sérieuses pénuries de main-d'œuvre dans les années 1960 et que l'acceptation des syndicats était une tentative tardive des employeurs pour augmenter l'attrait du travail en forêt³⁹.

L'une des batailles les plus spectaculaires du début des années 1960 fut la campagne pour la reconnaissance syndicale à la vaste et nouvelle raffinerie d'Irving Oil à Saint John Est. En 1960, peu après l'ouverture de la raffinerie, les employés votèrent par une majorité écrasante pour l'adhésion au Syndicat international des travailleurs du pétrole, de la chimie et de l'atome, le syndicat qui représentait les travailleurs d'autres raffineries canadiennes. La première convention signée par la section locale 9-691 était plutôt faible, de sorte qu'en 1963, alors que la raffinerie se targuait de sa productivité élevée et de ses faibles coûts, le syndicat était déterminé à hisser les salaires au niveau de la norme dans l'industrie. Pour ce faire, il fallait beaucoup plus que l'augmentation de 15 ¢ l'heure proposée par Irving, une offre qui se basait sur la position déclarée de l'entreprise selon laquelle les travailleurs de l'endroit devaient s'attendre à des salaires inférieurs : « aucun changement majeur par rapport à la position économique de cette région ne saurait être entrepris à seule fin de se conformer à la tendance de cette industrie ». La grève fut déclenchée en septembre 1963 et se poursuivit jusqu'en mars suivant. Dans une province où l'empire Irving employait jusqu'à un travailleur

sur 10, l'affrontement fut décrit comme la bataille entre David et Goliath. Les grévistes, dont certains avaient acquis de l'expérience syndicale dans d'autres raffineries, ne manquaient pas de détermination. Cependant, quand ils appelèrent au boycottage des stations-services Irving, les tribunaux émirent des injonctions pour empêcher le piquetage, et quand ils voulurent faire des annonces à la radio, les stations de radio locales refusèrent de les diffuser. Les grévistes sortirent alors manifester dans les rues et le cimetière loyaliste et brûlèrent K.C. Irving en effigie. Lorsque le négociateur syndical conclut un accord de compromis, les membres votèrent son rejet dans une proportion de quatre contre un. La lutte qui se déroulait à Saint John attira l'attention partout dans la province et dans tout le pays, et le syndicat lança un appel aux dons et à la solidarité : « Allez-vous permettre qu'un groupe de travailleurs soient massacrés par un employeur dont les notions de syndicalisme sont celles du féodalisme? » Une grève des camionneurs d'Irving dans plus d'une douzaine de localités du Québec augmenta la mise pour l'entreprise. En fin de compte, on aboutit à la signature d'une convention dans laquelle les améliorations à l'échelle salariale furent déguisées en rémunération de « mérite ». De plus, le syndicat versa, sans qu'elle soit rendue publique, une indemnité de 2 000 \$ pour dédommager Irving de l'atteinte portée à sa réputation au cours de la grève. Ce fut une bataille amèrement disputée, mais le premier ministre Robichaud chercha du mieux qu'il put à dresser un tableau positif de l'issue du conflit : « Je me réjouis personnellement que les parties aient surmonté les différences qui les séparaient et j'espère que le Nouveau-Brunswick pourra continuer à bénéficier des progrès qui peuvent être obtenus grâce à des relations de travail harmonieuses⁴⁰. »

À la fin des années 1950 et au début des années 1960, la croissance du mouvement syndical se faisait sentir principalement dans le secteur industriel parmi les cols bleus, mais les syndicats réalisaient aussi des progrès dans de nouveaux domaines. Lorsque le Syndicat des employés de gros, de détail et de magasins à rayons (SGDMR) amorça une campagne dans les épiceries en 1958, l'organisateur Walter Kensit dressa une tente dans le King's Square, à Saint John, pour attirer l'attention publique sur les efforts

de syndicalisation au magasin Dominion de l'endroit. À Noël, le syndicat y comptait 33 membres et la section locale 1065 reçut sa charte le 6 janvier 1959. Cependant, la Commission des relations de travail ne lui accorda son accréditation qu'une fois le syndicat implanté dans les deux autres magasins Dominion de Saint John. Le SGDMR fut accrédité pour représenter les travailleurs et les travailleuses de plusieurs points de vente au détail à la grandeur de la province, y compris les magasins Dominion de Moncton, Newcastle, Bathurst, Dalhousie, Fredericton et Edmundston. Le syndicat rencontra aussi beaucoup de résistance des employeurs dans ce secteur. Une campagne menée au magasin Eaton's de Moncton, l'un des employeurs du secteur du détail les plus opposés au syndicalisme au Canada, ne réussit pas à recruter une majorité des employés. Dans d'autres cas, le succès fut remporté de chaude lutte. Après qu'ils eurent adhéré au syndicat et reçu leur accréditation en juillet 1968, ce n'est qu'en mars 1969 que les travailleurs des magasins Sobeys de Saint John obtinrent leur premier contrat de travail. Ils furent en grève durant la majeure partie de l'hiver, et les syndicats démontrèrent leur solidarité en faisant du piquetage devant d'autres magasins Sobeys ailleurs dans la province⁴¹.

4. Les employés du secteur public

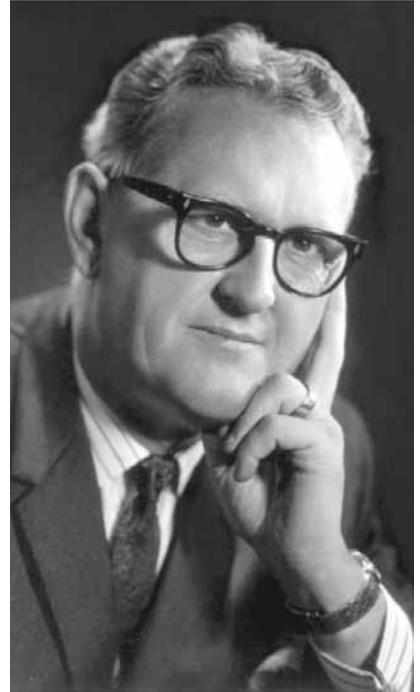
C'est dans le secteur public que les syndicats relevèrent leur plus gros défi. Bien que la loi sur les relations de travail de l'époque ne reconnaisse pas de droits syndicaux aux employés du gouvernement provincial, des progrès furent accomplis sur d'autres fronts. Lentement mais sûrement, des employés des municipalités, des conseils scolaires et des hôpitaux de la province se joignaient à des syndicats. Lofty MacMillan se heurta souvent à la résistance des élites locales en tant qu'organisateur de l'Union nationale des employés publics. Lorsqu'il se rendait dans des hôpitaux de Dalhousie, de Campbellton et de Chatham pour y recruter des membres, il jugeait bon d'emporter avec lui une boîte d'encycliques papales sur la question ouvrière pour réfuter les allégations voulant que les syndicats soient contraires à l'enseignement

catholique. Même lorsqu'une nouvelle section locale réussissait à voir le jour, ce n'était que le début. Quand le personnel hospitalier de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption de Moncton se réunit au Carpenters' Hall et forma la section locale 821 de l'UNEP en novembre 1960, l'Hôpital, alors dirigé par les Sœurs de la Providence, un ordre religieux basé au Québec, s'y opposa avec véhémence. Le syndicat reçut son accréditation par une faible majorité d'un vote en 1961, après quoi il lui fallut une autre année avant d'obtenir un contrat. Lorsqu'une commission de conciliation recommanda finalement un règlement en 1962, le syndicat dut menacer de déclencher une grève le lendemain pour que l'Hôpital accepte de reconnaître le règlement. La section locale 821 joua par la suite un rôle actif au sein du Moncton and District Labour Council et de la Fédération du travail. Ce fut une bataille difficile qui produisit un syndicat local fort, comme le rappela MacMillan plus tard : « Un syndicat qui n'a jamais eu à se battre ne donne pas les dirigeants qui peuvent mener une bataille⁴². »

On enregistrait de tels progrès sur la scène locale partout dans la province. En 1964, le Syndicat canadien de la fonction publique, né en 1963 de la fusion de deux organisations syndicales plus vieilles, comptait 39 sections locales au Nouveau-Brunswick. Celles-ci représentaient 2 500 employés qui avaient reçu leur accréditation et signé des conventions collectives avec des administrations municipales, des hôpitaux et des conseils scolaires⁴³. La restructuration des services publics recommandée en 1964 par la commission Byrne sous le gouvernement Robichaud vint compliquer le statut futur de ces travailleurs. Après plus de trois ans de travaux, la commission Byrne recommanda des changements en profondeur qui répartiraient le fardeau fiscal de façon égale dans toute la province et établiraient des normes communes en santé, en éducation et dans d'autres services publics. Les travailleurs du Nouveau-Brunswick avaient de nombreuses raisons de se réjouir du rapport Byrne. Toutefois, comme le fit remarquer Whitebone lors du congrès de 1964, l'omission la plus importante dans le rapport était qu'il ne mentionnait presque rien sur la place des travailleurs et de leurs syndicats dans cette révolution de l'administration provinciale. On estimait que quelque 20 000 travailleurs

employés par les municipalités, les conseils scolaires et les commissions hospitalières deviendraient maintenant des employés du gouvernement provincial. Puisque les fonctionnaires n'étaient pas reconnus comme des « employés » au sens de la *Labour Relations Act*, leur statut en tant que travailleurs visés par des conventions collectives et des droits syndicaux était incertain. Allaient-ils alors perdre le droit d'être reconnus comme membres d'un syndicat⁴⁴?

Ces questions se posaient au moment où la Fédération devait choisir un successeur au président Whitebone, lors du congrès de 1964. Trois candidats étaient en lice, mais le décompte des votes révéla que les délégués avaient choisi l'organisateur qui était déjà étroitement associé à la cause des employés de la fonction publique, John Francis MacMillan, communément appelé « Lofty » (« le Grand ») en raison de sa taille qui lui permettait de dominer la plupart de ses camarades⁴⁵. Né en 1917 au Cap-Breton dans la ville charbonnière de Port Hood, dans le comté d'Inverness en Nouvelle-Écosse, il avait quitté l'école à 16 ans pour travailler dans les mines, où il s'était engagé dans son premier syndicat en 1934. Peu après, il assistait à un congrès international des United Mine Workers of America, où il fut présenté à John L. Lewis en tant que le plus jeune des délégués présents. MacMillan poursuivit sa carrière dans la marine pendant la Seconde Guerre mondiale, travaillant comme graisseur à bord de bâtiments de surveillance des ports d'Halifax et de Saint John. Après sa démobilisation à Saint John à la fin de la guerre, il se joignit à la force policière. En 1947, il était président de la Saint John



LOFTY J.F. « Lofty » MacMillan (1917-2006) fit ses débuts à un jeune âge dans les mines de charbon de Port Hood, mais il se joignit à la force policière de Saint John après avoir servi dans la Marine royale canadienne et se hissa à la direction du syndicat local. Il devint président de la Fédération en 1964. Son travail en tant qu'organisateur de syndicats du secteur public mena à la promulgation de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* en 1968. Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MC1819, boîte 192.

Policemen's Protective Association, dont l'histoire remontait à 1919, année où elle avait obtenu sa charte du Congrès des métiers et du travail du Canada. Lors de la mise sur pied de l'Union nationale des employés publics en 1955, le syndicat local y adhéra en tant que section 61. MacMillan devint plus tard le représentant de l'UNEP à Saint John puis le directeur régional du Syndicat canadien de la fonction publique⁴⁶.

La mission la plus urgente de MacMillan à titre de président de la Fédération était de protéger les intérêts des fonctionnaires dans les changements qui s'opéraient dans l'administration provinciale. Lors du congrès de 1964, Alexandre Boudreau, un des membres de la commission Byrne qui était aussi directeur de l'Extension de l'enseignement à l'Université de Moncton, déclara aux délégués que la commission avait « peut-être commis une erreur » en omettant de protéger les droits des travailleurs : « peut-être était-ce un excès de confiance dans l'intelligence de nos dirigeants politiques, j'estimais que nous n'avions pas besoin de le faire »⁴⁷. MacMillan savait que les travailleurs ne pouvaient pas faire de telles suppositions. Il fallait protéger les droits existants, mais MacMillan reconnaissait aussi que ce moment stratégique offrait l'occasion d'obtenir pour tous les employés du secteur public les droits syndicaux que l'on avait constamment refusé de leur accorder dans le passé. La Fédération appuyait ce principe depuis de nombreuses décennies : elle l'avait affirmé dès 1919 dans le programme de reconstruction adopté par la Fédération et Whitebone l'avait défendu lorsque la province avait adopté sa première loi sur la négociation collective dans les années 1930 et 1940.

La campagne se poursuivit sous la vigilance de MacMillan. Lors du congrès de 1965 tenu à Moncton, les délégués votèrent massivement pour revendiquer le droit à la négociation collective pour tous les fonctionnaires provinciaux, y compris ceux qui étaient au service des commissions et conseils provinciaux. Claude Jodoin, président du CTC, qui était présent, affirma que les gouvernements, quel que soit le parti, ne devaient pas tirer de l'arrière mais devaient donner l'exemple en accordant des droits à leurs employés. On discuta en détail de la situation étrange dans laquelle se trouvait la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick. La province avait antérieurement accepté de

déclarer que la Commission des alcools était un « employeur », mais lorsque les commis de magasin et les travailleurs d'entrepôt demandèrent leur accréditation, la Commission des relations de travail rejeta leur demande sous prétexte que « l'employeur », en vertu de la loi révisée, portait maintenant un nom différent. Il s'ensuivait que ses employés étaient toujours privés de droits. En outre, un employé raconta que les gestionnaires demandaient aux travailleurs de signer une lettre type dans laquelle ils s'engageaient à ne pas adhérer à la section locale 963 du SCLP : « Vous savez, personne ne peut se faire dicter sa conduite au Nouveau-Brunswick. On leur a imposé une conduite, mais si nous y donnons suite, je ne crois pas qu'on puisse nous dicter quoi faire. » MacMillan établit une comparaison peu flatteuse en affirmant que les fonctionnaires dans les économies émergentes de l'Afrique de l'Est avaient davantage de droits syndicaux que les travailleurs du Nouveau-Brunswick : « nous devrions prendre certains membres de la fonction publique et les envoyer à Tanganyika et au Kenya afin qu'ils apprennent ce que le mouvement syndical a accompli dans ces pays ». Il se dit également confiant dans la concrétisation des réformes désirées : « La lutte a été longue pour procurer ces avantages aux fonctionnaires et elle va durer encore quelque temps, mais nous allons les obtenir⁴⁸. »

La campagne se poursuivit durant les deux années suivantes. « Nous avons tenu des ralliements partout dans la province. Ils rassemblaient les fonctionnaires, les secrétaires, les employés de bureau, les employés des magasins d'alcool, les travailleurs autoroutiers, les employés des travaux publics, les gardes forestiers, les employés du secteur public au sens large, se souvint MacMillan. Nous avons aussi pour politique de nous adresser aux députés à l'Assemblée législative et nous ne les lâchions pas d'une semelle. Nous nous disions que nous ne réussirions pas à faire adopter la loi en nous contentant de soumettre des mémoires au Cabinet. » Les syndicats surveillaient étroitement les réformes législatives et saisissaient toutes les occasions de promouvoir leur cause. MacMillan a raconté que, lors de la refonte des conseils scolaires, il devait intercepter le ministre de l'Éducation dans le hall de l'hôtel Lord Beaverbrook pour lui montrer les modifications nécessaires

AMI DU MOUVEMENT SYNDICAL. Dans les années 1960, le premier ministre Louis J. Robichaud, averse de réformes, se tourna vers les rangs du mouvement ouvrier pour obtenir des appuis dans ses campagnes en faveur d'une modernisation et de l'instauration de chances égales pour tous. Dans cette photo de 1968, il examine un mémoire du syndicat en compagnie de Paul LePage, président de la Fédération; de J.F. « Lofty » MacMillan, l'ancien président; et de Valerie Bourgeois, secrétaire-trésorier de la Fédération. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.



pour conserver les contrats collectifs de travail dans les nouveaux districts scolaires⁴⁹. En 1967, un autre rajustement ponctuel obligea la province à modifier la *Civil Service Act* (loi sur la fonction publique) pour mettre fin à l'interdiction d'employer des femmes mariées, une pratique qui était considérée comme acceptable au sein des municipalités, mais que la loi provinciale avait interdite⁵⁰. Le gouvernement nomma un comité restreint de l'Assemblée législative pour étudier les changements à la loi sur les relations de travail, et la Fédération et le SFCP y soumièrent des mémoires, tout comme l'Association du Service civil du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick et la New Brunswick Teachers' Federation (Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick). Toutefois, les réunions étaient peu nombreuses et peu fréquentes et les progrès étaient lents. MacMillan craignait que bon nombre des recommandations de la Fédération ne soient ignorées⁵¹.

Puis, en juin 1966, le premier ministre Robichaud nomma une commission royale composée d'un seul homme pour lui fournir des conseils, ce qui marqua un point tournant. Les dirigeants syndicaux savaient que le commissaire choisi, Saul Frankel, de l'Université McGill, spécialiste des relations industrielles, rédigerait un rapport favorable comprenant un plan pratique de mise en œuvre de la négociation collective dans la fonction publique. Appuyant cette nomination, le principal conseiller de Robichaud sur la question, Donald Tansley, un ancien fonctionnaire de la Saskatchewan, rassura le premier ministre en disant que les fonctionnaires de la Saskatchewan (où Tansley avait travaillé pour le gouvernement de la CCF) bénéficiaient des droits syndicaux réguliers depuis 1945⁵².

La Fédération et le SCFP, de même que les enseignants, les infirmières et l'Association du Service civil, participèrent tous aux audiences en août et en septembre 1966. Le rapport, déposé en juillet 1967, ne réserva aucune surprise. Ses recommandations exposaient un plan visant l'extension des droits syndicaux à tous les employés du gouvernement provincial et elles portaient du principe général que la négociation collective était devenue une caractéristique reconnue du système démocratique :

Quelle que soit la forme adoptée, la négociation collective est caractéristique de l'évolution politique d'une société qui permet à ses membres une large part de liberté. Les hommes ont des intérêts qu'ils cherchent à satisfaire et ils tendent à se constituer en groupes ou associations basés sur leur intérêts communs et ce pour lutter plus efficacement pour une part des biens et des valeurs dont la société dispose. Ces biens et ces valeurs étant relativement rares par rapport à la demande, cette compétition est parfois une source de conflit et de tension. Si les sociétés démocratiques sont stables et viables ce n'est pas parce qu'elles cherchent à supprimer cette compétition mais parce qu'elles réussissent à créer les institutions et les procédures qui aideront à concilier les différences et à fournir les moyens de solutions des conflits⁵³.

Sur la base de ces recommandations, le discours du Trône de février 1968 annonça la création de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. Lors du dépôt du projet de loi, le ministre du Travail H.H. Williamson déclara que cette loi avait pour but de donner aux employés du gouvernement les mêmes droits que ceux dont jouissaient les autres travailleurs de la province. Elle permettait une « approche planifiée et professionnelle » des relations de travail dans laquelle les principes fondamentaux de l'application régulière de la loi et du traitement équitable allaient prévaloir : « tous les employés de la fonction publique seront traités équitablement tant les uns par rapport aux autres que par rapport à la collectivité ». L'approche servirait aussi à promouvoir « une fonction publique composée des meilleurs employés qui ont un moral élevé, car ils travaillent dans des conditions qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer »⁵⁴.

Plus précisément, la nouvelle loi ressemblait à la *Labour Relations Act* et était, en fait, une structure parallèle pour la conduite des relations de travail dans le secteur public. La nouvelle loi touchait quelque 25 000 à 30 000 travailleurs – y compris les employés des ministères, des commissions, des districts scolaires et des conseils d'administration des hôpitaux. Là où il existait déjà des contrats collectifs de travail, ils continueraient de s'appliquer, mais la *Loi* offrait de nouvelles possibilités pour de nombreux travailleurs qui n'étaient devenus des employés de la province que récemment, lorsque le gouvernement provincial assumait la responsabilité des hôpitaux en 1966 et celle des écoles en 1967. Les travailleurs qui souhaitaient se syndiquer auraient maintenant le droit de le faire et de négocier avec leur employeur – qui était identifié comme étant le Conseil du Trésor. Une commission distincte des relations de travail dans les services publics fut instituée pour donner les accréditations. L'établissement de conventions de travail à l'échelle de la province était un résultat important, car il garantissait que les normes s'appliqueraient à tous les travailleurs visés par un contrat, ce qui allait grandement contribuer à réduire les disparités régionales à l'intérieur de la province. Une disposition importante de la *Loi* découlait d'une conversation que MacMillan avait eue avec Robichaud. Lorsque le premier ministre avait déclaré qu'il ne voulait

pas voir de lignes de piquetage devant des édifices publics en cas de grève, MacMillan avait répliqué que le seul moyen d'atteindre cet objectif était d'interdire le recours à des briseurs de grève. En conséquence, l'article 102 de la *Loi* comprenait des restrictions relatives au piquetage lors de grèves et l'interdiction de recourir à des briseurs de grève⁵⁵.

Lors de la dernière lecture du projet de loi en décembre 1968, le terrain avait bien été préparé, et Robichaud déclara que la *Loi* était attendue depuis longtemps. Même si la négociation collective dans la fonction publique ne faisait pas partie des objectifs initiaux du programme *Chances égales*, Robichaud admit que c'était l'une des plus importantes réalisations de son gouvernement. Ce qu'il omit de déclarer de façon explicite, c'est que la mise en œuvre de cette réforme avait été rendue possible grâce aux travailleurs du Nouveau-Brunswick qui s'étaient organisés en syndicats et qui avaient réclamé des droits avec insistance, forçant ainsi le gouvernement à adopter des mesures qu'il n'avait pas anticipées au départ. En plus de ceux qui étaient affiliés à la Fédération du travail par l'entremise de leur syndicat, d'autres travailleurs du secteur public bénéficieraient de nouvelles perspectives. Par exemple, l'exclusion des infirmières et des enseignants des dispositions de la *Labour Relations Act* fut, dans les faits, renversée par la nouvelle loi de 1968 et les changements subséquents qui produisirent la nouvelle *Loi sur les relations industrielles* de 1971. L'adoption de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, qu'on avait mis des années à élaborer, était un grand succès pour la Fédération. Comme MacMillan le rappela plus tard : « Cette époque a transformé le visage de la province⁵⁶. »

5. Le développement et le sous-développement

Si les employés du secteur public faisaient des gains dans toute la province, c'est dans la zone géographique du nord du Nouveau-Brunswick que se concentraient principalement les nouvelles activités syndicales dans les années 1960. Ses énormes gisements de plomb, de zinc et d'argent étaient connus depuis le début des années 1950, quand ces matières brutes d'une importance

LES MINEURS DU NORD La mise en valeur de nouvelles ressources minérales dans le nord du Nouveau-Brunswick au cours des années 1960 attira des milliers de travailleurs dans de nouveaux emplois industriels, où ils luttèrent pour établir les principes de la reconnaissance syndicale et de la négociation collective : « si nous sommes vaincus une fois de plus, nous allons conserver nos faibles salaires durant encore 15 ou 20 ans. Nous n'atteindrons jamais la parité avec le reste du pays. » De g. à dr. : Marcel Gallant, Lawrence Vienneau, Daniel Comeau et Ulric Roy. Source : Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, E-15596.



stratégique attirèrent l'attention du gouvernement américain et de sociétés multinationales. L'une des plus grandes ambitions du gouvernement Robichaud était la mise en valeur de ces ressources, à condition que le minerai soit traité dans la province. Lors du dévoilement des plans de construction d'un complexe industriel de 50 millions de dollars en 1961, Robichaud prédit la création de milliers d'emplois. Après l'entrée en activité de la société Brunswick Mining and Smelting, Bathurst et ses environs connurent une

période d'essor rapide. La ville de Bathurst fut érigée en cité et sa population augmenta de moins de 5 500 habitants en 1961 à trois fois ce nombre à la fin de la décennie. Au sommet de son expansion, au milieu des années 1960, on y comptait jusqu'à 1 500 emplois chez les travailleurs qui construisaient les installations et 2 500 autres ou plus dans les activités d'extraction et de fonderie. Robichaud encouragea l'expansion de ces activités au moyen d'une série de garanties et d'allégements fiscaux consentis par la province. Il obtint aussi la participation de K.C. Irving à l'essor industriel en tant qu'investisseur important pour réduire la mainmise des Américains et, plus tard, celle des Mines Noranda pour affaiblir l'influence d'Irving. En 1970, la province produisait plus de 500 millions de tonnes de minerai par année, d'une valeur de 90 millions de dollars⁵⁷.

Dès le début, le besoin d'une forte représentation syndicale était évident dans ce secteur. Déjà, à l'été de 1965, il y eut de l'agitation parmi les travailleurs de la construction à la fonderie de Belledune et aux sites miniers de la Brunswick. Des membres d'un syndicat indépendant de manœuvres négociaient avec l'un des entrepreneurs pour avoir des journées de travail de 8 heures et des semaines de 5 jours (ils travaillaient 9,5 heures par jours pendant 5 jours une semaine et 6 jours la semaine suivante) et toucher un salaire de 1,60 \$ l'heure (au lieu de 1,32 \$). Comme la province refusait de nommer une commission de conciliation, 350 manœuvres firent la grève à la fin du mois d'août. Les activités cessèrent lorsque 800 charpentiers, mécaniciens de chantier, électriciens, soudeurs, monteurs, tuyauteurs, plombiers, briqueteurs et autres travailleurs refusèrent de franchir les piquets de grève. Un homme fut blessé quand un camion transportant un bulldozer appartenant à Irving Equipment traversa la ligne de piquetage à Belledune, et deux hommes passèrent la nuit en prison après avoir été accusés d'intimidation sur la ligne de piquetage. Le lendemain, un juge accorda une injonction interdisant le piquetage. Pendant ce temps, les sites faisaient l'objet de patrouilles de la GRC, et le porte-parole syndical Réjean Charlebois envisageait de lancer un ordre de grève générale. La grève se termina par une impasse après sept jours et les négociations reprirent, mais les relations de travail demeuraient

tendues. Il y aurait quatre autres arrêts de travail au chantier de Belledune au cours de l'année suivante et plusieurs également à la mine Brunswick. Bon nombre d'entre eux étaient des grèves sauvages, non autorisées par les syndicats mais provoquées par des griefs relatifs au milieu de travail, tels que le congédiement de certains travailleurs et le refus de retirer des superviseurs impopulaires. Ces grèves se signalèrent particulièrement par la solidarité entre des travailleurs appartenant à des syndicats différents, lorsque des électriciens, des plombiers, des charpentiers, des briqueteurs et d'autres gens de métier refusèrent de franchir des lignes de piquetage. Prenant la parole devant le congrès de la Fédération en septembre, Charlebois lança un appel pour rallier les délégués autour d'une cause commune : « Nous devons livrer cette bataille, et je sollicite votre appui financier et vos prières pour que nous vainquions le gros lion. Et si nous le vainquons, ce sera bon pour vous, pour vos enfants qui vont présentement à l'école et pour l'avenir de tout le Nouveau-Brunswick. Mais si nous sommes vaincus une fois de plus, nous allons conserver nos faibles salaires durant encore 15 ou 20 ans. Nous n'atteindrons jamais la parité avec le reste du pays⁵⁸. »

Le plus important syndicat qui émergea du boom minier dans le nord de la province fut les Métallurgistes unis d'Amérique, l'un des pionniers parmi les syndicats industriels, qui représentait les mineurs de roches dures et les travailleurs de fonderie du Canada. Les Métallurgistes unis d'Amérique envoyèrent un organisateur expérimenté à Bathurst en 1965 pour doter en personnel le bureau de la section locale 5385, sur la rue St. George. Né à Sault Ste. Marie, en Ontario, une autre ville de cols bleus qui dépendait de l'exploitation des forêts et des mines, Paul LePage avait travaillé pendant 18 ans à l'aciérie Algoma et avait occupé divers postes au sein du conseil exécutif du syndicat local. Le fait qu'il était issu d'une famille francophone était aussi important, car il procurait au syndicat une présence bilingue fort souhaitable dans le nord du Nouveau-Brunswick. Ayant été en 1963 l'un des premiers diplômés du Collège canadien des travailleurs, un établissement financé par les syndicats, LePage appartenait à une nouvelle génération de dirigeants ouvriers qui connaissaient bien les complexités du système moderne

de relations industrielles ainsi que celles de la politique interne des syndicats. LePage était considéré comme un « bon négociateur » dans la résolution de conflits de travail et comme un « homme direct » qui voyait l'exécution en bonne et due forme d'une convention collective comme la meilleure garantie de relations de travail harmonieuses avec les employeurs. Les compétences de LePage, de même que l'importance de l'essor dans la région de Bathurst, furent reconnues lorsqu'il accéda à la direction de la Fédération à titre de vice-président dans Gloucester⁵⁹.

Au moment du congrès de 1967, Lofty MacMillan avait accepté de relever un nouveau défi. Il était loin d'avoir pris sa retraite. Sa nomination comme directeur de l'organisation du SCFP était une reconnaissance de ses talents d'organisateur. Au fil de la décennie suivante, il contribuerait à faire du SCFP le plus grand syndicat du Canada. Lorsqu'il fut envoyé à Ottawa, on lui adressa des remerciements pour ses « efforts inlassables au nom du travailleur » en exprimant l'espoir qu'« il n'oubliera jamais qu'il est originaire des provinces Maritimes »⁶⁰. Entre-temps, la Fédération devait se trouver un nouveau président. On proposa les candidatures de syndicalistes fidèles Frank Crilley, de Saint John, et d'Aurèle Ferlatte, de Dalhousie, mais tous deux déclinèrent l'invitation pour appuyer l'élection de Paul LePage. Même si son style était moins poli que celui de Whitebone et si ses discours n'étaient pas si enflammés que ceux de MacMillan, les délégués choisissaient en lui un organisateur et un administrateur d'expérience, engagé à bâtir la Fédération et à accroître l'influence des syndicats.

Quand le congrès de 1968 fut convoqué au Collège de Bathurst un an plus tard, LePage était en mesure de dire aux délégués que la Fédération se trouvait dans une bonne situation et que les chiffres continuaient d'augmenter : « Les syndicats sont là pour rester, et ça, les employeurs doivent le reconnaître. Une fois que tous les employeurs l'auront reconnu, nous augmenterons notre productivité, nous aurons de meilleurs salaires, de meilleures conditions d'emploi et une plus grande stabilité de la main-d'œuvre dans notre province⁶¹. » L'une de ses priorités était toutefois de maintenir la pression sur la province pour qu'elle participe au programme d'assurance-maladie

couvrant les services hospitaliers et médicaux, mis en place par le gouvernement fédéral en 1968. C'était là un enjeu particulièrement important pour LePage, qui avait été l'un des fondateurs d'un centre de santé de groupe financé par des syndicats à Sault Ste. Marie. Sous la conduite du CTC, les fédérations du travail provinciales étaient parmi les plus ardents défenseurs du programme universel complet qui avait été recommandé par la commission royale présidée par le juge Emmett Hall en 1964. Le soir précédant l'ouverture du congrès de 1968, la question prit les devants de la scène lorsque les orateurs du Parti libéral, du Parti progressiste-conservateur et du Nouveau Parti démocratique de la province furent invités à exposer leur position. Comme d'autres groupes de travailleurs, la Fédération était déçue que le gouvernement fédéral n'ait pas accepté toutes les recommandations du juge Hall, mais elle continua de faire pression pour que le gouvernement provincial agisse rapidement afin de se conformer aux normes fédérales. Lorsque la *Loi sur le paiement des services médicaux* fut adoptée par la province en décembre 1968, la Fédération avait fait plus que sa part pour assurer que les Néo-Brunswickois bénéficieraient de l'une des plus importantes réformes sociales de l'histoire du Canada⁶².

Pendant ce temps, dans un contexte politique où le gouvernement provincial semblait poursuivre des politiques sociales-démocrates modérées, le Nouveau Parti démocratique ne réussissait pas à gagner du terrain. La CCF provinciale s'était dissoute au profit du NPD en décembre 1962, mais le nouveau parti rallia peu d'appuis pendant les années Robichaud, et seule une poignée de syndicats s'y affilièrent officiellement. Il y eut un regain d'intérêt parmi les partisans du mouvement ouvrier en 1970, quand un jeune militant syndical de la Miramichi, J. Albert Richardson, fut élu à la direction du Parti. Richardson avait travaillé dans les mines au Nouveau-Brunswick et au Manitoba et était alors un représentant des Travailleurs canadiens de l'alimentation et d'autres industries. Lors de la campagne électorale qui suivit en octobre 1970, la plateforme du NPD comprenait, notamment, la nationalisation de l'industrie forestière et du réseau téléphonique, l'adoption d'un régime public d'assurance-automobile et la création de 50 000 emplois. Toutefois,

les résultats furent décevants. Le gouvernement Robichaud fut remplacé par les Progressistes-Conservateurs de Richard Hatfield, et les 31 candidats du NPD récoltèrent moins de 3 % des voix.

Le Parti se faisait aussi reprocher d'avoir un programme trop conservateur pour l'époque, un reproche que le NPD fédéral essayait aussi de la part du mouvement « Waffle » pour « un Canada socialiste indépendant ». Lors d'un congrès provincial du Parti à Saint John en septembre 1971, un groupe connu sous le nom de New Brunswick Waffle proposa l'adoption d'un manifeste intitulé « For a Socialist New Brunswick ». Peu de dirigeants syndicaux de la province étaient préparés pour cette critique à fond de train du capitalisme néo-brunswickois ou pour l'allégation selon laquelle la réalisation de réformes limitées ne servait qu'à « renforcer des relations de pouvoir fondamentales » au sein du système capitaliste. Toutefois, à la grande surprise de nombreux partisans mêmes du Waffle, le congrès vota l'approbation du manifeste par une majorité d'un vote. Plusieurs délégués syndicaux quittèrent immédiatement la salle. Pendant la période de crise interne qui suivit, des dirigeants syndicaux de premier plan, dont LePage, pressèrent le NPD fédéral d'intervenir dans la situation. David Lewis, le chef du Parti, qui avait remporté la direction contre la candidature étonnamment forte de James Laxer, dirigeant du Waffle, le fit avec plaisir. Un congrès spécial tenu en novembre réaffirma le leadership de Richardson et le groupe du Waffle fut dissous dans la confusion⁶³.

Ce conflit interne ne servit guère à renforcer le NPD dans la province à court terme, mais le congrès de 1972 de la Fédération donna lieu à des efforts pour renouveler son appui au NPD. Une résolution s'étirant sur deux pages, présentée par une section locale de Moncton de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, déclarait que « tout ce que l'alternance entre une administration libérale et une administration conservatrice a donné pendant les 100 dernières années, c'est le chaos économique et l'agitation sociale » et qu'il était temps de « mettre en place dans la province du Nouveau-Brunswick un gouvernement qui réponde aux besoins de la classe ouvrière ». Les délégués, les conseils du travail et les membres affiliés furent invités à affirmer leur appui à « un parti politique à

larges assises qui était attaché aux principes de justice sociale et économique pour tous et de privilège particulier pour personne ». La résolution décrivait le NPD comme le parti qui « appuie constamment les objectifs législatifs des travailleurs » et énumérait plusieurs thèmes : « le contrôle canadien de nos affaires économiques, le plein emploi, la protection de notre environnement, une importance accrue à la qualité de vie, une plus grande sécurité sociale, les droits de la personne et des services de santé améliorés, l'assurance-automobile à un prix abordable et la reconnaissance du droit des personnes âgées de passer les dernières années de leur vie dans la dignité, le confort et la sécurité ». Tout comme lors du débat initial sur l'appui au NPD survenu une décennie plus tôt, on dut cependant reconnaître que certains membres syndiqués étaient tenus à « un rôle non politique » par la constitution de leur syndicat ou par la loi provinciale et qu'il fallait respecter leur indépendance. La résolution souleva un débat animé et fut adoptée lors d'un vote par assis et debout⁶⁴.

Les vieux problèmes du sous-emploi et des disparités régionales n'avaient certainement pas disparu au début des années 1970. La situation était particulièrement alarmante dans le nord du Nouveau-Brunswick, où l'essor de la dernière décennie tirait à sa fin. À la fin de 1971, on annonça des mises à pied massives, y compris des fermetures d'usines de poisson, de pâtes et papiers et d'exploitation minière. Du coup, tout le nord de la province fut plongé dans un sérieux ralentissement économique, et la perspective que les gouvernements concentrent leur attention sur les pôles de croissance tels que Moncton et Saint John soulevait des préoccupations. La Fédération lança une campagne de protestation en décembre, et des syndicats locaux des comtés de Gloucester, de Restigouche, de Madawaska et de Northumberland réclamèrent que la province impose un moratoire sur les licenciements. Ils demandèrent aussi au gouvernement fédéral de désigner le nord du Nouveau-Brunswick région admissible à une aide spéciale du ministère de l'Expansion économique régionale. Les efforts de la Fédération portèrent principalement sur une grande manifestation publique en janvier 1972. Ray Stevenson, un organisateur chevronné du secteur du traitement de minerai, fut chargé de coordonner une

« journée de réflexion » (*Day of Concern*) à Bathurst. L'objectif était de bâtir un front commun local grâce à un comité de coordination des citoyens coprésidé par Éric Pitre, de Bathurst, vice-président de la Fédération, et l'avocat Frederick Arsenaault, du Barreau du comté de Gloucester. Un concert public gratuit appelé « Chantons notre amitié », aussi annoncé sous le titre « Songfest of Folk and Union Songs », fut présenté le jeudi 13 janvier et visait à « réchauffer » la communauté en vue de la manifestation. Le spectacle réunissait la populaire chanteuse folk acadienne Édith Butler, qui interrompit une tournée aux États-Unis pour y participer, et le troubadour syndical Perry Friedman, envoyé par le syndicat des métallurgistes. Les artistes locaux Calixte Duguay, Jacques Savoie, les Ward Sisters et Derek Knowles faisaient aussi partie du spectacle⁶⁵.

Au début de l'après-midi glacial du dimanche 16 janvier, des milliers de manifestants se rassemblèrent sur le boulevard du centre-ville et les rues adjacentes. À 13 h, sous la conduite du chef de police J.J. O'Neil, organisateur du défilé, ils franchirent la chaussée à la suite des drapeaux canadien et néo-brunswickois et d'une fanfare de tambours. Trois des sept sections de la ligne de marche étaient composées de membres de syndicats; les autres comprenaient des agents publics, des membres



JOURNÉE DE RÉFLEXION En 1972, la Fédération joignit ses forces à celles de syndicats et de leaders communautaires locaux pour organiser une campagne de protestation contre les fermetures d'usines de poisson, de pâtes et papiers et d'exploitation minière dans le nord du Nouveau-Brunswick. Un concert présenté avant la journée de réflexion réunit des musiciens acadiens de renom tels qu'Édith Butler. Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MC1819, boîte 111.

du clergé et d'ordres religieux, des chambres de commerce et des groupes de professionnels, des pompiers et des policiers, et des organismes communautaires allant des Chevaliers de Colomb établis depuis longtemps aux militants beaucoup plus récents du Conseil régional d'aménagement du Nord-Est (CRAN). Au Collège de Bathurst, des gens se massèrent à l'intérieur du gymnase tandis que d'autres écoutaient les haut-parleurs dans d'autres salles. Les allocutions étaient aussi diffusées sur les ondes de la station de radio locale CKBC. Des douzaines de dirigeants syndicaux et de personnalités publiques étaient assis sur la scène, y compris des présidents de sections locales, des dirigeants de la Fédération et des représentants des bureaux nationaux des métallurgistes, des machinistes et des travailleurs du papier



FRONT COMMUN La journée de réflexion se tint à Bathurst le 16 janvier 1972 pour protester contre les ratés du développement économique dans le nord du Nouveau-Brunswick. Les drapeaux du Canada et du Nouveau-Brunswick et une fanfare de tambours ouvrirent la marche de milliers de manifestants qui défilèrent sur la chaussée traversant le havre. La mobilisation attira l'attention à l'échelle nationale. Source : Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, E-16014.

ainsi que du CTC. De plus, les organisateurs réussirent à attirer des personnalités politiques de premier plan. Le premier ministre Hatfield s'y trouvait, de même que la majeure partie de son cabinet, ainsi que les chefs des partis provinciaux libéral et néo-démocrate. Parmi les politiciens fédéraux, il y avait le chef du NPD David Lewis, le chef du Parti progressiste-conservateur Robert Stanfield et Jean Marchand, ancien chef syndicaliste du Québec qui était maintenant ministre de l'Expansion économique régionale et l'un des plus proches collègues du premier ministre Pierre Elliott Trudeau. Les estimations de la foule variaient, allant jusqu'à 10 000 personnes, et plus tard LePage décrivit l'événement comme « la plus vaste entreprise jamais menée par notre fédération⁶⁶ ».

LePage prononça le premier grand discours, affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation de seulement quelques sections syndicales mais d'une manifestation qui englobait « toutes les sections locales de notre collectivité » pour contrer « les effets dévastateurs de la stagnation et de la crise économiques sur toutes les composantes de nos communautés, de notre région, de notre province et de notre population tout entière ». Il soutint qu'on avait laissé les entreprises forestières sombrer dans l'inefficacité pendant que les subventions allaient en aide à de nouvelles usines établies ailleurs; et que l'industrie minière était incapable de développer la capacité de fonderie et de raffinage nécessaire au développement à long terme. LePage demanda que l'on protège l'aide publique aux industries d'exploitation des ressources en accordant aux contribuables canadiens une part équivalente d'un dollar pour chaque dollar de fonds publics dans la propriété et les profits de ces industries. En somme, il s'agissait d'« investir des fonds publics sur la base d'une protection de l'équité pour le bénéfice de la population canadienne ». Il alléguait qu'une telle intervention du gouvernement n'était pas sans précédent, car elle s'était produite depuis l'époque de la Politique nationale de John A. Macdonald et s'était poursuivie lorsque des fonds publics avaient servi à bâtir l'industrie pendant la Seconde Guerre mondiale. Il était temps, enfin, de reconnaître la même urgence à la mise en valeur des ressources minières et forestières du Nouveau-Brunswick : « les disparités et les inégalités régionales qui existent,

et dont nous connaissons les résultats au plus profond de nous-mêmes au Nouveau-Brunswick et dans les provinces de l'Atlantique pour en avoir fait la cruelle expérience, sont le fruit de politiques nationales qui les ont maintenues en place. Il EST temps qu'Ottawa adopte une nouvelle donne, et c'est cette nouvelle donne que nous proposons. » En terminant, LePage fit allusion à la promesse de 10 millions de dollars en aide d'urgence que Marchand et Hatfield avaient annoncée quelques jours auparavant et servit un avertissement : « Quand quelqu'un a la jambe fracturée, on ne met pas un pansement adhésif dessus pour la guérir. J'espère qu'on m'excusera d'employer un langage que nous entendons parfois à la table des négociations quand une entreprise a fait une offre initiale et limitée : “Bon, c'est bien, vous avez reconnu la justesse de nos propositions, mais passons aux choses sérieuses et voyons donc ce que vous avez vraiment à nous offrir⁶⁷.” »

Pour de nombreuses personnes dans l'assistance, les discours les plus mémorables furent ceux qui furent interrompus. Lorsque le chef du NPD David Lewis prit la parole pour encourager les travailleurs à s'engager dans l'action politique, il le fit en anglais uniquement et l'on entendit crier : « En français! En français! » Le premier ministre Hatfield eut droit au même traitement, et pendant que les orateurs se succédaient au micro, une clameur s'éleva de plus en plus forte : « On veut Mathilda! » Mathilda Blanchard (la dirigeante syndicale de l'endroit s'était vu accorder un siège sur la scène, mais elle arriva du fond de la salle) fut invitée à s'adresser à la foule. Pointant Marchand du doigt, Blanchard dénonça les programmes de modernisation d'Ottawa parce qu'ils favorisaient les centres de croissance du Sud et épuisaient les ressources du Nord. Elle appela aussi à la nationalisation des mines, des usines de papier et de l'industrie des pêches et prévint que « les dirigeants syndicaux ne parlent pas nécessairement au nom des travailleurs ». Marchand prit la parole en dernier, s'exprimant rapidement et entièrement en français. Son message était qu'il ne ferait pas de « promesses en l'air » et que le gouvernement fédéral continuerait d'utiliser ses politiques de développement régional en place pour trouver des solutions durables au problème du sous-emploi⁶⁸.

DISPARITÉS RÉGIONALES Le président de la Fédération Paul LePage livra l'un des principaux discours lors de la journée de réflexion tenue en 1972, réclamant des politiques plus responsables en matière de développement : « les disparités et les inégalités régionales qui existent, et dont nous connaissons les résultats au plus profond de nous-mêmes au Nouveau-Brunswick et dans les provinces de l'Atlantique pour en avoir fait la cruelle expérience, sont le fruit de politiques nationales qui les ont maintenues en place. Il EST temps qu'Ottawa adopte une nouvelle donne [...] ». Source : Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, E-16016.



Ces réponses provoquèrent la frustration, tout comme les divisions apparentes dans le front commun soigneusement élaboré par la Fédération. Le discours populiste à l'encontre des sociétés livré par LePage et Lewis n'était pas à la hauteur de l'occasion. Le mécontentement, en particulier parmi la génération des étudiants et des jeunes à qui leur région natale réservait un avenir incertain, s'accroissait sous l'essor du nationalisme acadien, qui conduisit quelques semaines plus tard à la fondation du Parti acadien. Dans ce contexte, en faisant tout son possible pour amener les gouvernements à rendre des comptes, la Fédération du travail apparut comme une force « à l'esprit conservateur⁶⁹ », comme l'affirma plus tard Richard Wilbur.

L'agitation se poursuivit de plus belle dans les semaines qui suivirent la journée de réflexion, car le nombre élevé de demandes de prestations d'assurance-chômage et la centralisation de leur administration à Moncton causèrent des délais dans le traitement des dossiers. En février, un groupe de travailleurs sans emploi occupèrent les bureaux de la Commission de l'assurance-chômage à Bathurst, et des étudiants se joignirent à eux lors de la deuxième journée de siège. La police les expulsa de l'immeuble et procéda à l'arrestation de 13 personnes. Lors d'une autre manifestation, les participants lancèrent des pierres et de la boue et enfoncèrent des portes. La Fédération ouvrit un bureau pour venir en aide aux travailleurs, en collaboration avec le conseil du travail et le CTC, et pour convaincre la Commission de l'assurance-chômage d'adopter des mesures d'urgence afin d'accélérer le traitement des demandes. Commentant la participation d'étudiants et d'autres jeunes militants au cours des dernières semaines, LePage exprima ses inquiétudes en ces termes : « Ce qui nous inquiète, c'est le fait que les étudiants des collèges font partie d'une population mobile qui se disperse après l'obtention du diplôme, laissant les organisations de travailleurs aux prises avec les résultats de leur radicalisme. Les problèmes que rencontrent les travailleurs doivent être réglés au moyen de la force et des ressources du mouvement syndical; les problèmes communautaires exigent des efforts communs, mais l'action doit se dérouler dans un cadre structuré acceptable pour tous les participants⁷⁰. »

6. *Le regard vers l'avenir*

Dans le sillage d'épisodes tels que la montée du New Brunswick Waffle et la journée de réflexion, les dirigeants de la Fédération continuaient de chercher des façons de maintenir un équilibre consistant à satisfaire aux exigences d'une militance en appui aux membres de la Fédération tout en conservant l'influence de celle-ci auprès du gouvernement provincial. À l'image de l'alliance de travail établie entre MacMillan et Robichaud dans les années 1960, LePage jouissait de relations cordiales avec le premier ministre Hatfield, qu'il reconnaissait comme « progressiste » dans les limites des traditions du Parti progressiste-conservateur. La Fédération continua d'insister pour avoir le droit de nommer des représentants syndicaux à tous les organes provinciaux et exerçait une influence par l'entremise des nominations au Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick, à la Commission des relations de travail dans les services publics, à la Commission des relations industrielles, au Comité consultatif des normes d'emploi, à la Commission des droits de la personne et au Conseil de la recherche et de la productivité, notamment. En 1973, LePage rapporta que la Commission des relations industrielles, sous la direction de George McAllister, doyen de la faculté de droit de la University of New Brunswick, avait « une approche très éclairée des problèmes de relations de travail dans la province⁷¹ ».

Il était moins satisfait deux ans plus tard, soulignant une augmentation des difficultés liées à l'accréditation des syndicats, qu'il décrivit comme une forme de « légalisme de contradiction » : « Non seulement certains avocats de la province ont continuellement offert leurs services au patronat en tant qu'antisyndicaux reconnus et ont constamment comparu devant la Commission en cette qualité pour s'opposer à des demandes d'accréditation, mais de plus ces mêmes éléments ont pris l'habitude d'encourager le patronat à en appeler des ordres d'accréditation de la Commission devant la Cour suprême du Nouveau-Brunswick. » Néanmoins, la Fédération jouissait d'un statut élevé, affirma LePage, et son message était clair et cohérent : « par l'action collective, le mouvement syndical recherche simplement une redistribution plus juste des bénéfices de la productivité accrue, une protection contre les



« LES SYNDICATS SONT LÀ POUR RESTER » La photo fait voir Paul LePage (à droite), président de la Fédération de 1967 à 1980, en compagnie du premier ministre Richard B. Hatfield. LePage (1926-2000) voyait le mouvement ouvrier comme un partenaire des entreprises et du gouvernement dans les efforts pour rehausser les normes provinciales, mais il ne manquait jamais de rappeler : « Les syndicats sont là pour rester, et ça, les employeurs doivent le reconnaître. » Source : Archives du *Telegraph-Journal*.

effets néfastes de l'inflation, un meilleur environnement de travail et des conditions sociales et économiques améliorées pour tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, actifs ou à la retraite⁷² ». Lorsqu'un porte-parole du ministère du Travail déclara que l'agitation ouvrière avait atteint un degré exceptionnellement élevé dans la province au cours de la dernière année et que de nombreuses grèves étaient des débrayages illégaux, la réponse de LePage n'avait rien de rassurant. Il répliqua que, au lieu de parler de « jours-personnes perdus », le ministère du Travail devrait songer à mesurer les grèves en fonction de la « perte de revenu » subie par les travailleurs. Il ajouta : « Nous ne sommes pas une bande de joyeux lurons heureux de faire la grève, mais face au coût de la vie sans cesse à la hausse, nous avons dû passer à l'action⁷³. »

La Fédération ne tint pas de congrès ordinaire en 1974, mais elle eut amplement de dossiers à l'étude en 1975, y compris un ensemble de quatre importants énoncés de politique sur le prix des aliments, le logement, les pensions, et les salaires et revenus⁷⁴. L'appui à la prise de contrôle de la New Brunswick Telephone Company par la province, qui faisait valoir qu'un tel monopole rentable serait avantageux pour la population provinciale, souleva aussi un débat houleux. Les délégués réitérèrent leur

appui à un régime public d'assurance-automobile et réclamèrent que la province prenne également en charge les foyers de soins infirmiers privés. Une résolution du conseil du travail de Newcastle-Chatham et de la région proposa que le gouvernement provincial prenne le contrôle des industries d'exploitation des ressources naturelles « et que les profits tirés de ces ressources soient utilisés pour le bénéfice de la population ». Ce libellé fut toutefois écarté par les instances dirigeantes et remplacé par la demande plus modérée que le gouvernement « exerce un contrôle plus efficace des ressources naturelles de la province afin d'assurer que nous en tirions le plus grand bénéfice économique et social ».

Les délégués furent particulièrement prudents sur certaines questions. Ils votèrent contre une résolution d'appuyer le droit des femmes de solliciter un avortement, et une résolution s'opposant à la peine de mort fut renvoyée pour modification; par la suite, une majorité des délégués vota pour la peine d'emprisonnement à vie sans libération conditionnelle pour les personnes reconnues coupables de meurtre. Une résolution appuyait la pratique d'exiger une carte d'identité pour l'achat d'alcool; les délégués l'adoptèrent après avoir entendu l'histoire d'un employé de la Commission des alcools qui fut reconnu coupable d'avoir vendu de l'alcool à un mineur. On dénonça encore une fois le recours à des ordonnances *ex parte* des tribunaux dans les conflits de travail comme étant une forme de « gouvernement par injonction » et l'on condamna le premier ministre Hatfield et d'autres députés de l'Assemblée législative pour avoir séjourné à l'hôtel Lord Beaverbrook pendant que ses employés étaient en grève. Il y eut aussi un débat au sujet d'une lettre envoyée par un dirigeant de la Fédération à un syndiqué de longue date qui avait perdu une jambe dans un accident industriel à l'usine de papier de Saint John, qui lui demandait de s'abstenir de formuler publiquement de nouvelles critiques à la Commission des accidents du travail. La question, soulevée par Larry Hanley, délégué des travailleurs du papier (il s'agissait du cas de son père), fut renvoyée à l'ombudsman du CTC. À l'issue du congrès, un journaliste qui y assistait résuma le bourdonnement d'activités en calculant que, au troisième jour de séances, on avait

présenté aux 341 délégués votants inscrits plus de 160 résolutions ainsi que les 4 énoncés de politique, 19 documents et de nombreux autres rapports, discours et débats. Les microphones du Grand Salon de l'hôtel Beauséjour étaient toujours occupés : « Il y eut des harangues et des plaidoyers, des menaces et des commentaires conciliants, des paroles qui provoquèrent un tonnerre d'applaudissements et d'autres qui furent oubliées avant même que les orateurs aient pu les prononcer⁷⁵. »

L'événement le plus notable pour de nombreux délégués au congrès de 1975 fut la visite de César Chávez, le dirigeant syndical américain charismatique qui invitait les Canadiens à boycotter les raisins et les laitues de la Californie. Lorsque Chávez fut présenté à l'assistance, il eut droit à une ovation et, pendant qu'il se dirigeait vers le podium, la foule l'accompagna en frappant des mains de façon rythmée. « Combien d'entre vous tiennent leur syndicat pour acquis? demanda-t-il. Combien d'entre vous, mes frères et sœurs réunis dans ce congrès, considèrent que l'appartenance à un syndicat est un droit acquis? » Dans une brève allocution, il rapporta aux délégués que les travailleurs agricoles luttèrent pour l'obtention d'un syndicat depuis plus de 50 ans et que les United Farm Workers (Travailleurs agricoles unis) commençaient enfin à remporter du succès. Des changements récents à la loi californienne accordaient enfin aux travailleurs agricoles la possibilité de faire reconnaître leur syndicat. Les travailleurs agricoles avaient survécu à Richard Nixon à Washington et à Ronald Reagan en Californie, dit-il, « et maintenant nous sommes sur le point de gagner ».

Leur victoire était aussi attribuable au soutien international que l'appel au boycottage avait reçu, en particulier au Canada. Les travailleurs agricoles avaient mis fin aux ventes en Ontario et au Québec, et Chávez expliqua qu'il était important d'empêcher les magasins Dominion, le seul grand distributeur qui n'avait pas respecté le boycottage, de faire du dumping de surplus agricoles à des endroits comme le Nouveau-Brunswick. Après son discours, Chávez prit la tête des délégués et d'autres partisans et ils descendirent dans la rue pour marcher jusqu'à la Place Champlain, à Dieppe, où ils se massèrent devant le magasin Dominion, brandissant des pancartes sur lesquelles on lisait :



SOLIDARITÉ Le légendaire dirigeant des travailleurs agricoles de la Californie César Chávez s'adressa aux délégués lors du congrès de 1975 à Moncton : « Combien d'entre vous, mes frères et sœurs réunis dans ce congrès, considèrent que l'appartenance à un syndicat est un droit acquis? » Ensuite, il prit la tête d'une marche jusqu'au magasin Dominion de l'endroit pour appuyer l'appel au boycottage lancé par les travailleurs agricoles. La photographie montre le gérant du magasin (à gauche), qui écoute les questions de Paul LePage (dos à la caméra), aux côtés de Chávez (au centre). Source : Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, E-19587.

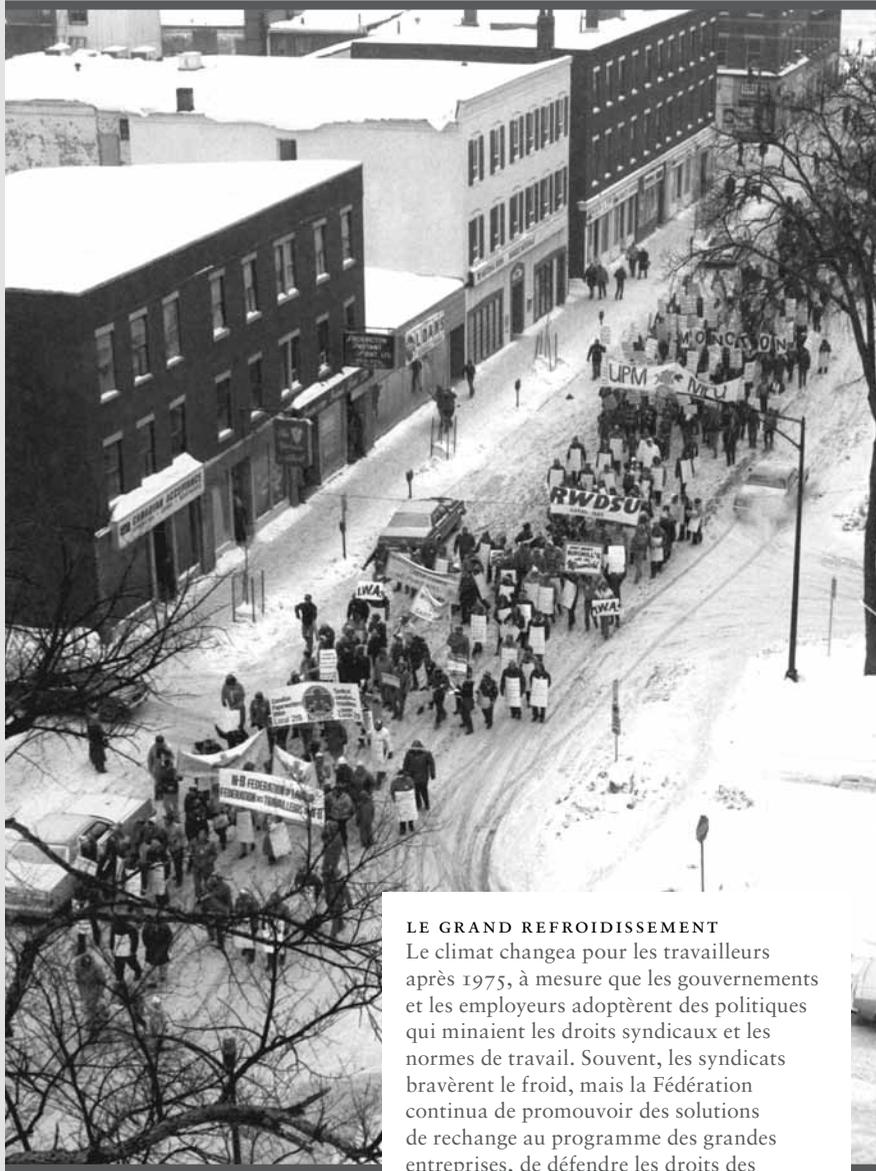
« *Viva la causa!* » et « *Boycott Grapes!* ». Chávez, accompagné de LePage, fut invité à rencontrer le gérant du magasin, qui lui expliqua qu'il n'avait pas le pouvoir de changer la politique du magasin mais qu'il téléphonerait au siège de Toronto pour lui faire part de la situation. « J'ai dressé des piquets de grève devant plus de magasins Dominion que je ne peux en compter, mais c'est la première fois que j'entre dans l'un d'eux », affirma Chávez plus tard. Il ajouta qu'il était ravi de l'appui manifesté et aussi amusé de la collaboration de la police locale au cours de sa visite : « quand je vais rentrer chez moi et que je vais leur raconter que j'ai eu droit à une escorte de la police à partir de l'aéroport, ils ne me croiront jamais »⁷⁶.

La visite d'une figure internationale telle que Chávez aida les délégués à comprendre qu'ils étaient des participants à une lutte plus grande pour la justice sociale, qui s'étendait bien au-delà de leurs propres frontières. À sa façon, Chávez aidait aussi les travailleurs syndiqués du Nouveau-Brunswick à comprendre l'ampleur de ce qu'ils avaient déjà accompli dans leur propre province. En 1975, de nombreux progrès avaient été réalisés pour consolider la place du syndicalisme au Nouveau-Brunswick. Le nombre total de

travailleurs syndiqués avait triplé depuis les années 1950, des gains qui avaient été remportés chez les cols bleus et les cols blancs tant du secteur privé que du secteur public. Même si les hommes dominaient encore parmi les travailleurs syndiqués, des changements rapides étaient en train de se produire : les femmes comptaient pour 19 % des effectifs syndicaux en 1970 et pour 27 % 5 ans plus tard. En outre, près d'un travailleur sur trois dans la province était membre d'un syndicat en 1975⁷⁷. La Fédération elle-même prenait aussi de la vigueur. Le secrétaire-trésorier Alvin Blakely rapporta 268 syndicats affiliés au total, dont 30 s'étaient joints à elle depuis le congrès précédent. Plus de la moitié des délégués provenaient de Moncton et de Saint John, mais plus de 25 localités en tout y étaient représentées, et le nombre de femmes et de francophones parmi les délégués s'était considérablement accru. Il y avait encore de la place pour d'autres membres, et Blakely n'hésita pas à souligner que certains syndicats locaux admissibles du secteur des services publics et des métiers du chemin de fer et de la construction ne s'étaient pas affiliés. La fusion des fédérations rivales était un succès et la Fédération pouvait affirmer à juste titre qu'elle représentait la majorité des travailleurs syndiqués de la province. Avec ses 44 545 membres affiliés, la Fédération était plus grande que jamais auparavant, et il en était de même de son influence⁷⁸.

Dans les années à venir, il importerait de se rappeler que ce nouveau taux de syndicalisation avait été atteint au prix d'une longue histoire d'efforts consentis par d'innombrables hommes et femmes dont les noms sont rarement en évidence dans les comptes rendus historiques. Lors du congrès de 1975, un vétéran membre d'un syndicat raconta sa propre histoire d'« agitateur » et d'organisateur échelonnée sur plus de 50 ans. Âgé de 78 ans, Bill Touchie avait commencé à travailler dans les forêts de la Miramichi à 13 ans. Après avoir combattu lors de la Grande Guerre, il adhéra successivement à plusieurs syndicats, dont la One Big Union, la New Brunswick Farmer-Labour Union, la Fraternité unie des charpentiers et des menuisiers et l'Union des employés de la Défense nationale. Au fil de sa vie, dit-il, il avait contribué à l'organisation de 37 sections locales différentes; et s'il avait eu 25 ans de moins, il referait la même chose : « Pas pour commencer une révolution, mais pour brasser

la cage un petit peu. » Il expliqua que, lorsqu'il convoquait une réunion, il jugeait bon de commencer par un simple appel : « “Venez ici, mes frères et sœurs. Il y a quelque chose ici qui n'est tout simplement pas acceptable. ” Puis, je leur disais de signer leur adhésion au syndicat. J'aimerais faire cela jusqu'à mon dernier souffle⁷⁹. »



LE GRAND REFROIDISSEMENT

Le climat changea pour les travailleurs après 1975, à mesure que les gouvernements et les employeurs adoptèrent des politiques qui minaient les droits syndicaux et les normes de travail. Souvent, les syndicats bravèrent le froid, mais la Fédération continua de promouvoir des solutions de rechange au programme des grandes entreprises, de défendre les droits des travailleurs et d'appuyer la cause de la justice sociale dans la société provinciale. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.

« Sur *la* ligne »

1976-1997

1. Des journées de protestation

Ils marchèrent en provenance de tous les coins de la ville. Tôt le matin du jeudi 14 octobre 1976, des milliers de syndiqués sortirent dans les rues pluvieuses et paralysèrent la ville de Saint John. Un groupe partit de l'entrée du bassin de radoub, sur la promenade Bayside, et emprunta la route surélevée Courtenay Bay. D'autres se rassemblèrent au pont des Chutes réversibles et au pont du port, du côté ouest, par où ils traversèrent au centre-ville. Le gros des manifestants, avec à leur tête Paul LePage, président de la Fédération du travail, Donald Montgomery, secrétaire-trésorier du Congrès du Travail du Canada (CTC), et Larry Hanley, un jeune militant de la section locale 601 du Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP) qui était le coordonnateur local de la manifestation, remonta l'avenue Thorne puis le chemin City

jusqu'à la rue Garden. Bloquant la circulation, les manifestants s'avancèrent vers le centre-ville en plaisantant, en chantant et en scandant des slogans, portant des bannières où apparaissaient les noms de douzaines de syndicats locaux et des pancartes où ils avaient écrit à la main les messages du jour : « À bas les mesures de contrôle », « Où sont nos libertés? », « Qu'est-il arrivé au contrôle des prix? » et « Pourquoi nous? » Lorsqu'ils atteignirent King's Square, ils étaient plus de 5 000 marcheurs qui remplirent les rues à mesure qu'ils descendaient la colline pour se masser devant l'hôtel de ville¹. Partout dans la province, des conseils du travail avaient organisé des manifestations de moindre envergure. Des marches de protestation attirèrent 1 500 travailleurs à Moncton et à Edmundston, 1 000 à Newcastle, 400 à Bathurst, 350 à Fredericton et 200 à Campbellton et à Dalhousie. En plus de ceux qui envahirent les rues, des milliers d'autres s'abstinrent de se présenter au travail. Selon les rapports communiqués par téléphone au bureau de la Fédération ce jour-là, quelque 24 000 membres de syndicats affiliés débrayèrent et près de 10 000 travailleurs participèrent aux manifestations².

Ces travailleurs et ces travailleuses du Nouveau-Brunswick faisaient partie du million de travailleurs et plus qui prirent part à ce qu'on a décrit comme la première grève générale au Canada observée à l'échelle du pays. La « journée de protestation », organisée par le Congrès du Travail du Canada, était motivée par le programme de contrôle des salaires adopté par le gouvernement fédéral un an plus tôt. En vertu de ce plan, toutes les hausses salariales étaient limitées à 8, 6 et 4 % pour chacune des trois années du programme. Le gouvernement réagissait ainsi à des accords salariaux qu'il jugeait trop favorables aux travailleurs. La hausse des prix dépassait les 10 % par année, et les syndicats négociaient ferme afin de suivre le rythme. Lorsqu'ils le pouvaient, ils rognèrent aussi les profits des sociétés et réalisaient des gains au chapitre des salaires réels, faisant pencher la balance du revenu national vers les traitements et salaires au détriment des sociétés. Le plan de lutte contre l'inflation affirmait vouloir contenir la hausse des prix et des salaires mais exemptait des éléments clés tels que le logement, l'électricité et la nourriture. Dans la pratique, les mesures de contrôle visaient à affaiblir le pouvoir de

négociation des syndicats. Leur application relevait d'une commission qui régissait toutes les conventions collectives, intervenant dans un champ de compétence provinciale en vertu d'une interprétation très large de la Constitution quant aux pouvoirs d'urgence du gouvernement fédéral en temps de paix. Les restrictions imposées sur les négociations collectives provoquèrent une onde de choc chez les personnes qui avaient pris le premier ministre au mot quand il faisait campagne contre le contrôle des salaires lors de la campagne électorale de 1974, alléguant que de telles mesures étaient injustes et impossibles à appliquer. En outre, l'annonce sema l'inquiétude parmi les personnes qui considéraient Pierre Elliott Trudeau comme un ami des syndicats, un réformiste, lui dont le *Code canadien du travail* de 1972 avait approuvé la négociation collective comme étant un moyen légitime d'assurer « à tous une juste part des fruits du progrès ». La promesse de sa fameuse « société juste » s'évaporait tout à coup, et la « journée de protestation » de 1976 venait rappeler que les travailleurs canadiens allaient défendre les acquis du passé et continuer à rechercher une plus grande part de la richesse nationale³.

Au Nouveau-Brunswick, où le premier ministre Richard Hatfield fut l'un des premiers parmi les premiers ministres provinciaux à appuyer le plan de Trudeau, l'opposition la plus immédiate vint des syndicats qui se trouvaient au milieu de négociations contractuelles. La section locale 30 du Syndicat canadien des travailleurs du papier et la section locale 1888 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, qui étaient en voie de conclure une convention avec Irving Pulp and Paper à son usine de Saint John, en fournissent l'exemple le plus éloquent. L'industrie papetière dans l'ensemble enregistrait des profits records au début des années 1970, et les employeurs étaient bien déterminés à se liguer contre le nouveau syndicat indépendant, qui s'était séparé amicalement du syndicat international de l'industrie papetière, basé aux États-Unis. En l'occurrence, Irving, malgré sa réputation antisyndicale, préféra signer une convention : « il a estimé que ce qu'il faisait était juste pour ses employés », a rappelé Paul Young, membre depuis longtemps du SCTP. Les Irving voulaient faire comme ils l'entendaient plutôt que de se joindre au « cartel » pour lutter contre le syndicat. Le contrat, signé en novembre

1975, prévoyait une augmentation de 23,8 % la première année et de 2 % la deuxième année. À ce moment, trois autres usines de papier étaient en grève au Nouveau-Brunswick, soit l'usine MacMillan Rothesay, l'usine St. Anne-Nackawic et celle de Miramichi Timber Resources, et le SCTP espérait que l'entente conclue avec Irving établisse la norme pour ses 50 000 membres de partout au pays. L'entente allait au-delà des lignes directrices et la situation se compliqua davantage en décembre, lorsque la Commission de lutte contre l'inflation annonça que les employés d'Irving auraient droit malgré tout à une hausse de 14 %. La société Irving en appela de la décision et continua de verser les salaires plus élevés convenus dans le nouveau contrat jusqu'à ce qu'elle soit finalement forcée de se conformer et se voie imposer une amende de 25 000 \$ pour avoir défié les mesures de contrôle. Ce fut le premier épisode important de résistance aux mesures de contrôle au Nouveau-Brunswick et il laissait présager que les salariés continueraient de négocier les ententes qu'ils désiraient, atteignant même parfois leur but⁴.

Tout au long des mois d'hiver, les syndicats et les conseils du travail locaux poursuivirent leur campagne de mobilisation contre les mesures de contrôle, et la Fédération du travail organisa une manifestation d'envergure le 5 mai devant l'édifice de l'Assemblée législative, à Fredericton. Sous les acclamations de 3 000 sympathisants, le président LePage lut une « déclaration anti-inflation » à la foule, réclamant « des solutions justes et équitables à l'inflation », et colla le document sur les portes de l'Assemblée législative. Plus tard au cours du mois, le Congrès du Travail du Canada tint une réunion à Québec et adopta un énoncé de politique intitulé « Manifeste du monde du travail pour le Canada », qui demandait une solution équilibrée aux problèmes de gestion de l'économie, axée sur une participation accrue de la main-d'œuvre à la planification sociale et économique. Il adopta également un court « programme d'action » qui l'autorisait à décréter « un arrêt de travail général ou des arrêts de travail, au besoin » afin que les droits à la négociation collective soient rétablis. Lofty MacMillan, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ancien président de la FTNB qui s'était présenté sans succès à la présidence du CTC, était très favorable à l'idée d'une grève générale.



HÔTEL DE VILLE
 George Vair, président du Saint John and District Labour Council, s'adresse à la foule devant l'hôtel de ville lors de la journée de protestation de 1976. Dans la première rangée, à droite, on aperçoit Larry Hanley, le coordonnateur de la marche; Donald Montgomery, du Congrès du Travail du Canada; et Paul LePage, de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick. Source : Saint John and District Labour Council.



JOURNÉE DE PROTESTATION
 Des manifestants envahissent les rues et descendent la colline à partir de King's Square, à Saint John, le 14 octobre 1976. Leur marche s'inscrivait dans le cadre de la journée de protestation contre le contrôle de salaires imposé par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau un an plus tôt. Source : Saint John and District Labour Council.

À son retour au Nouveau-Brunswick, LePage déclara qu'une grève nationale se préparait et quelques semaines plus tard, lors du congrès annuel de la Fédération en juin, il décrivit les mesures de contrôle comme étant « la menace la plus grave qui ait pesé sur le droit à la libre négociation collective et le mouvement syndical depuis que les organisations syndicales ont obtenu la reconnaissance par la loi de leur droit à la négociation collective ». Le Saint John and District Labour Council, qui avait déjà mis sur pied son propre comité sur le contrôle des salaires et qui organisait des rencontres et des manifestations publiques, présenta une résolution appelant à la grève générale pour protester contre le contrôle des salaires. La résolution fut largement appuyée, bien qu'un délégué ait invité à la prudence : « si les travailleurs provoquent un affrontement avec le gouvernement en appelant à la grève générale, prévint-il, le gouvernement risque d'appliquer encore une fois la *Loi sur les mesures de guerre* de 1970 ». D'autres préférèrent exprimer leur appui au Nouveau Parti démocratique, dont le nouveau chef fédéral, Ed Broadbent, avait constamment dénoncé les mesures de contrôle. La résolution de grève générale fut adoptée presque à l'unanimité et LePage nota que la FTNB était la première fédération provinciale à endosser le plan d'action. Les moments les plus intenses du congrès de juin eurent lieu lorsque le ministre provincial du Travail et de la Main-d'œuvre, Rodman Logan, prit la parole devant les délégués pour évoquer la nécessité d'une relation de coopération avec le gouvernement provincial. Après son allocution, il eut droit aux foudres de LePage : « En adhérant au programme fédéral de contrôle des prix et des salaires, votre gouvernement a porté atteinte au droit à la libre négociation collective et fait bifurquer la ligne de conduite des travailleurs de la coopération vers la désobéissance civile⁵. »

Un an plus tard, lors des assises de la Fédération de mai 1977, LePage estima que la participation du Nouveau-Brunswick à la journée de protestation avait été un succès : « Sachant que la moitié environ des 45 000 membres ont quitté le travail et que près d'un quart ont activement pris part aux manifestations, on peut dire sans se tromper que les membres des syndicats du Nouveau-Brunswick n'ont pas accepté et refusent d'accepter le contrôle des

salaires. » LePage souligna aussi l'importance historique de l'événement : « le débrayage d'un million de syndiqués en appui à une seule cause était un fait sans précédent dans les annales du syndicalisme au Canada⁶ ». Il était plus difficile, cependant, d'en mesurer l'impact sur la politique gouvernementale. Au moment où se tenait la journée de protestation, Trudeau avait déjà annoncé que les mesures de contrôle ne seraient pas prolongées, et lorsque Paul Creaghan, le nouveau ministre provincial du Travail et de la Main-d'œuvre, s'adressa aux délégués au congrès de 1977, il reconnut que « le temps est venu de mettre fin au contrôle des prix et des salaires⁷ ».

En fin de compte, en 1978 les mesures de contrôle furent levées six mois plus tôt que prévu. George Vair, qui était président du Saint John and District Labour Council lors de la journée de protestation et qui avait rédigé un compte rendu détaillé des activités sur la scène locale, conclut que peu des objectifs que le gouvernement s'était fixés avaient été atteints : « Quand on a mis fin au contrôle, le taux d'inflation était de 9,4 %. Le programme avait réussi à transférer des millions de dollars de salaires négociés des poches des travailleurs vers les coffres des entreprises. » Outre les coûts liés à l'administration du programme et à l'audition de centaines d'appels, il y eut aussi les coûts politiques. Lors des élections fédérales de 1979, les syndiqués se mobilisèrent sous le slogan « Contrôle des salaires : vous vous rappelez? » Les Libéraux perdirent l'élection, et Trudeau se prépara à prendre sa retraite. De leur côté, les travailleurs avaient tiré des leçons de l'expérience, qui les préparèrent à la longue salve d'attaques lancées contre les droits syndicaux et les normes économiques dans les années à venir. Ils allaient à nouveau se présenter sur la ligne.

2. Des modérés et des militants

Lors des congrès de la Fédération tenus dans les années 1970, LePage exhorta régulièrement la province à encourager davantage la négociation collective en renforçant les lois du travail et en refusant toute aide gouvernementale aux employeurs antisyndicaux. Les exemples abondaient, y compris une situation flagrante à l'usine des Tricots Cirtex, de Caraquet, de propriété japonaise, qui

ouvrit ses portes en 1974 grâce à une aide substantielle des gouvernements fédéral et provincial. Lorsque le Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer et industries connexes fut accrédité pour y représenter les employés, il n'obtint pas de contrat de travail, ce qui conduisit à une longue grève. En janvier 1976, l'entreprise décida de signer une convention avec un syndicat différent, jetant littéralement sur le pavé les membres du syndicat officiellement reconnu. Avant la fin de l'année, elle avait décidé de fermer définitivement ses portes. Lorsque Mathilda Blanchard fit rapport de l'évolution de la lutte au congrès de 1977 et remercia la Fédération d'avoir contribué au fonds de grève, elle reçut une ovation. Elle fut aussi élue l'une des vice-présidents de la Fédération⁸.

À l'autre bout de la province, on trouvait un autre exemple des difficultés des travailleurs à obtenir une première convention collective. En 1977, les employés d'une nouvelle usine de contreplaqués de McAdam, exploitée par la Georgia-Pacific Corporation, votèrent massivement pour l'affiliation au Syndicat canadien des travailleurs du papier. Après l'obtention de leur accréditation, ils se heurtèrent à une multinationale qui refusa de traiter avec le SCTP. À deux reprises, la société fit valoir son opposition devant la Commission des relations industrielles, puis devant la Cour du Banc de la Reine et la Cour suprême du Nouveau-Brunswick. Lors du congrès de 1978, Aurèle Ferlatte, vice-président pour la région de l'Atlantique du SCTP, lança un appel au renfort. En réponse, la Fédération pressa la province de suspendre les droits de coupe de l'entreprise et le gouvernement fédéral de cesser de lui verser des subventions de développement régional. Alors, ayant épuisé toutes ses voies de recours, la Georgia-Pacific accepta enfin d'entamer des négociations⁹.

Le congrès de la Fédération de 1978 fut particulièrement tumultueux. Tout commença par ce que le *Telegraph-Journal* qualifia d'« attaque cinglante » contre le gouvernement provincial pour n'avoir pas réussi à réduire le chômage, à améliorer les normes et à protéger les droits des travailleurs. Après un examen successif des nombreux échecs du gouvernement provincial, LePage conclut qu'« il est grand temps que le mouvement syndical de cette province s'engage beaucoup plus activement en politique » et il appela à l'élection d'un

TOURNÉE VERS L'AVENIR Le conseil exécutif de la Fédération élu en 1977 était composé de (assis, de g. à dr.) : Mathilda Blanchard; Paul LePage, président; Alvin Blakely, secrétaire-trésorier; et Phillip Booker. Debout (de g. à dr.) : Gary Murray, John McEwen, Rodolphe Beaulieu, Tim McCarthy et Harrison Harvey. Trois de ces hommes (Booker, McEwen et McCarthy) étaient de futurs présidents de la Fédération. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.



gouvernement néo-démocrate tant fédéral que provincial. Même si beaucoup de délégués arboraient des macarons du NPD, on n'étudia aucune résolution portant spécifiquement sur un appui au Parti. Toutefois, quand on présenta le dernier ministre du Travail et de la Main-d'œuvre du premier ministre Hatfield – le troisième à détenir le portefeuille en trois ans –, des participants dans la salle demandèrent que l'on refuse à Lawrence Garvie l'autorisation de prendre la parole. LePage déclara la motion irrecevable. Une vingtaine de délégués quittèrent la salle et d'autres interrompirent le discours par des huées et des railleries. Garvie poursuit, remerciant la Fédération de continuer à proposer des réformes aux lois du travail provinciales et soulignant « l'attitude responsable qu'elle a démontrée dans ses délibérations¹⁰ ». L'incident confirma les tensions grandissantes entre la Fédération et le gouvernement provincial.

Ce fut la dernière fois, à l'exception de la ministre suivante, Mabel DeWare (qui fut invitée à prendre la parole en 1981), qu'un ministre du Travail prit la parole devant les délégués au congrès de la Fédération.

LePage s'attira aussi les critiques en 1978 quand le Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et région demanda que le président de la Fédération se retire de la Commission des relations industrielles. À son avis, le statut de membre au sein de cette commission quasi judiciaire qui administrait la *Loi sur les relations industrielles* et d'autres lois limitait la liberté du président de critiquer les employeurs antisyndicaux. D'autres soutenaient que son siège à la Commission permettait au président d'être bien informé au sujet des causes et de mieux défendre les intérêts des travailleurs. La résolution fut défaite, mais on assista à un long débat un an plus tard sur la résolution d'interdire à tous les dirigeants de siéger à la Commission des relations industrielles. Cette résolution fut défaite elle aussi. À la suite du congrès de 1978, LePage s'offusqua vivement des propos de Blanchard qui, n'ayant pas réussi à se faire réélire comme vice-présidente en 1978, déclara que la Fédération était trop l'affaire d'un seul homme et que cet homme avait pour nom Paul LePage. Blanchard s'était montrée particulièrement critique envers LePage, lui reprochant de n'avoir pas su mieux défendre les travailleurs de la Cirtex en tant que membre de la Commission des relations industrielles¹¹.

En 1980, LePage était prêt à quitter son poste. Il fut celui qui servit le plus longtemps à titre de président de la Fédération, à l'exception de Whitebone. Même si parfois il n'était pas au diapason des membres les plus militants, LePage fut toujours réélu par acclamation, et personne ne doutait qu'il avait les compétences pour diriger les affaires de la Fédération. Pendant qu'il était en poste, les effectifs affiliés avaient plus que doublé pour atteindre le niveau historique de plus de 48 000 membres à la fin des années 1970. Au nom des délégués, le vice-président Tim McCarthy rendit hommage à LePage en ces termes : « Tout ce qu'il a apporté à la Fédération, c'est de la crédibilité; et tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour le bien de la classe ouvrière de cette province. » Les réalisations de LePage comprenaient également une coopération accrue avec les autres fédérations du travail de la région et la création du

Centre d'éducation des travailleurs et travailleuses de la région de l'Atlantique (CETRA), situé à la St. Francis Xavier University, en vue de promouvoir la formation des militants syndicaux de la base. Vers la fin du congrès de 1980, les délégués remirent à LePage un ensemble de bâtons de golf, lui réservèrent une ovation et entonnèrent le chant *Solidarity Forever*. Comme à son habitude, LePage ne mâcha pas ses mots : « On m'a qualifié de dictateur, et je suppose que c'est vrai jusqu'à un certain point. Mais vous devez être ou bien un leader, ou bien un suiveur, et il faut être un peu dictateur pour être un leader. » Il se rappela son arrivée dans la province 25 ans plus tôt et déclara : « maintenant, il n'y a plus tellement d'endroits dans la province où je peux aller sans que quelqu'un m'arrête dans la rue et me dise : "Salut, Paul." Je suis l'une des personnes les plus chanceuses du monde¹². »

Au moins trois noms furent évoqués pour succéder à LePage, et chacun des candidats fut effectivement élu président de la Fédération au cours des années qui suivirent. Tim McCarthy était vice-président dans les comtés de Kent-Westmorland et Larry Hanley était vice-président dans les comtés de Saint-Jean-Charlotte. Tous deux travaillaient dans des usines de papier représentées par le SCTP. McCarthy déclina l'invitation à se porter candidat et Hanley, âgé de 31 ans, arriva deuxième derrière Phil Booker, vice-président de longue date dans la région de Fredericton. Booker possédait une vaste expérience. Ses antécédents syndicaux remontaient aux débuts chancelants du syndicat des policiers de Fredericton dans les années 1950, où il fut président du syndicat local. Après 17 ans au sein du corps policier, Booker devint conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique en 1970. Il a raconté que, le jour où il accepta le poste au SCFP, on lui offrit une nomination inattendue comme chef de police adjoint, mais il ne regretta jamais sa décision de demeurer avec le syndicat. Le dépliant électoral de Booker insistait sur l'importance de ses antécédents en tant que fonctionnaire : « À ce moment de l'histoire de notre province, c'est l'employé du secteur public qui est le plus durement frappé par le patronat. Les employés du secteur public servent de boucs-émissaires aux gouvernements, qui cherchent à faire porter le blâme sur d'autres. Et les politiciens utilisent ce mythe pour augmenter nos



PHIL BOOKER Avant de s'enrôler dans l'Aviation royale canadienne lors de la Seconde Guerre mondiale, Booker (1919-2009) avait travaillé dans les forêts. Il aida à la fondation du syndicat des policiers de Fredericton dans les années 1950 et devint président de la Fédération en 1980 : « Les employés du secteur public servent de boucs émissaires aux gouvernements [...] Les Canadiens peuvent en prendre jusqu'à un certain point, mais après, ils refusent d'en prendre davantage. » Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MC1819, boîte 192.

impôts. Mais ensuite, ils réduisent les services que nous avons l'habitude de recevoir. Tel est le combat que nous menons présentement dans notre société pour le bien de nous tous. » Booker affirma plus tard au *Telegraph-Journal* qu'il avait l'intention de garder le cap : « Je suis un modéré, ni faucon, ni tourterelle. Je n'appellerais pas cela une approche prudente. Je l'appellerais une approche réfléchie. » Booker laissait entendre sans l'ombre d'un doute qu'il serait un ardent défenseur des droits des travailleurs, y compris le droit de faire la grève advenant l'échec de toutes les autres solutions : « Il est certainement dans le meilleur intérêt du Canada en tant que démocratie que les travailleurs aient ce droit. Les Canadiens peuvent en prendre jusqu'à un certain point, mais après, ils refusent d'en prendre davantage¹³. »

Booker, à l'instar de LePage, dut faire face à certaines frustrations. Il y eut un autre cas flagrant où un employeur réussit à faire échec à des travailleurs qui désiraient la représentation syndicale. L'incident se produisit à Dalhousie, ville que l'on considérait généralement comme un bastion syndical. Lorsque les employés de l'épicerie Sobeys de l'endroit se joignirent au Syndicat des employés de gros, de détail et de magasins à rayons, ils furent incapables de conclure un premier contrat de travail et furent contraints de déclencher la grève en décembre 1980. Les employeurs, comme l'a rappelé un travailleur, « trouvaient cela plutôt amusant que nous voulions nous syndiquer. Et ils ont tenté de nous briser les reins, mais nous ne nous laissons pas faire. Nous étions très forts. » Deux mois plus tard, Sobeys décida

de fermer le magasin sous prétexte qu'il n'était pas un établissement « viable ». Lors du congrès de 1981 à Moncton, Booker fit état du soutien de la Fédération au boycottage de tous les magasins Sobeys non syndiqués de la province et dirigea une marche jusqu'au magasin du Highfield Square¹⁴.

Même s'il n'y aurait aucune loi sur les premiers contrats des travailleurs du Nouveau-Brunswick, les efforts de Booker pour faire avancer les objectifs législatifs des travailleurs remportèrent un certain succès. Booker se réjouit particulièrement de la nomination d'une nouvelle commission de l'hygiène et de la sécurité au travail qui avait pour mandat de promouvoir la réglementation des conditions de travail et dont trois des six commissaires devaient être nommés par la Fédération. Il souligna également des modifications apportées à la *Loi sur les accidents du travail*, qui prévoyaient le recours à des défenseurs des travailleurs lors de l'audition des causes ainsi qu'une augmentation des indemnités, l'expansion de la protection offerte et l'amélioration de la définition de « maladie professionnelle » et de « conditions préexistantes ». Bon nombre de ces modifications faisaient suite aux recommandations d'un comité d'étude où la Fédération était représentée par Ed Levert, des métallurgistes, et Larry Hanley, des travailleurs du papier. De plus, Booker s'attendait à ce que la province promulgue bientôt un code sur les normes d'emploi, attendu depuis longtemps, et qu'elle apporte des modifications à la *Loi sur les relations industrielles*. Compte tenu de ces progrès, les dirigeants de la Fédération avaient décidé d'inviter la ministre du Travail et de la Main-d'œuvre de l'époque à prendre la parole lors du congrès de 1981. Avant de prononcer son discours, DeWare dut toutefois patienter au bout de la table et écouter un débat sur l'opportunité que le monde de travail refuse de participer à des consultations qui dénotaient un fort parti pris pour le gouvernement et le patronat¹⁵.

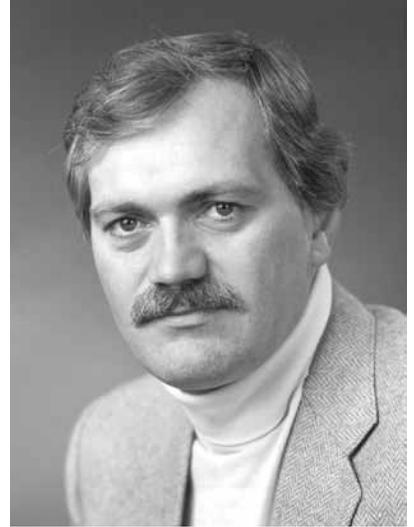
Cette époque marqua aussi l'aboutissement d'une situation interne éprouvante pour le mouvement syndical au Canada, en l'occurrence la suspension des syndicats des métiers de la construction des rangs du Congrès du Travail du Canada pour non-paiement de cotisations. Le différend n'avait pas grand-chose à voir avec la situation au Nouveau-Brunswick. En effet, le congrès de 1980 avait entrepris des démarches pour créer un poste distinct

de vice-président hors cadre afin de permettre une plus forte représentation des métiers de la construction au sein de l'exécutif. Cependant, la suspension du CTC, qui entra en vigueur quelques semaines seulement avant le congrès de 1981, fit en sorte que 12 syndicats ne purent être admis à participer aux travaux de la Fédération, y compris des piliers tels que les charpentiers et les ouvriers en électricité. Une motion provenant de l'assemblée proposa que les délégués controversés soient autorisés à y assister en tant qu'observateurs, mais Booker jugea la proposition irrecevable, affirmant que cela constituerait une forme de reconnaissance. Sa décision fut maintenue à l'issue d'un vote par assis et debout, où environ un tiers des délégués s'y opposèrent. L'exclusion des métiers de la construction entraîna une baisse durable des effectifs de la Fédération. Il s'agissait de syndicats locaux parmi les plus anciens et les plus vigoureux de la province, et la Fédération perdait ainsi près de 10 000 membres et 18 % de ses revenus annuels. Avant la clôture du congrès de 1981, les délégués adoptèrent une résolution d'urgence réclamant la reprise des négociations. Le CTC semblait toutefois sous-estimer les répercussions de la suspension sur les petits organes comme la Fédération et n'était pas prêt à faire quelque concession que ce soit. Par exemple, le CTC avisa le Fredericton and District Labour Council qu'il lui était strictement interdit de permettre la participation de « personnes dont les syndicats d'attache sont déterminés à détruire le Congrès¹⁶ ».

Tout comme en 1980, la course à la présidence opposa Booker et Larry Hanley. Cette fois, le plus jeune homme remporta la victoire par une marge de huit votes selon le rapport. Les délégués semblaient presque également partagés entre l'attitude modérée de Booker et le message plus militant de Hanley. Celui-ci faisait partie d'une nouvelle génération qui avait atteint la majorité dans les années 1960. Il était né en 1948 à Saint John, où il avait grandi dans la culture du mouvement syndical. Son père avait été membre de l'ancienne Union des marins canadiens puis il avait travaillé à la raffinerie de sucre et à l'usine de papier. À une époque où il était sur une liste noire à Saint John, Hanley père partit en Alabama avec sa famille pour y trouver du travail. Le mouvement de lutte pour les droits civils aux États-Unis en était

alors à ses premiers jours, et le jeune Hanley avait une conscience sociale bien développée à son retour au Nouveau-Brunswick. Il travailla à l'usine de papier de Rothesay après son école secondaire et fut bientôt reconnu comme un chef de file dans son syndicat local. Il suivit des cours au CETRA et au Collège canadien des travailleurs et fut élu président du Saint John and District Labour Council en 1977. Dès 1972, Hanley s'était fait remarquer par ses critiques de l'establishment syndical en place. Comme il le dit dans un journal syndical, il tenait à raviver le sentiment de mission du mouvement ouvrier : « Le mouvement ouvrier tel que je le conçois a vu le jour pour créer une vie qui mérite d'être vécue en tant qu'être humain, et non en tant que serviteur ou serf de l'industrie. N'était-il pas destiné à servir de tremplin ou même de sentier vers la dignité humaine et les droits de la personne? Nous avons créé une administration autoritaire fortement centralisée dans notre mouvement ouvrier : le même type d'administration que celui que l'industrie et même le gouvernement actuel ont perfectionné. » À titre de président de la section locale 601 du SCTP, Hanley était fier que les membres de celle-ci aient obtenu la parité salariale avec leurs homologues de la côte ouest. De plus, son souci constant pour la sécurité des travailleurs en milieu de travail et l'indemnisation des accidentés du travail était largement inspiré par les obstacles bureaucratiques que son père avait rencontrés après avoir perdu une jambe dans un accident du travail¹⁷.

Les délégués au congrès savaient que Hanley était le principal organisateur de la journée de protestation bien planifiée qui s'était tenue à Saint John en 1976. Ils étaient aussi conscients de son rôle dans une campagne menée contre l'exportation de combustible nucléaire en Argentine. Ce fut un exemple



LARRY HANLEY Fils d'un syndicaliste chevronné de Saint John, Larry Hanley (1948-2006) appartenait à une nouvelle génération de dirigeants syndicaux qui atteignirent la majorité dans les années 1960 et 1970 : « Le mouvement ouvrier tel que je le conçois a vu le jour pour créer une vie qui mérite d'être vécue en tant qu'être humain, et non en tant que serviteur ou serf de l'industrie. » Il fut élu président de la Fédération en 1980. Source : Contribution de Mary Hanley.

frappant de l'appui accordé à des travailleurs d'un pays lointain qui sollicitèrent directement l'aide des travailleurs canadiens, et la réponse du Nouveau-Brunswick fut largement attribuable à Hanley et à sa passion pour la solidarité internationale. En mai 1979, il était accompagné au congrès de la Fédération d'Enrique Tabak, un membre du groupe de défense des droits de la personne en Argentine, qui lança un vibrant appel au soutien des délégués dans la lutte pour défendre les droits syndicaux en Argentine contre la dictature militaire. Les délégués l'ovationnèrent et adoptèrent une résolution revendiquant la restauration des droits civils, syndicaux et de la personne en Argentine et la suspension des ventes nucléaires à ce pays. Le 3 juillet 1979, les débardeurs de Saint John refusèrent de charger une cargaison d'eau lourde destinée à alimenter un réacteur CANDU en Argentine. La campagne « Pas de CANDU pour l'Argentine » aboutit à la libération de plus d'une douzaine de prisonniers politiques et à l'abandon de la vente d'un deuxième réacteur nucléaire canadien à l'Argentine¹⁸.

PAS DE CARGAISON DANGEREUSE

Le 3 juillet 1979, les débardeurs de Saint John refusèrent de charger une cargaison d'eau lourde destinée à l'Argentine. Ils répondaient ainsi à l'appel lancé par la Fédération en faveur du rétablissement des droits de la personne et de la suspension des exportations de matériel nucléaire en Argentine. La ligne de piquetage reçut l'appui de militants des droits sociaux et des droits de la personne, y compris Keay Halstead (à gauche), du programme « Ten Days for World Development », et Ann Breault, de la Catholic Women's League. La protestation força la dictature militaire de l'époque à libérer plus d'une douzaine de prisonniers politiques. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.



Les journaux décrivirent l'élection de Hanley comme « une prise de contrôle militante », et Hanley ne contesta pas la description. Les délégués réclamaient une « action plus militante » de leur fédération, expliqua-t-il, ajoutant qu'il voulait que la Fédération « ressemble un peu moins à une institution pour le travailleur moyen » : « Nous serons une force visible lors de toute grève légale ou d'autres mesures prises par les syndicats dans la province. Nous tâcherons de nous rapprocher des travailleurs et d'établir la solidarité à l'intérieur de la Fédération. » Hanley était au nombre des délégués qui appuyaient l'admission des représentants des métiers de la construction à titre d'observateurs et, dans l'intérêt de la solidarité ouvrière, il voulait laisser la porte ouverte à leur retour. Il prévoyait aussi « rester à l'écart du circuit des banquets » pour passer plus de temps « là où ça compte : avec les travailleurs ». Un éditorial du *Telegraph-Journal* jeta un regard sceptique sur le congrès et l'élection de Hanley, soulignant que « la responsabilité et l'accommodement » devaient faire contrepoids « au militantisme et à la solidarité ». Dans une entrevue accordée au journal, Hanley expliqua que « le militantisme n'est pas une mauvaise chose dans le mouvement syndical » mais qu'il était possible d'éviter les affrontements lorsque les droits de la classe ouvrière étaient respectés : « C'est quand il y a un manque total de respect qu'il y a affrontement¹⁹. »

Hanley fut incapable de ramener les métiers de la construction au bercail mais, comme on pouvait s'y attendre, il accorda beaucoup d'attention aux conseils du travail, qu'il voyait comme un échelon local stratégique dans les projets d'une plus grande solidarité provinciale. L'exécutif de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick tint des réunions de concert avec les conseils du travail et les encouragea à établir des « comités d'action ». La Fédération parraina une journée d'action à Fredericton contre les taux de chômage et d'intérêt élevés et elle collabora à l'organisation d'une journée de réflexion dans la Miramichi sur la situation économique locale. Lors du congrès de 1982, l'exécutif fut élargi afin d'englober les présidents des sept conseils du travail. Les craintes que le monde du travail rompe tout contact avec le gouvernement provincial étaient exagérées, car Hanley et d'autres dirigeants avaient des rencontres régulières avec des représentants du gouvernement et

leur présentait des mémoires sur diverses questions. La nouvelle *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* fit l'objet d'une modification visant à renforcer le droit des travailleurs de refuser d'accomplir un travail dangereux, et la nouvelle *Loi sur les normes d'emploi* consolida la législation régissant les conditions de travail dans la province. En prévision de l'avenir, la Fédération produisit une liste de modifications importantes à la *Loi sur les relations industrielles*, qui étaient requises « afin de réduire l'interférence des employeurs dans l'application du droit d'association et d'harmoniser et de simplifier le processus d'accréditation d'un nouveau syndicat ». Par ailleurs, la Fédération fut invitée à siéger au sein de plusieurs nouvelles commissions, y compris le Conseil consultatif sur la condition de la femme.

Plus inquiétante fut la décision de la province en janvier d'utiliser des pouvoirs d'urgence pour mettre fin à une grève légale. Le gouvernement fédéral en avait fait autant plus d'une douzaine de fois depuis 1950, la dernière contre les travailleurs des postes en 1978, mais c'était le premier recours à de tels pouvoirs au Nouveau-Brunswick. La situation mettait en cause une grève du personnel non enseignant des conseils scolaires, membres de la section locale 1253 du SCFP, de sorte qu'en l'espèce la province agissait à la fois comme l'employeur et le législateur. Le congrès de 1982 exigea l'abrogation du projet de loi 18 pour le motif qu'une telle loi contrevenait à la nouvelle *Charte canadienne des droits et libertés*, qui semblait protéger les droits syndicaux en vertu des garanties constitutionnelles de la « liberté d'association ». L'abandon du « consentement » au profit de la « coercition » menaçait de devenir une tendance répandue dans les relations de travail; on avait eu recours à une loi forçant un retour au travail seulement trois fois dans les années 1950 et une douzaine de fois dans les années 1960, mais plus de 40 fois dans les années 1970. Deux anciens présidents prirent le temps d'aborder la question. Paul LePage expliqua que le grand public devait être convaincu de l'importance de protéger le droit de grève pour tous les travailleurs. Lofty MacMillan, aussi présent au congrès en 1982, dit aux délégués qu'il était temps de porter au pouvoir un gouvernement « qui respectera les travailleurs et les travailleuses de cette province²⁰ ».

Les événements les plus marquants de l'année se produisirent à l'usine de papier St. Anne-Nackawic, où des dirigeants syndicaux furent emprisonnés pour leur participation à une grève de solidarité locale. Située dans la partie supérieure du bassin d'amont formé par le barrage hydroélectrique de Mactaquac, sur le fleuve Saint-Jean, l'usine était considérée comme l'un des plus beaux fleurons du développement économique des années 1970. Les 400 travailleurs de l'usine étaient représentés avec vigueur par la section locale 219 du SCTP, qui jouait un rôle actif dans la communauté et contribuait à faire de la ville mono-industrielle une ville ouvrière davantage qu'une ville de compagnie. Le 29 mai 1981, quand 30 employés de bureau de l'usine qui faisaient partie du même syndicat et qui étaient sans contrat de travail depuis le mois d'août précédent déclenchèrent un arrêt de travail, les travailleurs de l'usine refusèrent de traverser la ligne de piquetage. La compagnie s'adressa à la Cour provinciale du Banc de la Reine pour obtenir une injonction ordonnant leur retour au travail. Après le refus des travailleurs d'obtempérer, les dirigeants de la section locale 219 Doug Homer, Tim Noel et Glen McGuire furent incarcérés pour outrage au tribunal. La Fédération organisa immédiatement une manifestation devant la prison du comté de York, au centre-ville de Fredericton, où Hanley déclara que, depuis longtemps, la Fédération « s'est dite préoccupée par la propension des tribunaux à se mêler de questions de relations industrielles que les commissions des relations industrielles sont les plus aptes à régler ». Il envoya aussi des télégrammes au premier ministre Hatfield et aux chefs des Libéraux et des Néo-Démocrates pour revendiquer l'adoption d'une loi accordant aux travailleurs le droit de respecter des lignes de piquetage légales. La crise se poursuivit le 22 juin, lorsque les travailleurs d'usine descendirent à nouveau dans les rues pour appuyer les employés de bureau, et que 200 autres membres de syndicats d'ailleurs dans la province se joignirent à eux. Cette fois, l'un des dirigeants, Tim Noel, fut condamné à 10 jours de prison. Le travail ne reprit que le 3 juillet, une fois que les employés de bureau eurent enfin obtenu une entente. Pendant ce temps, le syndicat faisait face à des amendes de 40 000 \$, et la compagnie avait présenté une demande d'indemnisation de 900 000 \$ pour dommages causés par



L'UNION DES PÊCHEURS DES MARITIMES (UPM) La fondation de l'UPM à Baie-Sainte-Anne en 1977 ouvrit un nouveau round dans la lutte séculaire pour mettre fin à l'emprise des marchands et des transformateurs sur le prix du poisson. Source : Contribution de Raymond Léger.

la fermeture. Plus tard, la Cour suprême du Canada rejeta sa réclamation en dommages-intérêt, mais les événements confirmèrent que, en vertu des lois du travail en vigueur, les travailleurs qui respectaient les lignes de piquetage et qui prenaient part à des manifestations de solidarité syndicale s'exposaient à des ordonnances des tribunaux, à des amendes et à l'emprisonnement²¹.

Dans un autre secteur de l'économie, la Fédération apportait son appui à la longue lutte pour les droits des pêcheurs côtiers à la négociation collective. La formation de l'Union des pêcheurs des Maritimes à Baie-Sainte-Anne en mars 1977 fut le dernier round d'une lutte séculaire pour mettre fin à l'emprise des marchands et des transformateurs sur le prix du poisson. Cette fois, les pêcheurs auraient le soutien du mouvement syndical. Invitée à assister à l'assemblée de la Fédération du travail en 1977, l'UPM comptait déjà alors 19 sections locales au Nouveau-Brunswick, principalement parmi les travailleurs acadiens du sud-est et du nord-est de la province. Le nouveau syndicat découvrit bientôt que les transformateurs de poisson et les usines de homard n'étaient pas disposés à négocier avec lui. En vertu des lois du travail existantes, les pêcheurs n'étaient pas considérés comme des « employés » et leur syndicat n'avait pas le droit de demander son accréditation. L'appui qu'elle reçut de la Fédération ainsi que du Congrès du Travail du Canada valut à l'UPM une aide financière et politique. En 1982, le gouvernement Hatfield accepta enfin de promulguer la *Loi sur les négociations dans l'industrie de la*

pêche, qui instaurait un mécanisme de négociation collective dans les pêches. Cette mesure, tout comme la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* de 1968, étendit les droits syndicaux à un grand nombre de travailleurs qui en étaient jusque-là exclus. Ce fut une importante victoire, comme l'a écrit Sue Calhoun : « Le syndicat avait commencé la lutte en 1974 et depuis lors, presque chaque année, des comités, des études et des rapports avaient recommandé d'accorder le droit de négociation collective aux pêcheurs. Après huit ans, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick avaient enfin le droit de négocier le prix du poisson. » La campagne reposa à la fois sur la mobilisation, la publicité, le lobbying et l'action directe. Le point tournant se produisit



RECONNAISSANCE SYNDICALE La GRC disperse une manifestation de l'UPM sur le quai de Caraquet en septembre 1979. La Fédération appuyait la longue campagne de l'UPM pour sa reconnaissance, qui fut obtenue grâce à la promulgation de la *Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche* en 1982. Source : Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, E-15751.

peut-être sur le quai de Caraquet en septembre 1979, lorsque l'UPM organisa une manifestation de cinq jours contre l'ouverture de la saison de pêche au hareng aux grands senneurs, qui laissaient peu de prises pour les bateaux de pêche côtiers. En réaction à l'utilisation de gaz lacrymogènes par la GRC pour mettre fin à l'occupation du quai, la Fédération approuva la tenue d'une « journée de solidarité » à l'aréna de Caraquet. Le pêcheur Herménégilde Robichaud et Gilles Thériault, secrétaire exécutif de l'UPM, furent plus tard reconnus coupables de méfait public pour leur participation à la « guerre du hareng ». Calhoun conclut que les événements de Caraquet servirent à démontrer que l'UPM était dévouée à servir les intérêts des pêcheurs et bénéficiait de l'appui du public : « de toutes les batailles que le syndicat avait livrées et qu'il aurait à livrer, ce fut celle qui augmenta et renforça les effectifs, qui lui attira l'appui du public »²².

Le mandat mouvementé de Hanley à la présidence prit fin lors du congrès de 1982. Malgré sa compétence et son dévouement évidents, des signes laissaient entendre, dès le début des assises, que son retour au poste n'était pas assuré. Lors d'un débat sur la résolution de reprendre la présentation de comptes rendus annuels au Cabinet, Hanley quitta le fauteuil présidentiel pour s'opposer à la motion : « Il s'agit vraiment d'une question de philosophie, dit-il. Allons-nous sortir dans la rue et nous adresser directement à nos travailleurs, ou allons-nous le faire en tenant des conférences de presse avec Hatfield²³? » Malgré la crainte que cette décision signifie un retour à une approche servile envers le gouvernement, la résolution fut adoptée par une marge de sept voix. C'est aussi par une marge de sept voix que le poste de président fut comblé, Hanley subissant la défaite aux mains de Tim McCarthy, président de la section locale 689 du SCTP à l'usine de papier Boise Cascade de Newcastle. Le flegmatique McCarthy, qui exerçait les fonctions de vice-président depuis 1969, était le plus ancien membre de l'exécutif de la Fédération. Né dans le comté de Cork, en Irlande, en 1929, il avait reçu une formation de tuyauteur et, plus tard, d'électricien. Venu au Canada en 1955, il avait travaillé dans la construction à Williams Lake, en Colombie-Britannique, où il rencontra et épousa une femme de Newcastle. Ils vinrent s'établir dans l'Est, et McCarthy

fut d'abord employé dans les mines Heath Steele avant de prendre un poste à l'usine de papier alors appelée Miramichi Timber Resources. McCarthy était actif au sein de conseil du travail et il exerça plusieurs mandats comme membre du Conseil municipal de Newcastle. Les journaux décrivent sa victoire sur Hanley comme un retour à une approche « modérée », mais McCarthy insista pour dire que son « style personnel » ne devait pas être perçu comme un signe de faiblesse. Certes, le mouvement ouvrier ferait appel à la consultation et au dialogue, mais il n'allait pas abandonner d'autres outils, y compris les protestations et les manifestations. Pour sa part, Hanley dit croire que son leadership avait contribué à revigorer la Fédération et à renouveler l'engagement des membres de la base syndicale²⁴.

3. Renforcer la participation

Dans les années 1980, la Fédération était prête à s'attaquer à au moins une de ses faiblesses historiques en prêtant davantage attention aux besoins des travailleuses, résultat du militantisme des femmes elles-mêmes, qui entraient en grand nombre sur le marché du travail et adhéraient aux syndicats. Ainsi, en 1984, les femmes comptaient pour 41,2 % de la main-d'œuvre provinciale et 33,4 % des effectifs syndicaux²⁵. La participation des femmes au sein de la Fédération atteignait aussi de nouveaux sommets. Les 106 femmes déléguées à l'assemblée de 1984 représentaient 27 % des délégués, une hausse significative par rapport à une situation aussi récente que celle de



TIM MCCARTHY Natif d'Irlande, McCarthy était un travailleur spécialisé et devint président de la section locale des travailleurs du papier à l'une des usines de la Miramichi. Président de la Fédération de 1982 à 1991, il était un dirigeant flegmatique mais tourné vers l'avenir. Il appela les membres à « prendre les mesures qui s'imposent pour assurer un mouvement syndical uni et fort qui répondra aux besoins des travailleurs/travailleuses actuels et futurs ». Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MCI819, boîte 192.

1976, où 42 femmes ne constituaient que 14 % de l'assistance. En plus des nombreuses femmes membres de syndicats du secteur public, en particulier dans les hôpitaux et les écoles, un grand nombre de travailleuses d'usine de poisson s'étaient jointes au Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer et industries connexes, et cinq sections locales de Caraquet et de Shippagan étaient représentées au congrès de 1982. De plus, un nouveau syndicat des employés de banque, parrainé par le CTC, montrait des premiers signes de succès attribuables en grande partie au travail d'organisation réalisé par Kathryn-Ann Leger, de Moncton. Comme l'expliqua Linda Dufour, qui travaillait à une succursale du Trust central de l'endroit, lors du congrès qui se déroula à Edmundston en 1982, ce sont des enjeux tels que la sécurité d'emploi, les salaires, la dotation en personnel, le roulement de personnel et l'avancement qui les incitèrent à se joindre au syndicat : « Nous n'avons aucun regret. Nous nous sentons plus en sécurité²⁶. »

Les femmes employées dans les foyers de soins de la province, qui étaient financés par des fonds publics mais exploités par l'entreprise privée, adhéraient aussi aux syndicats. En 1981, les travailleuses de plus d'une vingtaine d'établissements du genre dans la province avaient reçu leur accréditation syndicale. Les employées du foyer de soins Bethel, à Mill Cove, dans le comté rural de Queens, étaient aux prises avec des conditions particulièrement difficiles. Invitée par Jean Moss et d'autres travailleuses à les rencontrer, l'organisatrice syndicale Joan Blacquier, du SCFP, s'est souvenue que les allégations fusaient à qui mieux mieux, des histoires de longues heures de travail, de faibles salaires, de formation insuffisante, de salaires non payés, de paternalisme, d'intimidation et de traitements abusifs. Les employées lui parlèrent aussi de pratiques qui mettaient en danger la santé et la sécurité des résidents. Tous ces faits reprochés se déroulaient sous l'égide d'un ministre évangélique indépendant dont les membres de la famille étaient les propriétaires et les exploitants du foyer de soins, du poste d'essence, du motel, du restaurant, du magasin général et d'un salon funéraire de l'endroit. À la surprise de Blacquier, quelques jours suffirent pour que les femmes recueillent amplement de cartes d'adhésion signées pour former la section locale 2464

du SCFP et présenter une demande d'accréditation en janvier 1981. Un vote d'accréditation eut lieu en février et une ordonnance d'accréditation fut émise en mars. La signature d'un contrat fut une tout autre histoire, et le syndicat local déclencha la grève à la fin d'août.

L'impasse n'était pas près de se dénouer. Des syndiquées et des membres de leurs familles garèrent des automobiles et des camions le long de l'autoroute transcanadienne afin de bloquer l'accès au foyer, et les chauffeurs de camion furent avisés par radio CB de ne pas faire leur arrêt habituel à Mill Cove. Des injonctions vinrent plus tard limiter à six le nombre de personnes et à deux celui des voitures autorisées sur la ligne de piquetage, et les nouvelles syndiquées se préparèrent pour un long siège, soutenues par de faibles allocations de grève et des contributions de la part de la Fédération et d'autres sympathisants. Entre-temps, des déclarations sous serment faisant état d'irrégularités dans les pratiques financières et les soins infirmiers du foyer furent présentées au premier ministre Hatfield par Jean Moss ainsi que par un médecin et une infirmière enregistrée qui avaient déjà travaillé au foyer. Après une inspection des lieux, la ministre de la Santé, Brenda Robertson, ordonna la fermeture du foyer, et la centaine de résidents furent transférés par ambulance dans des hôpitaux. La Fédération et le SCFP réclamèrent l'expropriation du foyer, mais la province prit des dispositions pour que de nouveaux investisseurs en fassent l'acquisition, et le nouveau foyer de soins de Mill Cove rouvrit ses portes en septembre 1982. Il fallut 13 longs mois de piquetage, mais les travailleuses avaient enfin un contrat. Par cette bataille locale, un petit groupe de travailleuses aida à renforcer la place des syndicats dans les foyers de soins de la province. Il démontra aussi que les syndicats pouvaient réussir à gagner l'appui du public et le respect pour les travailleuses à faible salaire. Phil Booker, qui fit régulièrement le piquet de grève de minuit à 8 h, se rappela par la suite : « Dès ses débuts, je crois que cette section locale en tant qu'équipe démontra plus de courage que je n'en ai jamais vu dans une section locale auparavant ou depuis²⁷. »

En plus de voir à l'organisation des travailleuses dans des endroits comme Mill Cove, Blacquier, qui était la première femme conseillère syndicale du SCFP

au Nouveau-Brunswick, joua aussi un rôle de premier plan dans l'avancement de la place des femmes au sein de la Fédération. Un comité de la condition féminine, dont la création avait d'abord été annoncée par Paul LePage, commença ses travaux en octobre 1980. Lorsqu'elle présenta son premier rapport à titre de présidente du Comité, Blacquier expliqua que celui-ci avait pour objectifs de favoriser la participation des femmes dans le mouvement ouvrier, d'accroître la sensibilisation aux questions féminines et de promouvoir des mesures législatives dans des domaines tels que les congés de maternité, les services de garderie et le versement d'un salaire égal pour un travail de valeur égale. À la même occasion, Blacquier fut élue vice-présidente de la Fédération dans Carleton-York-Sunbury, le premier de cinq mandats. Kathryn-Ann Leger, qui avait succédé à Blacquier à la présidence du Comité de la condition féminine, fut élue vice-présidente dans les comtés de Kings-Westmorland-Albert et demeura en poste durant cinq mandats elle aussi. Après que ces pionnières eurent tracé la voie, les femmes ne seraient plus limitées à une présence épisodique au sein de l'exécutif.

La participation des femmes fut mise en évidence lorsque le congrès de 1984 étudia une modification à la constitution de la Fédération afin de créer un poste de vice-présidence aux affaires féminines. Comme dans le passé, la proposition souleva un débat passionné au cours duquel un certain nombre de délégués s'opposèrent à une mesure purement symbolique et à un « traitement de faveur ». Tom Appleton, du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie de Saint John, s'opposa à la modification en affirmant que « ce que nous sommes en train de dire, c'est que les dirigeants précédents n'ont pas fait leur travail »; une heure plus tard, il reprit le micro pour dire que le débat l'avait incité à changer d'opinion et il invita les délégués à appuyer unanimement la proposition. Pour sa part, Leger déclara qu'elle n'était pas surprise de la longueur du débat, car de nombreux hommes et femmes parmi les délégués « ne sont toujours pas informés sur les enjeux propres aux femmes ». La distinction entre « salaire égal pour un travail égal » et « salaire égal pour un travail de valeur égale » illustre l'un des enjeux qui exigeaient une sensibilisation considérable du public et des membres. La modification fut adoptée sans que l'on procède à un vote nominal et Mona Beaulieu, une déléguée du

LE COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE La Fédération endossa la cause de l'équité salariale peu après la création du Comité de la condition féminine en 1980. En 1986, les membres du Comité étaient (de g. à dr.) : Delalene Pickering, Pierrette Cyr, Mariette Richard, Marina Grant, Mona Beaulieu et Valentine Ward (présidente). Source : Archives du *Telegraph-Journal*.



SCFP de la section locale de l'hôpital d'Edmundston, fut élue pour combler le nouveau poste²⁸. À ce moment, la reconnaissance de la place des femmes dans la Fédération fut propulsée à l'avant-plan dans une discussion au sujet du nom de la Fédération. Des délégués de la section locale 821 du SCFP, de l'hôpital Georges-Dumont de Moncton, proposèrent que le nom officiel français « Fédération des travailleurs » soit remplacé par « Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick » pour traduire l'inclusion des femmes et des hommes. Le changement fut approuvé en 1986 et la nouvelle appellation devint couramment employé dans les années 1990²⁹.

Durant les années suivantes, le Comité concentra ses efforts sur la tenue de conférences et d'ateliers à l'intention des membres, et la préparation d'informations sur des questions telles que le harcèlement et l'abus sexuels, les congés parentaux, les garderies, la santé et la sécurité, les pensions, les avantages sociaux et la prétendue « flexibilité » du travail à temps partiel. En 1985, le Comité s'insurgea contre un nouveau téléfilm, *Labour of Love* (Œuvre d'amour),

que la CBC décrivait comme une « comédie romantique fictive » au sujet d'une grève dans la Miramichi; au nom de la direction de la Fédération, Tim McCarthy écrivit au président de la CBC, Pierre Juneau, afin de condamner le film pour « la piètre image qu'il donne de la région de la Miramichi, de ses habitants et de leur mode de vie, ainsi que pour la façon dégradante dont il dépeint le mouvement syndical, les femmes et les organismes de services locaux³⁰ ». En 1986, le Comité de la condition féminine concentra son action sur la question de l'équité salariale. Il protesta contre « l'omission flagrante » de l'équité salariale dans un document de travail de plus de 100 pages du gouvernement provincial sur les changements à la *Loi sur les normes d'emploi* et fit valoir que « la sous-évaluation du "travail des femmes" équivaut à des salaires minimums discriminatoires ». À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1987, le Comité émit une déclaration affirmant que « l'obtention d'un salaire égal pour un travail de valeur égale est un droit fondamental qui est prévu à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ». C'était le début d'une campagne importante visant à la fois les secteurs public et privé. Lors du congrès de 1987, les délégués approuvèrent à l'unanimité une proposition faisant du « salaire égal pour un travail de valeur égale » une priorité³¹.

La discussion entourant la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans le nom officiel de la Fédération servit aussi à rappeler que l'organisation était attachée à une politique de bilinguisme. La participation grandissante des Acadiens, en particulier grâce à l'affiliation de sections locales du Nord, dans le secteur des pêches et le secteur public, engendra de nouvelles demandes pour la Fédération. En 1986, la Fédération estima que ses membres affiliés comptaient 25 249 anglophones et 13 595 francophones. Depuis quelques années, la Fédération avait pris des mesures pour fournir des services en français et en anglais, et une politique de bilinguisme pratique avait pris racine au sein de l'organisation. Les congrès offraient la traduction simultanée à compter de 1972 et les résolutions étaient formulées dans les deux langues en 1975. La Fédération fit des déclarations officielles en 1979, lorsqu'une modification constitutionnelle prescrivit la publication de sa constitution et de ses politiques dans les deux langues, et l'article 1 fut modifié pour

reconnaître le droit des membres d'utiliser les deux langues lors du congrès et des réunions de l'exécutif ou des comités. En 1980, la Fédération rendit tous les documents du congrès disponibles dans les deux langues pour la première fois et, par la suite, tous les mémoires, communiqués de presse et bulletins étaient offerts dans les deux langues. La version mise à jour de la constitution confirma que « Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick » avait un statut égal à l'appellation anglaise en tant que nom officiel de l'organisation. En tant que président, Paul LePage assura souvent aux délégués qu'il était en mesure de répondre aux membres dans l'une ou l'autre langue. Cependant, cela était plus difficile pour ses successeurs, car ni Booker, ni Hanley ou McCarthy n'étaient bilingues. L'élection d'un secrétaire-trésorier bilingue offrait une solution non officielle, comme ce fut le cas plus tôt lorsque Valerie Bourgeois occupa le poste sous la présidence de Lofty MacMillan et lorsque Jean Thébeau en fit autant en 1980-1981³².

Les progrès étaient lents, cependant, et lors du congrès de 1985, qui se déroula à Edmundston, des délégués du Conseil du travail de Moncton demandèrent la tenue d'une réunion extraordinaire pour examiner les problèmes liés à la participation grandissante des Acadiens. Une « conférence sur les questions affrontant [*sic*] [touchant] les travailleurs/euses acadiennes [*sic*] et francophones, FTNB » eut lieu à Fredericton en mars 1986. Richard Mercier, du CTC, était l'orateur principal à cette conférence qui fut entièrement traduite simultanément. Les 64 délégués présents, dont McCarthy et d'autres dirigeants, discutèrent de sujets fort variés. Les ateliers traitèrent de questions telles que les délais dans la construction d'un collège communautaire à Dieppe et le besoin de créer un centre de réadaptation des travailleurs dans le nord de la province. Ils soulignèrent également que le nombre de francophones à faible revenu dans la province était disproportionné et que la législation ouvrière provinciale demeurait un obstacle à une plus grande syndicalisation. On demanda à la province d'accorder des fonds pour la fourniture de cours de langue aux dirigeants syndicaux, et les délégués firent observer qu'il était nécessaire de se doter d'un quotidien de langue française dans la province depuis la fermeture de *L'Évangéline*. Un certain nombre de recommandations

portaient sur le fonctionnement de la Fédération comme tel : des services de traduction lors des réunions du conseil exécutif, un poste d'adjoint bilingue au secrétaire exécutif, la nomination de représentants bilingues aux commissions provinciales, une augmentation des activités de la Fédération dans le Nord, davantage de cours offerts aux syndiqués dans les deux langues les fins de semaine, un nombre accru d'orateurs francophones lors des congrès. De plus, des délégués rapportèrent leur impression que parfois, lorsque des services de traduction étaient offerts, il n'y avait pas assez d'écouteurs et que certains membres ne se donnaient pas la peine d'écouter les allocutions de francophones. On évoqua l'idée d'avoir des fédérations séparées pour les travailleurs francophones et anglophones, mais cette option fut rejetée comme étant nuisible à la solidarité syndicale dans la province³³.

**ACTUALISER
SON IMAGE**

L'évolution vers le bilinguisme et l'équité entre hommes et femmes nécessita des ajustements. En vertu de changements à sa constitution, la Fédération adopta de nouvelles versions de son nom pour refléter l'égalité de statut du français et de l'anglais : la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, puis la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick. Source : FTNB, *Comptes rendus*, 1985 et 1988.



Bien que ses dirigeants n'aient pas réussi à en faire une « fédération du travail entièrement bilingue », McCarthy déclara, lors du congrès de la Fédération qui eut lieu à Moncton quelques mois plus tard, qu'il était satisfait des résultats et que de nombreuses initiatives en ce sens étaient en cours. La dernière en liste était l'ajout d'un poste de vice-présidence pour la Péninsule acadienne. Il trouvait toutefois que la proposition d'avoir deux co-présidents était impraticable et qu'il vaudrait peut-être mieux élire deux vice-présidents, l'un pour chaque groupe linguistique. Selon le point de vue de McCarthy, l'attention portée aux besoins des membres francophones faisait partie d'une stratégie plus large consistant à bâtir la solidarité syndicale : « les travailleurs ne peuvent pas se permettre d'être divisés au sujet de langage [*sic*] [sur la question de la langue] ou encore de toute autre question³⁴ ». Gilles Thériault, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, prit la parole pour appuyer une résolution soumise par le Conseil du travail de la Péninsule acadienne réclamant une co-présidence. Malheureusement, affirma Thériault, il y avait un « problème de communication » à l'intérieur de la Fédération. « Si nous apportons cette résolution, dit-il, ce n'est pas dans un esprit de division. Nous voulons simplement participer pleinement à la Fédération. » Par exemple, il fit remarquer que s'il était possible pour un unilingue anglophone de devenir président de la Fédération, il serait pratiquement impossible pour un unilingue francophone de fonctionner en tant que président. D'autres délégués, tant anglophones qu'acadiens, partageaient l'opinion de Thériault, mais peu d'entre eux étaient prêts à appuyer la proposition d'une double présidence. « Si nous ne mettons pas fin à la division, nous allons être perdants », affirma Ronald Paulin, des travailleurs du papier de Bathurst, qui fut ovationné lorsqu'il déclara : « Nous serons tous gagnants si nous mettons davantage notre énergie à combattre le patronat et le maudit gouvernement³⁵. »

La proposition fut rejetée, mais le débat contribua à confirmer l'engagement à servir les membres dans les deux langues. En 1986, 4 des 12 dirigeants syndicaux étaient des Acadiens, quoique l'un d'entre eux, Blair Doucet, des métallurgistes de Bathurst, ait été élevé dans un milieu où l'on parlait anglais et ne se soit pas considéré comme bilingue. Il faudrait encore plusieurs années

avant que l'on assiste à l'élection d'un président acadien (Melanson ayant été le seul jusqu'alors). Néanmoins, le partenariat entre un président anglophone et un secrétaire-trésorier francophone fut rétabli lorsque Maurice Clavette, des travailleurs du papier d'Edmundston (qui remplaça le titulaire par intérim en 1986), fut élu au poste par acclamation en 1987 et y demeura jusqu'en 2001. De plus, en 1987, la Fédération réussit à obtenir qu'un adjoint exécutif francophone lui soit prêté par le Congrès du Travail du Canada pour une durée de deux ans, jusqu'à ce qu'elle procède plus tard à l'embauche d'un employé permanent. Les efforts pour inclure Edmundston dans la rotation des sites de ses congrès, qui avaient été limités à Moncton au cours des dernières années, accrurent la visibilité de la Fédération parmi les francophones. Les délégués se réunirent à Edmundston à trois reprises au cours des années 1980 (en 1982, en 1985 et en 1989) et à une fréquence comparable dans les années 1990, expériences qui permirent de faire connaître à des centaines de syndiqués une communauté francophone animée d'une forte tradition syndicale. À l'une de ces occasions, un journaliste de l'endroit fit observer que la plupart des discussions eurent lieu en anglais au cours du congrès, mais que « les délégués étaient visiblement heureux d'avoir passé trois jours dans la République du Madawaska³⁶ ».

Les questions de langue étaient certainement secondaires pour les nombreux travailleurs, tant anglophones que francophones, représentés par les sections locales 5385 et 7085 des Métallurgistes unis, engagés dans une longue bataille à la Brunswick Mining and Smelting, dans le nord du Nouveau-Brunswick, qui éclata à l'été 1990. Bien qu'il se soit agi de la plus grande et de la plus productive mine de plomb et de zinc du Canada, les 1 500 travailleurs s'étaient contentés de faibles augmentations salariales dans les années 1980 et comptaient bien réaliser des gains lors des prochaines négociations et réduire le recours à la sous-traitance auprès d'entreprises non syndiquées. La santé et la sécurité étaient aussi une préoccupation importante, car une étude dévoilée en juin 1990 découvrit que 69 % des travailleurs examinés souffraient de perte auditive et que 24 % avaient des concentrations élevées de métaux dans le sang. Au déclenchement de la grève à la mine et à la fonderie,

les tribunaux émirent une injonction limitant à six le nombre maximal de grévistes présents en tout temps sur l'un ou l'autre site, ce qui permit à l'entreprise de poursuivre ses activités au ralenti en faisant appel à des briseurs de grève et à des entrepreneurs. Lorsqu'il empêcha un train d'atteindre le site de la mine, le syndicat fut condamné à une amende de 4 000 \$, et des particuliers et des sections locales se virent imposer des amendes encore plus élevées au cours des semaines suivantes, ce qui incita des épouses et des compagnes de travailleurs en grève à dresser une ligne de piquetage. Elles déclarèrent aux journalistes : « Comme nos maris sont limités dans leurs actions par une injonction, nous avons décidé de les remplacer et nous avons l'intention de maintenir nos piquets de grève et de bloquer l'accès aux sites jusqu'à ce que nous obtenions des résultats positifs. » L'injonction fut bientôt modifiée de façon à inclure « toute personne au courant de l'injonction ». La grève, qui se poursuivit jusqu'en mai suivant, eut un impact énorme sur l'économie locale, mais le syndicat réussit à conserver l'appui de la communauté, notamment en s'assurant de diffuser des communiqués dans les deux langues. Par exemple, l'un de ces communiqués s'adressait non seulement aux syndiqués, mais aussi « à tous les citoyens de la région Chaleur qui croient à la justice, l'honnêteté, les droits et la liberté ». Un autre rappelait à la population que l'entreprise « a oublié que les ressources appartiennent à la population de la province » et qu'« elle ne veut pas partager ses richesses avec l'ensemble de la communauté »³⁷.

4. Un plan d'action

Au cours de ses neuf années à la présidence, McCarthy s'attira le respect des membres pour son ardeur à renforcer la Fédération et à aplanir les différences entre les modérés et les militants. Hanley brigua son poste sans succès en 1983 et Brian Murphy, un délégué des métallurgistes de Bathurst, se présenta contre lui en 1985, mais dans les autres cas il fut élu par acclamation à la présidence jusqu'à son départ, en 1991. Bien qu'il ait rarement élevé la voix et qu'il ait été soucieux des détails d'ordre procédural, il se révéla un organisateur

compétent et un ardent défenseur des droits syndicaux. Comme le fit remarquer un délégué, McCarthy semblait avoir « les manières d'un bureaucrate, mais le cœur d'un syndicaliste³⁸ ». Sa patience fut mise à rude épreuve durant ses années en poste. Les effectifs syndicaux demeurèrent stables, juste sous les 40 000 membres qu'on rapportait souvent dans les bulletins de nouvelles, mais au lieu de se consacrer à l'avancement de son programme de réforme des lois du travail et de renouvellement du mouvement syndical, la Fédération était constamment appelée à résister aux attaques lancées contre le statut des travailleurs et des syndicats.

Ce qui était particulièrement inquiétant, c'est que les gouvernements semblaient souvent montrer la voie. Depuis la fin du contrôle des salaires en 1977, le mouvement ouvrier avait négocié ferme pour « rattraper » la hausse des prix. Pendant ce temps, en 1982, le gouvernement fédéral adopta des mesures de contrôle des salaires qui visaient les employés de la fonction publique fédérale mais qui devaient servir d'exemple aux autres employeurs. Les contrats existants furent prolongés de deux ans de façon arbitraire et toutes les hausses salariales prévues furent limitées à 6 et 5 % pendant cette période³⁹. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement Hatfield emboîta le pas en annonçant des lignes directrices « facultatives », une prescription qui semblait moins sévère mais qui jeta une douche froide sur les négociations avec les employés provinciaux. Par ailleurs, les employeurs du secteur privé se montraient plus réticents à négocier avec les syndicats, et certains d'entre eux profitaient des occasions pour embaucher des briseurs de grève et éviter les négociations contractuelles. La situation ne s'améliora pas avec l'élection du gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney au fédéral en 1984 et celle du gouvernement libéral de Frank McKenna au Nouveau-Brunswick en 1987, qui avec le temps se montrèrent plus déterminés que leurs prédécesseurs à affaiblir les normes d'emploi, à réduire les services publics et à restreindre l'influence des syndicats. Dans son rapport au congrès de la Fédération de 1985, McCarthy avertit que l'avenir s'annonçait difficile : « De plus en plus, le monde du travail est la cible d'attaques de la grande entreprise, des gouvernements conservateurs et d'autres factions de l'extrême

droite qui cherchent à faire des syndicats des boucs émissaires pour tous les maux de la société⁴⁰. »

Il faudrait plus que des résolutions pour surmonter cette difficulté. Lorsqu'elle tint ses assises à Moncton en 1986 sur le thème « Les options des travailleurs », la Fédération adopta un « plan d'action » pour informer, organiser et mobiliser les syndiqués. Le plan proposait tout d'abord un ensemble de réformes juridiques nécessaires pour stabiliser le régime des relations de travail. Au sommet de la liste figurait l'« arbitrage de la première convention », qui visait à assurer qu'on ne puisse empêcher des travailleurs ayant décidé de se joindre à un syndicat de négocier un premier contrat. De plus, l'accréditation d'un syndicat serait accélérée dans les cas où elle bénéficiait d'un appui majoritaire. L'embauche de travailleurs de remplacement lors des grèves serait complètement interdite. Il fallait garantir une rémunération égale aux travailleurs à temps partiel et à temps plein. Il fallait légiférer afin d'assurer un salaire égal pour un travail de valeur égale. L'indemnisation des accidentés du travail devait faire l'objet d'une réforme afin de prévoir le droit de retourner au travail et de recevoir la formation nécessaire. À moyen terme, il fallait resserrer la solidarité au sein du mouvement syndical et, à long terme, il fallait encourager l'appui au Nouveau Parti démocratique parce que c'était « le seul moyen prouvé pour la classe ouvrière canadienne d'atteindre ses objectifs législatifs ». En outre, le « plan d'action » reconnaissait la nécessité de s'adresser à un public plus vaste. Il importait que les délégués « rapportent notre message aux membres » et fassent comprendre que « les solutions pour lesquelles nous nous battons changeront leur situation et celle d'autres travailleurs ». À cet effet, il était nécessaire que les syndicats redoublent d'effort pour sensibiliser leurs propres membres et convaincre le public que les syndicats agissaient dans l'intérêt général⁴¹.

Il y avait à Moncton même un exemple évident illustrant comment les syndicats pouvaient aider à défendre les intérêts de la collectivité. Le chemin de fer Canadien National, principal employeur industriel de la ville, menaçait de fermer ses installations, éliminant 1 200 emplois directs et 800 emplois indirects. McCarthy avait déjà écrit au ministre des Transports en 1985 au



« SAUVEZ NOS ATELIERS » La fermeture des ateliers ferroviaires dans les années 1980 porta un dur coup aux travailleurs de Moncton et marqua l'abandon du recours au chemin de fer et à d'autres entreprises publiques comme instruments de politique nationale : « le CN a été conçu et il a toujours été utilisé comme un outil de développement culturel, politique et économique au Canada ». Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MCI819, boîte 192.

nom de la Fédération pour le mettre en garde contre les graves conséquences d'un tel projet et la Fédération joua un rôle de premier plan dans la campagne locale « Sauvez nos ateliers ». Des pétitions furent envoyées aux premiers ministres de l'Atlantique, les appelant à s'unir pour défendre les ateliers ferroviaires, moteur économique qui injectait chaque année des dizaines de millions de dollars dans l'économie régionale. Une autre pétition demandait au Parlement de bloquer toute initiative visant à réduire les activités de Moncton ou à y mettre fin. Une circulaire intitulée « Votre voix pourrait sauver 2 000 emplois » annonçait que la fermeture des ateliers sonnerait le glas d'un « patrimoine centenaire dont nous sommes fiers en tant que grande ville ferroviaire » et détruirait une tradition d'accomplissement et de compétence parmi les travailleurs de l'endroit, « démantelant une équipe de centaines de travailleurs qualifiés d'expérience, y compris des chaudronniers, des forgerons, des wagonniers, des électriciens, des machinistes, des tuyauteurs et des tôliers »⁴².

L'un des conférenciers invités, qui était maintenant l'un des plus influents dirigeants syndicaux du Canada, s'intéressa de près à la situation lors du congrès de 1986 à Moncton. Valerie Bourgeois avait amorcé sa carrière comme apprenti machiniste au CN en 1952 et était actif au sein de la section locale 594 de l'Association internationale des machinistes (AIM) ainsi que du conseil du travail et de la Fédération (il fut secrétaire-trésorier de 1963 à 1969). Après avoir travaillé pour le syndicat à Montréal et à Ottawa, il fut élu vice-président de l'AIM pour

le Canada en 1985. Lorsqu'il s'adressa aux délégués, Bourgeois mit l'accent sur le projet de retirer à Moncton son « droit historique » aux ateliers ferroviaires comme faisant partie de la contribution des provinces Maritimes à l'économie canadienne : « Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une telle décision est scandaleuse et irresponsable. Elle est économiquement peu judicieuse, socialement répréhensible et politiquement stupide. » Il félicita le comité de sauvegarde des ateliers pour avoir mobilisé l'appui populaire, mais avertit que les réductions d'activités, les fermetures et les formes détournées de privatisation n'étaient « qu'un aspect de la course idéologique insensée de notre gouvernement conservateur vers le "laissez-faire". Ajoutez à cela la déréglementation, l'abolition des médicaments génériques, les compressions importantes dans des programmes tels que l'assurance-chômage et le financement de l'assurance-maladie, pour ne donner que quelques exemples, et vous aurez la vision d'un nouveau Canada selon Brian Mulroney. » L'AIM était plutôt d'avis que le CN, en tant que société d'État, avait toujours été « plus qu'une entreprise » et devait faire la promotion du développement local au lieu d'aggraver le chômage et les disparités régionales : « le CN a été conçu et il a toujours été utilisé comme un outil de développement culturel, politique et économique au Canada ». Après l'adoption d'une résolution d'appui, les 400 délégués marchèrent ensuite sur la rue Main jusqu'à la gare du CN, scandant « Sauvez nos ateliers » et chantant de nouvelles paroles sur l'air d'une vieille chanson ouvrière : « Les ateliers appartiennent à Moncton / Il ne faut pas les déménager. » Les travailleurs du CN s'attirèrent un large appui, et le député progressiste-conservateur de Moncton, Dennis Cochrane, déclara devant le Parlement que la fermeture des ateliers était « complètement inacceptable et ne serait pas tolérée », mais en fin de compte le gouvernement ne fit rien pour empêcher le CN de faire l'annonce fatidique et d'entreprendre la cessation progressive des activités⁴³.

Par ailleurs, l'appui de la Fédération à un boycottage des produits Coca-Cola dans toute la province en 1987-1988 démontra tout le potentiel d'une campagne bien orchestrée. Depuis plusieurs années, la société Brunswick Bottling, qui distribuait les produits Coca-Cola à partir d'usines et d'entrepôts

situés à Edmundston, à Saint John et à Moncton, tentait de se soustraire aux dispositions de son contrat collectif de travail, notamment en mettant à pied des travailleurs d'expérience et des militants syndicaux. En 1987, l'entreprise manifestait peu d'empressement à renouveler la convention collective, et lorsque les membres de la section locale 1065 du Syndicat des employés de gros, de détail et de magasins à rayons déclenchèrent la grève ce printemps-là, l'entreprise poursuivit ses activités grâce à des employés qui étaient de son côté et à de nouveaux travailleurs de remplacement. La grève chez Coke devint une importante mise à l'épreuve des droits syndicaux, y compris le droit d'entreprendre des activités syndicales légales sans crainte de perdre son emploi. Avec l'aide de la Fédération, les grévistes firent entendre leur message dans les centres commerciaux, les épiceries et les gares maritimes, et des travailleurs syndiqués sympathiques à leur cause demandèrent que les distributrices de produits de Coke soient retirées des lieux de travail et des cafétérias. La Fédération lança une campagne novatrice « adoptez un gréviste » afin de recueillir des fonds, dans le cadre de laquelle des syndicats fournissaient une allocation de grève de 100 \$ par semaine à des travailleurs en particulier. Une autre tactique de la Fédération qui reçut beaucoup de publicité consista à financer une tournée de la « caravane anti-briseurs de grève », qui se rendit de ville en ville pour étendre le boycottage et recueillir des fonds. À mesure que le conflit s'étirait de mai jusqu'en décembre, les conseils du travail et les syndicats locaux organisèrent des fêtes de Noël au profit des grévistes et de leurs familles. Le long conflit de travail attira aussi l'attention sur la nécessité que la province songe à interdire le recours à des travailleurs de remplacement lors de grèves légales. Une foule importante manifesta à l'ouverture de l'Assemblée législative en 1988 et remit au ministre du Travail, Mike McKee, une pétition de plus de 10 000 signatures pour appuyer l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève.

En mai 1988, comme aucune solution n'était en vue, McCarthy et des représentants syndicaux appelèrent directement le Congrès du Travail, qui tenait alors sa réunion à Vancouver, à intervenir. Avec l'appui de Buzz Hargrove, des Travailleurs canadiens de l'automobile, ils convainquirent tous les syndicats

représentant des activités de Coca-Cola au Canada d'appuyer un boycottage national des produits de Coke si le différend n'était pas réglé dans les 30 jours. Après qu'elle en eut fait l'annonce, la présidente du CTC, Shirley Carr, reçut un appel téléphonique du siège social de Coca-Cola à Atlanta. Au cours des semaines suivantes, l'entreprise intervint agressivement afin d'éviter un boycottage national, qui menaçait de se propager à l'échelle internationale, en forçant Brunswick Bottling à vendre ses actifs à son propre service de distribution. Lors des négociations qui suivirent, il ne fallut que cinq heures pour parvenir à une entente qui prévoyait la réembauche de tous les travailleurs, la protection des règles d'ancienneté et une hausse salariale. C'était là un exploit pour un groupe relativement peu nombreux de 80 travailleurs qui restèrent sur la ligne de piquetage durant 14 mois. Leur détermination y fut pour beaucoup, tout comme le soutien qu'ils reçurent à l'échelle locale, provinciale et nationale. Comme l'exprima l'épouse d'un gréviste : « L'appui que nous avons reçu pendant la grève était excellent, bien mieux que ce que je m'attendais. Je pensais qu'on allait passer à travers la grève et que le monde reculerait en disant que ce n'était pas leur combat. Ce n'est pas ce qui s'est passé. L'appui a été excellent [...] les personnes qui nous appuyaient sont restées parce qu'on luttait pour nos droits. »



BOYCOTTAGE DE COKE Lors d'une grève exercée contre les distributeurs de produits Coca-Cola de la province, la Fédération appuya un boycottage et fit campagne pour des lois du travail justes afin d'empêcher les employeurs d'utiliser des travailleurs de remplacement lors de conflits de travail. Tim McCarthy, le président de la Fédération, écoute le travailleur en grève Steve Frost, qui s'adresse à des militants à Moncton en 1988. Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MC1819, boîte 192.

Au terme du conflit, la Fédération des travailleurs prépara un certificat intitulé « Résistance et solidarité » qu'elle remit à tous les grévistes : « Le courage, militantisme et la solidarité dont vous et votre famille avez fait preuve sont devenus un exemple pour tous les travailleurs et travailleuses de la province. Vous faites partie de l'histoire moderne du mouvement ouvrier⁴⁴. »

La campagne avait soulevé encore une fois la question des travailleurs de remplacement, mais dans l'ensemble le « plan d'action » n'avait pas gain de cause. Étant donné que, dans l'esprit des employeurs, les travailleurs devaient s'estimer chanceux d'avoir un emploi, McCarthy prévint les délégués au congrès de 1987 que ce n'était pas le moment d'être complaisants envers la défense des droits syndicaux. Plusieurs conseils du travail avaient organisé des activités publiques sur les réformes de la législation du travail, l'indemnisation des accidentés du travail et les changements technologiques, mais d'autres ne l'avaient pas fait. Il importait également, ajouta McCarthy, de promouvoir de nouvelles priorités, en particulier le recyclage des travailleurs pour qu'ils gardent le pas sur l'évolution technologique et l'inclusion des principes d'équité salariale dans la législation provinciale⁴⁵. De plus, on prit alors plusieurs mesures pour améliorer le fonctionnement de la Fédération. Les délégués approuvèrent le projet d'élire le président et d'autres dirigeants pour des mandats de deux ans dans le but d'améliorer la continuité du travail de la Fédération. Une réforme plus controversée fut proposée lorsque les délégués débattirent du projet d'exiger que toutes les sections locales affiliées deviennent membres de leur conseil local du travail, au motif que cela renforcerait la participation de la base au mouvement syndical. La mesure fut rejetée, et lorsqu'elle revint sur le tapis en 1988, elle fut à nouveau défaite, mais par un vote serré par assis et debout de 85 contre 74⁴⁶.

Par ailleurs, les dirigeants de la Fédération voyaient avec optimisme les changements sur la scène politique du Nouveau-Brunswick. Alors que le gouvernement Hatfield se dirigeait vers l'effondrement en 1987, les perspectives d'avenir étaient incertaines. Depuis plusieurs années, certains signes indiquaient que les électeurs s'intéressaient davantage à la politique sociale-démocrate. Le Parti acadien avait démontré en 1978 qu'un parti de gauche

était capable d'obtenir un soutien populaire lorsque Armand Plourde, un prêtre militant de Kedgwick, s'approcha à 170 votes d'un siège à l'Assemblée législative dans Restigouche-Ouest. Du côté du NPD, J. Albert Richardson avait quitté la direction du Parti en 1976, mais continuait de renforcer les liens de celui-ci avec le travail organisé en tant que secrétaire-trésorier de la Fédération de 1981 à 1986. Son successeur à la tête du Parti, John LaBossier, un enseignant et environnementaliste du comté de Kent, contribua à rendre le Parti plus attrayant. On peut en dire autant de George Little, un enseignant du secondaire d'origine écossaise de la région de Saint John, qui devint chef du Parti en 1980. Le style électoral poli de Little et sa grande connaissance des idées sociales-démocrates faisaient de lui un orateur populaire aux congrès de la Fédération durant tout son mandat. Le NPD réussit enfin une percée en 1982 dans la circonscription de Tantramar en faisant élire Bob Hall, un enseignant qui était aussi maire du village de Port Elgin. Peter Trites, un autre membre du Parti, fut élu en 1984 lors d'une élection complémentaire à Saint John, mais plus tard il abandonna son parti pour siéger aux côtés des Libéraux. L'appui au NPD atteignit de nouveaux sommets ces années-là, et le Parti attira plus de 10 % des votes à l'échelle provinciale aux élections de 1982, de 1987 et de 1991. Lors du congrès de 1987, McCarthy constata avec plaisir que près de la moitié des candidats du Parti étaient des syndicalistes. Le NPD ne pouvait aspirer à former le gouvernement, ajouta-t-il, mais « ce serait bien plaisant s'il détenait la balance du pouvoir⁴⁷ ».

Pendant ce temps, sur la scène fédérale, le projet du gouvernement Mulroney de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis déclenchait des signaux d'alarme parmi le mouvement syndical. Nancy Riche, vice-présidente exécutive du CTC, avait déjà prévenu la Fédération en 1986 que le gouvernement s'engageait dans une voie dangereuse qui menaçait la souveraineté du Canada de bien des façons. Du point de vue du monde du travail, l'exercice de la concurrence sur un pied d'égalité, préconisé par les Américains, représentait un danger pour les programmes sociaux tels que l'assurance-chômage et le régime d'assurance-maladie, de même que pour les efforts de développement régional visant à soutenir les entreprises et les collectivités. Il fallait s'attendre à

ce que l'adhésion du gouvernement à une idéologie de libre marché continental soit suivie d'une vague de restructuration, de privatisation et de déréglementation. La négociation collective elle-même serait aussi directement touchée, car les employeurs essayaient d'imposer aux travailleurs canadiens les salaires et les avantages sociaux en vigueur aux États-Unis, qui étaient inférieurs. À maints égards, le débat sur le libre-échange faisait rejaillir de vieilles questions concernant la relation entre les entreprises et le gouvernement dans la gestion des politiques économiques et sociales au Canada. La déclaration adoptée par la Fédération en 1986, avec son mélange d'idéaux sociaux-démocrates et nationalistes, réclamait une autre approche plus équilibrée : « Le libre-échange n'est pas un substitut pour une direction économique. Les gouvernements, aux échelons fédéral et provincial, ont la responsabilité d'intervenir pour créer des économies viables qui servent les intérêts des travailleurs et des travailleuses et qui ne dépendent pas uniquement sur [*sic*] [de] la mentalité du marché. Les Canadiens et les Canadiennes doivent être libres de choisir leur avenir économique plutôt que de se le voir imposer par le jeu de compagnies qui n'ont en tête que leur propre intérêt sur un marché continental⁴⁸. »

Une grande partie des Canadiens et des Canadiennes percevaient l'élection de 1988 comme un référendum sur l'accord de libre-échange, pendant que les Libéraux de John Turner et les Néo-Démocrates dirigés par Ed Broadbent invoquaient des arguments rigoureux contre une plus grande intégration avec l'économie américaine. Alors qu'on était encore à des mois de l'élection, le premier ministre et son entourage arrivèrent à Moncton en mai pour assister à l'assemblée annuelle du Parti progressiste-conservateur de la province. Ils se heurtèrent à une foule imposante qui protestait contre les politiques du gouvernement en général et la fermeture des ateliers du CN en particulier. Au milieu de la foule compacte de protestataires, de politiciens et de policiers massés devant le club de curling Beaver de Moncton, l'épouse du premier ministre fut prise dans une grave bousculade. Dans la mêlée, Greg Murphy, un employé de longue date du CN et ancien secrétaire-trésorier de la Fédération, fut saisi à bras-le-corps par les forces de police, jeté par terre et mis en état d'arrestation. Il subit des coupures et des ecchymoses et fut conduit

à l'hôpital, souffrant de douleurs à la poitrine. Quant à Mila Mulroney, elle eut le souffle coupé lors de l'incident et déclara par la suite avoir reçu un coup de coude dans les côtes. Des observateurs soutinrent qu'elle fut frappée par une pancarte dénonçant la privatisation.

Le premier ministre ne perdit pas de temps pour s'en prendre violemment au mouvement syndical, qu'il accusa d'avoir délibérément attaqué sa femme, et le député fédéral Dennis Cochrane et le maire George Rideout, candidat libéral, sommèrent les dirigeants syndicaux de présenter leurs excuses au premier ministre. La police ne trouva aucune preuve permettant de déposer des accusations pour voies de fait et, plus tard, Murphy intenta des poursuites en justice, alléguant que la police municipale était responsable de s'être livrée à « une attaque non provoquée et injustifiée contre un protestataire innocent ». Il avait l'appui de la Fédération, qui lui procura une assistance juridique pour soutenir sa cause. Dans une déclaration, la Fédération blâma les mesures de sécurité insuffisantes et l'emploi d'une force injustifiée d'être la cause du regrettable incident : « Les accusations non fondées du premier ministre et d'autres représentants élus voulant que des travailleurs protestataires aient été responsables de voies de fait sur son épouse et aient violemment attaqué des femmes et des enfants ont entaché des réputations, provoqué de l'anxiété chez des individus et suscité une publicité négative⁴⁹. » Bien que Shirley Carr, du CTC, et d'autres dirigeants syndicaux se soient portés à la défense des protestataires, la mauvaise publicité ternit l'image que la Fédération avait d'elle-même en tant que participant responsable à une manifestation publique légitime. Elle contribua également à la polarisation de l'opinion au pays. Même si les partis de l'opposition recueillirent une majorité de votes aux élections de novembre, le gouvernement fut reporté au pouvoir avec un nombre réduit de sièges. Au Nouveau-Brunswick, les votes furent divisés en parts égales entre les Libéraux et les Conservateurs, d'où une perte de quatre sièges pour le gouvernement. Le NPD, qui obtint près de 10 % des voix, ne parvint pas encore une fois à faire élire un député. À Moncton, les dernières mises à pied au CN se produisirent juste après le lancement officiel de la campagne électorale, et Dennis Cochrane fut l'un

des députés fédéraux qui subirent la défaite. Comme les dirigeants syndicaux l'avaient prédit, le Canadien National fut l'une des grandes sociétés publiques, y compris Air Canada et Petro-Canada, qui furent cédées au secteur privé en quelques années.

Les débats sur l'avenir économique de la province et du pays suscitaient des questions auxquelles il n'était pas facile de répondre. Les syndicats à eux seuls n'avaient pas le pouvoir de forcer les gouvernements et les entreprises à prendre des décisions sociales et économiques qui auraient répondu aux besoins des travailleurs et des collectivités. Pour accomplir davantage, le mouvement syndical avait besoin d'alliés, et la Fédération participait activement à des groupes tels que la Coalition de la santé du Nouveau-Brunswick et l'Atlantic Coalition for Fair Unemployment Insurance (Coalition de l'Atlantique pour l'équité en matière d'assurance-chômage). En 1985, elle prêta main-forte à l'alliance provinciale pour protester contre les réductions des services gouvernementaux, notamment en décernant des « prix de démerite » aux ministres du Cabinet « qui ont fait preuve de mépris à l'endroit des citoyens du Nouveau-Brunswick en cherchant à démanteler et à détruire des programmes sociaux, des services et des conditions de travail que les Néo-Brunswickois ont obtenus au prix de longues et rudes batailles⁵⁰ ».

Certaines alliances soulevaient aussi des questions difficiles pour les membres des syndicats, en particulier en ce qui a trait à l'établissement d'un équilibre entre le développement économique et la sécurité de l'environnement. Ainsi, en 1970, les délégués débattirent à plusieurs reprises de l'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et en 1987, malgré les inquiétudes exprimées par des syndicats de Saint John, ils votèrent contre la construction d'une deuxième centrale nucléaire à Point Lepreau. En 1990, la Fédération avait créé un comité spécial sur l'environnement, dont deux membres siégeaient au conseil d'administration du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick à titre de représentants de la Fédération. L'année suivante, ce comité s'ajouta à la liste des comités permanents et reçut le mandat de promouvoir les connaissances sur les enjeux environnementaux parmi les membres des syndicats⁵¹.

Lorsque les enjeux sociaux et économiques faisaient l'objet d'un débat plus large, les idées des éléments dits les plus « conservateurs » de la société civile, telles les Églises, suscitaient aussi de l'intérêt. Le mouvement de l'évangile social, qui jouissait d'une grande influence auprès des réformistes sociaux et ouvriers du début du 20^e siècle, connut un regain de popularité à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Un document important produit par les évêques catholiques du Canada atlantique en 1979 sous le titre « Pour bâtir un Royaume de justice » citait un récent message pastoral : « Les richesses du Canada sont partagées de manière inégale. L'inégalité qui garde tant de personnes dans la pauvreté est un péché social. » De plus, le document qualifiait les disparités régionales et le sous-développement du Canada atlantique de questions morales et attirait l'attention sur la grande diversité de mouvements sociaux, y compris les organisations ouvrières, dont l'histoire et l'action démontraient « la capacité d'adaptation et [...] la ténacité de notre peuple » dans la lutte pour la justice sociale⁵².

Après que la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques eut produit un document intitulé « Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique » en 1983, les conseils du travail de Campbellton-Dalhousie et de Saint John présentèrent des résolutions favorables à cette déclaration largement diffusée qui appelait à l'affirmation de priorités éthiques dans la vie économique : « Cette option implique que les mesures économiques envisagées prennent pour acquis que les besoins des pauvres ont préséance sur les désirs des riches, que les droits des travailleurs passent avant ceux du capital, et que la participation des groupes marginaux prend le pas sur le maintien d'un système qui les exclut. » Les syndicats furent à nouveau présentés comme des acteurs clés de cette lutte : « les syndicats doivent être invités à jouer un rôle tangible dans l'élaboration des politiques d'emploi et de relance économique. Il faut rétablir les droits de négociation collective s'ils ont été suspendus, susciter la collaboration entre les syndicats, les chômeurs et les travailleurs non syndiqués, et assurer les syndicats du rôle réel qu'ils devront jouer dans la formulation des politiques économiques »⁵³.

5. McKenna et les syndicats

En annonçant son départ de la présidence de la Fédération en 1991, Tim McCarthy eut du mal à terminer son discours sur une note positive. L'année avait été éprouvante. Plus de 400 membres des travailleurs du papier de l'usine Irving de Rothesay avaient été sur la ligne de piquetage durant 11 mois et la Fédération fut l'instigatrice d'un boycottage des produits Irving à la grandeur de la province avant que la grève soit enfin réglée, en février 1991. Dans le Nord, les métallurgistes étaient en débrayage depuis juillet et ils ne conclurent une entente qu'en mai 1991. À Sussex, les membres des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce furent mis en lockout par l'entreprise Dairytown Products en janvier et des travailleurs locaux de remplacement et des briseurs de grève professionnels prirent leur emploi. « La dernière année a été une année difficile pour bien des personnes du mouvement syndical au Nouveau-Brunswick et à la grandeur du Canada, conclut McCarthy. Les attaques contre les travailleurs/ses par le gouvernement, et les nombreux conflits dans notre province, rendent le thème du congrès de cette année, "Des changements! Des solutions! Des actions!", des plus à-propos. Car ensemble, il nous faut examiner les changements négatifs qui se sont produits récemment, cherchant des solutions aux problèmes et aux défis qui nous affrontent [*sic*] [que nous affrontons], et enfin, prendre les mesures qui s'imposent pour assurer un mouvement syndical uni et fort qui répondra aux besoins des travailleurs/travailleuses actuels et futurs⁵⁴. » Richard Mercier, le secrétaire-trésorier du CTC, remercia McCarthy pour ses années de service à titre de président et affirma qu'il se retirait trop tôt. De plus, il cita en exemple le succès avec lequel McCarthy avait encouragé la coopération entre les groupes linguistiques au sein de la Fédération : « La façon dont vous avez veillé à ce qu'anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick collaborent dans l'intérêt de leurs frères et sœurs est tout simplement remarquable. Ceux et celles qui cherchent des modèles de coopération entre les deux groupes n'ont pas besoin d'aller bien loin⁵⁵. »

Deux candidats de localités du Nord étaient en lice pour l'élection d'un nouveau président : Blair Doucet, de la section locale 5385 des métallurgistes de

Bathurst, et John McEwen, de la section locale 263 des travailleurs du papier de Dalhousie. Doucet agissait comme vice-président depuis 1985, mais l'expérience plus longue de McEwen à titre de vice-président dans Restigouche depuis 1973 l'aidera à remporter l'élection. L'histoire personnelle de McEwen offrait un autre exemple du citoyen travailleur qui se trouvait dans son élément au sein du mouvement syndical. Né en Campbellton en 1941, McEwen obtint son diplôme d'études secondaires à Dalhousie et commença à travailler à l'usine International Paper en 1961. C'est là qu'il adhéra à l'Union des papetiers et ouvriers du papier, l'un des syndicats qui fondèrent plus tard le Syndicat canadien des travailleurs du papier. Il exerça diverses fonctions au sein du syndicat local, de délégué syndical à président, et à l'instar d'autres militants de toute la région il fréquenta le Centre d'éducation des travailleurs et travailleuses de la région de l'Atlantique et le Collège canadien des travailleurs. Élu président du Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et région en 1972, il était aussi actif au sein du NPD, des coopératives de crédit et des associations de personnes ayant des besoins spéciaux. En élisant McEwen, les délégués choisissaient un dirigeant syndical aguerri ayant de solides racines dans le milieu du travail et la communauté et un sentiment personnel de l'importance de la solidarité entre syndiqués. « La force du mouvement ouvrier vient de l'intérieur et de la croyance que nous sommes tous des frères et sœurs prêts à s'appuyer les uns les autres en cas de besoin⁵⁶ », déclara-t-il un jour à des syndiqués.



JOHN MCEWEN Originaire de Campbellton, McEwen (1941-2004), un travailleur d'usine de Dalhousie, fut élu président en 1991, au moment où le gouvernement provincial amorçait une importante offensive contre les travailleurs du secteur public : « La force du mouvement ouvrier vient de l'intérieur et de la croyance que nous sommes tous des frères et sœurs prêts à s'appuyer les uns les autres en cas de besoin. » Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MCI819, boîte 192.

Pendant ce temps, la Fédération gardait étroitement dans sa mire le nouveau gouvernement provincial élu lors du raz-de-marée de 1987. La nouvelle administration libérale était dirigée par un jeune avocat de Chatham qui avait grandi dans une famille ouvrière près de Sussex. Après avoir étudié à la St. Francis Xavier University et obtenu son diplôme de l'école de droit de la University of New Brunswick, Frank McKenna acquit la réputation d'être un redoutable batailleur au nom de ses clients, particulièrement en défendant un héros local, le champion boxeur Yvon Durelle, accusé de meurtre. À son élection comme chef du Parti en 1984, McKenna connaissait peu le mouvement syndical et il serait le premier premier ministre en plus d'un demi-siècle à n'avoir jamais assisté à une réunion de la Fédération des travailleurs ni avant, ni après son entrée en fonction. Au cours de son premier mandat, les dirigeants syndicaux furent déçus de l'absence d'une loi anti-briseurs de grève et doutèrent de l'engagement des Libéraux envers l'équité salariale et la protection des travailleurs occasionnels, choses que croyaient-ils les Libéraux avaient promises lors de la campagne électorale. Les doutes ne firent que s'accroître lorsque l'orientation du programme « Vers un changement » de McKenna se précisa. Comme l'a noté le biographe Philip Lee, les origines de McKenna l'avaient préparé à « la politique de l'auto-suffisance »; une fois au pouvoir, cette politique se traduisit par « une politique d'entrepreneurship » où McKenna apparaissait comme le président-directeur général de la province et où le Nouveau-Brunswick était « ouvert au monde des affaires »⁵⁷.

Au moment du congrès de la Fédération de 1989, l'effet Elizabeth Weir, la nouvelle chef du NDP provincial, se faisait sentir. Weir, qui avait reçu une formation juridique, avait aussi de solides antécédents syndicaux dans sa famille, des immigrants de la classe ouvrière venus d'Irlande du Nord. Elle avait enseigné le droit du travail à la University of New Brunswick au début des années 1980, où elle était présidente du comité de négociation collective du syndicat des professeurs, avant de quitter son poste pour travailler comme secrétaire provinciale du NDP en 1983. Une fois élue à la tête du NDP en 1988, elle démontra sensiblement la même présence publique et la même vivacité d'esprit que son prédécesseur, George Little⁵⁸. Weir ne mit pas de

temps à associer McKenna, si Libéral soit-il, au premier ministre Mulroney en raison de leur appui commun au libre-échange et aux réductions des dépenses sociales. De plus, elle affirma aux délégués qu'elle pouvait y voir l'influence de la première ministre britannique Margaret Thatcher et du président américain Ronald Reagan, communément considérés comme les chefs de file de la nouvelle vague néolibérale du capitalisme international⁵⁹.

En 1990, la Fédération adopta un énoncé de politique intitulé « La riposte au programme de société », qui dénonçait le nouveau virage de la politique gouvernementale : « Un programme qui restructurera le Canada à l'image dictée par les plus grosses sociétés du pays. Un programme qui ne tient aucunement compte de la justice sociale et économique pour les Canadien(ne)s ordinaires. » En plus de ne pas procéder aux réformes requises, McKenna fut aussi accusé en 1990 de n'avoir pas protesté contre la fermeture des bases des Forces canadiennes de Chatham et de Moncton ni défendu les travailleurs saisonniers et d'autres, touchés par la hausse des cotisations et la baisse des prestations dans le cadre du programme d'assurance-chômage. Le gouvernement provincial apparut aussi comme un allié enthousiaste du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la Taxe sur les produits et services, qui entra en vigueur en 1991 et qui étendit la portée de la taxe de vente provinciale lorsque les deux taxes furent « harmonisées », en 1997. Les entreprises canadiennes s'approchaient dangereusement du point où elles ne paieraient plus d'impôts, alléguait McEwen en 1990, alors que dans l'ensemble le fardeau fiscal se faisait de plus en plus lourd sur les épaules des particuliers à faible et moyen revenu. Au congrès de 1991, la Fédération produisit un « bulletin de rendement » évaluant les réalisations de McKenna en matière de relations de travail, de changements technologiques, de normes d'emploi, d'équité salariale, de santé et de sécurité et d'indemnisation des accidentés du travail, qui lui valut presque un échec avec la note de D⁶⁰.

La situation se détériora quand la province entreprit de couper dans ses dépenses. Le dilemme financier auquel la province faisait face était dû en grande partie aux réductions des paiements de transfert prévus dans la Constitution, que le gouvernement fédéral versait aux provinces. En fait, le

gouvernement fédéral avait décidé d'adopter une interprétation étroite de ses responsabilités et de se délester de problèmes financiers sur le dos des provinces. Certaines provinces avaient la capacité d'absorber les diminutions des paiements, mais ce n'était pas le cas du Nouveau-Brunswick. Comme il était peu probable d'amener Ottawa à changer d'idée, le gouvernement provincial décida plutôt de s'en prendre à ses propres employés, bien que les travailleurs du secteur public du Nouveau-Brunswick aient été parmi les moins bien rémunérés du Canada. Appelée modestement la *Loi sur la gestion des dépenses* en 1991 mais qualifiée plus exactement de gel des salaires par les syndicats, le projet de loi 73 fut présenté comme une mesure fiscale. Motivé par la nécessité de sabrer dans les dépenses publiques afin d'éviter une augmentation des impôts, de conserver des emplois et d'éliminer le déficit, le plan consistait à retarder d'un an toute hausse des salaires dans le secteur public. Les syndicats accusèrent le gouvernement de duplicité pour avoir négocié des ententes dans le cadre du processus régulier de négociation collective en 1990, sachant fort bien qu'il allait bientôt introduire une loi spéciale pour échapper aux conventions collectives.

Peu après l'annonce de la nouvelle loi, des syndiqués de partout dans la province se rendirent à Fredericton le 17 avril pour participer à une manifestation monstre devant l'Assemblée législative. Il y avait parmi eux des travailleurs du SCFP et de syndicats affiliés, mais la manifestation bénéficia aussi de l'appui d'autres syndicats du secteur public tels que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick et la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick. La manifestation, qui rassembla entre 4 000 et 5 000 protestataires, fut la plus grosse dans l'histoire de la ville, selon la presse. « Une insulte aux employés de la fonction publique est une insulte à tous les travailleurs de cette province », dit McCarthy, le président de la Fédération, à la foule. Dans la même veine, Judy Darcy, secrétaire-trésorière nationale du SCFP, déclara que les travailleurs du secteur public portaient déjà leur part du fardeau, la plupart d'entre eux ayant des revenus modestes et plusieurs vivant sous le seuil de pauvreté. Elle accusa le gouvernement d'user

de moyens déloyaux pour dresser les travailleurs les uns contre les autres. Le premier ministre McKenna, qui partait à une réunion d'affaires à Saint John, ne fut pas épargné par la colère des travailleurs massés à l'aréna Lady Beavertbrook avant le début de la manifestation principale, et il confia plus tard qu'il n'était pas surpris de leur réaction : « Nous savions que ce serait très controversé. On pouvait s'y attendre. Ils étaient frustrés et fâchés, et j'étais la source de leur colère. Je ne peux pas les blâmer⁶¹. »

Après la manifestation, tout espoir que le gouvernement fasse marche arrière allait s'évanouir. Lors d'une réunion à Edmundston en juin, la Fédération endossa la Coalition des employé(e)s du secteur public, nouvellement formée. Une résolution d'urgence accusa la province d'avoir négocié de mauvaise foi et rompu des contrats parfaitement légaux, faisant fi des lois provinciales et des conventions internationales relatives au travail. Comme le dit le vice-président de la Fédération Bob Davidson, du SCFP : « Le gouvernement a attendu d'avoir obtenu les meilleures conditions de la part des syndicats, puis il nous imposé un gel des salaires, ce qui porte complètement atteinte à nos droits de négociation collective. » Après deux heures de discussion et de débat, la résolution fut adoptée à l'unanimité et saluée par une ovation. La Fédération décida de produire des publicités anti-McKenna à la radio et à la télévision sur le thème « L'honnêteté, c'est bien peu demander. » Le président McEwen affirma qu'il était nécessaire « de changer l'attitude du gouvernement à l'égard des travailleurs [...] ou de changer de gouvernement »⁶².

Lors des élections provinciales en septembre, il était évident que l'étoile de McKenna avait pâli, mais que l'opposition était fortement divisée. Elizabeth Weir s'était taillé une réputation de chef de l'opposition capable de s'exprimer, quoique non officielle et non élue. Grâce au travail inlassable qu'elle accomplit pour bâtir une alliance des militants ouvriers, féministes, environnementaux et anti-pauvreté dans sa circonscription, elle réussit à remporter le siège dans Saint John Sud pour le NDP. Les Progressistes-Conservateurs ne récoltèrent que trois sièges, et le titre d'opposition officielle alla aux huit députés élus sous la bannière du parti Confederation of Regions (COR). Ce nouveau parti, dont la principale politique était son opposition au bilinguisme officiel, tira

la majeure partie de son appui électoral de la région environnante de la capitale provinciale, où vivaient de nombreux fonctionnaires. C'était un vote de protestation contre le gouvernement McKenna, mais pour les dirigeants de la Fédération, ce n'était guère satisfaisant de voir la politique mesquine anti-francophone du COR devenir un paratonnerre pour canaliser les préoccupations au sujet des mesures de compression dans les emplois gouvernementaux et les services publics⁶³.

Au printemps 1992, l'Organisation internationale du Travail (OIT) poursuivait son enquête sur des plaintes de syndicats alléguant que la loi de 1991 violait les normes internationales du travail⁶⁴. Le gouvernement provincial n'attendit pas qu'une décision soit rendue pour répéter l'expérience. Une nouvelle *Loi sur la gestion des dépenses*, présentée en tant que projet de loi 42, prolongea de deux ans les conventions existantes dans le secteur public, limitant toute augmentation salariale à pas plus de 1 et 2 % les premières années. Encore une fois, les mesures spéciales du gouvernement provincial visaient particulièrement les employés de la fonction publique, et le caractère d'exception de 1991 menaçait maintenant de devenir la norme. La Coalition des employé(e)s du secteur public reprit le combat et son cri de ralliement ciblait directement le premier ministre : « Aucune confiance en McKenna ». C'est le message qu'elle diffusa sur des macarons, des bannières et des panneaux publicitaires ainsi qu'à la radio et à la télévision et dans des publicités pleine page dans les journaux. La Coalition affirmait en essence que McKenna trahissait les principes de la « négociation de bonne foi » et utilisait sa compétence législative pour annuler des contrats tout à fait légaux : « Sous le prétexte de la responsabilité financière, le gouvernement McKenna est en train de détruire les valeurs qui font du Nouveau-Brunswick un lieu agréable où vivre [...] Est-ce là le genre de gouvernement que vous méritez⁶⁵? »

La campagne syndicale centrait la question sur l'« honnêteté » du gouvernement et lança un débat public qui se poursuivit durant les mois d'avril et de mai. Le Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick fit à nouveau valoir l'argument qu'une plus grande équité du régime fiscal du Nouveau-Brunswick contribuerait beaucoup à résoudre les problèmes financiers

AUCUNE CONFIANCE Une coalition d'employés du secteur public gagna l'appui de syndicats tels que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB), qui à l'époque n'était pas affilié à la Fédération. La campagne de la coalition dépeignait la suspension de la négociation collective comme une trahison des valeurs chères au Nouveau-Brunswick. Le slogan apparaissait sur des macarons, des bannières, des panneaux publicitaires et des t-shirts. En bas (de g. à dr.) : Sheila Letterick, Linda Silas, Pat Rogers et Debbie McGraw; en haut (de g. à dr.) : Tom Mann, Mary Atkinson et Vivian Scott.
Source : SIINB.



de la province. La Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick pressa le gouvernement d'« honorer ses engagements envers ses employés » et déclara qu'elle se préparait comme d'habitude pour ses prochaines négociations contractuelles⁶⁶. Linda Silas, présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, fille d'un travailleur syndiqué d'une usine de papier de Dalhousie, considéra la proposition du gouvernement comme « une véritable insulte » et déclara que les infirmières étaient prêtes à aller « aussi loin qu'il le faudrait » pour conserver leur contrat⁶⁷. À la troisième semaine de mai, les membres du SCFP et du Syndicat des infirmières avaient

massivement voté pour déclencher une grève à moins que le gouvernement ne retire son projet de loi.

Entre-temps, le ministre des Finances Allan Maher avait accepté de rencontrer une équipe des deux syndicats, en compagnie de Tom Kuttner, professeur de droit à la UNB agissant comme médiateur. Pendant que ces négociations se déroulaient et que le délai de grève approchait, la loi controversée fut adoptée en dernière lecture et entra en vigueur. Après plusieurs séances de négociations qui se poursuivirent dans la nuit, Kuttner parvint à une entente avec le Syndicat des infirmières en vertu de laquelle celui-ci réussit à préserver des hausses salariales considérables prévues en retardant de 15 mois leur entrée en vigueur. Le syndicat décida de suspendre toute mesure de grève et en soumit la proposition à ses membres⁶⁸. Dans le cas du SCFP, en revanche, aucune augmentation importante prévue n'était en jeu, et le syndicat n'était pas prêt à faire des compromis. Quand le délai de grève expira à minuit le dimanche 31 mai, le syndicat appela ses membres à se présenter sur les lignes de piquetage devant les hôpitaux, les écoles, les garages de voirie, les magasins d'alcools, les quais d'accostage et les bureaux gouvernementaux.

Ce dimanche soir-là, au milieu de la crise, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick ouvrit son congrès annuel à l'hôtel Beauséjour de Moncton. On y traita en priorité du déclenchement de la grève. Bob Davidson, coordonnateur de grève du SCFP, présenta une courte vidéo sur la lutte livrée l'année précédente contre la rupture des conventions collectives, et Lofty MacMillan, qui menait alors une retraite active à Campbellton, suivit en lançant un appel aux délégués les invitant à soutenir les employés de la fonction publique dans leur bataille contre le gouvernement. L'exécutif de la Fédération présenta ensuite une résolution d'urgence déclarant que le mouvement ouvrier était prêt à mobiliser les ressources financières, le soutien moral et la participation au piquetage et que, si cela s'avérait nécessaire, son appui s'intensifierait jusqu'à inclure une interruption générale des services – une façon diplomatique de parler de grève générale⁶⁹. Le débat fut ponctué d'applaudissements bruyants et de martèlement de pieds, et les journalistes se présentèrent en grand nombre à la conférence de presse pour entendre

McEwen annoncer la décision : « Toute attaque du gouvernement McKenna contre des travailleurs du secteur public, que ce soit par des mesures punitives ou la révocation de l'accréditation syndicale, sera interprétée par la Fédération comme une attaque contre l'ensemble du mouvement ouvrier. Partout dans la province, le mouvement ouvrier est maintenant engagé dans une lutte d'une importance cruciale⁷⁰. » McEwen précisa sa pensée plus tard en soulignant le contraste entre les politiques de McKenna et celles de ses prédécesseurs Louis Robichaud et Richard Hatfield, et en faisant valoir que le SCFP avait agi de bonne foi en négociant des hausses salariales minimales au cours des dernières années. Selon McEwen, la province ne semblait pas comprendre ses responsabilités en vertu du système de négociation collective : « Il y a une différence entre les députés à l'Assemblée législative qui servent en tant que membres du gouvernement et le gouvernement en tant qu'employeur. La nuance est mince mais importante. Il peut être difficile pour le gouvernement de porter les deux chapeaux, mais il doit le faire et respecter la différence entre les deux⁷¹. »

Pendant que la Fédération annonçait son appui le 1^{er} juin, il y avait encore un espoir que l'on parvienne à un règlement. Un accord de dernière minute intervenu entre les négociateurs du SCFP et le médiateur Kuttner fut soumis à une réunion d'urgence de plus de 200 présidents de sections locales; après un débat houleux, la proposition fut rejetée presque à l'unanimité, signe que les propres efforts du syndicat pour garder ses membres informés des enjeux avaient donné des résultats. Grâce à la présence sur place de Judy Darcy, la nouvelle présidente nationale du SCFP venue prêter main-forte, la confrontation retenait l'attention de tout le pays, et le syndicat s'apprêtait à faire venir le dirigeant syndical le plus connu du Canada, Bob White, président du CTC, pour rallier d'autres syndicats à la cause⁷².

Le gouvernement provincial aussi passait à l'action. Pendant que le plus grand syndicat de la province était en grève illégale et que les services publics étaient désemparés, le gouvernement obtint une injonction pour empêcher le piquetage massif devant les édifices gouvernementaux. De plus, la province fit des démarches pour demander que l'accréditation du SCFP à titre d'agent

négociateur soit révoquée et menaça de lui réclamer en justice des millions de dollars pour perte de revenus de vente aux magasins des alcools de la province. McKenna déclara aux journalistes qu'il était engagé dans une lutte de pouvoir avec les syndicats dont les enjeux étaient importants : « il s'agit à ce stade-ci de déterminer qui assurera la conduite des affaires du Nouveau-Brunswick : le gouvernement dûment élu ou la direction du SCFP. À mon avis, c'est cet ordre qui doit prévaloir; et en tant que gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous devons nous tenir debout au nom de la population⁷³. » Dans une allocution au congrès de la Fédération, la chef du NPD Elizabeth Weir affirma toutefois que McKenna avait fait un mauvais calcul politique : « Si McKenna a cru que les syndicats de cette province allaient se coucher par terre et faire semblant d'être morts, il s'est trompé. Les travailleurs de cette province ont reconnu le gel salarial du gouvernement McKenna pour ce qu'il était : pas seulement une atteinte à leurs salaires, mais aussi un coup de force porté à leurs droits de négociation collective⁷⁴. « McKenna avait sous-estimé l'appui dont les syndicats jouissaient auprès du grand public, et les attaques contre



« LA NÉGOCIATION COLLECTIVE LIBRE » Au printemps de 1992, les employés du secteur public, y compris les infirmières et infirmiers et le personnel hospitalier, tinrent le gouvernement de Frank McKenna en échec afin de défendre leur droit à la négociation collective. La prépondérance des femmes est particulièrement visible sur cette ligne de piquetage à l'extérieur d'un hôpital de Moncton. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.

les syndicats faisaient partie du « véritable programme » du gouvernement, qui voulait retirer aux gens du Nouveau-Brunswick leur capacité de résister à la mentalité du gouvernement, qui ne se souciait que des chiffres. Au cours de la dernière session du gouvernement, Weir lui reprocha d'avoir « étripé les conseils scolaires issus des communautés, éventré les conseils d'administration des hôpitaux locaux, privé les petits propriétaires de lots boisés de la capacité de gagner honorablement leur vie, supprimé des lits dans les hôpitaux, éliminé des postes d'enseignants, mis des bâtons dans les roues du Fonds en fiducie pour l'environnement, déchiré et déchiqueté des conventions collectives et réduit les indemnités des travailleurs blessés⁷⁵ ».

À ce point, McKenna était enfin disposé à écouter un nouvel avis. Bien qu'il n'ait pas vu d'autres options, McKenna était préoccupé par sa propre ligne de conduite, selon certaines indications. En effet, quelques semaines plus tôt, en avril 1992, pendant qu'il était coincé dans les airs durant plusieurs heures angoissantes à bord d'un petit avion dont le train d'atterrissage était en panne, McKenna avait rédigé ces mots dans une brève note adressée à sa famille : « Je regrette la douleur que je cause à nos employés et à d'autres gens du Nouveau-Brunswick. Je me fais beaucoup de souci pour eux⁷⁶. » C'est de Fernand Landry, un ami de confiance de McKenna à qui il était déjà grandement redevable pour ses premiers succès en politique provinciale, que vint l'intervention décisive. Durant le premier mandat de McKenna, Landry avait été sous-ministre dans le cabinet du premier ministre avant de quitter son poste pour enseigner le droit à l'Université de Moncton. Son épouse, Aldéa Landry, exerça une influence encore plus grande pour ouvrir des portes à McKenna. Elle servit comme vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales mais subit la défaite lors des élections de 1991. Depuis l'époque où il avait été chargé de cours à l'école de droit de la UNB, où McKenna était étudiant, Fernand Landry avait acquis de l'expérience professionnelle en tant qu'arbitre du travail et il savait en 1992 que McKenna se dirigeait tout droit vers une impasse. Au cours de cette fin de semaine cruciale du début de juin, il convainquit le premier ministre de s'asseoir avec Judy Darcy, présidente nationale du SCFP. Installés dans le salon des Landry, McKenna et

Darcy commencèrent à ébaucher un accord qui permit aux deux parties de prétendre au succès⁷⁷.

En vertu de l'arrangement, le SCFP était exempté du gel des salaires tout en acceptant une prolongation de son contrat pour une période de 18 mois sans augmentation de salaires, suivie d'une hausse de 2 % par la suite. Pour aider le gouvernement à parvenir à un accord, le SCFP accepta d'accorder un prêt sans intérêt de 700 000 \$ à la province; pour sa part, le gouvernement provincial accepta de n'adopter aucune mesure disciplinaire ou punitive découlant des quatre jours de grève illégale. Si la province pouvait soutenir que la solution était financièrement acceptable, le SCFP pouvait annoncer avoir remporté une victoire importante pour la défense des droits syndicaux au Nouveau-Brunswick. C'était un arrangement compliqué, mais le SCFP avait réussi à tenir le gouvernement en échec et l'accord serait approuvé par les membres du syndicat. Dans les faits, le principe du respect du processus de négociation collective fut maintenu grâce à l'achat de l'assentiment du gouvernement⁷⁸.

L'appui de la Fédération s'avéra indispensable lors des épreuves auxquelles les droits syndicaux et la solidarité ouvrière furent ainsi soumis en 1991 et en 1992. Bien que le gouvernement ait préféré négocier avec les syndicats un à la fois, et qu'il ait même réussi dans une certaine mesure à semer la division au sein de la Coalition des employé(e)s du secteur public, la Fédération elle-même n'avait par nature aucun objectif précis en matière de négociation collective. Elle avait plutôt pour mandat de défendre les intérêts en général du mouvement syndical dans la province. Le président McEwen de la Fédération appartenait à un important syndicat qui n'était pas directement touché par le différend contractuel en cause, mais la Fédération avait contribué à remporter la bataille pour la préservation des droits syndicaux en ralliant l'appui des syndicats et en aidant à présenter la cause des ouvriers au public⁷⁹.

6. *Soyons justes*

La trêve qui suivit était précaire, et pendant les dernières années du régime de McKenna, peu d'indices permettaient de croire que l'ancienne attitude de respect prudent et de négociation entre la Fédération et le gouvernement redeviendrait comme avant. Les sources de friction ne manquaient pas. Une modification aux lois sur les relations industrielles augmentait les sanctions en cas de grève illégale. Une autre modification permettait aux employeurs d'exiger des syndiqués qu'ils tiennent un vote secret sur les offres contractuelles, sans faire allusion aux dirigeants syndicaux. Une autre mesure demandait aux employés des conseils scolaires d'accepter l'attribution de contrats en sous-traitance pour du travail visé par leur contrat de travail. Le sentiment d'anxiété allait grandissant lors des réunions de la Fédération, où le secrétaire-trésorier semblait rapporter une baisse des effectifs presque chaque année et recommandait la prudence dans les dépenses. Les chefs de file s'inquiétaient pour l'influence de l'organisation, et l'on prit la peine, au congrès de 1993, de réaffirmer le but principal de l'organisation dans ses rapports avec le gouvernement : « Obtenir des lois provinciales propres à sauvegarder et à favoriser le principe de la négociation collective libre, les droits des travailleuses et travailleurs, et la sécurité et le bien-être de tous. Promouvoir les enjeux particuliers aux travailleuses et travailleurs et assurer que le gouvernement du jour est clairement au courant de la position du monde du travail⁸⁰. » Un an plus tard, une résolution moins optimiste soulignait que « le mouvement ouvrier de cette province est sur la voie de la destruction » et qu'il allait peut-être falloir réactiver les plans d'une grève générale, comme on en avait discuté en 1992. La résolution fut modifiée pour devenir une proposition peut-être encore plus radicale, consistant à instaurer une forme de solidarité pratique entre les syndicats en créant un « front commun de négociation de conventions collectives »⁸¹.

Au cours de ces années, les conflits de travail semblaient être plus fréquents et durer plus longtemps, et l'assaut contre les travailleurs du secteur public fut suivi d'attaques contre les travailleurs du secteur privé. L'incident le plus vexant fut le lockout chez Dairytown, qui en était à sa cinquième année

en 1995. Même si ses produits continuaient de faire l'objet d'un boycottage syndical, la laiterie poursuivait ses activités grâce à des briseurs de grève, et aucune entente n'était en vue. De telles situations incitaient la Fédération à réitérer son appel à l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève. Au congrès de 1994, les délégués entendirent une allocution du président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, qui expliqua comment les lois anti-briseurs de grève réussissaient à protéger les emplois des travailleurs et à stabiliser les relations de travail. La Colombie-Britannique et l'Ontario avaient aussi adopté des lois semblables à la faveur de l'élection de gouvernements néo-démocrates au début des années 1990. Selon McEwen, un mémoire officiel réclamant l'adoption d'une telle loi au Nouveau-Brunswick fut « favorablement accueilli » par le ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail, mais le premier ministre se prononça contre, ce qui sembla mettre fin à la discussion. Entre-temps, en mars 1995, la chef du NPD Elizabeth Weir déposa un projet de loi privé interdisant le recours à des travailleurs de remplacement lors d'une grève légale ou d'un lockout. Au lieu d'être écarté sans ménagement, le projet de loi 21 fut adopté en première lecture, ce qui ouvrit la voie à un examen en profondeur de la question devant le Comité permanent de modification des lois, y compris en audiences publiques. Divers syndicats purent ainsi faire entendre leur point de vue de façon plus détaillée que de coutume par les législateurs. Par exemple, la section locale 1065 du Syndicat des employés de gros, de détail et de magasins à rayons soumit un mémoire comprenant une liste de plus de 25 conflits de travail survenus depuis 1980 où l'employeur avait fait appel à des briseurs de grève et qui s'étaient traduits par une perte de près de 500 000 jours de travail pour les travailleurs et les travailleuses du Nouveau-Brunswick. De plus, le mémoire citait Pierre Elliott Trudeau sur l'importance du droit de grève et résumait son point de vue selon lequel il était hypocrite de défendre le recours à des briseurs de grève comme étant un choix « démocratique » puisque les travailleurs ne pouvaient pas déclencher une grève sans un appui majoritaire : « si un groupe d'employés prend un vote de grève et que 70 % de ces personnes votent contre la grève, les 30 % qui ont voté pour la grève ne peuvent

pas aller en grève⁸² ». En permettant au projet de loi d'aller de l'avant, le gouvernement reconnaissait l'ampleur des préoccupations liées à cet enjeu. Toutefois, le projet de loi 21 et d'autres réformes ne se rendirent pas plus loin, car l'Assemblée législative fut dissoute et les électeurs furent convoqués aux urnes à la fin de l'été⁸³.

La mesure la plus inquiétante que prit le gouvernement McKenna, selon de nombreux travailleurs de la province, était une série de réformes de l'indemnisation des accidentés du travail. Ce dossier remontait aux tout débuts de la Fédération, lorsque les premiers dirigeants du syndicat luttèrent pour l'adoption d'un régime d'indemnisation des travailleurs « sans égard à la faute », qui garantissait la sécurité du revenu aux travailleurs accidentés et à leur famille au moyen d'un régime d'assurance relativement simple administré par l'État. Les employeurs acceptèrent ce régime comme le prix à payer pour être en affaires et, en retour de l'assurance fournie, les travailleurs renonçaient à leur droit de prendre des mesures juridiques contre les employeurs. La loi avait été mise à jour et renforcée au début des années 1980, et une commission distincte de l'hygiène et de la sécurité au travail avait été créée, permettant au Nouveau-Brunswick d'affirmer qu'il possédait un programme modèle tant de prévention que d'indemnisation des accidents du travail.

En 1993, un comité de la Fédération rapportait maintenant que « les pierres angulaires et les principes fondateurs sont la cible d'attaques et sont en train d'être détruits ». Le congrès de 1994 étudia pas moins de 10 résolutions s'opposant aux récents changements, dont l'une déclarait qu'il fallait peut-être changer le nom de la Commission et l'appeler la « Commission d'indemnisation des employeurs ». En premier lieu, toute blessure qui entraînait moins de quatre jours de travail perdus était exclue. Dans la plupart des cas, les prestations étaient réduites de 90 à 80 % du salaire net durant les 39 premières semaines. La Commission se vit octroyer plus de latitude pour exercer son jugement en évaluant la « prépondérance de la preuve » dans les causes litigieuses. Le terme « accident » lui-même fut redéfini de façon à exclure l'« incapacité causée par la tension mentale » sauf en cas de situations d'urgence ou traumatiques. Le pire, c'est que les travailleurs

n'avaient plus la certitude qu'ils seraient assurés contre la perte de revenu. En vertu d'un processus de « présomption » controversé, des travailleurs à capacité réduite étaient assignés à de « nouvelles » catégories d'emploi d'après une évaluation de leurs aptitudes et de leur formation, après quoi leurs indemnités prenaient fin, que les travailleurs aient ou non trouvé un emploi – un arrangement qui semblait conçu pour exclure des travailleurs de leurs indemnités d'assurance et les transférer dans la liste des prestataires d'assurance-chômage ou d'aide sociale. Selon les termes du rapport de 1995 du Comité sur la santé et la sécurité de la Fédération, le nouveau processus trahissait la philosophie originelle du programme : « Le processus de “présomption” traite les travailleurs invalides comme des produits jetables, bons pour le cimetière. Les mots ne peuvent décrire leur détresse psychologique et leur souffrance humaine. » Une résolution déposée par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 263, déclarait simplement que la loi révisée violait « l'entente historique initiale entre les travailleurs et l'entreprise » et que la Fédération devrait commencer à discuter d'un plan en vue d'instaurer un système d'indemnisation « contrôlé par les travailleurs »⁸⁴.

La province semblait aussi compromettre la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, un organisme que la Fédération considérait comme l'une de ses principales réalisations. Selon le point de vue de la Fédération, c'était un organisme séparé dans lequel le monde du travail bénéficiait d'une voix forte qui pouvait le mieux promouvoir la politique de « la prévention avant tout », y compris le droit de refuser un travail non sécuritaire. À en juger par la décision de placer cette commission sous l'autorité de la Commission des accidents du travail, il semblait vraiment que le mandat en matière de santé, de sécurité et de prévention était affaibli. La dilution était évidente lorsque la nouvelle Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, issue de la fusion, vit le jour le 1^{er} janvier 1995 et que la Fédération reçut seulement un des trois sièges réservés au monde du travail parmi les neuf sièges de la Commission. Il était difficile pour un représentant à temps partiel d'examiner toutes les questions complexes d'indemnisation et

de prévention dont la Commission était saisie, et la Fédération menaçait de se retirer à moins qu'on ne lui accorde au moins deux représentants. En 1995, la Fédération dénonça le fait que, en quelques années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait mis en œuvre des changements qui avaient fait chuter le nombre de réclamations acceptées de plus de 10 000 en 1992 à moins de 5 000 en 1994, et qui avaient doté la province d'un programme qui comprenait les plus faibles indemnités aux travailleurs et les contributions les plus basses des employeurs, ce qui avait généré un excédent de 40 millions de dollars en 1994⁸⁵.



« LUTTEZ POUR LES VIVANTS! » Dévoilement du monument du Jour de deuil à Miramichi le 28 avril 1995, en hommage aux travailleurs tués ou blessés au travail. Le tableau d'honneur à l'avant est accompagné d'un slogan ouvrier célèbre : « Lutte pour les vivants! Pleurez les morts! » Étaient présents à la cérémonie (de g. à dr.) : Ed Coleman; Paul Young; Tim McCarthy; Paul Stewart; Allan Goodfellow; Dick Martin, secrétaire-trésorier du Congrès du Travail du Canada; Raymond Léger, président du Miramichi and District Labour Council; Elizabeth Weir, chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick; John McEwen, président de la FTTNB; et Ian Donovan. À titre de députée à l'Assemblée législative provinciale, Elizabeth Weir présenta la *Loi sur le jour de compassion pour les travailleurs* de la province, qui fut adoptée en 2000. Source : Archives du *Miramichi Leader*.

Pendant que le gouvernement refusait de faire marche arrière, la tradition du Jour de deuil, récemment instaurée, suscitait un intérêt grandissant. En 1984, le Congrès du Travail du Canada avait décrété que le 28 avril était une journée de commémoration annuelle des travailleurs et des travailleuses qui avaient perdu la vie ou subi des blessures en conséquence de leurs conditions de travail, et la tradition s'étendit partout au pays de même qu'à l'échelle internationale au cours des années suivantes⁸⁶. Alors que la Fédération se battait pour défendre le régime d'indemnisation et sauvegarder les politiques en matière de santé et de sécurité, les conseils du travail locaux misaient sur l'inquiétude du public au sujet de ces enjeux et recueillait des appuis pour l'érection de monuments commémoratifs dans leur localité dans le cadre du Jour de deuil. Leurs campagnes de collecte de fonds auprès des syndicats, des administrations municipales et d'autres sympathisants furent particulièrement fructueuses, et des monuments furent dévoilés en 1995 dans des places et des parcs publics d'Edmundston, de Moncton, de Newcastle et de Bathurst; d'autres monuments suivraient plus tard à Shippagan, à Atholville et à Saint John. Chaque monument avait ses particularités – il y avait un tableau d'honneur sur les rives de la Miramichi et une pierre de granit en forme de larme sur la rue principale d'Atholville –, et sur plusieurs d'entre eux était gravé un slogan ouvrier célèbre attribué à la propagandiste syndicale Mother Jones : « Luttez pour les vivants! Pleurez les morts! » Ces monuments rendaient hommage aux plusieurs centaines de travailleurs tués ou blessés au travail au Nouveau-Brunswick au cours des années. Avec le temps, les cérémonies commémoratives annuelles contribuèrent aussi à sensibiliser le public, y compris les écoliers et les jeunes travailleurs, à l'importance de l'hygiène et de la sécurité au travail⁸⁷. Si le Parlement du Canada reconnut officiellement le Jour de deuil en 1991, le Nouveau-Brunswick refusa d'adopter une loi semblable en 1994. Plus tard, la chef néo-démocrate Elizabeth Weir déposa avec succès, à la demande de la Fédération, un projet de loi sur le Jour de deuil à la mémoire des travailleurs, qui fut adopté par l'Assemblée législative en 2000⁸⁸.

Pendant ce temps, la Fédération reconsidérait l'orientation de son leadership. Bien que McEwen ait été nommé candidat au poste de président de

la Fédération pour un autre mandat de deux ans lors du congrès de 1995, sa réélection ne soulevait pas l'enthousiasme. Certes, il pouvait rapporter certaines réussites à son actif, notamment en ce qui concerne la planification de la mise en place du Fonds provincial de solidarité des travailleurs et des travailleuses, sur le modèle du Fonds de solidarité du Québec, qui devait servir de fonds industriel géré par des représentants ouvriers et limitant ses investissements aux occasions offertes à l'intérieur de la province. Même si l'on ne pouvait pas s'attendre à un rendement élevé, les travailleurs qui étaient en mesure d'investir dans le Fonds recevraient des avantages fiscaux. De façon plus générale, McEwen était frustré parce que les efforts de la Fédération pour défendre les travailleurs contre l'assaut lancé par le gouvernement et les employeurs n'avaient pas été plus fructueux. Bien que la Fédération ait même organisé une conférence spéciale sur le thème « Bâtir la solidarité syndicale » en 1994, il s'inquiétait du fait qu'elle omettait de « joindre le geste à la parole et de transformer notre rhétorique de solidarité en réalité ». Il n'était pas clair, cependant, de déterminer la meilleure façon de bâtir la solidarité. Au cours d'un débat sur une proposition de grève générale pour protester contre la révocation de l'accréditation de syndicats, McEwen dit craindre qu'une telle grève n'engendre la division au sein de la Fédération. En 1995, il était également déçu du dernier budget déposé par le gouvernement libéral à Ottawa, qui avait facilement été porté au pouvoir en 1993 par une vague de répudiation des politiques de Mulroney. À la place, les Libéraux de Jean Chrétien, avec Paul Martin comme ministre des Finances, étaient maintenant engagés dans ce que McEwen appela une « politique de réduction aveugle des dépenses dans de nombreux programmes et services publics de qualité ». Le Nouveau-Brunswick perdrait bientôt un millier d'emplois fédéraux dans la foulée des dernières coupes, et le Centre d'éducation des travailleurs et travailleuses de la région de l'Atlantique risquait de tomber lui aussi sous le couperet⁸⁹.

Le mécontentement à l'endroit de McEwen était suffisant pour que les participants proposent une autre candidature lors du congrès de 1995. Blair Doucet, le délégué des métallurgistes de Bathurst, soumit le nom d'un candidat de Saint John qui se distinguait de plus en plus dans le SCFP et qui avait

obtenu de solides résultats comme candidat NPD dans Saint John Ouest en 1991. Bob Hickes avait adhéré à son premier syndicat à l'âge de 17 ans et travailla comme charpentier pour le compte du conseil scolaire de Saint John durant 20 ans. À l'instar d'autres militants locaux, il se hissa dans les rangs de son syndicat, la section locale 380 du SCFP, et devint vice-président en 1991 – et plus tard président – de la section locale 1253 du SCFP, le Conseil des syndicats des districts scolaires, d'envergure provinciale. En 1992, il fut élu président du SCFP du Nouveau-Brunswick. L'élection de Hickes à la présidence de la Fédération était inattendue, mais il était certain que Hickes faisait partie de la prochaine génération de dirigeants syndicaux dans la province, et l'on espérait que, dans les moments difficiles, il serait un porte-parole efficace pour transmettre le message de la classe ouvrière⁹⁰.

Le défi le plus urgent pour le monde du travail du Nouveau-Brunswick à l'été 1995 était la grève à la raffinerie de pétrole d'Irving Oil de Saint John, qui avait débuté plus d'un an auparavant, en mai 1994. Le projet de l'entreprise d'augmenter la semaine de travail sans payer le taux des heures supplémentaires avait précipité le déclenchement du conflit. Il s'agissait clairement d'un écart marqué par rapport aux normes de l'industrie. Après avoir franchi toutes les étapes de médiation requises, la section locale 691, qui faisait partie depuis 1992 du nouveau Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, lança un appel à la grève. Maintenant que 264 travailleurs syndiqués avaient franchi les portes, Irving Oil tira pleinement avantage de la situation, obtenant une injonction de la cour pour interdire le piquetage agressif. La raffinerie continua de fonctionner avec l'aide d'une petite équipe de gestionnaires, de spécialistes et de travailleurs non syndiqués, et les travaux liés à une importante modernisation technologique se poursuivirent sans interruption. Malgré tous leurs efforts, l'appel à la solidarité ouvrière échoua. Ni le syndicat, ni le gouvernement provincial ne réussit à ramener l'entreprise à la table des négociations avant un an, en mai 1995. Au lieu de négocier avec le syndicat, l'entreprise offrit des indemnités de départ à tous les travailleurs en grève, indiquant clairement son intention de réduire sa main-d'œuvre de moitié. Lors des audiences publiques sur le projet de loi 21 à l'été 1995, la

grève illustra avec éloquence qu'il était impérieux de se doter d'une loi anti-briseurs de grève. Larry Washburn, président de la section locale 691, expliqua qu'il ne s'agissait pas d'une grève ordinaire : « Il se développe un sentiment de rancune profond et durable lorsque des travailleurs en grève apprennent que leurs emplois ont été pris par des voisins, des amis et des collègues. Ce genre de poison ne devrait pas avoir sa place au Nouveau-Brunswick⁹¹. »

Après plus de deux ans de piquetage, les travailleurs eurent droit à un règlement humiliant. Lorsque le syndicat porta plainte devant la Commission du travail et de l'emploi, celle-ci n'eut d'autre choix que de statuer qu'Irving Oil avait contrevenu à la loi provinciale en négociant de mauvaise foi et que l'entreprise devait « faire tous les efforts raisonnables pour conclure une convention collective ». Innis Christie, ancien doyen de la faculté de droit de la Dalhousie University, qui avait aussi présidé la Nova Scotia Labour Relations Board (Commission des relations de travail de la Nouvelle-Écosse), fut appelé à la rescousse à titre de commissaire industriel de prestige. Toutefois, le syndicat fut insatisfait des résultats de son enquête. Christie annonça que le syndicat était sorti perdant de la grève. Certains grévistes avaient accepté des indemnités de départ ou étaient partis travailler ailleurs, et plus de 50 autres avaient traversé la ligne de piquetage pour retourner au travail. Seuls 143 des travailleurs initiaux poursuivirent la grève et ils furent forcés d'accepter une entente qui contrevenait aux règles d'ancienneté et comprenait le licenciement de 37 employés⁹². Des dirigeants syndicaux faisaient partie de ce nombre, dont Washburn, qui avait plus de 20 ans d'expérience à cette usine comme mécanicien industriel. Dans cette épreuve de force prolongée disputée en période de dégradation économique, Irving Oil avait réussi à faire reculer les normes en matière syndicale et à semer la division parmi les travailleurs. Le retour au travail prévoyait même une « rééducation idéologique » sous la forme d'une « réorientation » obligatoire mettant l'accent sur l'« excellence » et « l'esprit d'équipe ». Par la suite, le syndicat perdit son accréditation, de sorte qu'Irving Oil devint la seule raffinerie de pétrole non syndiquée du Canada⁹³.

La grève se traduisit par une défaite non seulement pour le syndicat local 691, mais aussi pour la cause de la solidarité ouvrière dans la province. En

dépit de sa taille et de ses effectifs, le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier fut incapable de protéger sa section locale dans la plus grande raffinerie de pétrole du Canada. Ce fut aussi une défaite pour la Fédération des travailleurs et travailleuses. Le système de relations de travail que la Fédération avait aidé à créer au fil de nombreuses années n'avait pas réussi à produire une entente équitable, et la campagne en faveur de lois anti-verseurs de grève n'était pas parvenue à donner des résultats. En tant que président de la Fédération, Hickes participa à la médiation et au lobbying et fit venir Bob White, président du CTC, à un vaste ralliement de protestation sur les marches de l'Assemblée législative; dans un discours prononcé en 1995 devant une foule de 2 000 sympathisants syndicaux à la piste de courses du parc de l'Exposition de Saint John, Hickes lança même l'avertissement que le mouvement syndical provoquerait la fermeture de la raffinerie si cela s'avérait nécessaire. En dépit de tels efforts, y compris le boycottage d'Irving Oil dans toute la province, l'appel à la solidarité ouvrière avait échoué. Tout comme lors de la résistance à McKenna en 1992, l'intérêt pour la situation dépassait largement les frontières du Nouveau-Brunswick – mais cette fois, les conclusions à en tirer seraient alarmantes. Comme l'a souligné une étudiante qui s'est penchée sur la grève, cet affrontement entre un syndicat important et l'une des plus grandes sociétés du pays mit en évidence l'inquiétant refroidissement qui balayait le climat des relations de travail partout en Amérique du Nord. « Nous vivons à l'heure des retours en arrière, c'est-à-dire de l'érosion et de la perte des acquis sociaux et économiques pour lesquels les classes travaillantes se sont tant battues. La grève de deux ans à la raffinerie de pétrole Irving de Saint Jean est un exemple frappant des effets de ce recul au Nouveau-Brunswick, et montre particulièrement comment se déplace l'équilibre du pouvoir entre les travailleurs et les travailleuses et les entreprises, pour favoriser ces dernières⁹⁴. »

Le recul s'observait aussi par les énormes réductions de l'appui aux paiements de transfert fédéraux aux provinces. Dans le sillage des vagues de changements économiques survenus depuis 1970, les administrations conservatrices et libérales avaient accepté les principes de l'idéologie néolibérale au sujet du coût élevé et de la faible valeur des dépenses publiques, et des avantages

supérieurs qu'offraient les taux d'imposition peu élevés pour les entreprises et la faiblesse des syndicats. En général, on répétait qu'il n'y avait pas d'autres façons de gérer l'économie. Les promesses telles qu'un revenu annuel garanti et un programme fédéral de garderies s'envolèrent et les paiements de transfert aux provinces diminuèrent d'environ 40 % en trois ans après le budget de 1995. Lors du congrès de la Fédération de 1996, Hickey lança l'avertissement que les compressions de ce genre auraient un effet dévastateur sur la capacité du Nouveau-Brunswick de fournir des services sociaux, de santé et d'éducation de qualité, et que le nouveau transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, d'un montant réduit, donnait aux provinces plus de possibilités de réaffecter des fonds et d'échapper aux normes fédérales. Le Régime de pensions du Canada faisait aussi l'objet d'un examen en vue d'encourager les travailleurs à faire leurs propres arrangements concernant leur revenu de retraite au moyen de l'épargne et des régimes de retraite privés. Pendant ce temps, le programme d'assurance-chômage (sur le point d'être renommé programme d'assurance-emploi) était aussi remis en question, car on se préparait à en réduire les prestations et à limiter l'admissibilité au programme. De nombreux travailleurs saisonniers et à temps partiel, en particulier des femmes, ne seraient plus admissibles à une aide. Bientôt, moins de la moitié des travailleurs « assurés » seraient encore aptes à recevoir une aide en vertu d'un autre programme d'« assurance » dont les surplus allaient pouvoir être versés dans les recettes générales. « Programme par programme, les gouvernements fédéral et provincial ont ébréché les programmes qui font du Canada un pays qu'envie tout le monde, dénonça Hickey. En comparant le Canada à d'autres pays, nos avantages compétitifs [*sic*] [concurrentiels] sont souvent donnés comme étant un peuple bien portant, bien hébergé [*sic*] [logé], bien éduqué. Pourquoi systématiquement abandonner tous les avantages qui font du Canada l'envie des autres? C'est du progrès⁹⁵? »

Les protestations de la Fédération entraînent peu d'améliorations, et ce ne serait pas une mince affaire de détourner l'attention du « déficit financier » pour qu'elle se porte sur le « déficit social ». Néanmoins, à l'hiver 1996, un esprit de résistance se propageait dans plusieurs régions de la province,

« ANTI-PAUVRETÉ »

À la fin du 20^e siècle, la Fédération fit cause commune avec des mouvements sociaux tels que le Front commun pour la justice sociale, un peu comme elle l'avait fait à ses débuts. Cette photo prise lors d'une réunion de la Fédération dans les années 1980 montre Kathryn-Ann Leger (à droite) en compagnie du militant anti-pauvreté Greg Lund et de Richard Mercier, du Congrès du Travail du Canada. Source : Archives du *Telegraph-Journal*.



notamment parmi les Acadiens du Sud-Est et du Nord, où l'accès aux écoles, à la santé et aux services était toujours une question controversée, et où les industries axées sur les ressources naturelles et les travailleurs saisonniers étaient durement touchés par les changements. La résistance aux changements à l'assurance-chômage s'organisa à l'instigation de coalitions locales dirigées par des syndicats, des conseils du travail et des comités de travailleurs en chômage, et attira le soutien de dirigeants municipaux et du clergé local. Les coalitions présentèrent des pétitions, firent des pressions sur les ministres du Cabinet, participèrent à des réunions publiques et tinrent leurs propres audiences publiques. Quand le député fédéral Fernand Robichaud s'en prit à Angela Vautour, une des chefs de file du mouvement de protestation local, lors d'une réunion publique en janvier, il fut hué par une foule de plus de 500 personnes. En février, des protestataires organisèrent des manifestations et des marches à Tracadie, Moncton, Chatham et Edmundston. À Bathurst, 4 000 personnes vinrent entendre Bob White, président du CTC, et André Richard, évêque de Bathurst, qui affirmèrent que l'augmentation du chômage était « une attaque à la dignité humaine et un assaut contre les pauvres ». Une

manifestation à Campbellton attira plus de 2 500 personnes à ce que *L'Acadie Nouvelle* appela un « rassemblement historique » qui réunissait des participants anglophones, francophones et autochtones du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie et des îles de la Madeleine. Lors d'une visite du prince Charles au Village historique acadien en avril, des protestataires se massèrent devant l'entrée, pendant qu'un représentant d'un groupe appelé Les futurs sans-abri de Restigouche livra un discours de protestation en costume d'époque⁹⁶.

Cette agitation n'entraîna que des changements mineurs aux compressions, mais le mécontentement à l'égard des politiques fédérales fut à l'origine de deux percées remarquables au Nouveau-Brunswick lors des élections fédérales de 1997. Malgré son manque d'expérience politique proprement dite, Angela Vautour était devenue une héroïne locale dans le Sud-Est et procura un gain au NPD dans le château fort libéral de Beauséjour-Petitcodiac, où elle l'emporta sur Dominic LeBlanc, fils du populaire gouverneur général acadien Roméo LeBlanc. De plus, Yvon Godin, un dirigeant syndical populaire des Métallurgistes unis, qui avait aidé à rallier l'appui syndical aux sans-emploi, arriva en tête des suffrages dans Acadie-Bahurst. La victoire de Godin était particulièrement réjouissante et fut considérée comme l'un des résultats les plus probants au pays. Bien que les Libéraux soient retournés au pouvoir avec une majorité réduite, Godin avait fait tomber un puissant ministre du Cabinet libéral, le ministre de la Défense Doug Young, qui avait été le principal porte-parole concernant les coupes dans l'assurance-chômage quand il détenait son précédent portefeuille de ministre de l'Emploi et de l'Immigration⁹⁷. Quelques mois plus tard, le règne de McKenna au Nouveau-Brunswick tirait à sa fin lui aussi, le premier ministre annonçant en octobre qu'il se retirait. Il avait toujours eu l'intention de passer à autre chose après 10 ans au pouvoir, mais il laissait derrière lui une population méfiante et un Parti libéral divisé qui subit la défaite aux élections suivantes.

Pour la Fédération, c'était l'occasion d'un nouveau commencement, mais au moment du congrès de 1997, Hickes avait décidé que la lourdeur de sa charge de travail au sein du SCFP ne lui permettait pas de demeurer président de la Fédération. Bien que la Fédération en ait discuté à maintes reprises, la

création d'un poste de président à temps plein était bien au-dessus de ses moyens. En effet, le dernier rapport révélait que les effectifs affiliés comprenaient 34 098 membres, une chute de près de 5 000 membres au cours des 5 dernières années. Cette baisse était due en grande partie à des fermetures et à des réductions de personnel, ainsi qu'à l'incapacité de syndicats d'obtenir ou de conserver leur accréditation ou de recruter de nouveaux membres affiliés. Dans une économie en évolution, il y aurait toujours un besoin d'organiser les travailleurs, mais même les réformes les plus simples de la législation provinciale du travail demeuraient au point mort. Par exemple, en février 1997, une centaine de travailleurs en lockout d'Allsco Building Supplies assis dans la tribune de l'Assemblée législative observèrent les Libéraux voter en silence mais à l'unanimité contre un projet de loi prévoyant l'arbitrage de la première convention collective. Quand le congrès de 1997 prépara un nouveau « plan d'action » pour les années à venir, il était notable que de nombreux enjeux étaient les mêmes que 10 ans auparavant. Il restait du travail à faire, mais la Fédération allait devoir se trouver des alliés si elle voulait faire des progrès sur les questions ouvrières et les enjeux sociaux plus larges. Grâce à une telle initiative stratégique, déclara Hickes, la Fédération pourrait rehausser l'appui du public envers le syndicalisme et aider à montrer la voie dans des dossiers d'intérêt commun à tous les citoyens de la province : « Le mouvement syndical doit unir ses forces à d'autres groupes sociaux et dire à nos gouvernements que nous ne resterons pas sans agir, alors que l'on est en train de détruire nos programmes sociaux. Que nous le devons à nos enfants et aux générations futures de travailleurs/ses de nous défendre [...] de dire NON au programme corporatif et aux politiques du gouvernement qui placent les intérêts des riches et des puissants avant les besoins fondamentaux des gens et des communautés⁹⁸. »

C'était déjà en train de se produire. Un regroupement d'envergure provinciale, le Front commun pour la justice sociale, avait émergé des protestations de l'hiver précédent et la Fédération était l'un de ses partenaires fondateurs. Lors de l'annonce officielle de sa création en mars 1997, le Front commun représentait 25 organisations ouvrières et groupes de réforme sociale dont les effectifs combinés comptaient 130 000 personnes, un nombre considérable dans une

province de la taille du Nouveau-Brunswick. Fait intéressant à noter, les groupes ouvriers comprenaient des syndicats qui n'appartenaient pas à la Fédération, tels le Conseil des métiers de la construction du Nouveau-Brunswick, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, le Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Les groupes d'action sociale étaient encore plus nombreux et variés, allant de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick à la Fédération des dames d'Acadie, en passant par le Conseil des femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, l'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick et le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick. Le Front commun serait coprésidé par des représentants à la fois des travailleurs et des groupes sociaux qui en étaient membres, à l'origine Bob Hickes, de la Fédération, et Steven Boyce, de la Fédération des citoyens aînés.

Dans une lettre au premier ministre McKenna rédigée quelques jours après la première activité publique du Front commun, Hickes et Boyce déclarèrent que « les motivations et la vision de ce regroupement sont profondes, recherchant l'établissement d'une société plus humaine en empruntant la voie démocratique et pacifique. Nous trouvons que c'est ce genre de société qui est actuellement menacée sous votre gouvernement, mais nous osons encore croire qu'il y a chez vous suffisamment de compassion et de compréhension pour réaliser qu'une grande partie de la population du Nouveau-Brunswick n'en peut plus de ces "coupures qui ne guérissent pas"⁹⁹. » Selon un énoncé de mission officiel rendu public le 11 mars, le Front commun se souciait de « la dégradation de la qualité de la vie et du processus démocratique », d'« augmenter la valeur et la dignité du travail humain » et de « développer et promouvoir des politiques alternatives afin de créer une société surtout préoccupée par les humains »¹⁰⁰. C'était un thème attrayant qui cadrerait bien avec l'histoire de la Fédération, marquée par sa recherche d'alliés et son appui à de grands objectifs sociaux. Même durant les périodes difficiles, la Fédération continuait à remplir la promesse de son mandat initial de protéger et de promouvoir les intérêts des travailleurs et des travailleuses.



Source : Contribution de Raymond Léger.

ÉPILOGUE

« Honorons *le* passé, bâtissons *l'*avenir »

De retour dans la salle de conférence de l'hôtel Beauséjour de Moncton en 2011, près d'un siècle s'est écoulé depuis la fondation de la Fédération des travailleurs et travailleuses. Les délégués sont assis à leurs tables pendant que le président Michel Boudreau poursuit son rapport. Il parle des dernières répercussions de la crise économique mondiale et de la hausse continue du chômage et du sous-emploi au Nouveau-Brunswick. La situation est urgente à des endroits comme la Miramichi, Bathurst et Dalhousie, où de grandes usines de pâtes et papiers ont fermé leurs portes et sont en cours de démolition. L'avenir s'annonce incertain pour de nombreuses localités qui dépendent de l'industrie forestière, et nul n'est besoin de rappeler aux délégués les luttes

pour empêcher les fermetures à Edmundston et à Nackawic et éviter que des entreprises ne quittent la région en emportant avec elles les caisses de retraite des travailleurs. La question de réinvestir dans l'économie locale est aussi vieille que le début du capitalisme marchand dans la traite des fourrures et les pêcheries au 17^e siècle, et l'industrie forestière est le dernier exemple d'une ressource de base dont les retombées n'ont pas réussi à apporter à la province la stabilité et la prospérité à long terme. On peut en dire autant, de façon plus générale, des travailleurs qui ont investi leur travail dans le développement de l'économie provinciale et de localités, pour se rendre compte ensuite que trop d'employeurs et pas assez de politiques gouvernementales sont prêts à faire le même investissement dans la société provinciale. Pendant que les fermetures se multiplient dans le secteur industriel – le démantèlement des chantiers navals historiques de Saint John, pour permettre aux Irving de concentrer leur attention sur Halifax, est l'un des derniers espaces vacants dans le paysage urbain –, trop nombreux sont les jeunes travailleurs qualifiés et éduqués qui quittent la province, à la recherche de nouvelles perspectives.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur ces faits, et Boudreau poursuit en réclamant une augmentation des investissements dans l'avenir de la province, l'amélioration de l'accès à l'assurance-emploi et à la formation, et une protection accrue des revenus et des pensions des travailleurs. Il évoque les récents conflits de travail et les efforts incessants de la Fédération pour obtenir une loi sur les premiers contrats et une hausse du salaire minimum. Il remercie les délégués des comités d'éducation, de la jeunesse, de l'éducation politique et du Comité santé, sécurité au travail et environnement. Il félicite en particulier le Comité de la condition féminine et la Coalition pour l'équité salariale, qui ont obtenu après 20 ans d'efforts une révision de la loi étendant les principes d'équité salariale à un plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses, bien qu'elle exclue encore la plupart des employées féminines de la province. Il rappelle également aux délégués le rôle joué par la Fédération dans la « Coalition Énergie NB : Pas à vendre », une campagne de mobilisation populaire qui était présidée par Tom Mann, un vice-président représentant l'un des plus récents syndicats affiliés, et qui aida à faire échec à la vente d'une

importante société de services publics appartenant à la population de la province : « Il s'agit d'une très belle victoire qui a démontré l'importance du rassemblement des gens pour faire une différence au sein de notre province. »

La menace continue de peser sur les services publics, notamment les soins de santé, l'éducation et même l'approvisionnement en eau, ajoute Boudreau, et la Fédération collabore avec des alliés tels que le Front commun pour la justice sociale, qui est coprésidé par John Gagnon, du Conseil du travail de Bathurst. « Deux visions s'affrontent quant à l'économie », déclare Boudreau aux délégués, et son message semble faire écho à la remarque formulée autrefois par John Davidson, qui avait dit que les travailleurs ont une conception de l'économie qui fait primer les besoins de l'être humain sur l'efficacité des marchés. La vision que privilégie le monde des affaires, dit Boudreau, met l'accent sur une réduction des services publics, l'affaiblissement des règlements et l'élimination des impôts. « Celle que défendent le monde ouvrier et nos sympathisants, affirme Boudreau, est fondée sur l'équité et la dignité et l'assurance que tous les citoyens sont en mesure de subvenir à leurs besoins fondamentaux¹. »

Au cours de la présentation de son rapport, le président félicite aussi les délégués et les sympathisants au sujet d'une récente décision judiciaire. Il s'agit d'une cause qui avait été instruite plus de 10 ans auparavant, que les syndicats avaient portée en appel auprès de l'Organisation internationale du Travail et qui avait ensuite été entendue devant la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick en 2006 et en 2007. La décision du juge, rendue en 2009, forçait la province à modifier la loi provinciale afin de reconnaître les « travailleurs occasionnels » du secteur public comme des employés bénéficiant de la représentation syndicale, d'avantages sociaux, de l'ancienneté et d'autres droits au même titre que les autres travailleurs. C'était une cause importante pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, et elle était aussi notable parce que son issue fut déterminée en 2007 par une décision de la Cour suprême du Canada, statuant que la négociation collective est protégée par les dispositions relatives à la liberté d'association de l'alinéa 2d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. Dans cette cause, les tribunaux

renversèrent des interprétations précédentes et reconnurent que les droits en matière de travail sont des droits historiques au Canada, activés et acquis par les travailleurs dans le cadre d'un long processus de réforme sociale. Comme l'expliqua la Cour suprême, la négociation collective est devenue « un aspect fondamental de la vie de la société canadienne » et les droits syndicaux sont « l'aboutissement d'un mouvement historique »².

L'histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick est un volet de ce « mouvement historique » visant à établir les droits des travailleurs. Mais l'histoire apporte toujours de nouveaux défis, et de nombreux événements d'actualité de la première décennie du 21^e siècle ont soulevé des questions sur la pertinence des syndicats. Certains critiques ont affirmé que les syndicats étaient trop puissants tandis que d'autres déploieraient qu'ils aient perdu de vue leur vocation sociale. Les dirigeants syndicaux se demandaient parfois si les syndicats avaient sacrifié une trop grande part de leur indépendance en échange d'un système de relations industrielles qui avait tendance à favoriser les employeurs. Par ailleurs, les stratégies de gestion telles que la précarisation du travail, la privatisation et la sous-traitance minaient les normes d'emploi existantes, et l'augmentation du travail à temps partiel, saisonnier et temporaire a accru la précarité des milieux de travail pour les travailleurs et la difficulté pour les syndicats de s'y organiser. Les lois provinciales du travail continuaient de résister aux réformes visant à promouvoir l'accréditation des syndicats et les premiers contrats, et rares ont été les tentatives de syndicalisation réussies dans les nouveaux centres d'appels, le secteur des technologies de l'information ou l'industrie touristique, qui ont souvent été présentés comme les planches de salut de la province. Une fois qu'on a pris en compte la hausse des prix, on constate que les salaires réels n'ont pas augmenté depuis les luttes contre le gel des salaires dans les années 1970 et que le salaire minimum a fondu d'un tiers environ, accentuant la pauvreté chez les petits salariés. Dans un contexte où le libre-échange et la mondialisation exercent une force grandissante, il semblait souvent que les travailleurs du Nouveau-Brunswick étaient poussés à s'engager dans une « course au nivellement par le bas³ ».

De plus, on a cru généralement que les syndicats perdaient de leur importance dans l'économie provinciale. Les rationalisations et les fermetures avaient entraîné une diminution de l'emploi dans les secteurs industriels clés et l'exploitation des ressources naturelles, d'où les syndicats tiraient autrefois la majeure partie de leurs effectifs. En 2010, un contraste était ainsi apparu entre le secteur public, où les deux tiers des travailleurs bénéficiaient de la représentation syndicale, et le secteur privé, où un mélange de fermetures et de réductions de personnel et la « walmartisation » des relations de travail avaient réduit les effectifs syndicaux bien en deçà de 15 % de la main-d'œuvre. Même les travailleurs à temps partiel étaient moins nombreux dans les rangs des syndicats. Il s'est aussi creusé un écart inquiétant entre les générations, car moins de 7 % des travailleurs âgés de moins de 25 ans étaient membres d'un syndicat. L'« avantage syndical » obtenu par les travailleurs ayant des emplois stables, des conventions collectives, des avantages sociaux et l'accès à un régime de pension a même suscité du ressentiment parmi la population provinciale. Les politiciens et les employeurs n'ont pas manqué d'exploiter cette iniquité, bien que de nombreux travailleurs aient aussi reconnu que les syndicats ont contribué à l'augmentation des salaires et à l'amélioration des conditions de travail même dans les lieux de travail où ils n'étaient pas présents. En dépit de tout cela, cependant, les Néo-Brunswickois ne renonçaient pas aux syndicats. Le nombre de syndiqués dans la province est passé de 73 600 en 1997 à 85 400 en 2010. Même s'il était plus bas de plusieurs points que dans les années 1970 et 1980, comme c'était le cas dans la plupart des provinces, le taux de syndicalisation est demeuré relativement stable à 27,9 % en 1997 et à 27,4 % en 2010, soit légèrement inférieur au taux national de 29,6 %⁴.

La Fédération des travailleurs et travailleuses elle-même a eu moins de succès à aplanir les difficultés, et les solidarités provinciales semblaient perdre de leur attrait au tournant du siècle. En 2004, les effectifs de la Fédération avaient chuté à 29 337 membres, une baisse de presque 10 000 membres en 10 ans et le plus faible nombre en plus de 30 ans. La Fédération comptait maintenant peu d'amis au sein du gouvernement, et le ministère du Travail, jadis influent, avait été rebaptisé « ministère de la Formation et du Développement



BLAIR DOUCET Un vétéran des luttes pour la santé et la sécurité au travail, Blair Doucet (1949-2009) fut président de 1999 à 2005 : « L'histoire nous indique qu'il est possible de réaliser des progrès lorsque des syndicats s'unissent en solidarité et [que] les travailleurs/euses décident que le temps est venu d'agir. » De plus, il attira l'attention sur les besoins des jeunes travailleurs et fut un fondateur du Camp d'été des jeunes, qui a été nommé en son honneur. Source : Contribution de Danielle Savoie.

de l'emploi⁵ ». Pour consolider la centrale syndicale attaquée de toutes parts, les membres allaient devoir démontrer cette même détermination qui leur avait permis de surmonter les difficultés par le passé. Lors du congrès de la Fédération de 1998, le président Tom Steep était plein d'espoir lorsqu'il assura aux délégués qu'il allait bientôt y avoir un changement d'attitude dans la province et il exhorta la Fédération à demeurer fidèle à sa tradition de promouvoir la justice sociale et de poursuivre d'autres objectifs que ceux des entreprises.

Lorsque Steep, qui était président du syndicat provincial des travailleurs autoroutiers, section locale 1190 du SCFP, ne chercha pas à se faire ré-élire à la fin de son mandat de deux ans, en 1999, les délégués choisirent un dirigeant syndical bien connu de Bathurst à titre de président. Blair Doucet avait commencé à travailler aux mines Brunswick en 1966, avant son 18^e anniversaire de naissance, et il avait agi plus tard comme président de la section locale 5385 des Métallurgistes unis durant 15 ans, dirigeant la longue grève qui y fut déclenchée au début des années 1990. Grâce à sa longue expérience de l'exploitation minière dans le Nord, Doucet avait une connaissance de première main des conditions extrêmes que

le capitalisme non réglementé était capable d'imposer. Il se souvenait d'une année où cinq de ses compagnons de travail avaient perdu la vie lors d'une série d'accidents mortels et il consacra une grande partie de son énergie en tant que dirigeant syndical à l'amélioration des normes en matière de santé et de sécurité au travail et à l'établissement du droit de refuser d'accomplir tout travail dangereux. Selon le point de vue de Doucet, les syndicats devaient parler au nom de ceux qui ne pouvaient pas parler pour eux-mêmes ou qui

refusaient de le faire. Sa version de l'histoire du travail était brève mais juste : « L'histoire nous indique qu'il est possible de réaliser des progrès lorsque des syndicats s'unissent en solidarité et [que] les travailleurs/euses décident que le temps est venu d'agir⁶. »

Le paysage politique de la province produisit peu de résultats encourageants pour le mouvement syndical. La fin de l'époque McKenna en 1997 fut suivie d'un intervalle de deux ans pendant lequel Raymond Frenette puis Camille Thériault exercèrent les fonctions de premier ministre libéral. Quand vint l'élection de 1999, la population provinciale vota massivement pour un changement⁷. Cependant, l'administration progressiste-conservatrice de Bernard Lord n'améliora pas les politiques provinciales du travail. Aucun progrès ne serait accompli relativement aux lois anti-briseurs de grève, à l'équité salariale ou à une loi sur les premiers contrats, et après que l'OIT eut rendu sa décision sur la reconnaissance des travailleurs occasionnels en 2001, le premier ministre Lord ne fit rien pour y donner suite. Lors de la campagne électorale, la chef du NPD, Elizabeth Weir, qui fut réélue et demeura la seule députée de son parti, avait lancé en raillant qu'elle voyait bouger les lèvres de Bernard Lord, mais qu'elle entendait encore parler Frank McKenna⁸. L'impression se confirma quand des travailleurs hospitaliers déclenchèrent une grève légale en mars 2001, laissant plus de la moitié de leurs membres à leur poste pour fournir les services essentiels tels que requis. En moins de quelques heures, Lord convoquait une session d'urgence de l'Assemblée législative pour imposer une loi de retour au travail et une entente définitive comprenant une nouvelle classification de postes et de nouveaux règlements. Plutôt que de se soumettre à une convention imposée, le Conseil des syndicats hospitaliers du Nouveau-Brunswick accepta une entente qui fut approuvée par une faible majorité de membres mécontents⁹. L'inaction du gouvernement à l'égard de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail continuait d'être une autre source de frustration. Non seulement le gouvernement n'annulerait pas les réformes draconiennes du système réalisées par McKenna, mais il s'abstint même de procéder à une série d'améliorations mineures demandées par le conseil d'administration de la Commission. Au

congrès de 2003, les délégués approuvèrent une résolution d'urgence autorisant les représentants de la Fédération à se retirer de la Commission et pressant les métiers de la construction et le Syndicat des infirmières et infirmiers de se joindre au boycottage, qui ne prit fin qu'après la défaite du gouvernement Lord en 2006¹⁰.

La Fédération continua de désigner le NPD comme le parti préféré des travailleurs et des travailleuses et se réjouissait de son alliance de travail conclue avec sa chef, Elizabeth Weir. Celle-ci fut invitée à des réunions du conseil exécutif et la Fédération se vit accorder une représentation au sein de l'exécutif provincial du NPD. Dans le cadre des campagnes électorales, la Fédération faisait la promotion d'enjeux tels que l'arbitrage des premiers contrats, les lois anti-briseurs de grève et l'équité salariale, de même que les soins de santé, l'éducation, les pensions, un régime public d'assurance-automobile et les garderies, tous des thèmes défendus dans les campagnes néo-démocrates. Néanmoins, le gouvernement Lord fut reporté au pouvoir en 2003 avec une mince majorité sur le Parti libéral rajeuni. Le vote pour le NPD était en hausse à 9,7 %, mais Weir fut encore une fois la seule candidate élue. Sa décision de quitter la scène politique provinciale avant l'élection suivante causa une déception aux dirigeants de la Fédération, qui reconnaissaient le brio avec lequel elle avait tenu le fort durant quatre campagnes consécutives. Leur relation avait été mise à l'épreuve en 2003, quand Weir refusa de renverser la nomination d'un candidat local auquel la Fédération s'opposait, mais la Fédération ne tarissait pas d'éloges lors de son départ de la politique active en 2004 : « Elle a toujours été une amie spéciale du mouvement syndical durant toutes ces années. Pour le mouvement syndical, elle demeurera une géante et une icône dans l'histoire du mouvement syndical du Nouveau-Brunswick. Merci, Elizabeth¹¹ ! »

La défaite du gouvernement Lord en 2006 fut en partie attribuable à la faiblesse du vote pour le NPD lors de cette élection. Le siège de Weir alla à un Libéral, et Allison Brewer, qui lui succéda à la tête du Parti, ne réussit pas à conserver le niveau d'appui que le Parti avait obtenu précédemment. Tandis que le vote pour le NPD avait diminué de près de moitié, les Libéraux de Shawn Graham récoltèrent une majorité de trois sièges. L'admiration que

le jeune chef libéral vouait à l'héritage légué par le premier ministre Robichaud dans les années 1960 était en quelque sorte rassurante pour le monde du travail, et son gouvernement se montra sympathique au renouvellement de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et, plus tard, à l'adoption de mesures portant sur l'équité salariale et le statut des travailleurs occasionnels. De plus, il augmenta le nombre de places dans les collèges communautaires et le nombre de lits dans les foyers de soins, haussa le taux des prestations d'aide sociale et supprima des règlements offensants. Graham fut toutefois incapable de réconcilier ses propres instincts libéraux avec l'influence néolibérale persistante de McKenna, ce qui l'incita à se fixer des objectifs chimériques tels que « l'auto-suffisance » et la création d'un « centre énergétique » comme solutions au sous-développement provincial. L'opposition de nombreux citoyens au projet inattendu de vendre Énergie NB à Hydro-Québec conduisit à une défaite cuisante des Libéraux en 2010. Le NPD en tira cependant peu d'avantages politiques. Son nouveau chef, Roger Duguay, un ancien prêtre influencé par la doctrine du militantisme social catholique, obtint de solides résultats en arrivant au deuxième rang dans Tracadie-Sheila, mais aucun des membres du Parti ne fut élu. Certains sympathisants syndicaux se demandèrent même si le choix du slogan du NPD pour la campagne, « La voix de la classe moyenne », avait été motivé par la volonté du Parti de prendre ses distances par rapport au mouvement syndical. Le NPD fit des progrès modestes, décrochant 10,4 % des votes, mais David Alward, le chef peu connu des Progressistes-Conservateurs et ancien ministre du Cabinet Lord, n'eut aucun mal à se faire élire avec une large majorité¹².

Les résultats de l'élection fédérale de 2011 semblaient plus prometteurs pour le NPD. Depuis qu'il avait pris la parole aux réunions de la Fédération peu après son élection comme chef du parti fédéral en 2003, Jack Layton, descendant du côté maternel d'un Père de la Confédération du Nouveau-Brunswick, était régulièrement venu en visite dans la province. Le succès du NPD au Nouveau-Brunswick en 2011 fut à nouveau incarné par Yvon Godin, qui fut réélu député d'Acadie-Bathurst pour un cinquième mandat avec près de 70 % des suffrages – un exploit remarquable dans n'importe quelle région du

pays. Les candidats du NPD, y compris plusieurs militants et alliés de la Fédération, arrivèrent au deuxième rang dans six des neuf autres circonscriptions (Saint John, Miramichi, Fundy Royal, Fredericton, Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Tobique-Mactaquac), récoltant entre 19 et 30 % du scrutin¹³. Il restait à voir si ces résultats marqueraient le début d'un changement durable du comportement politique. Pour les optimistes, l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Nouvelle-Écosse en 2009 semblait confirmer qu'il serait possible de convaincre les citoyens des Maritimes d'investir dans les options politiques d'un parti social-démocrate.

Tout au long de ces changements, la Fédération garda le regard tourné vers l'avenir. Les thèmes des congrès donnaient le ton : en 1998, c'était « Plus d'action – Plus de solidarité », en 1999 « Notre vision – Notre combat ». Puis ce fut « Des emplois durables pour les années 2000 » (2000), « Action – Visibilité – Solidarité » (2001), « Organisons notre avenir » (2002) et « Notre fédération, notre avenir » (2003). En 2003, un plan de restructuration élargit la composition du conseil exécutif en accordant une représentation directe aux syndicats affiliés et aux conseils du travail, et établit que les principaux postes de l'exécutif devaient comprendre à la fois des femmes et des francophones¹⁴. Il fut aussi décidé que les congrès ordinaires se tiendraient tous les deux ans et que, les autres années, une conférence de mi-mandat aurait lieu sur un thème spécialisé qui renforcerait les connaissances des délégués sur les défis qui se posent au monde syndical. On prit aussi la décision, dont on avait souvent discuté par le passé, de faire du président élu un employé à temps plein. Il était clair depuis longtemps que la présidence était, dans les faits, un poste à temps plein, subventionné de maintes façons par le syndicat d'appartenance du président, qui exigeait d'innombrables heures à parcourir la province pour effectuer des démarches auprès des politiciens et participer à des activités publiques. Doucet, qui ne chercherait pas à se faire réélire, se dit fortement en faveur du changement¹⁵.

L'une des préoccupations constantes de Doucet durant sa présidence demeura la taille réduite de la centrale syndicale. Doucet invita les syndicats membres à promouvoir la Fédération auprès de leurs sections locales et, à

l'instar de ses prédécesseurs, il demanda au Congrès du travail du Canada de rendre obligatoire l'adhésion aux fédérations provinciales pour les sections locales de ses syndicats affiliés. De plus, il rencontra régulièrement d'éventuels membres, tel le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, pour discuter des avantages de se joindre à la Fédération : « Nos rangs ne sont même pas près du nombre qu'ils pourraient être, dit-il aux délégués en 2005. Votre Fédération, confrères et consœurs, doit augmenter ses nombres, son revenu, si nous voulons avoir suffisamment de pouvoir auprès du gouvernement pour forcer nos politicien(ne)s à respecter et à agir sur nos revendications pour des lois du travail justes, pour la justice sociale et économique pour tous les Néo-Brunswickois¹⁶. »

La formation de la Coalition des syndicats du Nouveau-Brunswick, dont le lancement eut lieu en février 2004, était un pas dans cette direction. Les syndicats membres de la Coalition mirent le gouvernement en garde contre l'idée de continuer sur la voie de la restriction et de l'élimination des droits syndicaux : « L'obtention du droit démocratique d'adhérer à un syndicat et de négocier de meilleures conditions de travail a été semée d'embûches. Mais grâce aux luttes passées, tous les travailleurs et les travailleuses bénéficient aujourd'hui d'un meilleur niveau de vie¹⁷. » Le plus remarquable au sujet de la Coalition, c'est qu'elle rassemblait des organisations syndicales représentant 65 000 travailleurs, la grande majorité des syndicats et plus de 75 % des travailleurs syndiqués de la province. Cette alliance laissait entrevoir la possibilité d'un renouvellement de la Fédération. À l'issue du troisième mandat de Doucet à titre de président, le vent commençait à tourner et en 2005 le secrétaire-trésorier Terry Carter put rapporter des effectifs de 35 085 membres cette année-là. Il conclut que « le potentiel pour bâtir un sociétariat de la FTTNB de 50 000 est excellent, en autant que chacun et chacune fasse sa part pour le réaliser¹⁸ ».

Une étape importante en ce sens fut franchie par un syndicat qui avait vu le jour en 1954 sous la forme d'une association d'employés relativement faible, l'Association du Service civil du Nouveau-Brunswick. Lors de la révision des lois du travail dans les années 1960, l'Association appuya l'introduction de la négociation collective, mais estima que le droit de grève n'était pas nécessaire.

Son nom changea pour devenir l'Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (AEFPNB) en 1968, reflétant le passage de « service civil » à « fonction publique ». À cette époque de contrôles et autres restrictions « volontaires » des normes de travail, l'Association adopta des positions plus vigoureuses sur des questions économiques et relatives au milieu de travail. Lorsque l'AEFPNB décida de ne pas s'affilier à ce qui s'appelait alors le Syndicat national de la Fonction publique provinciale, plusieurs unités quittèrent l'Association pour former le Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick (SEGNB). En dépit des rivalités qui existaient entre eux et avec le SCFP, tous ces groupes prirent part à la Coalition des employé(e)s du secteur public lors des affrontements du début des années 1990. À la fin de la décennie, sous la présidence de Debbie Lacelle, première femme parmi ses dirigeants, l'AEFPNB était prête à collaborer avec d'autres syndicats de façon permanente. En 2003, ses membres votèrent pour l'adhésion au Syndicat national des employés et employés généraux du secteur public, l'un des plus grands syndicats au sein du Congrès du travail du Canada. Après la fusion entre l'AEFPNB et le SEGNB en 2004, les syndiqués acceptèrent d'adopter un nouveau nom, le Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick (SESPNB), une étape qui symbolisa le passage d'« association » à « syndicat ». Le Syndicat du Nouveau-Brunswick (SNB), comme on l'appelle communément, englobe un large éventail de membres, qui va des éducateurs professionnels et des employés des collèges communautaires jusqu'aux travailleurs routiers, médicaux et du secteur des ressources naturelles, au personnel de bureau et du génie, aux employés de laboratoire et aux inspecteurs techniques; il compte aussi des travailleurs du secteur privé provenant des foyers de soins, du secteur hôtelier et de Moosehead Breweries. Comme d'autres syndicats modernes, le SNB partage l'idéal du militantisme chez ses membres; on entendait souvent Tom Mann, son directeur exécutif, parler des questions sociales et des politiques publiques. Pour en arriver là, il avait fallu mettre de côté les vieilles rivalités, mais en 2007, le SNB était prêt, selon les termes de Mann, « à prendre sa place dans la centrale syndicale ». Plusieurs délégués du SNB assistèrent au congrès de la Fédération de

2007, et ses membres s’y étaient joints en force en 2009, ajoutant 7 000 membres à la Fédération¹⁹.

Un autre important syndicat provincial, composé cette fois presque entièrement de femmes, décida lui aussi de se joindre à la Fédération plus tard dans la même année. L’origine de l’Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick remonte à 1916, mais ce n’est qu’au cours des années 1960 que les infirmières commencèrent à agir de façon concertée pour améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. Quand le gouvernement Robichaud rejeta des hausses salariales pour les infirmières en 1964, celles-ci créèrent un comité du bien-être social et revendiquèrent le droit à la négociation collective, ce qui leur fut accordé en vertu de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. Néanmoins, en négociant des contrats de travail, les infirmières faisaient toujours face aux attentes patriarcales voulant que les femmes qualifiées assument des responsabilités professionnelles pour des salaires bien inférieurs à ceux d’autres travailleurs ayant une formation et une expérience comparables – et, bien sûr, inférieurs à ceux des infirmières d’autres provinces. En 1975, elles protestèrent contre leurs piètres contrats de travail en se déclarant malades en grand nombre lors d’une campagne appelée la « grippe bleue ». La vieille association céda la place au nouveau Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB) en 1978, lequel mena une campagne efficace en 1980 pour gagner l’appui du public, sous le slogan « L’infirmière le mérite ». Par de telles initiatives, les infirmières, comme d’autres femmes dans divers secteurs de l’économie, étaient



DE NOUVEAUX MEMBRES Le SIINB avait une longue histoire de lutte pour la qualité des soins de santé et la reconnaissance du travail de ses membres, souvent en solidarité avec d’autres syndicats. Marilyn Quinn était la présidente du SIINB en 2009, lorsque les infirmières se joignirent à la Fédération. Source : APNB, fonds documentaire de la FTTNB, MCI819, boîte 192.

en train de redéfinir la valeur du travail féminin en insistant sur la qualification et le professionnalisme de leur occupation, en plus des vieux idéaux de service et de dévouement. Tout en poursuivant leur propre voie, les infirmières étaient conscientes des avantages de la collaboration avec d'autres syndicats; elles participèrent d'ailleurs à la campagne contre le gel des salaires au début des années 1990. Fait intéressant, de nombreuses infirmières de la nouvelle génération postérieure aux années 1960 connaissaient bien les syndicats pour avoir grandi dans des villes ouvrières et des familles syndicales. Ainsi, Marilyn Quinn, une infirmière de Saint John qui devint présidente du syndicat en 2004, était la fille d'un serre-freins et chef de train du CN de Terre-Neuve. Ayant d'abord assisté aux congrès de la Fédération à titre d'invités et d'observateurs, les membres du Syndicat des infirmières et infirmiers décidèrent par un vote, lors de leur assemblée annuelle de 2009, de se joindre à la Fédération des travailleurs et travailleuses. Cette décision fit en sorte que la Fédération comptait 6 300 nouveaux membres lors de son congrès de 2011²⁰.

Cette évolution a renversé la tendance au déclin des effectifs de la Fédération. En 2009, le nombre de membres affiliés avait augmenté à 39 473, et le secrétaire-trésorier Danny King put rapporter 47 163 membres en 2011. Il s'agissait d'un point de référence, car il validait encore une fois l'affirmation de la Fédération selon laquelle elle représentait une majorité, quoique mince, des plus de 85 000 travailleurs syndiqués de la province. Il est aussi notable que les 45 400 femmes syndiquées constituent maintenant une faible majorité de l'ensemble des effectifs syndicaux dans la province²¹. La plupart des nouveaux membres de la Fédération travaillaient dans le secteur public. Lors de son congrès de 2011, la délégation la plus nombreuse (67 délégués) était celle du SCFP; les autres délégations importantes provenaient des nouveaux syndicats affiliés, le SIINB (31) et le SNB (23). La plus grande délégation du secteur privé était issue du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, un syndicat qui avait connu l'une des plus fortes baisses d'effectifs au cours des deux dernières décennies. Dans l'ensemble, les délégués du secteur public étaient trois fois plus nombreux que ceux du secteur privé, quoique les rapports n'aient pas tous reconnu le fait que certains membres de syndicats du

secteur public étaient employés dans les lieux de travail de propriété privée²². S'il restait encore à la Fédération à élire une femme à la présidence, la liste des délégués votants démontrait néanmoins que la Fédération n'était plus dominée par les travailleurs masculins. Le nombre de femmes dépassait celui des hommes – de deux. En outre, on continuait d'observer une forte participation des francophones, qui représentaient un peu plus du tiers des délégués²³.

Pendant ce temps, devant les conditions changeantes de l'économie, rien ne saurait remplacer la syndicalisation. La main-d'œuvre provinciale, comptant plus de 300 000 travailleurs et travailleuses, offrait amplement de possibilités. À une époque antérieure de l'histoire provinciale, les syndicats du secteur public avaient eux-mêmes émergé en réponse au profil changeant de l'emploi et aux attentes des travailleurs. Selon la logique historique, tout comme les vagues de syndicalisation qui donnèrent naissance au syndicalisme de métier et au syndicalisme industriel des premiers jours furent suivies de vagues de syndicalisation semblables dans le secteur public, il est probable que nous assisterons à de nouvelles initiatives, peut-être même à de nouvelles formes de travail organisé. Afin de répondre aux défis du nouveau siècle, les syndicats devront puiser dans leur expérience et explorer de nouvelles formes d'organisation combinant plusieurs professions et axées sur la communauté, qui tiennent compte des identités de classe diverses et souvent fluctuantes au sein de l'économie provinciale. En apprenant à mieux connaître la prochaine génération de travailleurs et leurs besoins, les syndicats établis sont bien placés pour partager leurs ressources et leur savoir en pavant la voie au prochain « nouveau syndicalisme » du 21^e siècle. En cette période de transition, la centrale syndicale est également en mesure de fournir une forme de capital social et culturel aux travailleurs de la province. Comme par le passé, la Fédération des travailleurs et travailleuses représente une tradition de continuité dans la préservation des normes, la protection des droits et le partage de valeurs²⁴.

Dans l'histoire de la réforme sociale, les syndicats sont l'un des exemples les plus fructueux des moyens que des citoyens actifs sur le marché du travail ont trouvés pour fonder des organisations durables en opposition aux défaillances du système économique existant. « La mémoire nous fait défaut



MICHEL BOUDREAU Prenant la parole devant les participants à une conférence sur l'histoire du travail et les politiques publiques en 2009, Michel Boudreau, président de la Fédération, souligna les progrès accomplis par le mouvement syndical dans le passé ainsi que les défis que doivent relever les travailleurs actuels : « Tous les citoyens devraient connaître le rôle que le mouvement syndical a joué dans l'histoire de notre pays et de notre province. »
Source : Contribution d'Oliver Flecknell.

quand il s'agit des travailleurs et de leurs accomplissements, écrit l'économiste politique Thom Workman. L'oubli de ce que la classe ouvrière a accompli semble être une sorte de paramètre par défaut de la société capitaliste²⁵. » Dans les rapports quotidiens sur les taux de chômage, les conflits de travail et l'incertitude économique, on oublie trop facilement que les organisations syndicales occupent une place particulière dans l'ordre social pour la raison qu'elles s'en prennent directement à la principale contradiction de l'économie capitaliste, c'est-à-dire le contrôle et la distribution inéquitables de la richesse. Cette position confère aux syndicats des responsabilités d'une grande portée. Les syndicats peuvent choisir de protéger les intérêts d'un petit nombre de collègues dans leur propre lieu de travail et peuvent même faire la sourde oreille aux demandes d'autres travailleurs, mais ils se trouvent aussi en position de bâtir des solidarités plus inclusives et de répondre au besoin d'autres formes possibles d'organisation sociale et économique, tant au Canada qu'à l'étranger.

Retournons aux premières années du 20^e siècle pour réfléchir aux propos d'un syndicaliste radical chevronné qui grandit à Saint John et fréquentait encore l'école au moment où la Fédération du travail faisait son apparition dans l'histoire. Après avoir travaillé dans la raffinerie de sucre et occupé d'autres emplois, il partit gagner sa vie d'abord dans les chantiers navals d'Halifax puis dans l'Ouest canadien, où il devint membre de la One Big Union à son époque glorieuse, et ensuite en Californie, où il se joignit aux Travailleurs industriels

du monde. Ayant vécu à Chicago durant une bonne partie de sa vie, Fred Thompson devint un gardien des espoirs et de la mémoire de l'époque de ses premiers jours. « Le mouvement syndical est un progrès institutionnel dont les conséquences historiques indirectes vont bien au-delà de ses réussites en matière de négociation, a écrit Thompson. Pour atteindre ses objectifs salariaux et autres objectifs connexes, il est constamment obligé de s'opposer aux prérogatives du patronat. Je m'attends à ce qu'il continue de travailler en ce sens et, ce faisant, à ce qu'il devienne la principale institution assurant la coordination et la direction de nos activités économiques dans une société post-capitaliste²⁶. »

Il y avait peu de chances que les délégués aux congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick endossent une telle prédiction radicale. Les utopies réalistes doivent prendre racine dans des mouvements sociaux bien en place, et la Fédération s'est généralement décrite comme une organisation modérée qui défend ses membres affiliés et œuvre à l'avancement des intérêts généraux des travailleurs et des travailleuses de la province. C'est ce qu'on a appelé une forme de « syndicalisme social » dont les engagements sont plus vastes que le « syndicalisme d'affaires », mais qui n'est pas aussi versé dans le militantisme que le « syndicalisme de mobilisation » ni aussi voué au changement social que le « syndicalisme de mouvement social »²⁷. Dans diverses circonstances de son histoire, la Fédération des travailleurs et travailleuses a reflété chacune de ces quatre visions du militantisme syndical, mais elle n'a jamais perdu de vue que la centrale syndicale ne peut rester debout sans la participation de ses membres et qu'elle ne peut atteindre ses objectifs sans le soutien d'alliés. Le mouvement syndical devra s'inspirer de l'expérience du passé pour recruter et informer de nouveaux membres, y compris ceux qui n'ont pas l'expérience d'innover et de bâtir un syndicat à partir de la base. La Fédération elle-même a vu le jour et s'est développée afin d'obtenir de nouveaux droits sociaux et économiques pour les travailleurs et les travailleuses, et ses dirigeants sont issus de leurs propres rangs. Au cours de son histoire, les efforts de la Fédération pour atteindre un meilleur équilibre du pouvoir entre les travailleurs et le patronat, ainsi que pour réformer la société provinciale en la rendant plus démocratique, ont donné des résultats

mesurables. Mais tant que le travail et les salaires feront partie de la condition humaine, elle n'aura pas accompli sa mission et elle devra souvent la défendre.

Alors que la Fédération est sur le point d'amorcer son deuxième siècle d'existence, les délégués portent des macarons où sont écrits des messages simples appris au fil de plus d'une centaine d'années d'histoire provinciale du travail. Il s'agit parfois d'un seul mot accrocheur de portée générale comme « Respect », « Équité » et « Solidarité », tandis que d'autres transmettent un message sur le harcèlement, les briseurs de grève, le racisme et les campagnes en faveur de l'équité fiscale et de la législation du travail. Sur d'autres encore sont écrites des déclarations plus longues telles que « Non à l'eau pour le profit » et « L'équité salariale, une question de justice ». En quittant la salle de conférence pour retourner dans leurs milieux de travail et leurs localités, les syndiqués rapporteront ces idées avec eux et continueront de faire preuve de la même « vigueur tenace » que celle qui a permis à la Fédération de franchir son premier siècle d'histoire.

D'autres changements sont à prévoir au cours des années à venir dans la structure de l'économie, les pratiques des employeurs et les politiques gouvernementales, mais les travailleurs et les travailleuses continueront de former et d'appuyer des syndicats. Ils travailleront en ce sens afin d'obtenir et de protéger la sécurité d'emploi, l'équité salariale et la sécurité de leurs lieux de travail, et parce qu'ils ne pourront pas compter sur les employeurs ou les gouvernements pour le faire. Chaque travailleur aura aussi l'espoir, à la fois modeste et ambitieux, de tirer une plus grande satisfaction et d'obtenir une reconnaissance accrue de sa vie active. Et à titre de citoyens de la province, les travailleurs s'emploieront à défendre la cause de la démocratie sociale et économique dans la collectivité et à favoriser une meilleure distribution des récompenses de la vie et des fruits du travail pour tous. Au cours du siècle, les syndicats sont devenus partie intégrante du mode de vie des Canadiens et des Canadiennes, et leur fédération a contribué à écrire une histoire de solidarité parmi les travailleurs et les travailleuses de la province. En jetant un regard sur l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick, les membres ont tout lieu de croire que la Fédération des travailleurs et travailleuses sera là elle aussi pour bâtir les solidarités de l'avenir.

ANNEXE

Membres affiliés, Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick, 1913-2011

1913	1 849	1938	3 509	1962	n.d.	1987	37 945
1914	2 000	1939	5 500	1963	18 005	1988	37 870
1915	1 600	1940	6 375	1964	19 164	1989	38 393
1916	2 000	1940	7 343	1965	21 774	1990	39 270
1917	2 000	1941	8 033	1966	23 196	1991	39 022
1918	3 500	1942	8 501	1967	23 807	1992	37 854
1919	7 000	1943	8 753	1968	27 882	1993	36 303
1920	7 000	1944	9 277	1969	28 655	1994	37 097
1921	4 564	1945	n.d.	1970	30 391	1995	35 979
1922	2 500	1946	10 477	1971	34 099	1996	35 024
1923	4 165	1947	10 408	1972	41 107	1997	34 098
1924	4 000	1948	11 082	1973	43 133	1998	31 019
1925	2 315	1949	11 131	1974	n.d.	1999	31 748
1926	2 500	1950	11 529	1975	44 545	2000	31 302
1927	2 500	1951	11 790	1976	45 306	2001	32 062
1928	2 593	1952	13 243	1977	46 497	2002	31 401
1929	3 000	1953	13 652	1978	46 762	2003	30 515
1930	4 500	1954	n.d.	1979	48 626	2004	29 337
1931	3 700	1955	14 628	1980	48 262	2005	35 080
1932	3 500	1956	15 949	1981	47 330	2006	n.d.
1933	3 186	1957	16 169	1982	38 689	2007	34 437
1934	2 911	1958	17 725	1983	39 636	2008	n.d.
1935	2 964	1959	17 140	1984	39 322	2009	39 473
1936	3 059	1960	n.d.	1985	39 566	2010	n.d.
1937	2 921	1961	17 440	1986	38 884	2011	47 163

NOTES

Les données sur le nombre de membres affiliés ont été obtenues à partir de deux sources : (1) les rapports et les répertoires du ministère du Travail fédéral pour la période de 1913 à 1930 et (2) les rapports, généralement rédigés par le secrétaire-trésorier, parus dans les comptes rendus des congrès de 1930 à nos jours. Les rapports de 1940 à 1973 ne font état que des pertes ou des gains nets, et le nombre de membres a été calculé à partir de ces données. Deux congrès ont eu lieu en 1940 et il n'existe aucun rapport pour 1945, 1974, 2006, 2008 et 2010. En 2001, une suspension pour non-paiement de cotisation ne fut pas appliquée; le nombre réel de membres en règle était de 28 416.

Introduction

- 1 Les ouvrages classiques sont Eugene Forsey, *Trade Unions in Canada, 1812-1902* (Toronto, University of Toronto Press, 1982), et Harold A. Logan, *The History of Trade-Union Organization in Canada* (Chicago, University of Chicago Press, 1928). Parmi les ouvrages généraux plus récents, mentionnons Desmond Morton, *Working People: An Illustrated History of the Canadian Labour Movement*, 5^e éd. (Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 2007), et Errol Black et Jim Silver, *Building a Better World: An Introduction to Trade Unionism in Canada*, 2^e éd. (Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2008).
- 2 Wilfrid Gribble, *Rhymes of Revolt* (Vancouver, s.n., 1913[?]), p. 21-24 [traduction libre].
- 3 John Davidson, *The Bargain Theory of Wages* (New York, G.P. Putnam et The Knickerbocker Press, 1898), p. 256-257 [traduction libre].
- 4 Greg Kealey (dir.), *Canada Investigates Industrialism: The Royal Commission on the Relations of Labor and Capital, 1889* (Toronto, University of Toronto Press, 1973), p. 11 et *passim* [traduction libre].
- 5 Janice Cook, « Child Labour in Saint John, New Brunswick and the Campaign for Factory Legislation, 1880-1905 », thèse de maîtrise ès arts, University of New Brunswick, 1994.
- 6 La première d'entre elles était Paul Phillips, *No Power Greater: A Century of Labour in British Columbia* (Vancouver, Federation of Labour, 1967), et la dernière est Alvin Finkel (dir.), *Working People in Alberta* (Edmonton, Athabasca University Press, 2012), mais aucune ne constitue l'histoire explicite d'une fédération provinciale. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec a publié une histoire partielle (jusqu'à 1965) : *FTQ : des milliers d'histoires qui façonnent l'histoire* (Montréal, FTQ, 1988) et l'histoire ouvrière du Québec a été bien servie par des ouvrages tels que Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec des origines à nos jours* (Montréal, Boréal Express, 1989) et sa nouvelle édition mise à jour en 2004 : *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*.
- 7 Les citations sont tirées d'entrevues sur l'histoire orale réalisées par l'équipe du projet Histoire du travail au Nouveau-Brunswick et déposées dans des fonds d'archives de Fredericton et de Moncton. Voir Entrevues, fonds LHTNB, MC3477, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick [dorénavant APNB]; Entrevues, fonds LHTNB, Centre d'études académiques Anselme-Chiasson [traduction libre des entrevues réalisées en anglais].
- 8 Pour un exemple récent, voir Bonnie Huskins et Michael Boudreau, « "Getting By" in Postwar Saint John: Working-Class Families and New Brunswick's Informal Economy »,

dans Michael Boudreau, Peter G. Toner et Tony Tremblay (dir.), *Exploring the Dimensions of Self-Sufficiency for New Brunswick* (Fredericton, New Brunswick and Atlantic Studies Research and Development Centre, 2009), p. 77-99. Pour une sélection d'articles dont bon nombre sont tirés des pages d'*Acadiensis* et de *Labour/Le Travail*, voir David Frank et Greg Kealey (dir.), *Labour and Working-Class History in Atlantic Canada: A Reader* (St. John's, Institute of Social and Economic Research, 1995).

- 9 Howard Kimeldorf, « Bringing Unions Back In (or Why We Need a New Old Labor History) », *Labor History*, vol. 32, n° 1 (hiver 1991), p. 91-103 [traduction libre], avec des réponses de Michael Kazin, Alice Kessler-Harris, David Montgomery, Bruce Nelson et Daniel Nelson, p. 104-129.
- 10 Geoff Eley et Keith Nield, *The Future of Class in History: What's Left of the Social?* (Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007), en particulier p. 55-56, 139-143. Voir aussi James R. Green, *Taking History to Heart: The Power of the Past in Building Social Movements* (Amherst, University of Massachusetts Press, 2000).
- 11 Pour de plus amples enseignements sur le projet Histoire du travail au Nouveau-Brunswick, voir le site Web www.lhtnb.ca, qui comprend des rubriques, des documents, des modules pédagogiques et des liens concernant plusieurs thèmes liés à l'histoire du travail dans la province. Des références particulières sont fournies dans les notes ci-dessous, mais la base de données interrogeable sur les dirigeants de la Fédération des travailleurs et travailleuses depuis 1913 constitue une ressource d'intérêt général. Pour un examen du projet, voir Carol Ferguson, « Re-Connecting with the History of Labour in New Brunswick: Historical Perspectives on Contemporary Issues/Nouveau regard sur l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick : les enjeux contemporains vus dans une perspective historique », *Acadiensis*, vol. XXXVII, n° 1 (hiver-printemps 2008), p. 76-85.
- 12 Un bref commentaire s'impose au sujet du texte. Sauf lorsque le contexte le justifiait, les citations anglaises ont été traduites pour les besoins de l'édition française de l'ouvrage. Les noms des organisations sont indiqués sous leurs formes officielle, abrégée et courante; lorsque le nom d'une organisation n'existe pas dans les deux langues, nous en avons donné la traduction entre parenthèses à la première mention. Dans le cas de *Federation of Labour*, la traduction littérale « Fédération du travail » a été employée durant les années antérieures à l'adoption d'une politique de bilinguisme dans les années 1980. Le nom de l'organisation est alors devenu Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, puis Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick par la suite.

Chapitre 1

- 1 *Eastern Labor News*, 20 septembre 1913 [traduction libre].
- 2 *Standard*, 17 septembre 1913; *Daily Telegraph*, 17 septembre 1913; *Eastern Labor News*, 20 septembre 1913 [traduction libre].
- 3 *Eastern Labor News*, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin, 7 septembre 1912 [traduction libre]. Au sujet de Hatheway, voir le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. xv; et Gerald H. Allaby, « New Brunswick Prophets of Radicalism, 1890-1914 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1972.
- 4 *Eastern Labor News*, 29 mars 1913 [traduction libre]. Sugrue assista à des réunions du Congrès des métiers et du travail du Canada à Guelph (Ont.) en septembre 1912 et il ne participa pas à la réunion de Saint John où l'on fit une première tentative de mettre sur pied une fédération. En mai 1913, en tant que membre du Comité exécutif provincial pour le Nouveau-Brunswick, Sugrue fit état des premiers efforts des dirigeants provisoires dans les termes suivants : « À cause du manque d'intérêt de l'un de ces dirigeants, rien ne fut accompli » : *Trades and Labour Congress* [dorénavant TLC] *Proceedings*, 1913, p. 35 [traduction libre].
- 5 *Standard*, 2 septembre 1913; *Eastern Labor News*, 21 septembre 1912 [traduction libre]. Pour obtenir des détails sur la vie de Sugrue, voir le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. xv.
- 6 « New Brunswick Federation of Labour Minutes », 20 janvier 1914, 1^{er} juillet 1914, 11 janvier 1915, 1^{er} juillet 1915. Lors de cette dernière réunion, on modifia la fréquence des réunions pour qu'elles aient lieu une fois par année par la suite. Claude Jodoin, le président du Congrès du Travail du Canada, déclara plus tard qu'une charte datée du 25 février 1914 fut signée par J.C. Watters et Fred Bancroft : *New Brunswick Federation of Labour* [dorénavant NBFL] *Proceedings*, 1956. Les premiers comptes rendus figurent dans des registres de procès-verbaux, mais ils ont été publiés en version imprimée à compter de 1918 puis en version dactylographiée en 1923. À partir de 1918, nous les citons ici sous le titre *NBFL Proceedings*. Nous n'avons pas trouvé de procès-verbaux officiels pour 1916 et 1917, quoiqu'on en trouve des comptes rendus dans d'autres dossiers syndicaux. Selon le *Globe* du 20 janvier 1914, les délégués proposèrent que le Bureau of Labour (Bureau du Travail), créé en 1908 sous les auspices du secrétaire provincial, soit placé sous la responsabilité d'un fonctionnaire distinct « qui serait un membre du gouvernement et qui y représenterait les intérêts ouvriers » [traduction libre]. Le *Standard* du 21 janvier 1914 rapporta que les modifications proposées à la clause des justes salaires affirmaient que les entrepreneurs chargés de travaux publics seraient tenus de verser des salaires selon l'échelle syndicale.
- 7 Ce récit se fonde sur l'étude de Robert H. Babcock, « The Saint John Street Railwaymen's Strike and Riot, 1914 », *Acadiensis*, vol. XI, n° 2 (printemps 1982), p. 3-27 [traduction libre].
- 8 *TLC Proceedings*, 1913, p. 35 [traduction libre]. Voir aussi *Standard*, 16 et 17 septembre 1912. Montréal s'affairait pour obtenir cet honneur depuis plusieurs années.

- 9 Sugrue au secrétaire provincial, 1^{er} août 1914, et Le secrétaire provincial à George R. Fuller, 4 août 1914, boîte 52, papiers du conseil exécutif, RS9, APNB. Nous n'en avons trouvé aucun exemplaire, mais un cahier semblable avait été publié à l'occasion des réunions de Calgary en 1911.
- 10 *TLC Proceedings, 1913*, p. 35; *TLC Proceedings, 1914*, p. 3 [traduction libre].
- 11 Les délégués C.H. Stevens et C.E. Harrison, de Saint John, appuyèrent la proposition d'offrir une formation accrue aux travailleurs du tramway; Seymour Powell, des chaudronniers de Moncton, réclama une formation technique plus poussée pour les apprentis; Edwin Thomas proposa l'adoption de lois pour régler les agences de détectives privés. De plus, un appel écrit d'Ella Hatheway, de Saint John, présidente du Saint John Women's Suffrage Committee (Comité pour le droit de vote des femmes de Saint John), fut accueilli favorablement, et le Congrès adopta une résolution en faveur de l'élargissement du droit de vote aux femmes.
- 12 Le plaidoyer qu'elle adressa aux membres du syndicat se fondait non seulement sur des idées de solidarité, mais aussi sur le propre intérêt des syndiqués : grâce à la syndicalisation des femmes, les hommes syndiqués se protégeraient contre « la possibilité que des femmes non syndiquées chassent les hommes de leurs emplois en raison du taux de rémunération moins élevé qu'elles accepteraient » [traduction libre]. Selon le *Globe*, O'Reilly impressionna vivement les délégués. Voir *Globe*, 23 et 24 septembre 1914. Dans les articles de ce journal, son nom est épilé « O'Riley ». Pour une courte biographie, voir *Notable American Women, 1607-1950: A Biographical Dictionary*, vol. 11 (Cambridge, Oxford University Press, 1971), p. 651-653.
- 13 *Globe*, 22 septembre 1914.
- 14 « NBFL Minutes », 11 janvier 1915; *Globe*, 12 janvier 1915.
- 15 *NBFL Proceedings*, 12 mars 1918. Voir aussi le rapport de la réunion dans le registre de procès-verbaux, 1907-1930, Saint John Typographical Union, n° 85, S118-6, Musée du Nouveau-Brunswick [dorénavant MNB].
- 16 Au sujet des changements de loi, voir *Statutes of New Brunswick*, 1903, ch. 11; 1907, ch. 26; 1908, ch. 31; 1912, ch. 32; 1914, ch. 34 [traduction libre]. Pour un aperçu de leur contexte, voir William Y. Smith, « Axis of Administration: Saint John Reformers and Bureaucratic Centralization in New Brunswick, 1911-1925 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1984, p. 47-71; et Robert H. Babcock, « Blood on the Factory Floor: The Workers' Compensation Movement in Canada and the United States », dans Raymond B. Blake et Jeff Keshen (dir.), *Social Welfare Policy in Canada: Historical Readings* (Toronto, Copp Clark, 1995), p. 107-121.
- 17 Voir les séries du 15 février et du 7 juin 1916, boîte 54, et du 3 janvier 1917, boîte 55, RS9, APNB.
- 18 Les demandes d'indemnisation étaient examinées par un comité indépendant à l'aide d'une grille d'évaluation standard et, ce qui est plus important, sans égard à la cause de l'accident à condition qu'il ait été provoqué par les conditions de travail. Les travailleurs et leur famille pouvaient s'attendre à recevoir des prestations uniformes sans égard à leur capacité de chercher réparation devant les

tribunaux. Les coûts étaient payés par l'entremise d'une forme de taxation établie d'après les feuilles de paye et les catégories d'emplois. En effet, il était prévu que, en augmentant la responsabilité des employeurs dans le cas d'accidents survenus au travail, les primes créeraient un incitatif à promouvoir des conditions de sécurité au travail. Pour connaître l'évolution du contexte, voir Eric Tucker, *Administering Danger in the Workplace: The Law and Politics of Occupational Health and Safety Regulation in Ontario, 1850-1914* (Toronto, University of Toronto Press, 1990).

- 19 « N.B. Fed. of Labor report », 17 mai 1917 [rapport de délégués à l'assemblée de la FTNB, 14-15 mai 1917], registre de procès-verbaux de l'Association internationale des débardeurs [dorénavant AID], section locale 273, mai 1917-octobre 1917, papiers de l'AID, MNB [traduction libre]. Pour une liste complète des résolutions présentées au gouvernement, voir la série du 11 juillet 1917, boîte 56, RS9, APNB.
- 20 Un rapport intérimaire était daté du 14 mai 1917. Voir « Report of the Commission Appointed to Enquire into the Working of the Ontario and Nova Scotia's Workmen's Compensation Act », *Journals of the House of Assembly*, 1917. Des audiences publiques eurent lieu à Saint John, Fredericton, Woodstock, Moncton, Chatham, Bathurst et Campbellton. À chaque endroit, un ou plusieurs commissaires, dont Sugrue faisait généralement partie, écoutaient la preuve soumise notamment par des travailleurs, des employeurs, des médecins et des journalistes. Les dirigeants des syndicats locaux jouèrent un rôle

prépondérant dans la présentation d'arguments en faveur des nouvelles lois.

- 21 Registre de procès-verbaux de l'AID, section locale 273, 20 mars 1918, MNB [traduction libre].
- 22 *Proceedings of the Legislative Assembly of New Brunswick, 1918*, p. 33-34, 260-261, 277-279 [traduction libre]. Au sujet du cheminement du projet de loi, voir « Bill 23 », 1918, RS24, APNB. On avait aussi prévu de fournir une liste de maladies industrielles visées par la loi. Cependant, une lecture critique de la loi devrait aussi mettre en lumière ses limites, qui sont caractéristiques des textes de loi de l'époque. Les exclusions pour inconduite volontaire et intoxication ne prêtaient pas à controverse. En général, les prestations devaient faire l'objet d'une évaluation minutieuse en fonction de l'étendue et de la durée de l'incapacité et de la rémunération antérieure d'un travailleur, ainsi que d'autres sources de revenu possibles. Le défaut de contribuer pouvait aussi être pris en compte et les versements ne pouvaient pas être supérieurs à 55 % du revenu gagné. S'il était possible que l'indemnité en cas de décès s'élève jusqu'à 3 500 \$, les prestations d'invalidité ne pouvaient pas dépasser 1 500 \$. En cas de décès, les enfants survivants recevaient une prestation jusqu'à l'âge de 16 ans, et les veuves avaient droit à 20 \$ par mois et voyaient leurs prestations se terminer lorsqu'elles se remariaient. Au cours de sa première année d'activité, la Commission étudia 2 746 demandes en tout et autorisa le versement de 89 619,27 \$. Voir *First Annual Report of the Workmen's Compensation Board of the Province of New Brunswick* (1919), p. 7, 20.

- 23 À l'origine, Sugrue touchait un salaire inférieur à celui des autres membres, mais il contesta cette situation et son salaire augmenta jusqu'à la parité avec celui du vice-président, 3 000 \$ par année. En 1920, le président reçut 4 500 \$ et les autres membres, 3 500 \$. Voir la série du 2 octobre 1918, boîte 58; la série du 1^{er} mai 1919, boîte 59; et la série du 17 avril 1920, boîte 61, RS9, APNB.
- 24 Le compte rendu fourni ici s'inspire d'un article inédit de George Vair, « The 1917 Plumbers Strike », ainsi que d'un journal personnel conservé dans le fonds John Bruce, MG31 B8, vol. 2, Bibliothèque et Archives Canada [désormais BAC].
- 25 « The Reconstruction Programme of N.B. Federation of Labor », *Gleaner*, 21 mars 1919 [traduction libre]. Le document fut préparé par trois délégués de Saint John : J.E. Tighe, F.A. Campbell et E.L. Sage.
- 26 On trouvera une courte biographie de Melanson sur le site www.lhtnb.ca.
- 27 Texte d'une allocution de Margaret MacNintch, 1946, p. 5 [traduction libre], Unity Lodge #10, dames auxiliaires, International Association of Machinists [Association internationale des machinistes], fonds 150P, Service des archives, Université du Québec à Montréal.
- 28 *Moncton's Labor Day Celebration, September 1st, 1919* [programme souvenir], p. 32 et *passim* [traduction libre]. Le défilé fut suivi d'un programme d'activités sportives tenues aux terrains d'athlétisme, qui se signalait par sa diversité et qui comprenait cinq épreuves différentes du sprint de 100 mètres : anciens combattants, hommes syndiqués, dames, garçons de 15 ans et moins, hommes de 225 livres et plus. Il y avait aussi des stands d'exposition, une présentation d'images gratuite, des courses de chevaux sur la piste de vitesse et des feux d'artifice en soirée. Il ne s'agissait pas seulement d'une partie de plaisir et de jeux. Le conseil du travail étudiait régulièrement des questions d'importance pour les travailleurs de la ville, dont l'augmentation des loyers et des prix dans la ville. En juin 1919, il transmet par télégraphe un message d'appui aux travailleurs de la métallurgie de Toronto, qui se préparaient à déclencher une grève générale. Une liste des syndicats affiliés comprenait les employés municipaux de même que des travailleuses qui faisaient partie des United Textile Workers of America (Ouvriers unis des textiles d'Amérique). Voir les documents et la correspondance dans MS5, B1, fonds du Conseil du travail de Moncton et région, MC1407, APNB.
- 29 *Chatham Gazette*, 22 août 1919; *Chatham World*, 23 août 1919; *Union Advocate*, vol. 5, n° 30 (sept. 1919). Voir aussi Kimberley Dunphy, « August 20, 1919: "Strike Fever" on the Miramichi River? », texte inédit, avril 2005; et Joe McKendy, « On the waterfront, back in the day », *Globe and Mail*, 1^{er} mai 2007.
- 30 *NBFL Proceedings*, 1920. Ils étaient tous deux des recrues importantes pour le mouvement syndical. Né à Chatham en 1881, Martin avait travaillé comme commis pour les entreprises Snowball avant de se lancer en affaires à son propre compte comme magasinier. Il était actif dans les affaires communautaires, fut membre du conseil municipal et était un directeur de fanfare bien connu qui jouait du cornet à pistons et du violon. Pour sa part,

- Stuart, né près de Minto en 1873, avait été un fondateur de la Fredericton Socialist League (Ligue socialiste de Fredericton) en 1902 et de la New Brunswick Teachers Association (Association des enseignants du Nouveau-Brunswick) en 1903. Venu à Newcastle en tant qu'éditeur de journal, il avait ensuite été directeur d'école et servi au sein du conseil municipal. Adeptes du Social Gospel, Stuart considérait que le socialisme n'était rien de moins que du christianisme appliqué. Il souhaitait voir une grande coopération parmi les groupes de réforme de la province. Il encouragea la Fédération à être favorable à l'affiliation des enseignants et il réclama un resserrement de la collaboration politique entre les candidats issus du monde agricole et du monde ouvrier. Voir *Prominent People of the Maritime Provinces* (Saint John, Canadian Publicity Co., 1922), p. 124; W.D. Hamilton, *Dictionary of Miramichi Biography* (Saint John, chez l'auteur, 1997), p. 225; et J.K. Chapman, « Henry Harvey Stuart (1873-1952): New Brunswick Reformer », *Acadiensis*, vol. v, n° 2 (printemps 1976), p. 79-104.
- 31 « Convention Call » [1920], MC1407, APNB [traduction libre]. À cette époque, le papier à lettres de la Fédération arborait une devise de portée générale : *Organize, Educate, Federate, Co-Operate (Organiser, éduquer, fédérer, coopérer)* [traduction libre]. Voir, par exemple, C.A. Melanson à W.E. Foster, 3 mars 1920, série du 17 avril 1920, boîte 61, RS9, APNB.
- 32 Il était indiqué que Thorne était l'une des délégués attirés qui étaient absents lors des séances de la première journée : *Standard*, 12 janvier 1921.
- 33 Outre Melanson, la liste des délégués de 1921 comprenait plusieurs noms d'origine acadienne, tous provenant des centres urbains de Moncton et de Saint John.
- 34 *NBFL Proceedings*, 1918 [traduction libre]. Une loi sur les écoles de métiers avait aussi vu le jour au cours de cette session.
- 35 *NBFL Proceedings*, 1919, 1920 [traduction libre]. Au sujet du décret étendant l'application de la *Compensation Act* aux travailleurs forestiers, voir le procès-verbal du 17 avril 1919 du Conseil exécutif, film 426, RS6, APNB. En 1920, la *Factory Act* (loi sur les manufactures) devint la responsabilité de la Commission des accidents du travail; cependant, on continua de n'avoir qu'un seul inspecteur pour toute la province, et les recommandations touchant la nomination d'une femme au poste d'inspecteur demeurèrent lettre morte.
- 36 *NBFL Proceedings*, 1920; *Union Worker*, avril 1920 [traduction libre]. Bien que le journal n'ait pas été directement sous le contrôle des syndicats, il bénéficiait de l'appui de la Fédération. A.D. Colwell, son rédacteur en chef, était membre du syndicat des typographes et secrétaire du Saint John Trades and Labour Council. Le journal était financé grâce aux abonnés et aux acheteurs de publicité, quoique ceux-ci n'aient compté qu'un petit nombre de syndicats de Saint John qui achetaient des cartes pour le répertoire des syndicats. Un rapport des réunions de la Fédération soulignait « le calme et la dignité avec lesquels le président Melanson dirigea les travaux », et la grande qualité des discussions et des résolutions était perçue comme un signe que les membres du syndicat étaient bien qualifiés pour participer au gouvernement de la province.

- 37 *Union Worker*, février 1920 [traduction libre]. Malgré sa position favorable aux politiques ouvrières indépendantes, le journal s'identifiait au syndicalisme modéré : « Dans nos colonnes, il n'y aura pas de place pour l'idéologie de la One Big Union, l'anarchie rouge, le socialisme, le bolchevisme. Les chroniques consisteront en des articles rédigés par des hommes issus des rangs ouvriers qui, par leurs efforts persistants et leur travail honnête, se sont taillé une place dans la communauté. »
- 38 Pour les résultats des élections provinciales, voir *Les élections au Nouveau-Brunswick, 1784-1984* (Fredericton, Bibliothèque de l'Assemblée législative, 1984). À titre de dirigeant de la section locale de l'AIID, Martin fut « choisi par des travailleurs comme étant un syndicaliste pur et simple », selon une notice biographique rédigée en 1922 [traduction libre]. Il collaborait régulièrement avec les dirigeants de la Fédération sur des questions législatives. Ainsi, en 1923, le président de la Fédération reconnut la « coopération et l'assistance qu'il a reçues du frère J.S. Martin, député ouvrier du comté de Northumberland, qui était toujours prêt à apporter toute l'aide possible ». *NBFL Proceedings*, 1923 [traduction libre]. Après son mandat à l'Assemblée législative, Martin continua d'assister aux réunions en tant que délégué et il fut élu vice-président à plusieurs reprises. On sait peu de choses au sujet de Vanderbeck, né à Renous en 1864 et descendant de Loyalistes du New Jersey qui s'étaient établis à Fredericton en 1783. Il travailla pour les intérêts Snowball, à titre de superviseur et de directeur d'usine. Comme Martin, il était engagé dans les affaires communautaires, étant membre du conseil de santé du comté. Il était un musicien réputé lui aussi et jouait « d'une guitare à 12 cordes tout à fait particulière ». Voir W.D. Hamilton, *Dictionary of Miramichi Biography* (Saint John, chez l'auteur, 1997), p. 390-391 [traduction libre].
- 39 *NBFL Proceedings*, 1921. Il n'y eut aucune percée politique lors des élections fédérales subséquentes de 1921. Dans le comté de Westmorland, l'association locale du Parti travailliste indépendant appuya Albert E. Trites comme candidat agraire-ouvrier; et dans St. John-Albert, Fred A. Campbell, du syndicat des employés de tramway, se présenta sous la bannière du Parti agraire-ouvrier. Ils terminèrent tous deux au troisième rang, Trites obtenant 3 059 votes et Campbell, 1 224.
- 40 Il y avait 48 délégués attirés en 1922, 38 en 1923, 42 en 1924, 25 en 1925, 26 en 1926, 33 en 1928 et en 1929; en général, le nombre de personnes présentes était en fait légèrement inférieur.
- 41 Melanson devint plus tard le percepteur des impôts pour la Ville. Il demeura un citoyen de premier plan de Moncton, agissant notamment comme un dirigeant de *L'Évangéline*. Ses origines ouvrières ne tombèrent pas dans l'oubli. Il fut nommé membre de la Commission de la fonction publique provinciale en 1944 et jusqu'en 1956 il assista au congrès de la Fédération, où il était chaleureusement accueilli en tant que l'un de ses pionniers.
- 42 Pour une brève biographie de Tighe, voir le texte sur le site www.lhtnb.ca. Un compte rendu plus détaillé paraîtra prochainement dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. xvi.
- 43 On trouvera des documents sur le conflit

- dans le fichier 161, vol. 327, « Strikes and Lockouts Files », dossiers du ministère du Travail, RG27, BAC, que l'on peut consulter à la bibliothèque Harriet Irving, University of New Brunswick. Pour un traitement plus récent dans le contexte de l'effritement d'un consensus progressiste à Saint John, voir Don Nerbas, « The Changing World of the Bourgeoisie in Saint John, New Brunswick in the 1920s », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2006, p. 113-120.
- 44 *Union Worker*, août 1921 [traduction libre].
- 45 *Standard*, 12 janvier 1921 [traduction libre].
- Lors des réunions de 1921, le rapport à la direction souleva un débat qui semblait aussi indiquer que la Fédération était de plus en plus subordonnée au Congrès des métiers et du travail. Cette subordination se traduisait par l'obligation que le programme législatif de la Fédération soit soumis au CMTG. Voir *NBFL Proceedings*, 1921; et *Telegraph*, 13 janvier 1921.
- 46 *Union Worker*, mars 1920, septembre 1921; *Gleaner*, 18 mars 1926 [traduction libre].
- 47 Lors des réunions de 1921, les délégués avaient revendiqué la création d'un ministère du Travail à part entière, dont le ministre serait membre du Cabinet. Comme cette réforme tardait à venir, la Fédération appuya des propositions visant le regroupement de l'administration de la *Factory Act* et de la *Compensation Act* sous une seule et même commission en attendant la création d'un véritable ministère du Travail. Il y eut aussi un débat considérable sur les dispositions du traité de Versailles relatives au travail, et des délégués de la Fédération participèrent aux réunions nationales afin de discuter de la façon de les mettre en œuvre au Canada.
- 48 Lorsqu'il recommanda Sugrue, George Melvin avait écrit : « Comme vous le savez sans doute, Sugrue est la femme de M. J.L. Sugrue, membre de la Commission des accidents du travail, et grâce aux connaissances et à l'expérience étendues que son mari a du mouvement ouvrier, de ce qu'il représente et de ce qu'il défend, elle a elle-même acquis une connaissance considérable de ces questions » : Melvin à P.J. Veniot, 9 juin 1921, série du 12 septembre 1923, boîte 65, RS9, APNB [traduction libre].
- 49 Procès-verbal de la réunion du 12 septembre 1923 du conseil exécutif, RS6, APNB; *Journals of the House of Assembly*, 1925, p. 22; *Labour Gazette*, avril 1925, p. 331. Il n'existe apparemment aucune copie du rapport.
- 50 *NBFL Proceedings*, 1927 [traduction libre].
- 51 *NBFL Proceedings*, 1923 [traduction libre].
- Veniot annonça aussi à ce moment qu'il procéderait à la nomination désirée d'une commission chargée de la *Mothers' Allowance Act* et de la *Minimum Wage Act*. Le procès-verbal de 1923 rapporte que Veniot fut le premier premier ministre provincial à prendre la parole lors des réunions de la Fédération et qu'« il a déclaré que, bien qu'il ne puisse pas promettre que nous obtiendrions tout ce que nous demandions, les portes du gouvernement seraient toujours ouvertes à nos représentants » [traduction libre].
- 52 *Labour Gazette*, février 1924, p. 135-137. La campagne de la Fédération se concentrait notamment sur une hausse des prestations minimales en cas d'invalidité et de décès.
- 53 Le fait que la Bathurst Lumber Company, une entreprise appartenant à McLean lui-même,

- avait refusé de payer les évaluations minait beaucoup la position des employeurs. Comme le faisait valoir une résolution du syndicat, la situation avait obligé d'autres secteurs à assumer les coûts des accidents survenus dans des entreprises non conformes. La tentative de l'entreprise de se soustraire à la loi fit l'objet d'une poursuite judiciaire intentée par la Commission; un appel interjeté devant la Cour suprême du Canada donna raison à la Commission en mars 1924. Voir *Labour Gazette*, décembre 1923, p. 1455; avril 1924, p. 350.
- 54 *Gleaner*, 18 mars 1926 [traduction libre].
- 55 Il y eut toutefois des objections à la nomination d'un représentant ouvrier au sein d'une commission royale d'enquête sur l'administration des indemnités dans l'industrie forestière sans que la Fédération soit consultée : *Gleaner*, 23 mars 1927.
- 56 *NBFL Proceedings*, 1928; *Gleaner*, 9 mars 1928 [traduction libre].
- 57 Tighe fut de retour à la présidence de la Fédération en 1934-1936. En 1929, son successeur au poste de président était Eugene R. Steeves, membre comme Melanson du syndicat des machinistes de Moncton.
- 58 *Telegraph-Journal*, 29 août 1929 [traduction libre]. Tout comme en 1914, la province accepta d'accorder une subvention en appui à l'événement, cette fois de l'ordre de 1 500 \$: voir la série du 18 juillet 1929, boîte 73, RS9, APNB. En 1929, la province approuva également des dépenses de publicité en rapport avec les réunions à Moncton de la Brotherhood of Locomotive Engineers (Fraternité des ingénieurs de locomotives) et de la Canadian Brotherhood of Railway Employees : voir la série du 20 août 1929, boîte 73, RS9, APNB.
- 59 *TLC Proceedings*, 1929, p. 3, 137, 185 et *passim* [traduction libre]. Il y eut aussi un document considérable publié à cette occasion, *History of Saint John Labor Unions, Compiled and Issued by the Saint John Trades and Labor Council and Subordinate Unions*, ce qui donne une autre indication de la conscience historique locale.
- 60 *TLC Proceedings*, 1929, p. 6-7; *Evening Times-Globe*, 27 août 1929 [traduction libre]. Au sujet de Thomas, voir *Dictionary of National Biography*, 1941-1950 (Oxford, Oxford University Press, 1959), p. 875-877.
- 61 *Gleaner*, 22 mars 1927 [traduction libre].

Chapitre 2

- 1 La photographie parut dans l'*Evening Times-Globe*, 8 janvier 1931, p. 2. L'original se trouve dans les fonds documentaires de la FTNB, MC1819, APNB. Une reproduction dans le dépliant *Les premiers présidents de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, 1913-1964* (Fredericton, LHTNB, 2011), p. 20-21 fournit les noms de la plupart des délégués apparaissant dans la photographie.
- 2 Pour une courte biographie de Steeves, voir l'article « Eugene R. Steeves » sous la rubrique « Solidarités provinciales » du site www.lhtnb.ca.
- 3 *Moncton Transcript*, 16 janvier 1930 [traduction libre].
- 4 *NBFL Proceedings*, 1931.
- 5 « Minutes of Executive Board », 17 octobre 1931, boîte 196, MC1819, APNB [traduction libre].
- 6 *Evening Times-Globe*, 7 janvier 1931 [traduction libre].

- 7 *Evening Times-Globe*, 7 janvier 1931. Il y eut des cas encore pires l'année suivante. On rapporta en 1932 qu'un entrepreneur agissant pour le compte de la New Brunswick Electric Power Commission (Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick) à Musquash payait 17 ¢ l'heure pour une journée de travail de 10 heures et réclamait 80 ¢ par jour pour le gîte et le couvert, ce qui laissait aux travailleurs une paie de 9 ¢ l'heure.
- 8 *NBFL Proceedings*, 1932. Voir aussi la *Chatham Gazette*, 4, 6 et 8 janvier 1932. Entretemps, l'urgence de la situation partout au pays incita le gouvernement fédéral de R.B. Bennett à adopter un programme de camps de secours afin de mettre au travail de nombreux hommes célibataires au plus faible salaire possible, sur des projets gouvernementaux supervisés par le ministère de la Défense nationale. Le premier de ces camps au Nouveau-Brunswick ouvrit ses portes à Upper Brockway en novembre 1932, et d'autres camps virent le jour à Blissville, à Cambridge et à Havelock (afin de construire des pistes d'atterrissage d'urgence dans le centre du Nouveau-Brunswick), à Millidgeville (l'aéroport municipal de Saint John) et à Colter's Siding (une base d'instruction de l'artillerie et une station de recherche forestière). Au cours des années suivantes, près de 8 000 Néo-Brunswickois âgés surtout dans la vingtaine et la trentaine, mais certains aussi jeunes que 13 ans et d'autres de plus de 70 ans, travaillèrent dans les camps, principalement à couper du bois, à débarder des souches et à défricher la terre. Outre le gîte et le couvert, ils touchaient un salaire de 20 ¢ par jour. On prit des dispositions pour offrir des soins médicaux aux travailleurs et même des cours, mais les turbulents étaient vite expulsés (selon les dossiers, 580 hommes furent expulsés pour des raisons disciplinaires). Les troubles y furent peu nombreux et aucun syndicat de camp de secours n'y vit le jour comme ceux qui firent des camps de l'Ouest canadien des foyers d'agitation. Voir Brian Christopher Gallant, « "Half a Loaf": The Unemployment Relief Camps in New Brunswick, 1932-1936 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2004.
- 9 Voir David Frank, « Minto 1932: The Origins and Significance of a New Brunswick Labour Landmark », *Acadiensis*, vol. xxxvi, n° 2 (printemps 2007), p. 3-27. Pour un examen plus concis, voir « Minto, 1932 », sous la rubrique « Lieux historiques ouvriers » du site www.lhtnb.ca.
- 10 Procès-verbaux du Comité exécutif, 5 et 26 juillet 1930 [compris dans *NBFL Proceedings*, 1931]; procès-verbal du Comité exécutif, 17 octobre 1931; *NBFL Proceedings*, 1932; Melvin à Whitebone *et al.*, 30 août 1932, boîte 103, MC1819, APNB; « Minutes of Executive Board, 16 September 1932 ». Voir aussi Melvin à Richards, 28 juillet 1930, série du 17 septembre 1931, et Melvin à Richards, 20 octobre 1931 [avec résolution], série du 16 novembre 1931, boîte 76, RS9, APNB. L'une des premières décisions de la Commission après la nomination de Steeves fut le refus d'accorder une aide financière aux veuves Grace Betts et Greta Gallant, dont les époux avaient péri dans les tentatives de sauvetage à Minto en juillet 1932. On ignore exactement pourquoi Steeves ne donna pas son appui aux veuves dans cette affaire; ce n'est qu'après avoir interjeté appel devant la Cour suprême que celles-ci

- eurent finalement gain de cause. Voir Frank, « Minto 1932 », p. 19-24.
- 11 « Served Long and Ably », entre autres coupures de journaux datés du 17 février 1970, dans les dossiers généalogiques du Saint John Jewish Historical Museum [traduction libre]. Je désire remercier la conservatrice Katherine Biggs-Craft de m'avoir facilité la consultation des dossiers liés à l'histoire de la famille Whitebone, qui étaient entreposés au Musée du Nouveau-Brunswick au moment de ma recherche. Pour de courtes biographies de Whitebone, voir « Noted Labor Leader Mourned » (dans les dossiers susmentionnés) et « In Memoriam James A. Whitebone », *Canadian Labour* (mars 1970), p. 29. Son épouse et lui sont inhumés dans le Catholic Holy Cross Cemetery à Saint John. Voir aussi *The Canadian Who's Who*, vol. VI, 1952-1954 (Toronto, Trans-Canada Press, 1954), p. 1108.
- 12 Il s'est aussi distingué dans les affaires communautaires. Il fut élu échevin au Conseil communal en 1936 et il défendit plusieurs causes liées au monde du travail au cours de sa première année en fonction, dont une clause sur les justes salaires dans les contrats municipaux et la journée de huit heures pour les employés municipaux. Voir « Saint John Common Council Minute Book », n° 57 (1936-1939), APNB. Il demeura actif en politique municipale durant plusieurs décennies et agit comme maire suppléant de la ville en 1960. Pour une courte biographie, voir « James A. Whitebone » sous la rubrique « Solidarités provinciales » du site www.lhtnb.ca.
- 13 *NBFL Proceedings*, 1933; *Gleaner*, 28 février et 1^{er} mars 1933.
- 14 *Gleaner*, 1^{er} mars 1933; *NBFL Proceedings*, 1933 [traduction libre].
- 15 *Gleaner*, 1^{er} mars 1933; *Moncton Daily Times*, 2 mars 1933; *NBFL Proceedings*, 1933 [traduction libre]. Lorsque vint le temps de choisir les dirigeants de la Fédération, Jamieson, associé de près à la résolution sur la CCF, fut élu premier vice-président. Patrick Marsh examine l'importance des machinistes dans la promotion de la CCF dans « Machinists of Moncton: The Endeavours of Local 594, International Association of Machinists, 1916-1933 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2010, p. 86-95.
- 16 Réunion du Comité exécutif, 29 avril 1933; « Proceedings of Organizing Meeting, New Brunswick Section of the Co-operative Commonwealth Federation », 23 juin 1933 (inclus dans les *NBFL Proceedings*, 1934) [traduction libre]. Furent aussi élus Watson Baird, de Moncton, vice-président, et G.M. Legget, de Saint John, secrétaire-trésorier. Parmi les autres membres du Comité exécutif, il y avait Alcide LeBlanc, de Richibouctou; H.W. Gillies, de McAdam; Alonzo Martin, d'Edmundston, qui en 1935 fut vice-président de district du New Brunswick Council of Labour (Conseil du travail du Nouveau-Brunswick), le syndicat rival; et M^{me} D.B. Mitton, de Moncton.
- 17 *Moncton Daily Times*, 24 juin 1933 [traduction libre]. Woodsworth s'était aussi adressé à des auditoires au théâtre Rialto de Saint John avant d'arriver à Moncton : *Evening Times-Globe*, 22 et 23 juin 1933. Avec la formation d'une aile néo-brunswickoise, il n'y avait plus que deux provinces, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, où la CCF n'était

- pas encore présente. On mit sur pied une organisation à l'Île-du-Prince-Édouard en 1936. En août 1938, le district 26 des United Mine Workers of America, dont les membres provenaient principalement de la Nouvelle-Écosse mais comprenaient aussi des Néo-Brunswickois à cette époque, fut le premier syndicat à s'affilier à la CCF. Voir Ian McKay, « The Maritime CCF: Reflections on a Tradition », *New Maritimes* (juillet-août 1984), p. 4-9.
- 18 *Moncton Daily Times*, 25 septembre 1933; *TLC Proceedings*, 1933, p. 189-191 [traduction libre]. Voir aussi Marsh, « Machinists of Moncton », p. 75, 91-95. Les délégués de Moncton aux assises du CMTC comprenaient également E.H. Carson et B.L. Skidmore, de la Brotherhood of Railway Carmen (Fraternité des wagonniers de chemins de fer), section locale 245, dont la résolution en appui au principe d'un contrôle national du système bancaire reçut l'aval de l'assemblée.
- 19 *The Pilot* (août 1933 et septembre 1933); Max Tarik à Bert Robinson, 21 août 1933, William McKelvie à Bert Robinson, 15 septembre 1933, boîte 8, Socialist Party of Canada, papiers de l'Ontario, coll. Woodsworth Memorial, MC35, Thomas Fisher Rare Book Library, University of Toronto; Watson Baird, « Officers and Members... » (rapport du secrétaire-trésorier), 9 août 1935, vol. 89, papiers de la Co-operative Commonwealth Federation, MG28 1V-1, BAC. Même avant l'assemblée constitutive en juin, un des délégués de Saint John se plaignit que les dirigeants de la Fédération « avaient peur du mot socialisation et socialisme » : Tarik à Robinson, 26 mai 1933, boîte 8, Socialist Party of Canada, papiers de l'Ontario, coll. Woodsworth Memorial [traduction libre]. En 1935, seules deux petites associations à Beersville et à Targgetville, deux localités rurales du comté de Kent, s'étaient ajoutées aux premières associations de Saint John et de Moncton.
- 20 *NBFL Proceedings*, 1934; *Gleaner*, 13 février 1934 [traduction libre].
- 21 *History of Federation of Labor of New Brunswick*, Saint John (N.-B.), FTNB, [1934]. Peut-être l'œuvre d'art anonyme de la couverture a-t-elle été produite par des professeurs ou des étudiants en graphisme de la Saint John Vocational School. L'image parue en 1934 continua d'être utilisée en couverture des comptes rendus de la Fédération de 1936 à 1961. La production du livre lui-même souleva la controverse, car Tighe soumit Whitebone à un interrogatoire serré au sujet des arrangements financiers en vertu desquels un imprimeur de Saint John recevait 60 % des recettes brutes tirées de la vente du livre. Un an plus tard, le secrétaire-trésorier Melvin déclara que le livre était « un succès sur toute la ligne, tant l'ouvrage comme tel que son contenu et ses retombées financières pour la Fédération », que Melvin évalua à 486,38 \$. Voir le *Gleaner*, 14 février 1933; *NBFL Proceedings*, 1934; et *NBFL Proceedings*, 1935 [traduction libre].
- 22 *NBFL Proceedings*, 1935 [traduction libre].
- 23 *Gleaner*, 20 février 1935 [traduction libre].
- 24 *NBFL Proceedings*, 1936; *Gleaner*, 13 mars 1936 [traduction libre]. Puisque le Nouveau-Brunswick ne participait pas au régime, les citoyens de la province se trouvaient à souscrire à un programme national dont ils ne tiraient aucun bénéfice, même si à cette époque la contribution provinciale n'était que de 25 % des coûts.

- 25 *NBFL Proceedings*, 1937 [traduction libre]. Les tensions politiques étaient évidentes. Bien qu'il ait accepté une invitation en ce sens, le premier ministre Dysart s'abstint d'y prendre la parole; il déclara également que la législation ne pourrait pas recevoir une délégation de la Fédération pendant le congrès, ce que Whitebone qualifia d'« insulte à la Fédération ». Pendant ce temps, le chef de l'opposition, F.C. Squires, cherchait à gagner la faveur des délégués – « le travail est trop important dans la vie du pays pour qu'on le néglige » – et l'assemblée reçut un télégramme de salutations de la section des Maritimes de la CCF à Saint John. En réponse à des accusations des Libéraux selon lesquelles « le loup conservateur s'est couché avec l'agneau du travail », Whitebone nia toute allégeance partisane. Voir le *Gleaner*, 3 mars 1937; et *NBFL Proceedings*, 1937 [traduction libre]. Par ailleurs, la section des Maritimes de la CCF fit parvenir au premier ministre des résolutions touchant à l'éducation, au salaire minimum et au droit d'association des travailleurs : E.A. Dryden à A.A. Dysart, 16 octobre 1937, série 10 (novembre 1937), boîte 84, RS9, APNB.
- 26 *NBFL Proceedings*, 1937 [traduction libre].
- 27 *NBFL Proceedings*, 1937 [traduction libre] : voir résolutions 9, 10, 26 et 39.
- 28 Le bref avant-projet de loi fut préparé par le Congrès des métiers et du travail et transmis aux gouvernements provinciaux, accompagné d'une note juridique de quatre pages : voir P.M. Draper et R.J. Tallon aux députés des assemblées législatives provinciales du Canada, 15 février 1937, et documents connexes, série du 16 avril 1937, boîte 83, RS9, APNB. Tout en affirmant la légalité de la négociation collective, l'avant-projet de loi ne comprenait pas, contrairement à la loi Wagner, une clause destinée à assurer la reconnaissance des syndicats et la négociation collective.
- 29 *Statutes of New Brunswick*, 1936 (ch. 51), 1937 (ch. 39). Son mandat consistait à entendre les plaintes, à mener des enquêtes, à tenir des conférences en vue d'un « ajustement volontaire » et, au besoin, à émettre des ordonnances fixant des taux de rémunération et des heures de travail maximales à l'intention de groupes de travailleurs particuliers. Au sujet des activités de l'agent des justes salaires à ses débuts, voir la *Labour Gazette* (juin 1938), p. 652-653.
- 30 Réunion du conseil exécutif, 31 mars 1937; Melvin à W.F. Roberts, 13 avril 1937, série 2 et 4 août 1937, boîte 83, RS9, APNB [traduction libre]. Dans la même série, voir les autres lettres concernant ces nominations, y compris Frank H. Gillespie à Roberts, 17 juillet 1937; et James D. Leger à J.B. McNair, 21 avril 1937. Le Fredericton Labour Council nomma James D. Leger notamment parce qu'« il est impératif, à notre avis, qu'un homme parlant français soit nommé (car 40 % de notre population est de langue française) et que la région du centre de la province y soit représentée » : Stanley Goodspeed à Roberts, 20 avril 1937. La Fédération redoutait que la province n'accepte qu'une de ses nominations et que le deuxième membre représentant les travailleurs au sein de la Commission ne provienne d'« une autre organisation de travailleurs », une allusion à l'émergence du New Brunswick National Council of Labour, dont Gillespie agissait comme le conseiller aux affaires législatives.

- 31 Le compte rendu présenté ici se fonde principalement sur Patrick H. Burden, « The New Brunswick Farmer-Labour Union, 1937-1941 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1983 [traduction libre]. Burden note que la NBFLU formula une critique du développement économique local dans laquelle elle accusait la « grande entreprise » de trahir les intérêts économiques de la communauté et le potentiel des ressources locales. À Newcastle, le sympathique T.H. Whalen, rédacteur en chef de *Farm and Labor*, préconisait une attention accrue aux méthodes coopératives pour soutenir la vie en milieu rural, mais il appuyait aussi le droit des travailleurs « à un salaire vital », en partie à la lumière de sa lecture de l'encyclique papale *Rerum Novarum*.
- 32 Burden, p. 36-43. Il souligne que de nombreux travailleurs qui y assistèrent étaient d'anciens membres du syndicat riverain formé de débardeurs et de travailleurs d'usine et constitué en section locale de l'AID en 1919. À l'été de 1934, une grève des scieries qui se solda par un échec les incita à se retirer de l'AID et en 1936 ils fonctionnaient en tant qu'association syndicale indépendante et réclamaient des formes d'organisation plus larges à l'échelle locale. Burden fait aussi valoir qu'aucun syndicat actif dans la province n'était préparé à répondre aux besoins des travailleurs forestiers et il affirme que « l'accent mis sur un mouvement syndical à la grandeur de la province par l'entremise d'une bureaucratie ouvrière centrée à Saint John et à Moncton aliéna et ignora les travailleurs forestiers d'une région en crise économique comme celle de la Miramichi », p. 36-37 [traduction libre].
- 33 Greg McEachreon à A.A. Dysart, 26 février 1937, et résolution, série du 16 avril 1937, boîte 83, RS9, APNB [traduction libre]. McEachreon, le magasinier de South Nelson qui devint président de la NBFLU, inclut la législation en matière d'indemnité versée aux travailleurs et la négociation collective parmi les principaux objectifs du nouveau syndicat.
- 34 Cité par Burden, p. 92 [traduction libre].
- 35 *NBFL Proceedings*, 1938 [traduction libre]. Une délégation de la NBFLU était présente au congrès. Whitebone souligna que la NBFLU comptait 2 000 membres dans les comtés de Northumberland, Restigouche, Gloucester et Albert; Burden rapporte qu'elle dénombrait 2 500 membres dans 20 sections locales au moment de sa première assemblée générale annuelle en juin 1938. Bien que Whitebone ait indiqué qu'elle avait demandé son affiliation en 1938, la NBFLU n'avait pas de délégués aux congrès subséquents. Certaines sections locales de la Miramichi obtinrent la reconnaissance de leur syndicat par leur employeur dans les premières années de la guerre, mais peu d'entre elles demeurèrent actives au-delà de 1941. Comme le conclut Burden (p. 95), la NBFLU était « une création de la Grande Crise, une synthèse de diverses stratégies locales visant à faire face aux conditions de crise économique » [traduction libre]. Pour un examen de l'« amalgamation », voir *NBFL Proceedings*, 1931.
- 36 Allen Seager, « Minto, New Brunswick: A Study in Canadian Class Relations Between the Wars », *Labour/Le Travailleur*, vol. 5 (printemps 1980), p. 81-132, en particulier p. 106-114 [traduction libre]. L'examen qui suit puise largement dans cette importante étude.

- 37 Le président de la section locale déclara plus tard que le vote était de 762 pour la grève, 15 contre et 2 bulletins nuls : *NBFL Proceedings*, 1938.
- 38 Seager, p. 118-119 [traduction libre]. Au sujet de la participation des femmes, voir aussi le *Gleaner*, 2, 6 et 8 décembre 1937.
- 39 « The Truth About Minto » [brochure, 1937] [traduction libre].
- 40 Pour le rapport de la commission de conciliation, voir la *Labour Gazette* (juillet 1938), p. 725-731.
- 41 *NBFL Proceedings*, 1938; Seager, p. 123 [traduction libre]. Le premier ministre Dysart déclara aux congressistes qu'il n'aborderait pas du tout la situation à Minto car elle était en cours d'instance : *Gleaner*, 27 janvier 1938. Whitebone fut remplacé par John S. MacKinnon, un autre dirigeant [officier] chevronné de la Fédération, qui était aussi secrétaire de la Commission des justes salaires.
- 42 *Gleaner*, 27 janvier 1938; *NBFL Proceedings*, 1938 [traduction libre]. Comme l'a noté Patrick Burden (p. 84-85), les grèves de 1937 à la Miramichi et à Minto « contribuèrent à une réévaluation de la politique provinciale en matière de relations de travail » [traduction libre].
- 43 *NBFL Proceedings*, 1938; *Gleaner*, 28 janvier 1938 [traduction libre]. Sur la loi en vigueur en Nouvelle-Écosse, voir *Statutes of Nova Scotia*, 1937, ch. 6. Les participants au congrès s'entendirent pour faire appel au dépôt d'un projet de loi privé, s'il le fallait, pour tenter d'obtenir de nouvelles mesures législatives.
- 44 *Proceedings of the Legislative Assembly of New Brunswick*, 1938, p. 157-159, 211 et *passim*. La disposition clé concernant la négociation collective n'était que permissive : « Les employés pourront en toute légalité négocier collectivement avec leur employeur et mener de telles négociations par l'intermédiaire de leurs représentants dûment élus par un vote majoritaire des employés touchés, ou par l'intermédiaire des dirigeants dûment choisis de l'organisation à laquelle appartient la majorité de ces employés » : *Statutes of New Brunswick*, 1938, ch. 68, partie 2 [traduction libre]. Pour un résumé, voir la *Labour Gazette* (septembre 1938), p. 987-989. La commission de conciliation avait déjà relevé que la nouvelle loi n'était pas pertinente pour résoudre la situation à Minto : « La loi n'oblige pas à reconnaître tout syndicat en particulier à l'exclusion des autres, pas plus qu'elle n'oblige la négociation collective avec les dirigeants de tout syndicat » : *Labour Gazette* (juillet 1938), p. 727 [traduction libre]. Seager (p. 129) estime que l'initiative gouvernementale de déposer le projet de loi faisait partie d'une tentative de rétablir la légitimité de l'État provincial, qui n'était pas venu en aide aux travailleurs de Minto : « Après avoir écrasé le mouvement de grève, les autorités provinciales ont fait un pas en arrière alors qu'elles se trouvaient au bord du gouffre » [traduction libre].
- 45 « The Labor and Industrial Relations Bill », série 251, vol. 15, fonds Frank et Libbie Park, MG31 K9, BAC. L'article protégeant les travailleurs contre l'intimidation reçut une évaluation plus positive. La critique que Park adressa à la *Fair Wage Act* était relativement directe; cette loi était un exercice de paternalisme dans lequel les normes et les conditions

- étaient laissées à la discrétion des fonctionnaires et des ministres : « Le gouvernement essaie de faire le travail des syndicats à leur place. Il en résultera un affaiblissement des syndicats au moment même où leur nécessité sera le plus apparente. » Quant aux dispositions relatives aux enquêtes et à la conciliation des différends avant le recours à la grève, c'était une « comédie compliquée » faite de délais administratifs et de décisions discrétionnaires. De plus, les clauses traitant des amendes en cas de grèves illégales constituaient « un article brutal et indigne de ce gouvernement ou de tout gouvernement qui se dit libéral » [traduction libre].
- 46 *NBFL Proceedings*, 1939 [traduction libre]. Whitebone dénonça aussi l'inactivité de la Commission des justes salaires : « Dans cette province où les faibles salaires et les longues heures de travail sont la règle plutôt que l'exception, nul doute que les possibilités d'enquête, d'ajustement salarial et d'amélioration des conditions de travail sont illimitées, mais pourtant la Commission semble avoir cessé de fonctionner depuis des mois » [traduction libre].
- 47 *Evening Times-Globe*, 12 janvier 1939.
- 48 *NBFL Proceedings*, 1939 [traduction libre].
- 49 Joseph Vandembroeck à J.B. McNair, 2 septembre 1938, série du 14 septembre 1938, boîte 85, RS9, APNB.
- 50 Joseph Vandembroeck à Whitebone, 23 janvier 1940, boîte 103, MC1819, APNB [traduction libre]. Il nota aussi que le congrès de 1939 avait adopté la résolution du syndicat revendiquant une modification de la loi pour la rendre conforme aux normes de la loi néo-écossaise.
- 51 *Evening Times-Globe*, 10 janvier 1939 [traduction libre].
- 52 *Evening Times-Globe*, 12 janvier 1939.
- 53 *NBFL Proceedings*, 1937-1939. Le rapport de Whitebone de 1938 notait que « les effectifs des syndicats existants ont beaucoup augmenté » [traduction libre] et que, outre les mineurs de charbon, de nouveaux syndicats voyaient le jour parmi les travailleurs de l'industrie laitière, le personnel hospitalier et d'autres groupes.
- 54 *NBFL Proceedings*, 1931, 1932 [traduction libre].
- 55 *Canadian Unionist* (août 1935), p. 68 [traduction libre]; Frank Gillespie à A.R. Mosher, 22 juillet 1935, vol. 187, MG28 1103, papiers du Congrès du travail du Canada, BAC.
- 56 *Canadian Unionist* (février 1937), p. 224; *ibid.* (juin 1937), p. 12; *ibid.* (septembre 1937), p. 100. Toutefois, en 1938, l'ACCL émit aussi une charte au Rothwell Mine Workers Union et au Miramichi Mine Workers Union, décisions à cause desquelles il fut accusé d'endosser le syndicalisme d'entreprise dans le sillage de la grève de Minto et du revers des United Mine Workers.
- 57 New Brunswick National Council of Labour, « Report of Proceedings at the Fifth Annual Meeting, Moncton, New Brunswick, June, 1939 », vol. 187, MG28 1103, papiers du Congrès du travail du Canada, BAC [traduction libre]. Le conseil n'avait pas toujours coutume d'inclure le terme « *National* » dans sa dénomination.
- 58 Le schisme entre les syndicats de métier et les syndicats industriels entraîna la suspension des syndicats du CIO (y compris les UMWA) de l'American Federation of Labor en 1936

et la formation du nouveau Congress of Industrial Organizations (Congrès des organisations industrielles) en 1938. Au Canada, le CMTC expulsa les syndicats du CIO en 1939, ce qui amena ceux-ci à se joindre à l'ACCL pour fonder le Congrès canadien du travail en 1940.

- 59 *NBFL Proceedings*, 1938, 1939 [traduction libre]. Le commentaire formulé par Whitebone en 1939 s'en prenait directement aux politiques sur l'immigration qui refusaient l'entrée au Canada de réfugiés juifs échappant au fascisme.
- 60 *NBFL Proceedings*, 1938; *Evening Times-Globe*, 12 janvier 1939.

Chapitre 3

- 1 Manuscrit sans titre, daté du 7 mai 1945, « Radio Talks », boîte 103, MCI819, APNB [traduction libre]. D'autres éléments dans ce dossier sont décrits comme des émissions de radio diffusées sur les ondes des stations CHSJ et CFBC.
- 2 Cette fois, les délégués de Saint John ne formaient pas la majorité, même s'ils étaient encore le groupe le plus nombreux, comptant 25 des 79 délégués. La présence de 29 délégués du nord de la province, surtout des membres de syndicats de l'industrie des pâtes et papiers et des métiers liés aux chemins de fer, fit contrepoids à la domination des villes du sud. Il y avait ainsi des délégués de Dalhousie (15), d'Edmundston (6), de Bathurst (5) et d'Atholville (3). Bien qu'ils aient constitué le troisième groupe en nombre en 1940, les débardeurs étaient devancés par les travailleurs d'usine de papier et les machinistes. Malgré cette tendance à la diversification, la Fédération avait perdu du terrain, car les 37 sections locales participant au congrès de 1940 représentaient 22,1 % des 167 syndicats locaux rapportés dans la province en 1940.
- 3 *Moncton Transcript*, 10 janvier 1940; *NBFL Proceedings*, janvier 1940 (du 9 au 11 janvier) [traduction libre].
- 4 *NBFL Proceedings*, 1940 (du 29 au 31 octobre), 1941; *Gloucester Northern Light*, 16 octobre 1941; *Evening Times-Globe*, 31 octobre 1940 [traduction libre].
- 5 *NBFL Proceedings*, 1941; *Evening Times-Globe*, 15 octobre 1941 [traduction libre].
- 6 *NBFL Proceedings*, octobre 1940, 1941, 1942, 1943 [traduction libre].
- 7 Douglas Cruikshank et Gregory S. Kealey, « Strikes in Canada, 1891-1950 », *Labour/Le Travail*, vol. 20 (automne 1987), p. 85-145; données p. 138.
- 8 *NBFL Proceedings*, 1944.
- 9 Dossiers d'accréditation, série de la Commission des relations industrielles, RS895, APNB. Je désire remercier Raymond Léger d'avoir partagé avec moi le fruit de ses recherches dans ces dossiers.
- 10 *NBFL Proceedings*, 1941 [traduction libre]; voir aussi *Gloucester Northern Light*, 16 octobre 1941.
- 11 *NBFL Proceedings*, 1942.
- 12 « Post War Reconstruction Brief Submitted by the New Brunswick Federation of Labor » [juillet 1943], inclus dans la série des *NBFL Proceedings*, 1942, MCI819, APNB. La Fédération s'attendait toutefois à ce que le gouvernement fédéral donne de meilleurs résultats que les gouvernements provinciaux. Selon les dirigeants de la Fédération, l'expérience

- passée et contemporaine avait démontré que la façon d'assurer que tous les Canadiens bénéficient des mêmes normes de sécurité sociale consistait à placer la législation sociale sous le contrôle du gouvernement fédéral en modifiant l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*.
- 13 *Evening Times-Globe*, 16 septembre 1943 [traduction libre].
 - 14 *NBFL Proceedings*, 1943.
 - 15 Au sujet de la plateforme, voir la publicité du parti dans le *Moncton Times*, 23 août 1944. J'aimerais remercier mes étudiants Wade Tower et Sharon Kitchen, qui ont rédigé des articles sur les élections de 1944. Fait intéressant, l'un des membres de la CCF qui furent élus en 1944 était Beatrice Coates Trew, une ancienne résidente du Nouveau-Brunswick qui était partie dans l'Ouest en tant qu'enseignante.
 - 16 Pour les résultats des élections, voir *Les élections au Nouveau-Brunswick*, p. 117-119, et pour des rapports détaillés, voir *Telegraph-Journal*, 29 août 1944. Les liens avec le syndicalisme ont été établis à partir des *NBFL Proceedings* et d'autres sources. Le seul candidat que la CCF avait eu auparavant dans la province était Joseph E. Arrowsmith, qui avait obtenu 712 votes à Saint John en 1939. En 1948, elle dénombrait 20 candidats, dont Gladys West dans Queens, épouse d'un ancien mineur, la deuxième femme à se porter candidate à des élections provinciales au Nouveau-Brunswick. La CCF ne comptait que 12 candidats en 1952 et aucun en 1956 et en 1960. À Edmundston, Marmen ne parvint pas à se faire élire comme candidat indépendant ou sous la bannière libérale, mais il fut élu maire en 1948.
 - 17 *Evening Times-Globe*, 8 mai 1975; *NBFL Proceedings*, 1942 [traduction libre]. Voir aussi les dossiers biographiques des députés provinciaux à la Bibliothèque de l'Assemblée législative. Au sujet de l'historique du ministère, qui vit le jour sous la forme d'un petit « Bureau du travail » (1910) pour devenir plus tard une direction au sein d'un ministère élargi de la Santé et du Travail (1936), voir Delbert W. Gallagher, « The New Brunswick Department of Labor – History and Development », *Trades and Labour Congress Journal* (juillet 1955), p. 23-25.
 - 18 « Labour Relations Act, 1945 », *Statutes of New Brunswick* (1945), ch. 41.
 - 19 *NBFL Proceedings*, 1943 [traduction libre].
 - 20 Au cours de cette période, le nombre de femmes parmi les membres de syndicats de la province passa de 748 en 1939 à 1 272 en 1946. Voir les données citées par Raymond Léger, p. 23-24, dans « L'évolution des syndicats au Nouveau-Brunswick de 1910 à 1950 », *Égalité : revue acadienne d'analyse politique*, vol. 31 (printemps 1992), p. 19-40. Voir aussi Kimberley Dunphy, « The Feminization of the Labour Movement in New Brunswick: Women in the New Brunswick Federation of Labour, 1913-1984 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2009. Les travailleurs de buanderie de Moncton et les opératrices téléphonistes de Saint John étaient les plus importants groupes représentés par des femmes avant 1956.
 - 21 *NBFL Proceedings*, 1946; *Evening Times-Globe*, 15 octobre 1946.
 - 22 En plus des syndicats affiliés au CCT, d'autres syndicats, indépendants, tiraient aussi avantage des nouvelles lois du travail afin de faire

- valoir leur droit à la représentation syndicale. Le Restigouche Woodsmen's Union (Syndicat des bûcherons de Restigouche), qui réussit à obtenir son accréditation dans divers chantiers forestiers du nord de la province au début des années 1950, en fournit un exemple notable. Voir Léger, « L'Évolution des syndicats au Nouveau-Brunswick », et les dossiers d'accréditation, RS 895, APNB.
- 23 Les renseignements sur sa vie sont tirés d'un livret souvenir du syndicat, *A Tribute to Angus MacLeod* (Saint John, 1971) et d'une notice nécrologique parue dans le *Telegraph-Journal*, 15 décembre 1980. Voir aussi Sue Calhoun, *Ole Boy: Memoirs of a Canadian Labour Leader*, J.K. Bell (Halifax, Nimbus Publishing, 1992); et Craig Chouinard, « Shipyard Struggles: The Origins of the Maritime Marine Workers' Federation in Saint John, N.B., 1939-1947 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1995.
- 24 *Industrial Union of Marine and Shipbuilding Workers of Canada, Local No. 3, Annual Labour Journal* (Saint John, 1944[?]), p. 1 [traduction libre].
- 25 MacLeod était aussi un partisan inconditionnel de la CCF; ainsi, il déclara en 1948 que « le mouvement ouvrier, syndiqué et non syndiqué, n'atteindra jamais ses idéaux tant que la CCF ne sera pas portée au pouvoir » : *Maritime Commonwealth*, 27 mai 1948 [traduction libre]. MacLeod fut président du New Brunswick Council of Labour de 1946 à 1951 et à nouveau en 1956, dernière année d'existence de celui-ci.
- 26 Cruikshank et Kealey, « Strikes in Canada », p. 138; *Report of the Department of Labour, New Brunswick, 1947*.
- 27 Patrick Burden, « The 600 Men Who Dig Coal Under a New Brunswick Forest », document non publié, University of New Brunswick, 1981. L'une des caractéristiques de la grève fut que les mineurs du Nouveau-Brunswick ne s'opposèrent pas à ce qu'on procède à une exploitation limitée, sous la supervision de la province, afin d'approvisionner en charbon la centrale électrique de Grand Lake.
- 28 Michael Briggs, « The Little Piggies That Didn't Go to the Market: The 1947 UPWA Nation-Wide Strike », document non publié, University of New Brunswick, 2006. Les cheminots de Moncton participèrent à la première grève nationale des chemins de fer du Canada en 1950, qui touchait plus de 4 000 travailleurs locaux appartenant au CMTC, au CCT et à des syndicats non affiliés du chemin de fer. La grève d'une durée d'une semaine, à laquelle une mesure législative d'urgence du Parlement mit fin, eut finalement pour résultats une amélioration des salaires ainsi que la semaine de 40 heures. Voir Courtney McLaughlin-Butler, « The Nationwide Railway Strike of 1950: Moncton as a case study of local relations », document non publié, University of New Brunswick, 2003.
- 29 Dossier 7-55-412, vol. 1793 (1947), et dossier 53, vol. 463 (1948), RG 27, dossier relatif aux grèves et aux lockout, séries du ministère du Travail, BAC. Voir aussi les dossiers d'accréditation, RS 895, APNB. Dans une entrevue, Robert Moore a évoqué le souvenir de la grève de 1948, alors qu'il était enfant. Il s'est souvenu des chants syndicaux qui étaient diffusés grâce à un système de sonorisation installé sur le perron de sa maison, sur la rue York. Il s'est rappelé aussi que l'un des chefs

- syndicaux fut congédié aussitôt que la grève fut réglée. Voir l'entrevue avec Robert Moore, 2005, fonds LHTNB, MC3477, APNB.
- 30 Les espoirs de Whitebone que l'on adopte un code national du travail furent déçus, et chaque province continua d'établir ses propres normes. L'*Industrial Relations and Disputes Investigation Act* (1948) (loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends de travail) d'Ottawa évita soigneusement d'interférer avec les droits des provinces et s'appliquait uniquement aux domaines habituels de compétence fédérale dans les transports et la production de carburant. Voir Peter S. McInnis, *Harnessing Labour Confrontation: Shaping the Postwar Settlement in Canada, 1943-1950* (Toronto, University of Toronto Press, 2002).
- 31 « Labour Relations Act, 1945 », par. 10(2), *Statutes of New Brunswick* (1945), ch. 41 [traduction libre].
- 32 Cité par W.B. Cunningham, *Compulsory Conciliation and Collective Bargaining: The New Brunswick Experience* (Fredericton, ministère du Travail, et Montréal, Centre de relations industrielles, Université McGill, 1957, p. 17-18 [traduction libre].
- 33 Cunningham, *Compulsory Conciliation and Collective Bargaining*, p. 99.
- 34 *NBFL Proceedings*, 1946, 1947 [traduction libre].
- 35 Note de service du 7 janvier 1948, citée dans Siobhan Laskey, « “Employees under the law”: The challenge of industrial legality in New Brunswick, 1945-1955 », document non publié, University of New Brunswick, 2006, p. 17 [traduction libre].
- 36 En 1951, les municipalités reçurent toutefois l'autorisation de se déclarer employeurs en vertu de la loi, un exemple des réformes progressives de la pratique qui conduisirent en fin de compte à l'entrée en vigueur de lois sur les relations de travail dans le secteur public.
- 37 « Labour Relations Act, 1949 », *Statutes of New Brunswick* (1949), ch. 20.
- 38 Laskey, « “Employees under the law” », p. 5 et *passim*.
- 39 Laskey, p. 7-8 [traduction libre].
- 40 *Labour Gazette* (mai 1952), p. 613-615.
- 41 *Labour Gazette* (janv. 1956), p. 86-87.
- 42 Michael Wilcox, « Canada Veneers and Irving Oil: Labour and the Postwar Settlement in Saint John, New Brunswick, 1945-1949 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2007, p. 50-72.
- 43 Pour une vue d'ensemble de l'UMC, voir Jim Green, *Against the Tide: The Story of the Canadian Seamen's Union* (Toronto, Progress Books, 1986); et William Kaplan, *Everything That Floats: Pat Sullivan, Hal Banks, and the Seamen's Unions of Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1987). Voir aussi George Vair, « The 1949 Canadian Seamen's Union Strike (The Saint John Story) », accessible en ligne sur le site Web du Frank and Ella Hatheway Labour Exhibit Centre : <http://www.wfhatheywaylabourexcibitcentre.ca>.
- 44 *NBFL Proceedings*, 1947, 1948 [traduction libre].
- 45 *Telegraph-Journal*, 1-29 avril 1949; *Evening Times-Globe*, 2-11 mai 1949; *Searchlight*, 26 mai 1949; Green, *Against the Tide*, p. 230-232 [traduction libre]. Comme le démontre le compte rendu de George Vair, l'UMC tint le coup plus longtemps à Saint John que dans d'autres ports grâce en grande partie à la

- solidarité des débardeurs. En raison des actes « illégaux » qu'il avait commis en appuyant l'UMC, Crilley fut expulsé du syndicat des débardeurs et mis sur la liste noire du front de mer. Il déneigea les voies ferrées du Canadien Pacifique l'hiver suivant avant de trouver un emploi de contrôleur de marchandises au Canadien National et de devenir par la suite un dirigeant de la Canadian Brotherhood of Railway Employees. Il fut plus tard vice-président de la Fédération.
- 46 *NBFL Proceedings*, 1949 [traduction libre].
- 47 *Telegraph-Journal*, 15, 16 et 17 juillet 1952; 15 et 17 septembre 1952 [traduction libre].
- 48 *Telegraph-Journal*, 17 septembre 1952 [traduction libre].
- 49 *NBFL Proceedings*, 1952; *Telegraph-Journal*, 16, 17 et 18 septembre 1952 [traduction libre].
- 50 *NBFL Proceedings*, 1952 [traduction libre].
- 51 Le stratège politique Dalton Camp, ancien membre des Jeunes Libéraux qui travailla pour Flemming lors de la campagne de 1952, a reconnu que McNair avait fait une erreur et il estime que la question syndicale fut un facteur décisif dans sa défaite : Dalton Camp, *Gentlemen, Players and Politicians* (Toronto, McClelland and Stewart, 1970), p. 52 et *passim*. Sa campagne de 1952 fut marquée notamment par une attaque lancée par « L.C. House » contre le ministre libéral du Travail, Sam Mooers : *Telegraph-Journal*, 3 septembre 1952.
- 52 *Labour Gazette* (févr. 1953), p. 371; (nov. 1953), p. 1638.
- 53 *Maritime Advocate and Busy East* (sept. 1953), p. 32; *Evening Times-Globe*, 25 mai 1960. Voir aussi les dossiers biographiques des députés provinciaux à la Bibliothèque de l'Assemblée législative. Il est à noter que certaines sources indiquent à tort que Skaling a été président de la Fédération du travail, alors qu'il a agi comme vice-président. Skaling était à l'avant-plan dans un livret souvenir publié par son syndicat : *International Union of Bricklayers & Allied Craftsmen, Local No. 1, N.B., 100th Anniversary, November, 1989*.
- 54 *Labour Gazette* (nov. 1954), p. 1592-1595.
- 55 *Statutes of New Brunswick* (1956), ch. 9, p. 25; *Labour Gazette* (juin 1956), p. 721-724 [traduction libre].
- 56 *NBFL Proceedings*, 1956. Voir *Statutes of New Brunswick* (1956), ch. 42, p. 105; et ch. 43, p. 106. Whitebone déclara que la décision concernant les policiers « est de la plus haute importance pour nous tous dans la mesure où d'autres syndicats auraient pu être placés dans la même situation par l'action des tribunaux si la loi n'avait pas été modifiée » [traduction libre]. En 1956, une autre modification limita à un maximum de cinq jours l'effet d'injonctions *ex parte* dans les conflits de travail.
- 57 Gregg prit la parole devant les congressistes chaque année de 1950 à 1956, à l'exception de 1951, et Skaling en fit autant chaque année de 1953 à 1956. De plus, la Fédération bénéficia de nominations gouvernementales. Après la mort en 1952 d'E.R. Steeves, l'ancien président de la Fédération, qui représentait les travailleurs au sein de la Commission des accidents du travail, on ne tarda pas à lui nommer un remplaçant, en la personne de Robert G. Jones, de la section locale 236 de Moncton de l'International Molders and Foundry Workers Union (Syndicat international des mouleurs et des ouvriers de fonderie). En outre, le

- gouvernement nomma Whitebone au conseil d'administration de la New Brunswick Electric Power Commission.
- 58 *NBFL Proceedings*, 1954 [traduction libre]. L'accréditation de syndicat se poursuivit à un rythme rapide durant ces années; en tout, 138 nouvelles ordonnances d'accréditation furent émises entre 1953 et 1956. Voir les dossiers d'accréditation, RS 895, APNB.
- 59 *Labour Gazette* (févr. 1955), p. 153; le New Brunswick Council of Labour présenta un point de vue semblable.
- 60 Chouinard, « Shipyard Struggles », p. 174-198; Calhoun, *Ole Boy*, p. 56-57. Lors de son dernier congrès en 1956, le New Brunswick Council of Labour adopta une résolution encourageant les entreprises des provinces Maritimes engagées dans la commercialisation de produits du pétrole et l'exploitation des ressources naturelles à « contribuer à notre économie régionale en construisant, en réparant et en enregistrant leurs navires au Canada » : *New Brunswick Council of Labour Convention Proceedings*, 1956 [traduction libre].
- 61 Mary McIntosh, « Community Resistance to De-Industrialization: Milltown, New Brunswick, 1952-1957 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1990. Voir aussi Bill Eagan, *Woven in Time: An Oral History of the Milltown (St. Croix) Cotton Mill* (Bayside, N.-B., Korby Publishing, 2004). Tom Jones, le président de la section locale 858, était un vice-président du New Brunswick Council of Labour.
- 62 *NBFL Proceedings*, 1954, 1955 [traduction libre]. Gad Horowitz, *Canadian Labour in Politics* (Toronto, University of Toronto Press, 1968), p. 179, note que Whitebone figurait parmi la minorité de dirigeants du CMTC qui étaient « opposés à l'évolution rapide vers la fusion », notamment parce qu'il craignait que celle-ci ne mène à l'endossement officiel de la CCF, que le CCT avait appuyée.
- 63 *NBFL Proceedings*, 1955.
- 64 Angus MacLeod et Ralph Evans, du New Brunswick Council of Labour, faisaient partie des délégués fraternels, de même que Henry Harm, directeur régional du nouveau Congrès du Travail du Canada (CTC), dont les bureaux étaient à Moncton, et les deux représentants de Saint John, Harold Stafford (autrefois du CMTC) et Bill Craig (autrefois du CCT).
- 65 Lors d'une conversation avec Nicole Lang, Blanchette a mentionné que, lorsqu'il présidait des séances du congrès et des réunions de comité à titre de vice-président, il veillait toujours à parler dans les deux langues afin d'encourager la participation de ses compagnons francophones. Il s'est aussi rappelé que Whitebone était « un vrai Anglais de Saint-Jean ».
- 66 Les femmes déléguées étaient : Agnes Dillon, Lola Pellerin et Muriel Chandler, section locale 1472 (Saint John) de l'IBEW, ainsi qu'Yvonne Cormier et Grace Derocher, de la Laundry Workers Federal Union (Union fédérale des travailleurs de buanderie), section locale 570 (Moncton). Voir Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour ».
- 67 *NBFL Proceedings*, 1956 [traduction libre].
- 68 *NBFL Proceedings*, 1956.
- 69 *NBFL Proceedings*, 1956 [traduction libre]. De la même façon, Whitebone s'était adressé au congrès du New Brunswick Council of Labour plusieurs semaines plus tôt et celui-ci

avait aussi donné son aval au projet de fusion : *New Brunswick Council of Labour Convention Proceedings*, 1956. Dans son dernier discours au conseil, MacLeod déclara : « L'histoire nous a au moins enseigné que les travailleurs ne peuvent pas davantage se permettre de laisser d'autres personnes avoir le contrôle total des affaires politiques d'un pays, que de permettre à nos employeurs d'avoir le contrôle total de nos affaires économiques » [traduction libre].

70 Au sujet de la grève à la raffinerie, voir dossier 151, vol. 514 (1955), RG27, BAC. Le salaire d'un ouvrier avant la grève était de 1,06 \$ l'heure pour une semaine de 48 heures; le salaire pour « la main-d'œuvre féminine ordinaire » était de 71 ¢ l'heure; les travailleurs qualifiés et expérimentés recevaient des salaires plus élevés, les femmes touchant 5 ¢ l'heure de moins dans toutes les catégories. En vertu de la nouvelle convention, avec la réduction des heures, les salaires passèrent à 1,18 \$ et à 77 ¢ l'heure respectivement pour les hommes et les femmes. Voir aussi *Lantic Sugar Refinery, Saint John, N.B.* [livre commémoratif, 2000], p. 69-70. La section locale se joignit à la Bakery and Confectionery Workers International Union (Union internationale des travailleurs en boulangerie et en confiserie) en 1956 et Simonds devint plus tard directeur de l'organisation du CTC.

71 *NBFL Proceedings*, 1956. L'allocution de Jodoïn (p. 44-51) est le premier discours rapporté textuellement dans les comptes rendus de la Fédération qui contenait plusieurs paragraphes en français (p. 47-48). Son allusion aux objectifs généraux du CTC faisait écho à la présentation faite conjointement par le

CMTC et le CCT à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada en 1955, qui comprenait aussi « la préservation d'une nation canadienne libre et indépendante, même à un coût économique » et « la préservation des communautés historiques qui composent la nation canadienne » : *Labour Gazette* (avr. 1956), p. 384-388 [traduction libre].

72 *NBFL Proceedings*, 1954-1956.

73 *NBFL Proceedings*, 1956 [traduction libre].

74 *NBFL Proceedings*, 1956 [traduction libre]. Harm était un exemple de la nouvelle génération de leaders syndicaux et avait une expérience au sein de syndicats membres du CMTC et du CCT. Après avoir immigré de Norvège dans sa jeunesse dans les années 1920, il travailla à l'usine de papier de Dalhousie, où il fut membre du syndicat des ouvriers à la fabrication du papier. Il était employé dans les chantiers navals de Pictou, en Nouvelle-Écosse, pendant la guerre, où il se joignit à l'Industrial Union of Marine and Shipbuilding Workers (Syndicat industriel des ouvriers des chantiers et autres industries maritimes). Il devint par la suite un organisateur du CCT. Au sujet de Harm, voir *Viewpoint: The Voice of Labor in Cape Breton* (janvier-avril 1968), p. 12.

Chapitre 4

1 *NBFL Proceedings*, 1965, p. 33-41 [traduction libre]. Fait également partie de l'un des premiers enregistrements des travaux du congrès, à SCDO9213-BL3, MC1819, APNB.

2 Au sujet de Robichaud, voir Della M.M. Stanley, *Louis Robichaud: A Decade of Power* (Halifax, Nimbus Publishing, 1984), qui

- décrit le premier ministre comme un réformiste de tendance « socialiste » : « Louis Robichaud était un pragmatique, mû davantage par son humanisme que par toute doctrine philosophique. Il était un démocrate, un socialiste, un conservateur et un libéral tout à la fois » [traduction libre]. Les parents de Robichaud avaient travaillé dans des manufactures de coton du Massachusetts avant de rentrer au bercail dans le comté de Kent pour y élever leur famille. Dans ses remerciements adressés au premier ministre en 1965, Lofty MacMillan, le président de la Fédération, se dit satisfait que l'allocution de Robichaud ait « traité de sujets qui sont très près du mouvement ouvrier de nos jours, en particulier dans la région et la province » : *NBFL Proceedings*, 1965 [traduction libre]. Voir également *L'ère Louis J. Robichaud, 1960-1970 : actes du colloque*, (Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, 2001).
- 3 John Hunter, « A Survey of Wage and Labour Conditions in the Province of New Brunswick », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1957.
 - 4 Le revenu personnel moyen au Nouveau-Brunswick équivalait à 68,1 % de la moyenne canadienne en 1961; il avait augmenté à 71,5 % en 1970, mais il était toujours le troisième plus faible au pays. Voir Ian Adams et coll., *The Real Poverty Report* (Edmonton, Hurtig Publishers, 1971), p. 58-59.
 - 5 *Canadian Labour* (octobre 1956), p. 13-15. Pour une mise en contexte de cette période, voir E.R. Forbes et D.A. Muise (dir.), *The Atlantic Provinces in Confederation* (Fredericton, Acadiensis Press, et Toronto, University of Toronto Press, 1993), ch. 11 et 13.
 - 6 Mes remerciements à Raymond Léger pour m'avoir fait part de ses recherches dans les dossiers de la Commission des relations industrielles et de ses prédécesseurs, RS895, APNB.
 - 7 Greg Allain, « L'évolution du syndicalisme au Canada et au Nouveau-Brunswick », *Égalité : revue acadienne d'analyse politique*, vol. 31 (printemps 1992), p. 57-61.
 - 8 *Campbellton Tribune*, 31 août 1960 [traduction libre].
 - 9 *NBFL Proceedings*, 1957 [traduction libre]. La constitution avait été examinée par un comité d'unité plus tôt dans l'année. La Fédération s'engageait à endosser les principes et les politiques du CTC, et l'adhésion était limitée aux sections syndicales affiliées au CTC ou aux syndicats locaux et aux conseils du travail ayant reçu leur charte du CTC. Une version initiale de la constitution fut jugée « incompatible » avec les exigences du CTC; nous n'avons toutefois trouvé aucune copie de cette ébauche. Les seuls changements ayant suscité une discussion importante lors du congrès avaient trait à l'exclusion de conseils sectoriels (tels qu'un syndicat de la construction ou un conseil des travailleurs des quais). Whitebone indiqua « le quarante-cinquième congrès » comme en-tête de son rapport, mais l'assemblée de 1958 fut officiellement désignée le « premier » congrès de la « nouvelle » Fédération.
 - 10 *NBFL Proceedings*, 1957 [traduction libre]. Les progrès demeuraient toutefois prudents. Par exemple, quand le gouvernement adopta des lois sur les pratiques équitables en matière d'hébergement et d'emploi en 1959, il étendit la portée de la loi de 1956 de façon

à interdire la discrimination fondée sur « la race, les croyances, la couleur, l'origine nationale, l'ascendance ou le lieu d'origine », la catégorie du sexe fut exclue : *Statutes of New Brunswick* (1959), ch. 6, p. 9-11.

- 11 *NBFL Proceedings*, 1957 [traduction libre]. MacLeod fut nommé candidat à la présidence en 1957, mais il ne posa pas sa candidature. Il fut toutefois désigné comme l'un des deux délégués à l'assemblée du CTC en 1958.
- 12 *NBFL Proceedings*, 1959 [traduction libre]. Les actes du congrès ne furent pas publiés en entier cette année-là, selon le format habituel. Le dossier MC1819 des APNB comprend cependant plusieurs documents rassemblés ultérieurement par Whitebone, y compris un livret contenant les rapports de 1959 du président et du secrétaire-trésorier. Voir aussi *Telegraph-Journal*, 12-17 septembre 1959; et *Le Madawaska* (Edmundston), 17 septembre 1959. Pour des renseignements au sujet du désastre d'Escuminac, voir « Escuminac, 1959 » sur le site www.lhtnb.ca.
- 13 *Telegraph-Journal*, 15 et 16 septembre 1959. Au sujet de Knowles, voir Susan Mann Trofimenkoff, *Stanley Knowles, the Man from Winnipeg North Centre* (Saskatoon, Western Producer Prairie Books, 1982). Avant le congrès de 1959, l'un des vice-présidents de la Fédération distribua une lettre circulaire avisant de ne pas appuyer le « nouveau parti » et affirmant que « la plupart de nos membres sont syndiqués en vue d'un objectif, c'est-à-dire améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires. C'est tout. » La lettre comprenait aussi une allusion au « péril rouge » : « que nous arriverait-il si un gouvernement travailliste nous mangeait dans la main et que des groupes qui ont été formés au Kremlin décidaient de s'insinuer dans notre organisation dans l'intention de prendre le contrôle de notre pays » [traduction libre]. Voir Charles H. Malchow à Affiliated Local Unions, Restigouche and Gloucester Counties, 24 juillet 1959, boîte 101, MC1819, APNB.
- 14 *Telegraph-Journal*, 17 septembre 1959. Les résolutions adoptées en 1959 réclamaient une augmentation des barèmes d'indemnisation des travailleurs pour qu'ils leur procurent 85 % de leur salaire et l'adoption d'une loi assurant que les femmes reçoivent un salaire égal à celui des hommes pour un travail égal. L'une des plus longues résolutions appelait la province à respecter son engagement à accorder tous les droits à la négociation collective aux employés syndiqués de la Commission des alcools du Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne la négociation collective dans le cas des employés municipaux, cependant, le gouvernement Flemming avait modifié la *Labour Relations Act* pour réaffirmer la capacité des municipalités de se soustraire aux dispositions de celle-ci : *Statutes of New Brunswick* (1959), ch. 56.
- 15 *Telegraph-Journal*, 17 septembre 1959 [traduction libre].
- 16 *Telegraph-Journal*, 31 août 1960 [traduction libre].
- 17 *NBFL Proceedings*, 1960 [traduction libre].
- 18 *Evening Times-Globe*, 9 juin, 22 juin et 25 juin 1960 [traduction libre].
- 19 Whitebone à Donald MacDonald, 10 juin 1960 [avec des coupures de l'*Evening Times-Globe*, 9 juin 1960], MacDonald à C.J., W.D., 13 juin 1960, « Angus MacLeod, 1960 », vol. 263, documents du CTC, MG28 1103, BAC

[traduction libre]. De toute évidence, Whitebone écrivit également à plusieurs vétérans de la Fédération, suscitant divers commentaires au sujet de factures impayées et de la consommation d'alcool lors des réunions, de même que de l'incohérence manifestée par MacLeod pour avoir abandonné la CCF au profit des Libéraux. Rolland Blanchette fit remarquer : « Je suis encore contre [l'idée d'appuyer] un nouveau parti politique; le monde ouvrier a bien assez d'ennemis comme ça sans s'en attirer d'autres. » Voir Blanchette à Whitebone, 17 juin 1960; et Michael J. Kenny à Whitebone, s.d. [juin 1960], boîte 103, MC1819, APNB [traduction libre].

- 20 Lors des élections de 1963, les électeurs de Saint John votèrent de façon plus stratégique, élisant deux députés de chaque parti. Quant à Whitebone, il demeura actif sur la scène politique municipale de Saint John, ayant été élu au Conseil municipal la première fois en 1936. Après les élections de 1958, il fut nommé maire suppléant et devint maire en exercice à la suite du décès du maire en poste en 1960. Whitebone était candidat au poste de maire comme tel en 1960, mais il ne fut pas élu. Voir la coupure de presse du 23 octobre 1958, boîte 103, MC1819, APNB; voir aussi Ellen E. Bowen, *The Mayors of Saint John, 1785-1985* (Saint John, Saint John Public Library, 1985).
- 21 *NBFL Proceedings*, 1960 [traduction libre]. Voir également *Telegraph Journal*, 30 et 31 août 1961; *Campbellton Tribune*, 31 août 1960. Le rapport du vérificateur recommandait que la signature de deux dirigeants soit exigée sur tous les chèques et que tous les paiements des membres affiliés soient effectués

directement à la Fédération plutôt qu'aux dirigeants. MacLeod continua de servir les membres de son syndicat local aux chantiers navals de Saint John. Lors de son départ officiel à la retraite en 1971, il fut salué comme un pionnier du syndicalisme et pour son sens du devoir désintéressé. Pour sa part, MacLeod affirma qu'il avait toujours agi sans rechercher la reconnaissance officielle : « Je suis de ceux qui croient que le mouvement syndical ne me doit rien. Je lui dois tout ce que j'ai. » Il vécut jusqu'en 1980 et l'édition du 15 décembre 1980 du *Telegraph-Journal* le décrit comme « un homme robuste et dévoué qui travaillait pour ce en quoi il croyait » [traduction libre].

- 22 *NBFL Proceedings*, 1960; *Telegraph-Journal*, 1^{er} septembre 1960. Le résultat du vote fut le suivant : Whitebone 85, Booker 28, Ferlatte, 27. Ferlatte et Booker figurèrent parmi les six vice-présidents de district élus à ce moment. On trouvera des renseignements biographiques sur Ferlatte dans Morden Lazarus, *Up from the Ranks: Trade Union VIP's Past and Present* (s.l., Co-operative Press Associates, 1977), p. 41; au sujet de Booker, voir *Daily Gleaner*, 3 avril 2009. Des entrevues avec Ferlatte et Booker sont incluses dans le fonds LHTNB, MC3477, APNB.
- 23 *NBFL Proceedings*, 1961 [traduction libre]. Voir également *Telegraph-Journal*, 30 août 1961.
- 24 La résolution déclarait : « Attendu que les principes et politiques énoncés par le Nouveau Parti démocratique concordent presque en tous points avec ceux établis et appuyés par le passé par la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, il est donc résolu que la

Fédération du travail du Nouveau-Brunswick adopte la politique du Congrès du Travail du Canada et endosse les principes et politiques du Nouveau Parti démocratique sans affiliation directe » [traduction libre].

- 25 *Telegraph-Journal*, 31 août 1961 [traduction libre]. Un historien a relevé que les dirigeants du CTC envisagèrent en 1961 de placer la Fédération sous « administration ». Lors de l'assemblée annuelle du CTC en 1962, Whitebone ne fut pas réélu vice-président pour la région de l'Atlantique et fut remplacé par John Simonds, des travailleurs en boulangerie et en confiserie, un ardent partisan du NPD. Voir Horowitz, *Canadian Labour in Politics*, p. 230-232. Le NPD ne présenta aucun candidat lors des élections provinciales de 1963 et n'en comptait que trois en 1967, ainsi qu'un candidat lors d'une élection complémentaire en 1966.
- 26 *Statutes of New Brunswick (1960-1961)*, ch. 7, p. 55-57; *NBFL Proceedings*, 1961, 1965; *Moncton Transcript*, 28 août 1961. À compter du 1^{er} janvier 1965, le taux horaire était de 1,05 \$ dans la construction, les mines et les forêts, de 75 ¢ dans le commerce de détail, la fabrication et la transformation alimentaire, et de 65 ¢ dans le secteur des services : voir Department of Labour, *Annual Report (1965)*, p. 16, 61-74.
- 27 *NBFL Proceedings*, 1961; *Statutes of New Brunswick (1960-1961)* [traduction libre]. L'ajout des infirmières à la liste des travailleurs exclus des dispositions de cette loi est une mesure qui fut moins remarquée par la Fédération et qui la concernait moins directement à ce moment.
- 28 *NBFL Proceedings*, 1961; *Moncton Transcript*, 29 août 1961 [traduction libre]. Whitebone fut à nouveau élu à la présidence en 1961 par un vote de 82 contre 50. Le candidat de l'opposition était Booker, un délégué de l'UNEP, qui fut réélu vice-président pour les comtés de Carleton, de York et de Sunbury.
- 29 *NBFL Proceedings*, 1962; *Labour Gazette* (décembre 1962), p. 1359-1361.
- 30 *NBFL Proceedings*, 1962, 1963. En 1963, la Fédération étudia une résolution de condamnation du gouvernement fédéral pour l'acquisition d'armes nucléaires, qui fut défaite par un vote de 44 pour et 59 contre. Deux ans plus tard, le congrès de 1965 approuva cependant une résolution avertissant que la guerre en cours au Vietnam risquait de dégénérer en un conflit nucléaire mondial et appuyant un règlement négocié.
- 31 *NBFL Proceedings*, 1964 [traduction libre]. Whitebone mentionna que la province avait envisagé des modifications en profondeur de la *Labour Relations Act* en 1964, mais qu'elle avait retiré ces modifications après que la Fédération eut insisté sur l'opportunité de les examiner. De plus, Whitebone joua lui-même un rôle dans le programme de réforme du gouvernement Robichaud, en acceptant d'être nommé à une commission royale d'enquête de la province sur la modernisation des lois sur l'octroi de permis d'alcool, une réforme que Whitebone considérait comme étant une question de sécurité publique.
- 32 Hodges fut également un pionnier dans d'autres domaines. Il fut un membre fondateur en 1959 de la section de Saint John de la New Brunswick Association for the Advancement of Coloured People et il occupa par la suite des postes à la Commission des relations de travail et à la Commission des droits

- de la personne. Voir Mac Trueman, « Heroes of Black History », *New Brunswick Reader*, 25 mai 1996; et *Evening Times-Globe*, 23 juillet 1999.
- 33 *NBFL Proceedings*, 1962-1964; Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour », p. 27-28, 36-38 et *passim* [traduction libre]. Pour une entrevue avec Dorothy Power Lawson, voir le fonds LHTNB, MC3477, APNB.
- 34 *NBFL Proceedings*, 1967-1973; Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour », p. 53-60 [traduction libre]. Seules trois femmes furent déléguées au congrès de 1957 (et seulement deux en 1958). En 1967, Hartman n'appuya pas la création de postes particuliers pour les femmes au sein du mouvement ouvrier. Hartman s'adressa également au congrès de 1968, insistant sur la négociation collective pour les employés du secteur public. Hartman fut une pionnière influente dans le « féminisme ouvrier ». Elle fut présidente du SCFP de 1975 à 1983, la première femme élue présidente d'un grand syndicat canadien. Pour une biographie, voir Susan Crean, *Grace Hartman: A Woman for Her Time* (Vancouver, New Star Books, 1995).
- 35 Richard LeBlanc, « Le fonctionnement et la structure du Conseil du Travail d'Edmundston et Région et l'évolution de l'état langagier de 1947 à nos jours », *Revue de la Société historique du Madawaska*, vol. XXXII, n° 3-4 (juillet-décembre 2004), p. 23-37.
- 36 Entrevue de Ferlatte, fonds LHTNB, MC3477, APNB; Hem C. Jain, « Impact of Ethnic Differences in the Work Force in Industrial Relations: A Case Study », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 24, n° 2 (1969), p. 383-402 [traduction libre]. Une autre étude datant de cette période ne révéla aucune différence significative entre l'attitude des travailleurs anglophones et celle de leurs collègues francophones d'une entreprise manufacturière non identifiée : 47 % des anglophones et 56 % des francophones se disaient insatisfaits de leurs salaires. L'étude souligna également que les travailleurs francophones recevaient 600 \$ de moins par année que les autres travailleurs. Voir Vinay Kothari, « A Cross-Cultural Study of Worker Attitudes in a Bicultural Economic Environment », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 28, n° 1 (1973), p. 150-165.
- 37 Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour », p. 49-50 et *passim*; *NBFL Proceedings*, 1967 [traduction libre]; et pour l'enregistrement : SCD09214-BR3, MC1819, APNB. Voir aussi l'entrevue dans le fonds LHTNB, MC3477, APNB. Blanchard se porta candidate à la direction du Parti progressiste-conservateur en 1969, se décrivant alors comme une candidate des travailleurs : « je pense que je représente la classe ouvrière ». Voir *Mathilda, la passionnaria acadienne* (Montréal, Office national du film du Canada, 1997). Au sujet de Blanchard, voir aussi « Pattern-Breakers of New Brunswick », *Chatelaine* (juillet 1977), p. 32; et *L'Acadie Nouvelle*, 2, 3 et 6 juillet 2007.
- 38 *NBFL Proceedings*, 1972, et l'enregistrement SCD09216-BR1, MC1819, APNB. Voir aussi *Campbellton Tribune*, 7 juin 1972. Les propos offensants ne furent pas rapportés dans les comptes rendus ni captés par l'enregistrement magnétique, mais voir le *Telegraph-Journal*, 7 juin 1972 [traduction libre]. En

1977, Blanchard fut élue vice-présidente régionale pour le comté de Gloucester, ce qui en fit la première femme à occuper un poste de vice-présidente depuis le début des années 1920. On estime qu'à cette époque au moins 30 % des délégués aux assemblées de la Fédération étaient des Acadiens. Bien que la province ait adopté la *Loi sur les langues officielles* en 1969, celle-ci ne fut pas promulguée et n'entra pas pleinement en vigueur avant 1977.

- 39 Ces renseignements ont été fournis par Mark McLaughlin, de la University of New Brunswick, dans un article inédit présenté lors d'une conférence en 2009, « Labour Force Responses to Modernization in the New Brunswick Woods, 1945-1982 ». McLaughlin note que les compagnies forestières se tournèrent également vers la mécanisation pour suppléer à la pénurie de main-d'œuvre. La scie à chaîne fit son apparition dans les années 1950 et devint un outil courant dans les années 1960, et les abatteuses mécaniques réduisirent grandement la demande de main-d'œuvre forestière dans les années 1970. Un autre progrès fut réalisé lorsque la section locale 306 du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique forma une organisation des travailleurs de plusieurs scieries et usines de contreplaqué de la Miramichi et remporta une longue grève à l'usine Burchill Brothers en 1964. Voir Andrew Neufeld et Andrew Parnaby, *The IWA in Canada: The Life and Times of an Industrial Union* (Vancouver, IWA Canada/New Star Books, 2000), p. 166-168.
- 40 Wayne Roberts, *Cracking the Canadian Formula: The Making of the Energy and Chemical Workers Union* (Toronto, Between the Lines, 1990), p. 84-89 [traduction libre]. Le

compte rendu de Roberts repose sur des documents syndicaux. Un certain nombre de documents issus du processus de relations industrielles sont présentés dans Hem C. Jain, *Canadian Cases in Labour Relations and Collective Bargaining* (Toronto, Longman Canada, 1973), p. 49-85.

- 41 Raymond Léger, *Les premiers 25 ans: [SGDMR] Local 1065, 1959-1984* (Saint John, s.n., 1984), p. 2-7.
- 42 *Local 821 SCFP 1960-85* [brochure, v. 1985]; Lofty MacMillan, avec Emery Hyslop et Peter McGahan, *The Boy from Port Hood: The Autobiography of John Francis « Lofty » MacMillan* (Fredericton, New Ireland Press, 1996), p. 115-126 [traduction libre]. Le nombre de membres de la section locale augmenta de 80 en 1960 à 317 en 1975, et le plus bas échelon salarial passa de 27,23 \$ par semaine en 1960 à 113,91 \$ par semaine en 1975. Voir aussi l'historique soulignant le 50^e anniversaire, *1960-2010 : Cinquante ans de solidarité, l'histoire de la section locale 821 du Syndicat canadien de la fonction publique* (Moncton, SCFP 821, 2011). Plusieurs figures marquantes faisaient partie des dirigeants locaux qui émergèrent des syndicats hospitaliers, notamment Jean Thébeau, de Moncton, et Joan Blacquier, de Newcastle, qui plus tard devinrent tous deux des conseillers syndicaux du SCFP.
- 43 « A Submission of CUPE-CLC and its New Brunswick Division to the Special Committee Appointed to Study the Byrne Royal Commission Report », annexe, *NBFL Proceedings*, 1964. En 1963, lors de la réunion de fondation du SCFP à Winnipeg, où le nouveau syndicat naquit de la fusion de l'Union nationale des

- employés publics et de l'Union nationale des employés des services publics, il y avait huit délégués du Nouveau-Brunswick, dont trois femmes. Ils représentaient les travailleurs municipaux et les employés des conseils scolaires et des hôpitaux de Saint John, Campbellton, Dalhousie et Moncton. Voir Syndicat canadien de la fonction publique, *Proceedings of the Founding Convention, 1963*, p. 33.
- 44 *NBFL Proceedings, 1964*. Le *Rapport de la Commission royale sur les finances et la taxation municipales* était couramment appelé le rapport de la commission Byrne du nom de son président, l'avocat Edward Byrne, de Bathurst.
- 45 MacMillan récolta 84 votes, Frank Murray, un délégué de la section locale 502 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité de Saint John, reçut 11 votes et S.W. MacDonald, un délégué de la section locale 1974 de l'Association internationale des machinistes de Bathurst, 50 votes. *NBFL Proceedings, 1964*.
- 46 À l'instar de Whitebone, MacMillan était l'un des tenants réguliers du mouvement ouvrier sur la scène politique municipale et il fut membre du Conseil municipal de Saint John durant quatre ans. Whitebone et lui figurèrent en tête des suffrages parmi les conseillers élus lors de l'élection de 1958. Ces résultats suscitèrent une certaine rivalité, car MacMillan fut déclaré vainqueur du premier rang le soir de l'élection, mais leurs positions furent inversées lors du décompte officiel. Outre MacMillan, *The Boy from Port Hood*, voir Raymond Léger, « Remembering a Giant: Lofty MacMillan, 1917-2006 », *Our Times* (avril-mai 2006), p. 36-37.
- 47 *NBFL Proceedings, 1964* [traduction libre]. Le mémoire soumis au comité spécial par le SCFP faisait valoir qu'il fallait affirmer un ensemble de principes de base, y compris le droit à la syndicalisation et le droit à la négociation collective. De plus, bien que le rapport Byrne se soit largement inspiré de la Suède comme modèle d'organisation des services publics, il avait omis de noter que la Suède possédait l'un des plus puissants mouvements syndicaux du monde et que les fonctionnaires y jouissaient de tous les droits syndicaux. Si l'on voulait emprunter le système « comme un ensemble », soulignait le mémoire du SCFP, « cet ensemble devrait inclure les droits syndicaux » [traduction libre].
- 48 *NBFL Proceedings, 1965; Telegraph-Journal*, 1^{er} septembre 1965 [traduction libre].
- 49 MacMillan, *The Boy from Port Hood*, p. 134-135 [traduction libre].
- 50 *Statutes of New Brunswick (1967)*, ch. 29, article abrogé 34, qui disposait qu'on ne pouvait employer les femmes mariées à moins qu'elles ne soient veuves ou qu'elles n'aient pas le soutien compétent d'un homme.
- 51 *NBFL Proceedings, 1966, 1967*. Pendant ce temps, le Parlement, sous la pression des travailleurs employés par le gouvernement fédéral, était en voie d'adopter la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, qui fut promulguée en 1967.
- 52 Dans un livre sur les relations de travail dans le secteur public, Frankel n'avait pas grand-chose à dire au sujet de la situation au Québec et dans les provinces de l'Atlantique : « on trouve des associations d'employés dans toutes ces provinces, mais elles comptent peu de membres, elles sont peu respectées par leur

- gouvernement et plutôt inefficaces ». Voir *Staff Relations in the Civil Service: The Canadian Experience* (Montréal, McGill University Press, 1962), p. 205-206 [traduction libre]. Pour mieux connaître le contexte, voir Lisa Pasolli, « Bureaucratizing the Atlantic Revolution: The “Saskatchewan Mafia” in the New Brunswick Civil Service, 1960-1970 », *Acadiensis*, vol. xxxviii, n° 1 (hiver-printemps 2009), p. 126-150.
- 53 Voir *Rapport de la Commission royale sur les relations employeurs-employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick* (1967), p. 17-18. Cet important document a été publié dans les deux langues.
- 54 *Proceedings of the Legislative Assembly of New Brunswick* (1968), p. 647-648, 662-689, 709 [traduction libre].
- 55 « Public Service Labour Relations Act », *Statutes of New Brunswick* (1968), ch. 88; Léger, « Remembering a Giant », p. 37. Cette interdiction du recours à des briseurs de grève n'apparaissait pas dans la *Labour Relations Act*. Dans les situations où les négociations ne mèneraient pas à la conclusion d'une convention collective, les travailleurs auraient le choix de soumettre le désaccord à un arbitrage ou de tenir un vote de grève. Néanmoins, toutes les unités de négociation auraient la possibilité d'identifier des « employés désignés » qui seraient tenus de rester au travail dans l'intérêt de la santé, de la sûreté et de la sécurité du public. Un article intéressant de la nouvelle loi précisait qu'aucune association d'employés qui exerçait envers un employé une discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale, la couleur ou la religion ne pouvait être accréditée, pas plus que la Commission ne pouvait accepter une association d'employés qui cherchait « le renversement des institutions légitimes ».
- 56 MacMillan, *The Boy from Port Hood*, p. 140 [traduction libre]; « Industrial Relations Act », *Statutes of New Brunswick* (1971), ch. 9. Les membres de l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick menèrent une campagne en faveur de l'amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail tout au long des années 1960, qui culmina par une menace de démission en masse en 1969. Après avoir reçu leur accréditation, les infirmières conclurent des conventions collectives à l'échelle de la province en 1970 et en 1971. Voir Linda Kealey, « No More “Yes Girls”: Labour Activism among New Brunswick Nurses, 1964-1981 », *Acadiensis*, vol. xxxvii, n° 2 (été-automne 2008), p. 3-17; et Roxanne Reeves, « Collective Bargaining for New Brunswick Nurses by New Brunswick Nurses, 1965-1969: In Unity There Is Strength », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2006. Par ailleurs, les enseignants de la province, qui avaient formé deux groupes distincts mais complémentaires représentant les enseignants du système scolaire français et ceux du système anglais, reçurent leur certification en 1972. L'Association du Service civil de la province, qui existait depuis 1954, se vit refuser son accréditation en 1970 parce que ses membres comprenaient des gestionnaires, mais après sa réorganisation sous un nouveau nom en 1971, l'Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick fut reconnue comme l'agent de négociation de quelque 5 000 fonctionnaires. Voir Courtney

- MacIsaac et Lisa Pasolli, « NBPEA to NBU: Association to Union, 1970-2004 », rapport de recherche, juin 2007.
- 57 L'étude la plus pénétrante, qui met en lumière les paradoxes du populisme de Robichaud et les conditions de dépendance, est celle de James L. Kenny, « A New Dependency: State, Local Capital, and the Development of New Brunswick's Base Metal Industry, 1960-70 », *Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 1 (mars 1997), p. 1-39.
- 58 *NBFL Proceedings*, 1965 [traduction libre]. Au sujet du conflit dont il est ici question, voir les copies microfilmées des dossiers sur les grèves et les lockout, documents du ministère du Travail, RG27, BAC : vol. 3112, bobine T-3416, dossier 340. On trouvera des documents sur d'autres conflits à Belledune dans vol. 3115, bobine T-3418, dossier 11; vol. 3116, bobine T-3419, dossier 107; vol. 3117, bobine T-3419, dossier 166; vol. 3122, bobine T-3421, dossier 442.
- 59 On trouvera des renseignements biographiques dans Lazarus, *Up from the Ranks*, p. 67-68; *Telegraph-Journal*, 28 juin 2000; et boîte 119, MC1819, APNB. Quelque temps après le congrès de 1966, la vice-présidence pour Gloucester et Restigouche fut divisée pour créer une représentation distincte du comté de Gloucester. Pendant de nombreuses années, le syndicat de l'aciérie fut engagé dans un long conflit avec un syndicat rival réputé plus « gauchiste », l'Union internationale des travailleurs de mines, bocards et fonderies, qui fit aussi son entrée au Nouveau-Brunswick à cette époque et qui était représentée par l'organisateur Ed Levert. En 1966, la section locale 1043 des travailleurs d'usines de traitement de minerai entreprit une longue bataille pour obtenir un contrat de travail à la mine de cuivre de Nigadoo. Bien que les travailleurs d'usines de traitement de minerai aient été exclus du CTC et de la Fédération, MacMillan insista pour appuyer cette lutte, déclarant lors du congrès de 1967 : « La Fédération a résolu qu'aucun employeur du secteur minier ou autre ne viendrait dans cette province et imposerait des salaires et des conditions inférieurs aux normes à nos concitoyens du Nouveau-Brunswick, quelle que soit leur affiliation syndicale. » Il ajouta que LePage, à titre de représentant des métallurgistes, incarnait « les véritables principes syndicaux à cette époque » [traduction libre]. La fusion entre les métallurgistes et les travailleurs des usines de traitement de minerai était alors presque complétée, et Levert vint travailler pour le compte des métallurgistes.
- 60 *NBFL Proceedings*, 1967 [traduction libre].
- 61 *NBFL Proceedings*, 1968 [traduction libre]. Un prospectus non daté figurant dans les documents de la Fédération et produit à une époque ultérieure de sa présidence faisait la promotion de LePage en ces termes : « décisif – dédié – digne de confiance – honnête – respecté – bilingue ».
- 62 *NBFL Proceedings*, 1968, 1969; *Northern Light* (Bathurst), 13 et 20 juin 1968. Voir *Statutes of New Brunswick* (1968), ch. 85. Ce n'est que le 1^{er} janvier 1971 que le régime entra en vigueur dans la province. Entretiens, la Fédération continua de réclamer l'inclusion des soins optiques, des soins dentaires et des soins chiropratiques ainsi que des médicaments sur ordonnance dans les

dépenses couvertes, comme l'avait recommandé le juge Hall. Parmi ses contributions au débat, la Fédération se prononça contre la reconnaissance aux médecins d'une « option d'adhésion » au lieu d'une « option de retrait ». Elle proposa également la création d'un comité consultatif composé notamment de représentants syndicaux et de représentants du corps médical, qui rendrait compte chaque année de l'efficacité du régime. Voir « Submission by the New Brunswick Federation of Labour with regard to Bill#1, Medical Services Act » (juin 1968). Pour un aperçu du contexte, voir Alvin Finkel, *Social Policy and Practice in Canada: A History* (Warrenton, Wilfrid Laurier University Press, 2006), p. 169-192.

- 63 Ce compte rendu se fonde sur Patrick Webber, « “For a Socialist New Brunswick”: The New Brunswick Waffle, 1967-1972 », *Acadiensis*, vol. xxxviii, n° 1 (hiver-printemps 2009), p. 75-103. Voir aussi son ouvrage « “For a Socialist New Brunswick”: The New Brunswick Waffle, 1967-1972 », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 2008, qui reproduit le manifeste aux pages 165-168. Le New Brunswick Waffle tirait ses appuis principalement des universités de la province et de la nouvelle gauche, quoiqu'un de ses partisans influents ait été le président du Parti, Pat Callaghan, un immigrant ouvrier de l'Écosse qui avait été formé aux traditions du Parti travailliste britannique. Richardson demeura à la tête du NDP provincial durant plusieurs années encore et fut élu secrétaire-trésorier de la Fédération du travail en 1981.
- 64 *NBFL Proceedings*, 1972; *Telegraph-Journal*, 7 juin 1972 [traduction libre].
- 65 *Northern Light*, 12 janvier 1972; *L'Évangéline*, 14 janvier 1972. Ce compte rendu puise également dans les documents de la boîte 111, MC1819, APNB. Bien qu'il figure dans la liste des invités, le chef du Ralliement créditiste Réal Caouette n'était pas présent. Voir aussi James Kenny, « “Let the Workers Speak!”: The Bathurst Day of Concern, 16 January 1972 », article inédit, 2007; et Kenny, « Women and the Modernizing State: The Case of Northeast New Brunswick, 1964-72 », dans Janet Guildford et Suzanne Morton (dir.), *Making Up the State: Women in 20th-Century Atlantic Canada* (Fredericton, Acadiensis Press, 2010), p. 175-177.
- 66 Voir *Northern Light*, 12 et 19 janvier 1972 [traduction libre]; *L'Évangéline*, 14-18 janvier 1972; *NBFL Proceedings*, 1972.
- 67 LePage, « Address to the Day of Concern », boîte 111, MC1819, APNB [traduction libre]. Comme l'a souligné Kenny, de telles critiques acceptaient largement les prémisses des « politiques de modernisation de l'État » et, comme il devint manifeste, elles étaient insensibles à la composition locale « de la conscience ethnique, de la conscience des classes et de celle des générations » [traduction libre].
- 68 *Northern Light*, 19 janvier 1972 [traduction libre]; *L'Évangéline*, 17-18 janvier 1972. En septembre, Marchand et Hatfield purent annoncer un financement additionnel destiné à soutenir l'industrie locale, en vertu d'une entente fédérale-provinciale modifiée.
- 69 Richard Wilbur, *The Rise of French New Brunswick* (Halifax, Formac Publishing, 1989), p. 247 [traduction libre] et, de façon plus générale, ch. 15-16. À ce moment, le Parti acadien endossait des politiques sociales et

économiques semblables à celles du NPD, et le chef du Parti, Euclide Chiasson, professeur au Collège de Bathurst, obtint 1 011 votes dans Nigadoo-Chaleur lors des élections provinciales de 1974, mais aucun des 13 candidats du Parti ne fut élu. Voir Roger Ouellette, *Le Parti acadien : de la fondation à la disparition, 1972-1982* (Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1992).

- 70 *Northern Light*, 15 et 22 février et 1^{er} mars 1972; « Report to the Executive Officers [...] re problems in Northeastern New Brunswick », 28 mars 1972 [traduction libre]. Une lettre parue dans le *Northern Light* du 19 janvier 1972 faisait état de préoccupations semblables, déclarant : « Non : ce n'était pas le moment ni l'endroit pour faire entendre les doléances des Acadiens. Nous avons déjà assez d'ennuis sur la côte nord en ce moment, et maintenant nous devrions leur faire face comme un peuple divisé !?! » [traduction libre].
- 71 *NBFL Proceedings*, 1971-1973 [traduction libre]. Au sujet de Hatfield, voir Richard Starr, *Richard Hatfield: The Seventeen Year Saga* (Halifax, Formac, 1987). En tant que leader parlementaire du Parti, Hatfield avait appuyé les initiatives de Robichaud en matière de législation du travail et de législation sociale en 1968. Les ministres du Travail qui provenaient du milieu syndical s'éloignèrent cependant de cette tendance pendant les années Hatfield, et le nom même du ministère du Travail fut remplacé par ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick en 1975. Pour répondre à l'augmentation des effectifs et des tâches administratives, la Fédération décida d'employer un secrétaire exécutif à temps plein en 1972. Après des entrevues

avec trois candidats, le conseil exécutif embaucha John Murphy, un jeune diplômé de la Mount Allison University provenant du milieu syndical, qui demeura au service de la Fédération durant les trois décennies suivantes.

- 72 *NBFL Proceedings*, 1975 [traduction libre]. La lenteur avec laquelle la Fédération faisait place au bilinguisme suscita aussi une impatience constante lors de l'assemblée de 1973. De plus, le Comité des résolutions appuya une résolution du Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer en faveur du bilinguisme complet de tous les employés de la Fédération, dont Blanchard se fit l'ardente promotrice avant qu'elle ne soit défaite, au grand embarras de LePage. Il y eut des progrès mesurables en 1975, lorsque les documents de politique et les résolutions furent présentés dans les deux langues, tout comme les états financiers. Lors d'un autre débat controversé tenu en 1973, les délégués du SCFP réussirent à faire appuyer une résolution condamnant le Congrès du Travail du Canada pour envisager d'admettre l'Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (AEFPNB) à titre de syndicat affilié. À leurs yeux, l'AEFPNB, l'ancienne Association du Service civil, était une organisation faible aux contrats inférieurs, dont les membres faisant partie de la fonction publique tombaient, selon les règles, sous l'autorité du SCFP. Voir *Evening Times-Globe*, 4-6 juin 1973.
- 73 *NBFL Proceedings*, 1975; *Moncton Daily Times*, 3 juin 1975; *Telegraph-Journal*, 3 juin 1975 [traduction libre]. Le ministère du Travail rapporta 122 328 « jours-personnes » de travail perdu en 1974, dont 70 300 avaient été causés par l'agitation toujours présente aux

mines Brunswick. Il y eut 9 grèves légales et 32 débrayages illégaux. La Fédération offrit une aide financière lors de 4 conflits d'envergure : des grèves de 6 semaines aux Eastern Bakeries et à la New Brunswick Telephone Company, une grève de 11 semaines à l'usine International Paper de Dalhousie et une grève chez Cirtex, une petite usine de textile de Caraquet, où les travailleurs étaient déjà en arrêt de travail depuis 6 mois.

- 74 On discuta de ces sujets lors de réunions stratégiques extraordinaires en 1974 qui eurent lieu à la place du congrès annuel et qui faisaient partie d'un ordre du jour plus large visant à rediriger la richesse et la productivité du pays vers des objectifs sociaux communs. On fit valoir que les consommateurs et les agriculteurs avaient besoin de protection contre les multinationales de l'alimentation. Le logement était un droit pour tous les Canadiens que l'on pouvait encourager en appuyant les plans de coopératives d'habitation. Les travailleurs devaient avoir accès aux pensions à l'âge de 60 ans, et tous les régimes privés devaient observer des normes minimales et être gérés conjointement par les travailleurs et les employeurs. Quant aux salaires et aux revenus, la plus importante déclaration contenue dans le document de politique était que la part du revenu national qui constituait les profits était plus élevée qu'à toute autre époque depuis 1951 et que la part des travailleurs du revenu national diminuait constamment depuis 1966. De plus, l'inflation rapide venait aggraver le problème chronique des faibles salaires et des prix élevés au Nouveau-Brunswick. Il fallait hausser le salaire minimum à 3,50 \$ l'heure et l'ajuster régulièrement pour refléter

l'augmentation des prix, et le même principe devait s'appliquer aux prestations de sécurité sociale. Par ailleurs, les syndicats devaient être prêts à rouvrir les contrats afin d'obtenir des ajustements en fonction du coût de la vie et devaient anticiper des rondes de négociation collective plus difficiles.

- 75 *NBFL Proceedings*, 1975; *Telegraph-Journal*, 6 juin 1975 [traduction libre].
- 76 *Moncton Times*, 3 juin 1975; *Telegraph-Journal*, 3 et 4 juin 1975 [traduction libre]. Son discours (qui fut précédé d'un court métrage) figure dans l'enregistrement des travaux aux APNB, SCD09217-AL4 et SCD09217-BL1. Lors de la marche dans les rues, Chávez était accompagné non seulement de LePage, mais aussi de l'officier Lorne Saunders, de la force policière de Moncton, nouvellement élu à la tête du SCFP du Nouveau-Brunswick. Le lendemain, au congrès, LePage informa les délégués qu'il avait reçu un appel téléphonique du siège social des magasins Dominion de Toronto lui déclarant que leur politique demeurerait inchangée : *Moncton Times*, 5 juin 1975.
- 77 Allain, « L'évolution du syndicalisme », p. 59-61. Le taux de syndicalisation augmenta de 31,3 à 35,7 % chez les hommes au cours de ces 5 années, et de 15,8 à 23,2 % chez les femmes. Le pourcentage de travailleurs syndiqués dans la province atteint un sommet de 33,8 % en 1974.
- 78 *NBFL Proceedings*, 1975. La délégation la plus nombreuse d'un même syndicat au congrès de 1975 était celle du SCFP, qui comptait des délégués de 32 sections locales de toutes les régions de la province. La deuxième plus nombreuse était les délégués de 14 sections locales du Syndicat canadien des travailleurs

du papier, la nouvelle organisation qui avait émergé de plusieurs syndicats existant auparavant pour former un syndicat canadien séparé en 1974. Ces délégués étaient eux aussi originaires de la plupart des régions de la province : Edmundston, Saint John, Bathurst, Dalhousie, Atholville, Nackawic, St. George, Newcastle et Nelson. D'autres délégations de taille considérable provenaient de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, de la Fraternité unie des charpentiers et des menuisiers, des Métallurgistes unis et de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers.

79 *Telegraph-Journal*, 7 juin 1975 [traduction libre].

Chapitre 5

- 1 Le présent compte rendu se fonde sur George Vair, *The Struggle against Wage Controls: The Saint John Story, 1975-1976* (St. John's, Comité canadien sur l'histoire du travail, 2006) [traduction libre]. À moins d'indication contraire, les citations pertinentes sont tirées de ce livre.
- 2 « Day of Protest 1976 », boîte 201, MC1819, APNB. Plusieurs syndicats, dont ceux des pompiers et des policiers, déclarèrent leur appui sans toutefois quitter leur travail. De plus, des syndicats qui n'étaient pas affiliés à la Fédération, dont le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, déclarèrent leur appui aux manifestations et encouragèrent leurs membres qui n'étaient pas en service à y participer.
- 3 *Code canadien du travail, Lois du Canada* (1972), ch. 18. Voir aussi David Frank, « Why Us? The Campaign against Wage Controls in Saint John, New Brunswick, 1975-76 », dans Marie Hammond-Callaghan et Matthew Hayday (dir.), *Mobilizations, Protests and Engagements: Canadian Perspectives on Social Movements* (Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2008), p. 211-221.
- 4 Outre Vair, voir l'entrevue avec Paul Young, fonds LHTNB, MC3477, APNB [traduction libre].
- 5 *NBFL Proceedings*, 1976 [traduction libre].
- 6 *NBFL Proceedings*, 1977 [traduction libre]. Outre la perte de salaires, on rapporta un incident de représailles directes lorsque le Conseil municipal de Campbellton tenta de mettre à pied plus de 40 travailleurs. La Ville fit marche arrière après que le SCFP eut menacé de demander à tous les membres locaux du syndicat, y compris le personnel hospitalier et les pompiers, de quitter leur travail pour appuyer les travailleurs municipaux.
- 7 *NBFL Proceedings*, 1977; *Telegraph-Journal*, 17 mai 1977 [traduction libre].
- 8 *NBFL Proceedings*, 1977; *Telegraph-Journal*, 17 mai 1977. Voir aussi « Cirtex strike, 1975-77 », boîte 88, MC1819, APNB.
- 9 *Telegraph-Journal*, 7 juin 1978; *Moncton Times*, 9 juin 1978. À la fin de 1981, toutefois, la société avait annoncé son projet de fermer l'usine : *Atlantic Insight* (novembre 1981), p. 18.
- 10 *NBFL Proceedings*, 1978, 1979; *Telegraph-Journal*, 6 juin 1978; *Moncton Times*, 6 juin 1978 [traduction libre]. L'année suivante, les délégués, dont la plupart avaient entendu une allocution de David Lewis, l'ancien chef du NPD fédéral, lors d'une conférence précédant le congrès, adoptèrent une résolution d'appui

au NPD aux élections de 1979, qui se tenaient une semaine plus tard. Le NPD bénéficiait alors d'une faible remontée, le nombre de voix obtenues aux élections fédérales étant passé de 8,7 % en 1974 à 15,3 % en 1979 et à 16,8 % en 1980. Les résultats étaient moins marqués sur la scène provinciale; le NDP récolta 6,5 % des votes lors des élections de 1978, soit le double de 1974, tandis que le Parti acadien reçut 3,5 % des voix.

- 11 *Moncton Times*, 8 juin 1978; *Telegraph-Journal*, 8 juin 1978; *Moncton Times*, 15 mai 1979; *Telegraph-Journal*, 15 mai 1979 [traduction libre]. Dans une déclaration publique, LePage rejeta les allégations de Blanchard selon lesquelles la Fédération était « anti-acadienne » et dominée par les grands syndicats : *Moncton Times*, 9 et 10 juin 1978.
- 12 *NBFL Proceedings*, 1980, 1981; *Telegraph-Journal*, 12 juin 1980 [traduction libre]. On rendit aussi hommage à LePage lors d'un banquet d'honneur à Bathurst le 6 septembre, auquel assista le premier ministre Hatfield.
- 13 *NBFL Proceedings*, 1980; « Phil Booker for President » [1980], boîte 117, MC1819, APNB; *Telegraph-Journal*, 11 et 16 juin 1980 [traduction libre]. Voir aussi l'entrevue avec Philip Booker, fonds LHTNB, MC3477, APNB. On rapporta plus tard que Booker l'emporta sur Hanley par une marge relativement faible de 20 votes.
- 14 Eleanor O'Donnell MacLean, *Leading the Way: An Unauthorized Guide to the Sobeys Empire* (Halifax, GAT-Fly Atlantic, [1985]), p. 26-30; *NBFL Proceedings*, 1981; *Moncton Times*, 13 mai 1981 [traduction libre].
- 15 *NBFL Proceedings*, 1981; *Telegraph-Journal*, 13 mai 1981. La proposition voulant que la

Fédération se retire des organes gouvernementaux fut défaite, mais les délégués endossèrent une résolution de cesser de rédiger un compte rendu annuel à l'intention du gouvernement provincial.

- 16 *NBFL Proceedings*, 1981; *Moncton Times*, 12, 14 et 16 mai 1981; *Telegraph-Journal*, 15 mai 1981 [traduction libre]. Voir aussi les boîtes 68 et 116, MC1819, APNB. Au moment de la suspension, les syndicats visés se préparaient déjà à fonder la Fédération canadienne du travail (FCT), l'organisation rivale qui fut active de 1982 à 1997. Parmi les syndicats visés figuraient la Fédération internationale des ouvriers en électricité, la Fraternité unie des charpentiers et des menuisiers, l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie, l'Association internationale des travailleurs de ponts, de fer structural et ornemental, l'Union internationale des opérateurs de machines lourdes, l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, la Fraternité des peintres et métiers connexes, l'Association internationale des travailleurs du métal en feuilles, la Fraternité internationale des chaudronniers, constructeurs de navires en fer, forgerons, forgeurs et aides, l'Union internationale des briqueteurs et métiers connexes, l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs et l'Association internationale des poseurs d'isolant et des travailleurs de l'amiante. Des rivalités particulières entre certains syndicats du Québec et de la Colombie-Britannique entraient en jeu dans le conflit, tout comme une résistance aux directives du CTC d'assurer une plus grande autonomie aux chapitres canadiens de syndicats internationaux, que les

- syndicats eux-mêmes voyaient comme une évaluation inappropriée de la situation et une interférence dans leurs affaires internes.
- 17 « Hanley for President », boîte 117, MC1819, APNB. Voir aussi *Telegraph-Journal*, 16 mai 1981 et 22 mars 2006; et *Atlantic Insight* (octobre 1981), p. 40-41. La citation de 1972 est tirée de Robert Laxer, *Canada's Unions* (Toronto, James Lorimer, 1976), p. 309-310 [traduction libre].
- 18 Pour une analyse comprenant des illustrations et des documents, voir la rubrique « Une cargaison dangereuse, 1979 » sur le site www.lhtnb.ca. On a qualifié cet événement d'« exemple le plus frappant de la solidarité des syndicats ouvriers avec des travailleurs du Tiers Monde ». Il y eut un second épisode en 1980, quand la Fédération appuya la décision de la section locale 273 de l'Association internationale des débardeurs de refuser de manipuler des fournitures nucléaires à destination de l'Argentine. Bien des années plus tard, après le retour de la démocratie en Argentine, le gouvernement argentin décerna une médaille aux travailleurs de Saint John.
- 19 *Moncton Times*, 14 mai 1981; *Telegraph-Journal*, 14, 15 et 16 mai 1981 [traduction libre]. Selon George Vair, Hanley était un excellent organisateur et orateur à l'esprit très alerte : « Il avait en quelque sorte cette étrange notion de jusqu'où il pouvait aller pour repousser les limites puis savait quand faire marche arrière » : *Telegraph-Journal*, 22 mars 2006 [traduction libre].
- 20 *NBFL Proceedings*, 1982; *Telegraph-Journal*, 15 juin 1982 [traduction libre]. Voir aussi Leo Panitch et Donald Swartz, *From Consent to Coercion: The Assault on Trade Union Freedoms*, 3^e éd. (Aurora, Garamond Press, 2003), ann. II et *passim*.
- 21 *NBFL Proceedings*, 1982; *Gleaner*, 29 mai au 2 juillet 1981; « Nackawic CPU 219 Dispute, 1981 », boîte 88, MC1819, APNB; *St. Anne Nackawic Pulp & Paper c. SCTP*, [1986] 1 R.C.S. 704 [juin 1986], <http://scc.lexum.org>. Voir aussi Beth Bilson, « Fencing Off Collective Bargaining: A Comment on *St. Anne Nackawic* », *Saskatchewan Law Review*, vol. 52, n° 1 (1988), p. 143-159 qui note que, paradoxalement, la décision confirma la compétence de la Commission des relations industrielles dans les conflits de travail tout en continuant d'accepter le recours aux injonctions judiciaires.
- 22 Cet examen des faits s'inspire de Sue Calhoun, *A Word to Say: The Story of the Maritime Fishermen's Union* (Halifax, Nimbus Publishing, 1991), p. 77-159 et *passim*. L'élection de Jean Gauvin, un jeune enseignant, au sein du gouvernement dans Shippagan-les-Îles en 1978 joua aussi un rôle important dans la percée du syndicat sur la scène politique. Gauvin promit d'appuyer la syndicalisation des pêcheurs et réussit à faire avancer ce dossier quand Hatfield le nomma ministre des Pêches. Sur la scène fédérale, Calhoun a fait remarquer qu'après son retour en fonction à titre de ministre des Pêches en 1980, Roméo LeBlanc, qui vouait une admiration réticente aux militants de l'UPM, alloua la majeure partie du stock de harengs aux pêcheurs côtiers. Plusieurs organisateurs de l'UPM étaient issus de la gauche radicale. Thériault, par exemple, avait quitté le Parti acadien en 1977 et était devenu un partisan du Parti communiste ouvrier, basé à Montréal, avant sa dissolution

- en 1982. Après que le Moncton Union Centre eut interdit à l'UPM d'utiliser l'édifice qui abritait la Fédération et d'autres bureaux syndicaux, la question fut soulevée lors du congrès de 1980. Une résolution de protestation peu vigoureuse fut défaite, et les délégués votèrent pour que la Fédération s'installe « dans un bureau où tous ses affiliés sont les bienvenus ». Cet ultimatum força le Centre à lever l'interdiction qui pesait contre l'UPM : *NBFL Proceedings*, 1980 [traduction libre].
- 23 *Telegraph-Journal*, 16 juin 1982 [traduction libre].
- 24 *NBFL Proceedings*, 1982; « Tim McCarthy pour président », boîte 117 et renseignements biographiques dans la boîte 126, MC1819, APNB; *Le Madawaska*, 9, 16 et 23 juin 1982; *Telegraph-Journal*, 19 juin 1982.
- 25 *Annuaire des syndicats ouvriers au Nouveau-Brunswick*, 1985.
- 26 *NBFL Proceedings*, 1982, 1984; *Telegraph-Journal*, 15 juin 1982 [traduction libre]. Qui plus est, lorsque les femmes militantes cherchèrent des alliés parmi les mouvements sociaux de la province, elles trouvèrent des chefs de file d'expérience dans les rangs des syndicats. Quand un comité spécial d'organismes féminins mis sur pied par la province réclama la création d'un conseil consultatif sur la condition féminine au Nouveau-Brunswick dans les années 1970, Dorothy Power Lawson joua un rôle de premier plan en tant que coprésidente. Une fois le Conseil consultatif établi en 1977, la Fédération demanda à y être représentée, et la militante syndicale Kathryn-Ann Leger, de Moncton, y fut nommée en 1981. Voir aussi Janet Guilford, « Persistence on the Periphery: Advisory Councils on the Status of Women in Atlantic Canada to 2000 », dans Guildford et Morton (dir.), *Making Up the State*, p. 232-237.
- 27 Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour, 1913-1984 », p. 75, 136-141, fournit un compte rendu de la grève d'après des documents syndicaux qui se trouvent maintenant dans MC3653, APNB, ainsi que sa participation aux célébrations du 25^e anniversaire de la section locale en 2006. Voir aussi les entrevues avec Joan Blacquier et Mary Moss, fonds LHTNB, MC3477, APNB.
- 28 Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour, 1913-1984 », p. 78-82; *NBFL Proceedings*, 1984; *Telegraph-Journal*, 20 juin 1984 [traduction libre]. Après l'élection de Beaulieu, trois des huit vice-présidents étaient des femmes.
- 29 *NBFL Proceedings*, 1984, 1986; Dunphy, « Women in the New Brunswick Federation of Labour, 1913-1984 », p. 78. Toutefois, le nouveau nom officiel de la Fédération tel qu'il fut adopté en 1986 et inclus plus tard dans sa constitution est « Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick ».
- 30 Tim McCarthy à Pierre Juneau, 9 décembre 1985, boîte 161, MC1819, APNB [traduction libre].
- 31 FTNB, *Compte rendu*, 1987; *Times-Transcript*, 27 mai 1987 [traduction libre]. Les citations sont tirées du document de réponse de 1986 et du communiqué de presse de 1987, entre autres documents conservés dans la boîte 161, MC1819, APNB.
- 32 Même si le secrétaire exécutif John Murphy avait des compétences limitées en français, la secrétaire du bureau de la Fédération, Alice LeBlanc, était bilingue et on estima en 1986

- que 40 % de son travail se faisait en français. De plus, au besoin, la Fédération avait recours à une secrétaire à temps partiel et à une traductrice. On trouvera dans « Official Languages and Services Profile », boîte 126, MC1819, APNB, des renseignements préparés en vue d'obtenir des fonds de contrepartie du Secrétariat d'État pour la fourniture de services bilingues. Le ministère provincial du Travail accordait aussi des fonds limités pour appuyer la prestation de services bilingues.
- 33 « Francophone Concerns in 1985-86 », boîte 141, MC1819, APNB.
- 34 FTNB, *Compte rendu*, 1986.
- 35 *Times-Transcript*, 14 mai 1986 [traduction libre].
- 36 *Le Madawaska*, 5 juin 1985.
- 37 Michel Roy, « Law, Class, and State: A Critical Analysis of the Labour Relations Regime in New Brunswick », texte non publié, Carleton University, 1993 [traduction libre]. Cette étude a été réalisée à partir de documents des sections locales ainsi que des journaux *The Northern Light* et *L'Acadie Nouvelle*.
- 38 *Telegraph-Journal*, 31 mai 1985 [traduction libre].
- 39 Quand l'Alliance de la fonction publique du Canada et d'autres syndicats firent appel devant la justice, la Cour suprême statua que la « liberté d'association » en vertu de la nouvelle *Charte canadienne des droits et libertés* ne protégeait pas le droit de grève et le droit à la négociation collective. Voir Panitch and Swartz, *From Consent to Coercion*, p. 32-37, 51-83. La décision fut renversée en 2007.
- 40 *NBFL Proceedings*, 1985 [traduction libre]. Voir aussi *Evening Times-Globe*, 28 mai 1985. Lors de congrès antérieurs, McCarthy s'était opposé au retrait du Conseil des relations industrielles de la province, instituée par le gouvernement Hatfield pour encourager la consultation entre les syndicats, les employeurs et le gouvernement. En 1985, il était cependant convaincu que le Conseil n'avait pas sa raison d'être, car d'importants employeurs adoptaient une attitude agressive à l'encontre des syndicats. La recommandation de retrait du Conseil, proposée par McCarthy, fut adoptée à l'unanimité.
- 41 FTNB, *Compte rendu*, 1986; *Times-Transcript*, 14 mai 1986. Le plan réclamait également des programmes qui accordaient « plus d'importance sur [sic] [à] l'éducation en général, et sur [sic] [à] l'histoire syndicale en particulier, pour renseigner les nouveaux ou plus jeunes membres au sujet des causes profondes des luttes que nous menons aujourd'hui ».
- 42 Boîte 115, MC1819, APNB [traduction libre].
- 43 Ce compte rendu se fonde sur des documents de la boîte 115, MC1819, APNB, qui contient des textes de pétitions, des circulaires et le discours de Bourgeois [traduction libre]. Voir aussi un mémoire détaillé sur l'impact de la fermeture, préparé par la section locale 594 de l'AIM en 1986, « Why the Moncton Shops Must Stay ». Au sujet de ces événements, voir aussi FTNB, *Compte rendu*, 1986; et *Telegraph-Journal*, 15 mai 1986. Pour le parcours personnel de Bourgeois, voir *The Machinist* (février 1984 et mars 1985).
- 44 Ce récit est basé sur Raymond Léger, *423 jours sur la ligne de piquetage*, SGDMR, *Local 1065* (Saint John, SGDMR [1990]). Voir aussi FTNB, *Compte rendu*, 1988.
- 45 FTNB, *Compte rendu*, 1987; *Times-Transcript*, 25 et 28 mai 1987.

- 46 FTNB, *Compte rendu*, 1987, 1988; *Times-Transcript*, 18 mai 1988.
- 47 FTNB, *Compte rendu*, 1987 [traduction libre]. Voir aussi FTNB, *Compte rendu*, 1988; et Richard Wilbur, « New Brunswick », dans Leo Heaps (dir.), *Our Canada* (Toronto, James Lorimer, 1991), p. 156-158. Il s'avéra qu'il n'y eut pas de balance du pouvoir dans la nouvelle législature, car les Libéraux raflèrent tous les 58 sièges. Pour les résultats des élections provinciales de cette période, voir « Elections in New Brunswick/Les élections au Nouveau-Brunswick, 1984-2006 », préparé par la bibliothèque de l'Assemblée législative, accessible à <http://electionsnb.ca/publications-f.asp>.
- 48 FTNB, *Compte rendu*, 1986, en particulier le document n° 2, « Le Libre-Échange : Une Perspective Neo-Brunswickoise ». Voir aussi *Telegraph-Journal*, 14 mai 1986.
- 49 « NBFL Statement by Tim McCarthy, 13 July 1988 », boîte 87, MC1819, APNB [traduction libre]. Voir aussi d'autres documents contenus dans ce dossier ainsi que *Times-Transcript*, 9, 11, 12 et 16 mai 1988; *Telegraph-Journal*, 9, 14 et 16 mai 1988; *Globe and Mail*, 14 mai 1988; et FTNB, *Compte rendu*, 1988. La cause traîna en longueur durant plusieurs années, occasionnant des dépenses considérables pour Murphy et la Fédération, avant d'être rejetée par les tribunaux en 1992.
- 50 *NBFL Proceedings*, 1985 [traduction libre].
- 51 *NBFL Proceedings*, 1977 et 1979; FTNB, *Compte rendu*, 1987, 1990, 1991 et 1992; *Telegraph-Journal*, 19 mai 1977, 28 mai 1987.
- 52 Le document, sous forme de dépliant grand format en versions française et anglaise, fut largement distribué dans les églises et les groupes d'étude. Voir aussi John R. Williams (dir.), *Canadian Churches and Social Justice* (Toronto, Anglican Book Centre et James Lorimer, 1984), p. 77-87.
- 53 Commission épiscopale des affaires sociales, « Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle », Conférence des évêques catholiques du Canada, 1983; *NBFL Proceedings*, 1983; *Telegraph-Journal*, 19 mai 1983. L'un des membres de la Commission, l'évêque William Power, d'Antigonish, fut invité à s'adresser au congrès sur cette question. Pour la version anglaise de cette déclaration et d'autres documents, voir Gregory Baum et Duncan Cameron (dir.), *Ethics and Economics: Canada's Catholic Bishops on the Economic Crisis* (Toronto, James Lorimer, 1984).
- 54 FTNB, *Compte rendu*, 1991 [traduction libre].
- 55 *Telegraph-Journal*, 6 juin 1991 [traduction libre]. Plus tard dans l'année, la Fédération organisa une soirée en l'honneur de McCarthy au cours de laquelle elle annonça la création du prix environnemental Tim McCarthy, décerné annuellement à des syndiqués ou à des membres de leur famille qui ont contribué à la protection de l'environnement. Voir FTNB, *Compte rendu*, 1992.
- 56 FTNB, *Compte rendu*, 1992. Voir aussi « John McEwen », dossier des biographies, boîte 126, MC1819, APNB; et *Times-Transcript*, 6 août 2004 [traduction libre].
- 57 Voir Philip Lee, *Frank : la vie et la politique de Frank McKenna* (Moncton, Éditions de la Francophonie, 2001), p. 239, qui fait remarquer : « Le gouvernement faisait la promotion des petits salaires et des lois du travail favorables aux affaires. »
- 58 On trouvera des renseignements généraux à son sujet dans Jacques Poitras, « Leader on

- the Left », *New Brunswick Reader*, 8 octobre 2005.
- 59 *Telegraph-Journal*, 30 mai 1989.
- 60 FTNB, *Compte rendu*, 1988-1991. Entretiens, la province avait retiré leur droit de grève aux agents de police municipaux et régionaux et avait adopté des dispositions spéciales à l'égard des relations de travail sur des sites désignés de projets importants dans l'industrie de la construction.
- 61 *Gleaner*, 18 avril 1991 [traduction libre]. Voir aussi *Telegraph-Journal*, 18 avril 1991; et Lee, *Frank*, p. 259-265.
- 62 *Telegraph-Journal*, 4 et 6 juin 1991 [traduction libre]. Voir aussi FTNB, *Compte rendu*, 1991.
- 63 Le COR reçut 21,2 % des voix et le NPD 10,8 %. Au sujet de la montée du COR, voir Matthew Baglole, « “Many Closet Supporters Will Come Forward”: New Brunswick’s Confederation of Regions Party », dans Hammond-Callaghan et Hayday (dir.), *Mobilizations, Protests and Engagements*, p. 164-185. Du côté du NPD, les résultats d’une élection complémentaire au fédéral en décembre 1990 avaient laissé entrevoir la possibilité qu’un candidat syndicaliste soit élu dans les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick. L’ancien président de l’UPM Guy Cormier, un pêcheur de Cap-Pelé, avait reçu 12 587 voix, soit une part impressionnante de 37,37 % des suffrages, lorsqu’il se présenta contre Jean Chrétien dans la circonscription de Beauséjour, où le futur premier ministre profitait d’un siège « assuré » aux Libéraux pour retourner à la Chambre des communes comme chef du Parti libéral. Il s’agissait pour ainsi dire d’une course à deux, les Progressistes-Conservateurs n’ayant présenté aucun candidat. La candidate du COR obtint 2 783 votes. Voir « Historique des circonscriptions fédérales depuis 1867 », www.parl.gc.ca.
- 64 Une plainte contre la loi de 1991 fut déposée conjointement par le Congrès du Travail du Canada, le Syndicat national de la Fonction publique provinciale et le Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. L’OIT encouragea finalement la province à « prendre des mesures, en consultation avec les syndicats intéressés, en vue de restaurer un système de négociation collective et d’arbitrage bénéficiant de la plus grande confiance des parties ». Voir Rapport n° 284, cas n° 1605, <http://www.ilo.org>.
- 65 « Coalition of Public Employees Media Scripts », cité dans Caroline Mann, « “In McKenna No Trust”: Labour’s Response to the Expenditure Management Act of 1992 in New Brunswick » [traduction libre]. Voir aussi Roxanne Reeves, « “Nurses in Mourning”: New Brunswick Nurses’ Reaction to the 1991-1992 McKenna Wage Freeze ». Le présent compte rendu s’inspire de ces travaux non publiés préparés à la University of New Brunswick en 2005. Voir aussi Linda Kealey, « “A Bitter Pill to Swallow”: New Brunswick Nurses, Professional Identity, and Collective Bargaining, 1991-92 », dans Guilford et Morton (dir.), *Making Up the State*, p. 217-227; et William Vinh-Doyle, *Rattrapage et riposte : le Conseil des syndicats hospitaliers du Nouveau-Brunswick* (Fredericton, SCFP section locale 1252, 2010), p. 49-58.
- 66 Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Response to “The

- New Brunswick Tax Structure: A Review” », 1992, et « Federation Clarifies Role in Coalition », communiqué de presse de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, 27 avril 1992 [traduction libre], boîte 88, MC1819, APNB.
- 67 Kealey, « “A Bitter Pill to Swallow” », p. 223-224 [traduction libre].
- 68 Kealey, « “A Bitter Pill to Swallow” ». Voir aussi la rubrique « Les infirmières vs McKenna, 1991-1992 » sur le site www.lthnb.ca.
- 69 FTTNB, *Compte rendu*, 1992.
- 70 *Telegraph-Journal*, 1^{er} juin 1992 [traduction libre]. La liste des observateurs comprenait 19 représentants des médias, plus du double qu’en 1991.
- 71 *Times-Transcript*, 2 juin 1992 [traduction libre].
- 72 Vinh-Doyle, *Rattrapage et riposte*, p. 53-57. Lofty MacMillan formula plus tard les commentaires suivants au sujet de sa participation aux rassemblements syndicaux partout dans la province au cours de cette période : « Bien des employés du SCFP et d’autres syndicats m’avaient dit : “Les membres ne sont plus ce qu’ils étaient dans ton temps, ne sont plus aussi militants.” C’était complètement faux, car j’ai trouvé la base syndicale prête à se battre après qu’on lui eut donné une direction » : MacMillan à Ron Caplan, 18 novembre 1994 (copie en possession de l’auteur) [traduction libre].
- 73 *Times-Transcript*, 4 juin 1992 [traduction libre].
- 74 *Telegraph-Journal*, 4 juin 1992 [traduction libre].
- 75 *Times-Transcript*, 4 juin 1992 [traduction libre].
- 76 Cité dans Lee, *Frank*, p. 339-340.
- 77 Lee, *Frank*, p. 280-282.
- 78 Voir Panitch et Swartz, *From Consent to Coercion*, p. 129-131 [traduction libre] : « Le SCFP alléguait, non sans justification, qu’il avait remporté une grande victoire. Et il ne fait aucun doute que ce qu’il a accompli était le résultat d’une chaude lutte que le syndicat avait livrée pour défendre les droits de négociation de ses membres. À la lumière de ces faits, la grève ne se solda certainement pas par une défaite, mais ce n’était pas non plus le genre de victoire dont les travailleurs canadiens avaient si désespérément besoin, une victoire qui symbolise clairement la possibilité de contrer efficacement la pratique de l’exceptionnalisme permanent. »
- 79 L’année suivante, Bob Hickes, président du SCFP au Nouveau-Brunswick, exprima officiellement la reconnaissance de son syndicat envers la Fédération pour son appui lors des luttes de l’année précédente : FTTNB, *Compte rendu*, 1993.
- 80 FTTNB, *Compte rendu*, 1993 [traduction libre].
- 81 FTTNB, *Compte rendu*, 1994 [traduction libre]. Quand le gouvernement regroupa alors la *Loi sur les relations industrielles* et la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* sous l’autorité d’une seule commission, les recommandations d’un candidat à la présidence faites par le mouvement ouvrier furent ignorées. La nouvelle Commission du travail et de l’emploi amorça ses activités sous la présidence de Paul Lordon, un initié de McKenna qui avait été sous-ministre pendant son mandat et qui était l’un de ses premiers associés dans la pratique du droit à Chatham.
- 82 Mémoire du SGDMR, section locale 1065,

juillet 1995, p. 5, 7, 9. La loi anti-briseurs de grève était l'un des cinq thèmes de la campagne « Soyons justes » lancée par les quatre fédérations du travail de la région de l'Atlantique. L'amélioration des normes d'accréditation, une option d'arbitrage obligatoire de la première convention collective, le renforcement des droits du successeur et l'accélération du processus de règlement des griefs dans les conventions collectives figuraient parmi les autres objectifs de la réforme des codes provinciaux du travail.

- 83 Lors des élections provinciales de septembre, les Libéraux furent reportés au pouvoir avec une forte majorité; toutefois, le parti COR s'effondra, ce qui permit aux Conservateurs de former à nouveau l'opposition officielle. Weir fut facilement réélue dans Saint John Harbour et le NPD termina en force en deuxième position dans les circonscriptions de Saint John Champlain (le médecin Paula Tippett) et dans Dalhousie-Restigouche Est (le syndicaliste chevronné Aurèle Ferlatte).
- 84 FTTNB, *Compte rendu*, 1995 [traduction libre].
- 85 FTTNB, *Compte rendu*, 1993, 1994 et 1995. Les deux autres sièges réservés aux travailleurs allèrent aux infirmières et aux métiers de la construction. Toutefois, aucun des représentants ouvriers au sein de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail n'était inclus dans les nominations. Plus tard, la province accepta d'augmenter la composition de la Commission et offrit un second siège à la Fédération, qui y nomma Blair Doucet : FTTNB, *Compte rendu*, 1997. Voir aussi Service de la recherche du SCFP, « Presentation to the Independent Review Panel, New

Brunswick Health, Safety and Compensation Commission » (Présentation au comité d'étude indépendant, Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick) (2007). Au cours de la période de deux ans entre 1992 et 1994, la proportion des réclamations qui furent rejetées passa de près de 70 % à plus de 80 %.

- 86 La date choisie était celle de l'entrée en vigueur en 1914 des premières lois sur l'indemnisation des accidentés du travail en Ontario, qui avaient contribué à établir la norme pour les autres lois provinciales partout au pays. L'OIT adopta le Jour de deuil sous le nom de Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, qui est soulignée dans plus d'une centaine de pays.
- 87 En 1993, le Comité sur la santé et la sécurité de la Fédération rapporta que les accidents de travail dans la province étaient la cause de 20 décès par année et entraînaient la perte de l'équivalent de 1 800 emplois à temps plein en raison de blessures.
- 88 Pour un examen plus complet, voir David Frank et Nicole Lang, *Lieux historiques ouvriers au Nouveau-Brunswick/Labour Landmarks in New Brunswick* (Edmonton, Comité canadien sur l'histoire du travail, 2010), p. 65-75. Ce livre traite également de divers autres monuments ouvriers, y compris des monuments commémoratifs érigés par des syndicats en particulier, comme les pompiers et les débardeurs.
- 89 FTTNB, *Compte rendu*, 1995 [traduction libre]. Plus tôt, Clavette avait fait remarquer que seulement les deux tiers des sections

locales affiliées au CTC faisaient également partie de la Fédération, et le congrès de 1993 endossa une « campagne d'affiliation » afin de promouvoir leur participation tant dans la Fédération que dans les conseils du travail. Clavette souligna également que le retour au sein du CTC de plusieurs syndicats expulsés, y compris les charpentiers et les journaliers, était de bon augure pour le renforcement de la Fédération, tout comme les dispositions pour que les infirmières, les enseignants et d'autres groupes soient directement affiliés.

- 90 « Bob Hickes Résumé », SCFP du N.-B., 2011. Par la suite, McEwen devint président du Fonds de solidarité des travailleurs et des travailleuses.
- 91 *Gleaner*, 22 et 25 juillet 1995 [traduction libre].
- 92 *Telegraph-Journal*, 14 août 1996.
- 93 Erin Steuter, « Un recul à la raffinerie Irving : “anticiper l'excellence” en milieu de travail : qu'est-ce que ça signifie réellement? », *Sur la table : regard sur le travail et la société*, n° 2 (novembre 1997), p. 6-8.
- 94 Steuter, « Un recul à la raffinerie Irving », p. 6-8. Steuter observa également que la couverture médiatique de la grève risquait d'avoir une influence durable : « le fait que les résultats de la grève aient été présentés par les médias comme tout ce qu'il y a de plus raisonnable et normal encourage le défaitisme face à l'intimidation pratiquée par les grandes entreprises et les gouvernements ». Voir aussi Steuter, « The Irvings Cover Themselves: Media Representations of the Irving Oil Refinery Strike, 1994-1996 », *Canadian Journal of Communication*, vol. 24, n° 4 (1999), p. 629-647; et Erin Steuter et Geoff Martin, « The Myth of the Competitive Challenge: The Irving Oil Refinery Strike, 1994-1996 », *Studies in Political Economy*, vol. 63 (automne 2000), p. 111-132.
- 95 FTTNB, *Compte rendu*, 1996. Le thème du congrès, « Nos programmes sociaux – ça vaut la lutte ! », était tout indiqué, dit-il, mais il n'en retirait aucune satisfaction : « Malheureusement, cela ne me fait pas plaisir que nous ayons frappé en plein dans le mille en choisissant ce thème. En fait, cela me met plutôt en colère. Et j'espère que cela met aussi en colère mes frères et sœurs » [traduction libre]. Pour un aperçu du contexte, voir Finkel, *Social Policy and Practice in Canada*, ch. 12.
- 96 *L'Acadie Nouvelle*, 5 février et 30 avril 1996; Richard Wilbur, « New Brunswick », *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*, 1996 (Toronto, University of Toronto Press, 2002), p. 160-161; et Jean-Claude Basque, « Chômage : résistance aux politiques anti-travailleurs et travailleuses en Acadie », présentation à l'Atelier sur l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick, Fredericton, 29 mai 2011.
- 97 Le NPD augmenta sa part des suffrages à 18,4 % dans la province. Cette élection marqua aussi une percée pour le NPD dans la Nouvelle-Écosse voisine, où le Parti récolta 6 sièges et 30,4 % des votes.
- 98 FTTNB, *Compte rendu*, 1997.
- 99 Hickes et Boyce à McKenna, 12 mars 1997, boîte 23, MC1819, APNB.
- 100 « Énoncé de mission pour le Front commun pour la justice sociale », février 1997, boîte 23, MC1819, APNB. L'énoncé comprenait des objectifs tels que : promouvoir la valeur et la dignité du travail humain, créer une

démocratie plus dynamique, maintenir et améliorer les programmes sociaux, contester les politiques de privatisation, de déréglementation et de désengagement de l'État, établir un régime fiscal juste et équitable et protéger ce qui rend l'identité canadienne et néo-brunswickoise si particulière.

Épilogue

- 1 FTTNB, *Compte rendu*, 2011. Boudreau fut élu président en 2005 et est demeuré en poste depuis lors. Employé au foyer de soins Villa du Repos de Moncton, il devint président de la section locale 2079 du SCFP en 1988 et président du Conseil des syndicats des foyers de soins du Nouveau-Brunswick en 1998. Il fut également conseiller scolaire élu (1989-1992) et vice-président du Conseil du travail de Moncton et région (1990-1992). Voir « Élire Michel Boudreau comme président » [2005].
- 2 FTTNB, *Compte rendu*, 2011. Pour les décisions, voir *Syndicat canadien de la fonction publique c. Province du Nouveau-Brunswick*, Cour du Banc de la Reine, Nouveau-Brunswick, 17 juin 2009; la loi fut modifiée en 2010. Voir aussi *Health Services and Support – Facilities Subsector Bargaining Assn. c. Colombie-Britannique, Jugements de la Cour suprême du Canada*, 2007 CSC 27, [2007] 2 R.C.S. 391, <http://scc.lexum.org>. Pour un examen de la décision de la Cour suprême qui invite à la prudence, voir Eric Tucker, « The Constitutional Right to Bargain Collectively: The Ironies of Labour History in the Supreme Court of Canada », *Labour/Le Travail*, vol. 61 (printemps 2008), p. 151-180.
- 3 W. Thom Workman, *Social Torment: Globalization in Atlantic Canada* (Halifax, Fernwood Publishing, 2003), p. 58-65, 75-91 [traduction libre]. Voir aussi *Sur la table : regard sur le travail et la société* (1997-2000).
- 4 « Unionization in Canada: A Retrospective » (été 1999) et « Unionization 2010 » (octobre 2010), *Perspectives on Labour and Income in Canada* (Statistique Canada). Des données supplémentaires sur la syndicalisation au Nouveau-Brunswick ont été fournies par Sharanjit Uppal, de la Division de la statistique du travail de Statistique Canada, 6 décembre 2011.
- 5 Plus tard, il fit partie du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation, puis du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
- 6 FTTNB, *Compte rendu*, 2001. Voir aussi l'entrevue de Blair Doucet, 7 juillet 2006, fonds LHTNB, MC3477, APNB, et *Northern Light*, 10 février 2009. Doucet est décédé en 2009. L'une de ses réalisations à titre de président fut la création d'un camp d'été annuel à l'intention des élèves du secondaire, qui fut baptisé plus tard le Camp d'été des jeunes Blair Doucet.
- 7 Pour les résultats électoraux de cette période, voir « Elections in New Brunswick/Les élections au Nouveau-Brunswick, 1984-2006 », préparé par la bibliothèque de l'Assemblée législative, que l'on peut trouver à <http://electionsnb.ca/publications-f.asp>.
- 8 *Telegraph-Journal*, 26 mai 1999.
- 9 Vinh-Doyle, *Rattrapage et riposte*, p. 66-72.
- 10 FTTNB, *Compte rendu*, 2003, 2005, 2007.
- 11 Communiqué de presse, 8 octobre 2004, MC1819, APNB.

- 12 Pour les résultats, voir « Trente-septième élection générale, le 27 septembre 2010, Rapport du directeur général des élections », <http://electionsnb.ca/publications-f.asp>.
- 13 Pour les résultats des élections fédérales de cette période, voir « Élections passées », www.elections.ca.
- 14 Selon cet arrangement, six postes de direction au mandat général étaient comblés par scrutin lors du congrès : la présidence, la première vice-présidence, la deuxième vice-présidence, le secrétariat-trésorerie (au moins un de ces postes devant être occupé par une femme et un autre par un ou une francophone), plus la vice-présidence responsable de la condition féminine et la vice-présidence à la jeunesse. Trois syndicats étaient aussi élus par le congrès et il y avait un représentant de chaque conseil du travail. En outre, la réforme créa 2 vice-présidences pour chaque syndicat de plus de 5 000 membres, 1 pour ceux de plus de 1 000 membres et 2 pour l'ensemble des syndicats ayant moins de 1 000 membres.
- 15 Entrevue de Doucet; FTTNB, *Compte rendu*, 2003. John Murphy, secrétaire exécutif de la Fédération, prit sa retraite en 2005 après 33 ans de loyaux services.
- 16 FTTNB, *Compte rendu*, 2005.
- 17 Déclaration de la Coalition des syndicats du Nouveau-Brunswick, 9 février 2004, MC1819, APNB [traduction libre].
- 18 FTTNB, *Compte rendu*, 2005.
- 19 Courtney MacIsaac et Lisa Pasolli, « NBPEA to NBU: Association to Union, 1970-2004 », rapport de recherche, juin 2007 [traduction libre]. Voir aussi FTTNB, *Compte rendu*, 2007, 2009. Le cours de l'histoire suit rarement une ligne droite, cependant, et avant la fin de l'année 2011 le SNB décida de façon inattendue de suspendre sa participation. On ne saurait dire s'il s'agissait d'un ajustement temporaire ou d'un recul permanent de la solidarité provinciale.
- 20 Kealey, « No More “Yes Girls” », p. 3-17. Voir aussi « Comment les infirmières ont appris à porter deux chapeaux : celui de professionnelles et celui de syndicalistes », www.lhtnb.ca. Parmi les autres syndicats bien établis qui se joignirent à la Fédération au cours de cette période figuraient les associations de professeurs de la St. Thomas University (2009) et de la University of New Brunswick (2011).
- 21 FTTNB, *Compte rendu*, 2011. La rupture entre la Fédération et les métiers de la construction n'avait toutefois pas été réparée à l'échelle provinciale, bien que plusieurs de ces syndicats aient repris leur adhésion au CTC. Le personnel enseignant des écoles de la province constituait un autre groupe important de travailleurs syndiqués à l'extérieur des rangs de la Fédération. Il est intéressant de noter que le renouvellement de la Fédération par ses nouvelles affiliations fut un événement d'actualité qui passa largement inaperçu dans les médias de la province, dont l'absence aux congrès de la Fédération avait été remarquée depuis les années 1990. Comme le démontrent de nombreuses sources citées dans le présent livre, des journalistes de la presse écrite locale et provinciale avaient, pendant de nombreuses années, assisté aux congrès du début à la fin et rédigé des articles sur des débats et des développements variés. Pour un compte rendu, voir « Numbers Make a Difference », *Our Times: Canada's Independent Labour Magazine* (juillet-août 2005), p. 14-15.
- 22 Le secrétaire-trésorier rapporta 375 sections

locales affiliées et 7 conseils du travail, ainsi que la Fédération des syndicalistes retraités du Nouveau-Brunswick. Comme il arrivait souvent lors des congrès, les syndicats n'envoyèrent pas tous des délégués au congrès de 2011 (et un conseil du travail n'y était pas représenté). De plus, la plupart des syndicats avaient droit à une délégation plus grande que celle qu'ils envoyaient; en 2011, les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce occupaient 10 des 14 sièges qui leur étaient alloués, mais les Travailleurs canadiens de l'automobile ne comptaient que 7 délégués sur 25 sièges possibles. Comme par le passé, des facteurs tels que le lieu du congrès avaient une incidence sur le nombre de personnes présentes, sans compter que les sections locales devaient aussi soupeser les coûts liés à l'envoi d'une délégation à l'assemblée nationale ou internationale de leur propre syndicat. Les absences privaient toutefois les membres de la possibilité de participer aux solidarités que représente la Fédération à l'échelle provinciale. Le concept de congrès « ouverts », auxquels les syndicats encouragent des délégués non votants à participer, offre la perspective d'initier de nouveaux membres, en particulier les membres moins expérimentés, au militantisme syndical sur la scène provinciale.

- 23 FTTNB, *Compte rendu*, 2001. On comptait 84 femmes et 82 hommes parmi les 166 délégués votants, ainsi que 57 francophones.
- 24 L'un des contrecoups de la désindustrialisation et de la rationalisation est la perte d'identité chez les travailleurs qui entretiennent un fort attachement au syndicat de leur métier, à leur profession, à leur industrie ou à leur localité. Le défi n'est pas nouveau, et les organisations de syndicalistes retraités constituent un moyen possible, du moins dans le cas des citoyens aînés, de continuer de participer aux solidarités du travail. Pour un examen de l'attachement des travailleurs à leur localité et à leur lieu de travail, voir Steven High, « The Forestry Crisis: Public Policy and Richard Florida's Clock of History », *Our Times: Canada's Independent Labour Magazine* (décembre 2009-janvier 2010), p. 26-33.
- 25 Thom Workman, *If You're in My Way, I'm Walking: The Assault on Working People since 1970* (Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2009), p. 136 [traduction libre].
- 26 Fred W. Thompson, *Fellow Worker: The Life of Fred Thompson* (Chicago, Charles H. Kerr Publishing, 1993), p. 84 [traduction libre]. D'autres Néo-Brunswickois qui ont quitté la province à un jeune âge se sont aussi illustrés dans l'histoire du travail à d'autres endroits. Émile Boudreau, né près de Petit-Rocher en 1915, fit carrière dans les mines du Québec et devint un chef de file au sein des Métallos et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Buzz Hargrove, né à Bath en 1944, partit travailler dans les usines de fabrication d'automobiles de l'Ontario et fut président de Travailleurs canadiens de l'automobile de 1992 à 2008. Pour leur autobiographie, voir Boudreau, *Un enfant de la grande dépression : autobiographie* (Outremont, Lanctôt, 1998), et Hargrove, *Labour of Love: The Fight to Create a More Humane Canada* (Toronto, Macfarlane Walter and Ross, 1998).
- 27 David Camfield, *Canadian Labour in Crisis: Reinventing the Workers' Movement* (Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 2011), p. 50-52 [traduction libre].

INDEX

NOTE : Les numéros de page en caractères gras font référence à des photographies.

- Acadiens, 11, 35-36, 39, 92, 111, 135-138, 162, 190, 198-202, 239-243, 293-294 n. 38, 299 n. 70. *Voir aussi* bilinguisme et la FTTNB; langue française; Parti acadien accord de libre-échange, 211-212
- Afro-Canadiens, 101, 132-133, 292-293 n. 32
- Alberta, fédération du travail de l' (1912), 10, 19
- alliance de recherche universités-communautés, 14-15
- Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick, 243
- allocations maternelles, 45, 54, 65, 90; *Mothers' Allowance Act*, 46, 273 n. 51
- Anderson, Joseph P., 37
- anti-fascisme, 82-83
- Appleton, Tom, 196
- apprentissage, 26, 87, 90
- Argentine, solidarité ouvrière avec l', 185-186, 303 n. 18
- armes nucléaires, 292 n. 30
- Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (AEPFN), 220, 243, 256, 296-297 n. 56, 299 n. 72. *Voir aussi* Association du Service civil du Nouveau-Brunswick; Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick; Syndicat du Nouveau-Brunswick
- Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick, 146-147. *Voir aussi* infirmières
- Association du Service civil du Nouveau-Brunswick, 146-147, 255, 296-297 n. 56. *Voir aussi* Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick
- Association internationale des débardeurs (AID), 5, 21, 29-30, 38, 42, 48, 102-103, 309 n. 88. *Voir aussi* Argentine, solidarité ouvrière avec l'
- Association internationale des machinistes (AIM), 36, 37, 54, 92, 206, 295 n. 45. *Voir aussi* machinistes
- assurance-automobile, régime public d', 152, 164-165
- assurance-chômage, 60, 79, 87, 162, 239-241
- assurance-emploi. *Voir* assurance-chômage
- assurance-maladie, programme d', 110, 132, 153-154, 207, 211, 297-298 n. 62. *Voir aussi* soins de santé
- Atkinson, Mary, 223
- Ayer, Clifford, 41
- Ayer, P.D., 18, 22
- bassin de radoub de Saint John, 94-95, 122
- Bathurst, 149-151, 162, 172, 234; Conseil du travail de, 247. *Voir aussi* journée de réflexion, Bathurst (1972)
- Baxter, J.B.M., 45-50
- Beaulieu, Mona, 196-197, 197
- Beaulieu, Rodolphe, 179
- Belledune, 151-152, 297 n. 58. *Voir aussi* Brunswick Mining and Smelting
- bilinguisme et la FTTNB, 135-138, 197-202, 216, 221-222, 278 n. 30, 299 n. 72, 304-305 n. 32. *Voir aussi* langue française
- Blacquier, Joan, 194-196, 304 n. 27
- Blakely, Alvin, 168, 179
- Blanchard, Mathilda, 136, 136-138, 160, 178, 179, 180, 293-294 n. 37 et 38
- Blanchette, Rolland, 111, 126, 135-136, 137-138, 287 n. 65, 290 n. 19
- Booker, Phillip, 128, 179, 181, 181-184, 195
- Boudreau, Alexandre, 144
- Boudreau, Béatrice, 13
- Boudreau, Émile, 313 n. 26
- Boudreau, Lily, 93
- Boudreau, Michel, 245-247, 260, 311 n. 1
- Bourgeois, Valerie, 146, 199, 206-207
- Bourque, Merleand, 93
- Bourque, Normand, 129
- Boyce, Steven, 243
- boycottage, 82-83, 252; de Coca-Cola, 207-210; de Dairytown, 229-230; d'Irving Oil, 140, 216, 238; de Sobeys, 183; et les United Farm Workers, 166-167
- Boyd, Ralph, 126
- Breault, Ann, 186
- Brewer, Allison, 252
- briseurs de grève, 23, 31-32, 102-103, 208, 216, 230; lois contre l'embauche de, 148-149, 208-209, 218, 230-231, 296 n. 55, 308-309 n. 82
- Bruce, John, 31-32
- Brunswick Mining and Smelting : grèves chez, en 1965, 151-152; en 1974, 299-300 n. 73; en 1990-1991, 202-203
- Butler, Édith, 157
- Byrne, Edward. *Voir* Commission royale sur les finances et la taxation municipales au Nouveau-Brunswick
- C.P. 1003, décret (1944), 88, 93. *Voir aussi* Seconde Guerre mondiale
- Callaghan, Pat, 298 n. 63
- Campbell, Fred A., 43, 235 n. 39

- camps de secours pour travailleurs (1932-1936), 275 n. 8.
Voir aussi chômage
- Canadien National (CN). *Voir* « Sauvez nos ateliers »
- candidats ouvriers, 39-41 45, 48-49. *Voir aussi* Co-operative Commonwealth Federation; Nouveau Parti démocratique
- Caracquet, 30, 99-100, 136-137, 177-178, 191-192
- Carland, Everett, 32
- Carlin, William, 102-103
- Carr, Shirley, 209, 213
- Carter, Terry, 255
- Centre d'éducation des travailleurs et travailleuses de la région de l'Atlantique (CETRA), 180-181, 185, 217, 235
- Chances égales pour tous* (programme), 119-120.
Voir aussi Robichaud, Louis Joseph
- chantiers navals de Saint John, 246; bassin de radoub, 94-95, 122
- charbon, travailleurs des mines de, 41, 44, 88; grèves des, en 1937-1938, 72-78; en 1947, 96, 284 n. 27; tragédie minière de Minto (1932), 57
- Charlebois, Réjean, 151-152
- Charles, prince de Galles, 241
- charpentiers, 20-21, 96, 113, 138-139, 168, 184, 302 n. 16
- Charte canadienne des droits et libertés* (1982), 188, 198, 257-258, 305 n. 39, 311 n. 2
- Chávez, César, 166-168, 167
- chemins de fer, syndicats des, 42, 44-46, 54, 92, 274 n. 58; grève des chemins de fer (1950), 284 n. 28.
Voir aussi Fraternité canadienne des employés de chemins de fer; « Sauvez nos ateliers »
- Chestnut Canoe : grève chez (1948), 97, 284 n. 29
- Chiasson, Euclide, 298-299 n. 69
- chômage, 47, 55-56, 63, 78-79, 83, 118, 131, 156; camps de secours pour travailleurs, 275 n. 8; programmes de secours pour travailleurs, 56-57.
Voir aussi assurance-chômage
- Chrétien, Jean, 235, 307 n. 63
- Clavette, Maurice, 202
- Coalition des employé(e)s du secteur public (1991-1992), 221-222, 228, 256
- Coalition des syndicats du Nouveau-Brunswick, 255
- Coca-Cola (Brunswick Bottling) : grève chez (1987-1988), 207-210
- Cochrane, Dennis, 207, 213-214
- Code canadien du travail* (1972), 173
- Coleman, Ed, 233
- Collège canadien des travailleurs, 152, 185, 217
- Colombie-Britannique, fédération du travail de la (1910), 10, 19
- Comité de la condition féminine. *Voir* femmes et la FTTNB
- commission Byrne (Commission royale sur les finances et la taxation municipales au Nouveau-Brunswick), 142-43, 295 n. 47
- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, 232, 251, 253. *Voir aussi* indemnisation des accidentés du travail
- Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, 183-184, 232-233. *Voir aussi* *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*
- Commission des accidents du travail, 31, 35, 57, 58, 59, 67, 165, 232, 271 n. 35, 286 n. 57. *Voir aussi* indemnisation des accidentés du travail
- Commission des alcools du Nouveau-Brunswick, 145, 165, 290 n. 14
- Commission des justes salaires, 69, 71, 74, 75, 81, 87, 280 n. 41, 281 n. 46. *Voir aussi* justes salaires
- Commission des relations de travail dans les services publics, 148, 308 n. 81. *Voir aussi* *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*
- Commission des relations de travail du Nouveau-Brunswick, 93, 100, 141, 145, 163, 292-293 n. 32
- Commission des relations industrielles, 163, 180, 303 n. 21, 305 n. 40. *Voir aussi* *Loi sur les relations industrielles*
- Commission du travail et de l'emploi, 237, 308 n. 81.
Voir aussi Commission des relations industrielles
- Commission royale sur les finances et la taxation municipales au Nouveau-Brunswick. *Voir* commission Byrne
- Commission royale sur les relations employeurs-employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick. *Voir* Frankel, Saul J.
- Commission royale sur les relations entre le capital et le travail (1889), 8
- communistes, 80, 102, 290 n. 13, 303-304 n. 22
- Confederation of Regions (parti politique), 221-222
- Congrès canadien du travail (CCT), 94-96, 109
- Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), 10-11, 22, 44, 62, 72, 80, 84, 106, 144, 273 n. 45; charte reçue du (1914), 267 n. 6; et conflit avec les syndicats du CIO, 94; congrès de 1914 (Saint John), 25-27; congrès de 1929 (Saint John), 2, 48-49, 274 n. 59; *Freedom of Trade Union Association*

- Act* ébauchée par le, 69, 278 n. 28; et fusion avec le CCT, 109-115; et l'Union des marins canadiens, 84, 101-102, 104
- Congrès du Travail du Canada (plus tard Congrès du travail du Canada) (CTC), 11, 111-115, 120, 123-124, 127, 144, 171-175, 208-209, 255, 292 n. 25; et la suspension des syndicats des métiers de la construction, 158, 183-184, 187, 302 n. 16, 312 n. 21
- Congrès pancanadien du travail, 70, 80-82, 94
- Conseil consultatif sur la condition de la femme, 188, 304 n. 26. *Voir aussi* femmes
- Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, 214, 243
- Conseil des femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, 243
- Conseil des métiers de la construction du Nouveau Brunswick, 243, 252
- Conseil des relations industrielles, 305 n. 40
- Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et région, 180, 215, 217. *Voir aussi* conseils du travail
- Conseil du travail du Nouveau-Brunswick. *Voir* New Brunswick Council of Labour
- conseils du travail, 5-6, 17, 19, 187-188, 208-210, 240, 254-255, 309-310 n. 89, 312 n. 14; de Bathurst, 247; de Campbellton-Dalhousie, 180, 215, 217; conseils du travail affiliés au New Brunswick Council of Labour, 81-82; conseils du travail sectoriels, 289 n. 9; d'Edmundston, 135-136; de Fredericton, 21, 50, 121, 128, 184, 278 n. 30; et Jour de deuil, 233-234; et journée de protestation (1976), 172-177; de la Miramichi, 193, 233; de Moncton, 18, 21, 36-37, 61, 134, 142, 199, 206, 270 n. 28, 311 n. 1; de Newcastle-Chatham, 165; de la Péninsule acadienne, 201; de Saint John, 18-21, 43, 48, 63, 69, 102, 107, 133-134, 171, 175-177, 185, 215, 271 n. 36
- conseils scolaires, travailleurs des, 41, 131, 142-143, 145-146, 229, 236, 294-295 n. 43; grève du personnel non enseignant (1982), 188
- consommateur, protection du, 300 n. 74
- contrôle des salaires, programme de : de 1976, 171-177; de 1982, 204
- coopération régionale, fédérations régionales et la, 132, 309 n. 82. *Voir aussi* Centre d'éducation des travailleurs et travailleuses de la région de l'Atlantique
- Co-operative Commonwealth Federation (CCF) (Fédération du Commonwealth coopératif), 60-63, 83, 90-92, 106, 123-124, 276 n. 15-19, 278 n. 25, 283 n. 15 et 16, 287 n. 62
- Cormier, Guy, 307 n. 63
- Cormier, Stella, 12
- Craig, Bill, 287 n. 64
- Crawford, George, 21, 50-51
- Creaghan, Paul, 177
- Crilley, Frank, 102, 103, 134, 153
- Crothers, T.W., 27
- Cyr, Pierrette, 197
- Daley, Fred, 29
- Dalhousie, 67-69, 128, 136. *Voir aussi* Conseil du travail de Campbellton-Dalhousie et région
- Daly, John, 12
- Dalzell, Vance, 62
- Darcy, Judy, 220, 225, 227-228
- Davidson, Bob, 221, 224
- Davidson, John, 7, 247
- Davis, Harry, 103
- débardeurs. *Voir* Association internationale des débardeurs; Labourers' Benevolent Association
- DeWare, Mabel, 180, 183
- disparités régionales. *Voir* sous-développement régional
- Donovan, Ian, 233
- Donovan, J.J., 18-19
- Doucet, Blair, 201-202, 216-217, 235-236, 250, 250-251, 254-255, 311 n. 6
- droits à la santé reproductive, 165
- Dufour, Linda, 194
- Duguay, Roger, 253
- Dysart, A.C., 65-66, 71, 75, 280 n. 41
- écoles de métiers, 49, 65, 69, 271 n. 34, 277 n. 21
- Edmundston, 67, 87, 110, 124, 132, 202; Conseil des métiers et du travail d'Edmundston et région, 135-136
- effectifs syndicaux au Nouveau-Brunswick, 9, 93, 116, 120-121, 167-168, 193-194, 249-250, 258, 263, 283 n. 20, 300 n. 77
- égalité de salaires pour les travailleuses, 34, 119, 130-131, 134-135, 290 n. 14. *Voir aussi* équité salariale
- Église catholique, doctrine sociale de l', 141-142, 215, 240-241, 253, 306 n. 53
- électriciens. *Voir* International Brotherhood of Electrical Workers
- énergie nucléaire, 214. *Voir aussi* Argentine, solidarité ouvrière avec l'
- enfants, emploi d', 9, 22, 34, 57, 89

- enseignants, 34, 271 n. 30; Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, 146-147, 149, 220, 223, 296 n. 56, 312 n. 21
- environnement, protection de l', 214, 306 n. 55.
Voir aussi Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
- équité salariale, 196-198, 205, 210, 218-219, 246, 252, 290 n. 14; UIT et, 134. *Voir aussi* égalité de salaires pour les travailleuses
- Escuminac, désastre d' (1959), 123
- Evans, Ralph, 112, 287 n. 64
- Fairley, Barb, 12
- Fair Wage Act* (loi sur les justes salaires), 67, 83, 280 n. 45
- Fédération canadienne du travail, 302 n. 16
- Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, 243
- Fédération des dames d'Acadie, 243
- Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick.
Voir enseignants
- Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, 243
- Fédération des travailleurs des chantiers navals des Maritimes. *Voir* Maritime Marine Workers Federation
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick (FTTNB) : et appui au Nouveau Parti démocratique, 155-156; changements de nom de la, 198-200, 304 n. 29; débuts de la, 4-5, 16-22; délégués aux congrès de la, 17-18, 21, 38-39, 41, 50, 53-54, 59, 63, 79-80, 86, 110-111, 258-259, 282 n. 2, 300-301 n. 78; énoncés de politique de la (1975), 164-166, 300 n. 74; et la fusion avec le New Brunswick Council of Labour, 111-114; et mandat des membres de l'exécutif, 210, 241-242, 254; membres affiliés de la, 93, 112, 116, 121, 168, 180, 204, 242, 249, 255, 258, 263, 309-310 n. 89, 312-313 n. 21 et 22; objectifs de la, 4, 10, 18-20, 50-51, 63-64, 68-69, 112, 135, 187, 229, 242, 261-262, 289 n. 11; et programme de reconstruction (1919), 33-35; rapport de reconstruction de la (1942) et mémoire soumis au comité de reconstruction (1943), 89-90; structure de l'exécutif de la, 21-22, 134, 183-184, 196, 201, 254, 312 n. 14. *Voir aussi* bilinguisme et la FTTNB; conseils du travail; femmes et la FTTNB
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 137, 230
- Fédération du Commonwealth coopératif. *Voir* Cooperative Commonwealth Federation
- femmes, 22, 26, 28, 34, 45, 80-81, 87, 130-131, 134-137, 203; abrogation de l'interdiction de l'embauche de femmes mariées dans la fonction publique, 146, 295 n. 50; droit de vote des, 28, 39, 49. *Voir aussi* équité salariale; infirmières
- femmes et la FTTNB : Comité de la condition féminine, 196-198, 197; déléguées aux congrès, 39, 41, 80, 93, 111, 134-135, 136-138, 193-194, 258, 287 n. 66; poste de vice-présidence féminine, 196-197
- Ferlatte, Aurèle, 128-129, 136, 153, 178, 268 n. 83
- Fermiers unis du Nouveau-Brunswick, 40-41
- fête du Travail, 8, 19, 121, 270 n. 28; défilés, 6, 16, 21, 36-37
- Flemming, Hugh John, 106-107, 121, 126
- foyers de soins, 165, 194; foyer de soins Bethel, grève au (1981-1982), 194-195
- Frankel, Saul J., 147, 295-296 n. 52
- Fraternité canadienne des employés de chemins de fer, 5, 36-37, 44, 70, 80, 155, 274 n. 58, 301 n. 78
- Fraternité des commis de chemins de fer et de navires à vapeur, 44, 133
- Fraternité internationale des ouvriers en électricité.
Voir International Brotherhood of Electrical Workers
- Fraternité internationale des travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers. *Voir* Syndicat canadien des travailleurs du papier
- Fraternité unie des charpentiers et menuisiers. *Voir* charpentiers
- Fredericton Labour Council, 50, 121, 278 n. 30. *Voir aussi* conseils du travail
- Fredericton and District Labour Council, 184. *Voir aussi* conseils du travail
- Front commun pour la justice sociale, 240, 242-243, 247, 310 n. 100
- Frost, Steve, 209
- Frye, H. Northrop, 63
- Gagnon, John, 247
- garderies, 135, 197, 239
- Garvie, Lawrence, 179
- Gauvin, Jean, 303 n. 22
- Gillespie, Frank, 70
- Gillis, Clarie, 90
- Girvan, Harry, 61
- Glover, Lettie, 41
- Godin, Yvon, 13, 241, 253
- Goodfellow, Allan, 233
- Graham, Shawn, 252-253

- Grande Guerre (Première Guerre mondiale), 27-30, 36
 Grant, Marina, 169
 Gregg, Milton, 107, 286 n. 57
 grève générale dans le secteur public (1992), 223-228.
Voir aussi Coalition des employé(e)s du secteur public; Syndicat canadien de la fonction publique
 Gribble, Wilfrid, 6
 guerre du Vietnam, 292 n. 30
- Hall, Bob, 211
 Halstead, Keay, 186
 Hanley, Larry, 165, 171, 175, 181, 183-187, 185, 189, 192-193, 199, 203, 303 n. 19; et Larry Hanley (père), 165, 184-185
 Hargrove, Buzz, 208, 313 n. 26
 Harm, Henry, 115, 287 n. 64, 288 n. 74
 Harrington, R.J., 80
 Hartman, Grace, 135, 293 n. 34
 Harvey, Harrison, 179
 Hatfield, Richard B., 155, 159-160, 163, 164, 165, 173, 225
 Hatheway, Ella, 268 n. 11
 Hatheway, Warren Franklin, 19, 28-30, 43
 Hickes, Bob, 236, 238-239
 histoire ouvrière (domaine d'études), 6-14, 260, 305 n. 41
History of Federation of Labor of New Brunswick (1934), 63-64, 277 n. 21
 Hodges, Frederick Douglas, 129, 132-133, 133, 292 n. 32
 Homer, Doug, 189
 hôpitaux, travailleuses de soutien des, 131, 141-142, 148, 194, 197, 224, 227, 294 n. 42; grève des (2001), 251. *Voir aussi* Syndicat canadien de la fonction publique
 Hughes, John, 32
 Hussey, Ken, 129
 Hyatt, Fred, 19
- immigrants et immigration, 20-21, 28, 34, 47, 58, 82, 218, 282 n. 59, 288 n. 74, 298 n. 63
 indemnisation des accidentés du travail, 22, 28-31, 39, 46-47, 49, 57-58, 60, 65, 90, 131, 183, 205, 231-233, 251-252, 269 n. 20 et 22, 275 n. 35, 290 n. 14. *Voir aussi* Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail; Commission des accidents du travail
 Industrial Union of Marine and Shipbuilding Workers of Canada, 95. *Voir aussi* Maritime Marine Workers Federation
 infirmières, 257-258, 292 n. 27; Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick, 146-147; et droit de négociation collective, 296 n. 56. *Voir aussi* Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
 International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW), 92-93, 104-106, 173, 184, 300-301 n. 78
 International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, 68, 128, 135
 International Union of Mine, Mill and Smelter Workers. *Voir* Union internationale des travailleurs de mines, bocards et fonderies
 Irving, K.C., 101, 151
 Irving Oil (Saint John) : grèves chez, en 1948, 100-101; en 1963, 139-140; en 1995-1997, 236-238, 310 n. 94
 Irving Pulp and Paper, 173-174
- Jamieson, A.W., 61, 276 n. 15
 Jodoin, Claude, 113-114, 144, 288 n. 71
 Jones, Robert, 286 n. 57
 Jones, Tom, 287 n. 61
 Jour de deuil, 233-234, 309 n. 86
 journaux ouvriers : *Eastern Labor News*, 28; *Union Worker*, 40, 43, 271 n. 36, 272 n. 38
 journée de protestation (1976), 172-177. *Voir aussi* contrôle des salaires, programme de
 journée de réflexion, Bathurst (1972), 157-163
 journée de travail, longueur de la, 2, 34, 48
 justes salaires, 20, 22, 27, 69-71, 74-76, 107, 130-131, 267 n. 6, 276 n. 12, 278 n. 29; *Fair Wage Act*, 67, 83, 280 n. 45. *Voir aussi* Commission des justes salaires; égalité de salaires pour les travailleuses; équité salariale
- Kemp, John, 29
 Kenny, Michael J., 126, 128-129
 Kensit, Walter, 140-141
 King, Danny, 258
 Knowles, Stanley, 124
 Kuttner, Tom, 224-225
- Laberge, Louis, 137
 Laboissonnière, Daniel, 92
 LaBossière, John, 211
Labour and Industrial Relations Act (1938), 75-78, 83, 87, 280-281 n. 44 et 45. *Voir aussi* *Charte canadienne des droits et libertés*; *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*; *Loi sur les relations industrielles*

- Labourers' Benevolent Association, 2, 48. *Voir aussi*
Association internationale des débardeurs
- Labour Relations Act* (1945), 92-93, 97-98, 104-107,
131, 142-143, 146, 149, 292 n. 31, 296 n. 55
- Lacelle, Debbie, 256
- Landry, Aldéa, 227-228
- Landry, Fernand, 227-228
- langue française : FTTNB et utilisation de la, 69, 117-
118, 135-136, 160, 197-203, 278 n. 30, 287 n. 65,
288 n. 70, 304-305 n. 32. *Voir aussi* bilinguisme
et la FTTNB
- Lawson, Dorothy Power. *Voir* Power, Dorothy
- Layton, Jack, 253
- LeBlanc, Alice, 304 n. 32
- LeBlanc, Roméo, 303 n. 22
- LeBlanc, Yvon, 129
- Leger, Kathryn-Ann, 194, 196, 240, 304 n. 26
- Léger, Raymond, 233
- Legere, J.C., 29-30
- Leonard, James, 126, 127
- LePage, Paul, 138, 146, 152-155, 159-164, 161, 164, 167,
171, 174, 175, 176-182, 188, 196, 199, 302 n. 11 et 12
- Letterick, Sheila, 223
- Levert, Ed, 183, 297 n. 59
- Lewis, David, 155, 159, 160
- Ligue d'unité ouvrière, 66, 71-72
- Linton, John, 74
- Lister, Frank, 22
- Little, George, 211, 218
- livres d'école, 22, 28, 49, 65, 78, 89
- Logan, Rodman, 176-177
- logement, 34, 89, 131, 164, 172, 300 n. 77
- Loi relative aux relations de travail dans les services
publics* (1968), 144, 147-149, 257, 296 n. 55. *Voir
aussi* Commission des relations de travail dans les
services publics
- Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche*
(1982), 190-191. *Voir aussi* Union des pêcheurs des
Maritimes
- Loi sur les relations industrielles* (1971), 151, 180, 199.
Voir aussi Commission des relations industrielles;
Labour and Industrial Relations Act; *Labour Rela-
tions Act*; *Loi relative aux relations de travail dans
les services publics*
- loi sur les syndicats. *Voir* *Trade Union Act*
- Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, 187-188.
Voir aussi Commission de l'hygiène et de la sécurité
au travail; indemnisation des accidentés du travail
- Lord, Bernard, 251-253
- Lund, Greg, 240
- MacDonald, Donald, 127
- machinistes, 35-37, 54-55, 61-62, 83, 91-92, 206-207,
270 n. 17, 295 n. 45
- MacKinnon, J.S., 69, 280 n. 41
- MacLean, W. Arthur, 121, 126
- MacLeod, Angus, 94-97, 95, 112, 122-123, 125-128,
126, 284 n. 23, 284 n. 25, 287-288 n. 69
- MacMillan, John Francis « Lofty », 137, 141-146,
143, 146, 148-149, 153, 174, 188, 225, 294 n. 42,
308 n. 72
- MacNintch, Laurie K., 92
- Maher, Allan, 224
- Malchow, Charles A., 126
- Mann, Tom, 223, 246-247, 256
- Marchand, Jean, 159
- Maritime Commonwealth*, 90-91. *Voir aussi* Co-
operative Commonwealth Federation
- Maritime Marine Workers Federation, 95, 102, 108
- Marmen, Harry, 92, 124
- Martin, Dick, 233
- Martin, J.S., 38, 40, 52, 55-56, 70, 270 n. 30, 272 n. 38
- Martin, Linda Silas. *Voir* Silas, Linda
- maternité, congés de, 135, 196
- McAdam : usine de contreplaqués de, 178
- McCarthy, Tim, 179, 180-181, 192-193, 193, 198-201,
203-205, 208-211, 209, 216, 220, 233
- McEachreon, Gregory, 71, 279 n. 33
- McEwen, John, 179, 217, 217, 219, 221, 225, 228, 230,
233, 234-235
- McGraw, Debbie, 223
- McGuire, Glen, 189
- McKee, Mike, 208
- McKenna, Frank, 216, 218-229, 231
- McLachlan, J.B., 72
- McLean, Angus, 46, 273-274 n. 53
- McMullin, F.S.A., 45
- McNair, J.B., 74, 76-77, 89-90, 92, 97, 104-106
- Melanson, Céline Antoine, 35-39, 35, 42, 44, 50, 54,
110, 235 n. 41
- Melvin, George, 38, 52, 58, 61, 64, 69, 79, 99, 114
- Mercier, Richard, 199, 216, 240
- Métallurgistes unis d'Amérique, 152, 184, 202-203,
216, 235, 241, 250, 313 n. 26. *Voir aussi* journée de
réflexion, Bathurst (1972)
- Milltown, 38, 122; Milltown Textile Cooperative, 109

- Mineurs unis d'Amérique. *Voir* charbon, travailleurs des mines de
ministère du Travail (Nouveau-Brunswick), 92, 97-98, 164, 249-250, 273 n. 47, 283 n. 17, 299 n. 71
- Minto. *Voir* charbon, travailleurs des mines de
Minto, tragédie minière de (1932), 57. *Voir aussi* charbon, travailleurs des mines de
- Miramichi : conditions ouvrières dans la, 37-38, 56, 233; conseils du travail de la, 187, 193, 233; grèves des travailleurs de la, en 1919, 37-38; en 1937, 71-72, 76. *Voir aussi* New Brunswick Farmer-Labour Union
- Moncton Amalgamated Central Labour Council (Conseil des syndicats mixtes de Moncton), 36
- Moncton and District Labour Council. *Voir* Conseil du travail de Moncton et région
- Moncton Trades and Labour Council (Conseil des métiers et du travail de Moncton), 18, 61. *Voir aussi* conseils du travail
- Montgomery, Donald, 171, 175
- Mooers, Samuel, 83, 92
- Moore, Tom, 27, 44, 48, 62, 80
- Mosher, A.R., 82
- Moss, Jean, 194-195
- Mouvement des droits des Maritimes, 47
- mouvement « Waffle », 155, 298 n. 63. *Voir aussi* Nouveau Parti démocratique
- Mugridge, J.A., 92
- Mulroney, Brian, 204, 211-213, 219
- Mulroney, Mila, 213
- Murphy, Brian, 203
- Murphy, Greg, 213
- Murphy, John, 299 n. 71, 304 n. 32, 312 n. 15
- Murray, Gary, 179
- Myles, Roy, 91
- Nackawic, 246. *Voir aussi* St. Anne-Nackawic Pulp and Paper
- nationalisation (des entreprises, des ressources naturelles), 28, 35, 91, 154, 159-160, 164
- négociation collective, 4, 7-10, 43, 68-69, 75-78, 87-88, 98, 172-173, 221-222, 229; employés de la province et droit de, 76-77, 97-98, 104-106, 141-150; employés municipaux et droit de, 131, 290 n. 14; John Davidson au sujet de la (1898), 75, 247; premiers contrats, lois sur les, 204, 242. *Voir aussi* Charte canadienne des droits et libertés; *Labour and Industrial Relations Act*; *Labour Relations Act*; *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*; *Loi sur les relations industrielles*
- New Brunswick Council of Labour (Conseil du travail du Nouveau-Brunswick), 11, 80-81, 94; et fusion avec la FTNB, 105-108, 112-113
- New Brunswick Farmer-Labour Union (Union agraire-ouvrière du Nouveau-Brunswick), 70-71, 138, 279-280 n. 31-35
- Newcastle-Chatham : conseil du travail de, 165. *Voir aussi* conseils du travail : de la Miramichi
- Nigadoo, grève des travailleurs de (1966), 150, 297 n. 59
- Noel, Tim, 198
- nouveau parti, 124-125, 127-129, 290 n. 13. *Voir aussi* Nouveau Parti démocratique
- Nouveau Parti démocratique (NPD), 13, 129-130, 154-156, 159, 176, 178-179, 205, 211, 214, 221, 241, 251-252, 290 n. 19, 291-292 n. 24 et 25, 301-302 n. 10, 307 n. 63; mouvement « Waffle », 155, 298 n. 63
- O'Brien, John, 32
- One Big Union (OBU), 44, 72, 80, 260
- O'Reilly, Leonora, 26, 48, 268 n. 12
- Organisation internationale du Travail (OIT), 222, 247, 251, 273 n. 47, 307 n. 64
- Park, Frank W., 76-77, 280-281 n. 45
- Parti acadien, 162, 210-211, 298-299 n. 69, 301-302 n. 10
- pâtes et papiers, usines de, 63, 68-69, 93, 156, 173, 184, 192, 245. *Voir aussi* International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers; Syndicat canadien des travailleurs du papier
- Paulin, Ronald, 201
- pêcheries, 30-31, 90. *Voir aussi* Escuminac, désastre d' (1959); Union des pêcheurs des Maritimes
- peine de mort, 165
- pensions, 9, 45, 54, 59, 64-67, 78, 90, 164, 239, 246, 249, 300 n. 74
- Pickering, Delalene, 197
- plombiers (Saint John) : grève des (1917), 31-32
- Plourde, Armand, 211
- poissiers, travailleuses d'usines de, 99, 136-137, 178, 194
- policiers : de Fredericton, 99-100, 128, 182; de Moncton, 300 n. 76; de Saint John, 144; droit de grève des syndicats de, 307 n. 60
- postes, travailleurs des, 188
- Power, Dorothy, 134, 304 n. 26
- Première Guerre mondiale. *Voir* Grande Guerre

- Québec, solidarité avec grévistes de Saint John (1963), 140
- Quinn, Marilyn, 257, 258
- raffinerie de pétrole. *Voir* Irving Oil
- raffinerie de sucre, Saint John : grève à la (1955), 113, 288 n. 70
- Ramsay, Fred, 23, 25
- rapport Byrne. *Voir* commission Byrne
- Régie des alcools du Nouveau-Brunswick, 144. *Voir aussi* Commission des alcools du Nouveau-Brunswick
- Reid, Eddie, 103
- remplacement, travailleurs de. *Voir* briseurs de grève
- retour au travail, lois forçant le, 188, 251
- Richard, André (évêque de Bathurst), 240
- Richard, Mariette, 197
- Richards, C.D., 59
- Richardson, J. Albert, 154-155, 211, 298 n. 63
- Riche, Nancy, 211
- Roberts, W.F., 67
- Robertson, Brenda, 195
- Robichaud, Fernand, 240
- Robichaud, Herménégilde, 192
- Robichaud, Louis Joseph, 117-120, 127, 140, 146, 147-151, 288-289 n. 2
- Robinson, James A., 41
- Rogers, Pat, 223
- Rogers, W.R., 62
- Roy, Raymond, 69
- Saint John and District Labour Council (Conseil du travail de Saint John et région), 133, 134, 176, 177, 185, 215. *Voir aussi* conseils du travail
- Saint John Trades and Labour Council (Conseil des métiers et du travail de Saint John), 18, 43, 48, 69, 102, 107, 271 n. 36. *Voir aussi* conseils du travail
- salaires minimum, 45, 54-55, 64-65, 71, 89, 130-131, 198, 246, 248, 278 n. 25, 300 n. 74
- Saunders, Lorne, 300 n. 76
- « Sauvez nos ateliers » (Moncton), 206-207, 206, 212
- scieries, 21, 37, 55-56, 138-139. *Voir aussi* travailleurs forestiers
- Scott, Vivian, 223
- Seconde Guerre mondiale, relations de travail durant la, 84-88
- secteur public, employés du, 76-77, 87, 98-101, 104-106, 111, 142-151, 181-182, 285 n. 36. *Voir aussi* Association du Service civil du Nouveau-Brunswick; négociation collective; Syndicat canadien de la fonction publique; Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick; Union nationale des employés publics
- sécurité au travail, 22, 202-203, 232-232. *Voir aussi* Escuminac, désastre d' (1959); indemnisation des accidentés du travail; *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*; Minto, tragédie minière de (1932)
- Shannon, Sara, 41
- Silas, Linda, 223, 223
- Simonds, John, 113
- Skaling, Arthur E., 107-108, 121-122, 127, 286 n. 57
- Sobeys : grèves chez, en 1968-1969, 141; en 1980-1981, 182-183
- socialisme, 19, 63, 89, 124, 155-156, 270-271 n. 30, 235 n. 37, 277 n. 19, 288-289 n. 2. *Voir aussi* Co-operative Commonwealth Federation
- soins de santé, 90-91, 240, 247, 252, 257; assurance-santé, 78-79, 110, 119, 123; *Loi sur le paiement des services médicaux*, 154. *Voir aussi* assurance-maladie, programme d'
- sous-développement régional, 11, 22, 108, 118-119, 122, 151, 156-162, 206-207, 215, 246-247, 287 n. 60
- Squires, F.C., 278 n. 25
- Stafford, Harold, 287 n. 64
- St. Anne-Nackawic Pulp and Paper, 174; grève chez (1981), 189
- Steep, Tom, 250
- Steeves, E.R., 52, 54-56, 55, 58-59, 61, 64, 67, 275 n. 10, 286 n. 57
- Stevenson, Ray, 156
- Stewart, Paul, 233
- Stuart, Henry Harvey, 38, 40, 270-271 n. 30
- Sugrue, Estella, 45, 273 n. 48
- Sugrue, James L., 19-23, 20, 25-32, 35, 54, 270 n. 23
- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), 135, 142-148, 153, 173-174, 188, 220-228, 235-236, 258, 294 n. 43, 308 n. 78. *Voir aussi* conseils scolaires, travailleurs des; grève générale dans le secteur public (1992); hôpitaux, travailleurs de soutien des; secteur public, employés du; Union nationale des employés publics
- Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer et industries connexes. *Voir* poisson, travailleuses d'usines de
- Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, 236-237, 258. *Voir aussi* Syndicat canadien des travailleurs du papier

- Syndicat canadien des travailleurs de la transformation du poisson. *Voir* poisson, travailleuses d'usines de
- Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), 128, 173, 178, 185, 189, 217, 300-301 n. 78. *Voir aussi* Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
- Syndicat des bûcherons de Restigouche, 138, 283-284 n. 22
- syndicat des employés de banque, 194
- Syndicat des employés de gros, de détail et de magasins à rayons (SGDMR), 140-141, 208-209
- Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick, 222, 242-243, 255-256. *Voir aussi* Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick; Syndicat du Nouveau-Brunswick
- Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SINB), 220, 223-224, 243, 252, 255, 257-258, 301 n. 2, 309 n. 85. *Voir aussi* infirmières
- Syndicat du Nouveau-Brunswick, 255-258, 312 n. 19. *Voir aussi* Association des employés de la fonction publique du Nouveau-Brunswick; Syndicat des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique : Terre-Neuve (1959), 123; Miramichi (1964), 294 n. 39
- syndicats catholiques (Québec), 46, 80
- syndicats et mouvement ouvrier : Angus MacLeod à ce sujet, 122-123, 287-288 n. 69; Bob Hickey à ce sujet, 242; buts et défis, 8-11, 49, 247-248, 259-262; « Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique » (1983), 215; James Whitebone à ce sujet, 107-108; Larry Hanley à ce sujet, 185; Paul LePage à ce sujet, 163
- Tabak, Enrique, 186
- Tansle, John Fray, Donald, 147
- textile, travailleurs du, 41, 80-81, 93-94; Milltown Textile Cooperative, 109
- Thériault, Gilles, 192, 201, 303-304 n. 22
- Thomas, J.H. « Jimmy », 48-49
- Thompson, Fred, 261
- Thorne, Nellie, 39
- Tighe, James Edmund, 29, 38, 42, 42-48, 54, 56, 60, 65-66, 71
- Tilley, Leonard, 63-65
- Tippett, Paula, 309 n. 83
- Touchie, Bill : sur l'organisation des syndicats, 168
- Trade Union Act* (1872), 68
- Trade Union Act* de la Nouvelle-Écosse (1937), 76-77
- tramway, travailleurs du (Saint John) : grève des (1914), 22-25, 24; lockout des (1921), 43
- Travailleurs agricoles unis (Californie), 166-168
- travailleurs forestiers, 30-31, 39, 63, 65-66, 120, 138-139, 271 n. 35, 273-274 n. 53, 279 n. 32, 294 n. 39
- travailleurs occasionnels, 30, 218, 247-248, 251-253
- Travailleurs unis de conserverie d'Amérique : grève des (1947), 96
- Tricots Cirtex : grève à l'usine des (1976), 177-178, 180
- Trites, Albert E., 272 n. 39
- Trites, Peter, 211
- Trudeau, Pierre Elliott, 159, 173, 177, 230
- Union agraire-ouvrière du Nouveau-Brunswick. *Voir* New Brunswick Farmer-Labour Union
- Union des marins canadiens (UMC), 84, 101-105, 128, 184
- Union des pêcheurs des Maritimes (UPM), 190-192, 303 n. 22
- Union internationale des travailleurs de mines, bocards et fonderies, 297 n. 59
- Union internationale des typographes (UIT), 134, 271 n. 36
- Union nationale des employés publics (UNEP), 128, 134, 141-142, 144. *Voir aussi* secteur public, employés du; Syndicat canadien de la fonction publique
- vacances payées, 97, 107, 123, 132
- Vair, George, 175, 177
- Vandenbore, Frank, 92
- Vandenbroeck, Joseph, 78
- Vanderbeck, Abram, 40
- Vanderbeck, John W., 40, 272 n. 38
- Vautour, Angela, 240-241
- Veniot, Peter J., 46-50
- Walker, William, 121
- Wallace, John H., 52, 54, 70
- Ward, Valentine, 197
- Washburn, Larry, 237
- Watters, James C., 26, 44
- Webber, Kenneth J., 130
- Weekly Rest Period Act*, 107
- Weir, Elizabeth, 218, 221, 226-227, 230, 233, 234, 251-252, 309 n. 83
- White, Bob, 225, 238, 240

Whitebone, James A., 48, 52, 54, 58, 59-61, 63-67,
72, 75, 77-79, 82, 84, 85-88, 93-95, 98, 102,
104, 106-114, 111, 117-133, 133, 143, 276 n. 12,
286 n. 56, 287 n. 65 et 69
Williams, J.D., 92
Williamson, H.H., 148
Wilson, F.C., 29
Woodsworth, J.S., 60-63, 276 n. 17

*Workmen's Compensation Act. Voir indemnisation
des accidentés du travail*
Wright, R.H., 82
Wuhr, Mathias, 73, 73
Yorston, G.W., 92
Young, Paul, 173, 233